



SciencesPo.

OSC
CNRS

LES EFFETS DE L'ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE DANS LA BANLIEUE PARISIENNE

Rapport de la recherche réalisée pour
la HALDE – Défenseur des Droits
et la DEPP – Ministère de l'Éducation nationale

Convention n° 2009-002
Janvier 2012

Marco Oberti
Edmond Préteceille
Clément Rivière

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE I DIFFÉRENCES ENTRE COLLÈGES SELON LE PROFIL SOCIAL DES ÉLÈVES ET ÉVOLUTIONS 2004-2007-2011	17
LA TYPOLOGIE DES COLLÈGES EN 2007	20
<i>Les variables retenues</i>	<i>20</i>
Choix des variables et modalités	20
Évaluation de la qualité des données	21
<i>Analyse des correspondances.....</i>	<i>24</i>
LA TYPOLOGIE DES COLLÈGES	30
<i>Construction de la typologie.....</i>	<i>30</i>
Les types supérieurs	32
Les types moyens-mélangés	37
Les types populaires-immigrés	41
<i>Distribution des catégories sociales/de nationalité selon les types.....</i>	<i>45</i>
LES ÉVOLUTIONS 2004-2007-2011	51
<i>Évolution des effectifs par catégorie</i>	<i>51</i>
<i>Évolution d'ensemble de la ségrégation des élèves de 6^e – indices de dissimilarité</i>	<i>53</i>
<i>Changements de profil des collèges 2007-2011</i>	<i>61</i>
Analyse en composantes principales des changements de profil des collèges 2007-2011.....	61
Typologie des changements de profil des collèges 2007-2011.....	63
Localisation des collèges selon les types de changements 2007-2011.....	64
Profils des collèges en 2007 et profils des changements 2007-2011	65
Incertitude sur la robustesse de l'analyse des évolutions.....	67
PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	68
CHAPITRE II SÉGRÉGATION RÉSIDENIELLE ET SÉGRÉGATION SCOLAIRE.....	71
SÉGRÉGATION RÉSIDENIELLE DES ADULTES ET DES JEUNES.....	74
<i>Indices d'un décalage.....</i>	<i>74</i>
<i>Ségrégation socioéconomique et localisation résidentielle des jeunes.....</i>	<i>76</i>
<i>Ségrégation ethno- raciale des jeunes.....</i>	<i>78</i>
Les enfants des ménages selon l'origine des parents	79
Les différences de distribution spatiale des enfants des ménages selon l'origine des parents	81
Les différences de contexte social local	82
Les situations locales de forte concentration	83
Typologie des espaces résidentiels des enfants des ménages selon l'origine.....	87
<i>Une ségrégation des jeunes plus intense, des tendances préoccupantes.....</i>	<i>88</i>
SÉGRÉGATION RÉSIDENIELLE ET SCOLAIRE COMPARÉES	90
<i>Comparaison des structures générales.....</i>	<i>90</i>
Comparaison des ségrégations socioprofessionnelles.....	90
Comparaison des ségrégations ethno- raciales	91
<i>Comparaison des intensités des ségrégations</i>	<i>91</i>
Comparaison des ségrégations socioprofessionnelles.....	91
Comparaison des ségrégations ethno- raciales	93
<i>Comparaison des évolutions des ségrégations</i>	<i>94</i>
Comparaison des ségrégations socioprofessionnelles.....	94
Comparaison des ségrégations ethno- raciales	95
PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	95

CHAPITRE III LES DEMANDES DE DÉROGATION À L'ENTRÉE AU COLLÈGE	97
ÉVOLUTION D'ENSEMBLE DES DEMANDES DE DÉROGATION.....	100
<i>Tendances générales d'évolution</i>	<i>101</i>
<i>Motifs des demandes de dérogation</i>	<i>104</i>
La priorité pour les boursiers sur critères sociaux	104
La distribution des demandes par motif.....	106
DÉROGATIONS ET PROFIL SOCIAL DES COLLÈGES.....	109
<i>Profil des collèges et demandes de dérogation</i>	<i>110</i>
<i>Profil des collèges et dérogations accordées</i>	<i>113</i>
<i>Les évolutions comparées des effectifs dans le public et le privé</i>	<i>115</i>
DYNAMIQUES LOCALES DES FLUX DE DÉROGATIONS.....	117
<i>Le contexte social des deux bassins scolaires étudiés</i>	<i>117</i>
<i>Analyse localisée des flux de dérogation dans le bassin scolaire de Nanterre dans les Hauts-de-Seine et du district scolaire 7 en Seine-Saint-Denis</i>	<i>124</i>
Les collèges publics.....	124
La place du privé.....	134
PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	135
CHAPITRE IV INNOVATION INSTITUTIONNELLE ET ÉTUDE DES SENTIMENTS D'INJUSTICE : LE RESENTI DES PARENTS.....	139
PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE PAR ENTRETIENS.....	142
LA TRAHISON DE L'ESPOIR D'UN TRAITEMENT PERSONNALISÉ	144
SÉGRÉGATION ET MIXITÉ SOCIALE ET ETHNIQUE	148
INÉGALITÉS, INJUSTICE ET DISCRIMINATIONS	151
LA BUREAUCRATIE, LA LÉGALITÉ ET LA FRAUDE : LA MÉRITOCRATIE MISE À MAL	155
LE PRIVÉ PAR DÉFAUT ?.....	159
PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	160
CONCLUSION	163
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	175
ANNEXES	179
Annexe 1 : Mini-questionnaire soumis aux parents ayant effectué une demande de dérogation à l'entrée en 6 ^e ...	181
Annexe 2 : Analyse des questionnaires	192
Annexe 3 : Guide d'entretien.....	198
Annexe 4 : Profil des parents rencontrés pour les entretiens	201
Annexe 5 : Lettre de l'inspection d'académie	203
Annexe 6 : Effectif des élèves de 6 ^e par type de collège selon l'origine sociale et la nationalité des élèves – Collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007.....	204
Annexe 7 : Coordonnées et contribution des variables sur les Facteurs de l'AFC – Origine sociale et nationalité des élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007.....	206
Annexe 8 : Distribution des élèves de 6 ^e par catégories d'origine sociale et de nationalité – aire urbaine de Paris en 2004, 2007 et 2011	207
Annexe 9 : Indices de ségrégation des élèves de 6 ^e par catégories d'origine sociale et de nationalité – aire urbaine de Paris en 2004, 2007 et 2011	207
Annexe 10 : Indices de dissimilarité entre catégories d'élèves de 6 ^e - origine sociale et nationalité – collèges de l'aire urbaine de Paris en 2004, 2007 et 2011	208
Annexe 11 : Typologie des changements de profil des collèges - Variation des effectifs des élèves de 6 ^e par catégories d'origine sociale et de nationalité entre 2007 et 2011 – aire urbaine de Paris	209
Annexe 12 : Coordonnées et contribution des variables sur les facteurs de l'Analyse en Composantes Principales du tableau des variations du nombre d'élèves entre 2007 et 2011 selon l'origine sociale et la nationalité dans les collèges de l'aire urbaine de Paris	210

Annexe 13 : Catégories socioprofessionnelles en 1999 et 2008 dans le bassin de Nanterre et le district 7 de Seine-Saint-Denis	211
Annexe 14 : Demandes de dérogation dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne	212
Annexe 15 : Demandes de dérogation par motif dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis	213
LISTE DES CARTES.....	214
LISTE DES GRAPHIQUES.....	214
LISTE DES TABLEAUX.....	215

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier

- Les Inspecteurs d'Académie des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne, qui ont accepté de nous recevoir et nous ont autorisés à accéder aux données et aux documents concernant la sectorisation scolaire. Sans leur confiance, cette recherche n'aurait jamais pu être réalisée, en particulier dans les Hauts-de-Seine où l'Inspection académique nous a donné son appui pour l'envoi des courriers aux parents d'élèves et pour l'annonce de l'enquête par questionnaire.
- Toutes les autres personnes sollicitées dans ces différentes inspections académiques (Inspecteurs adjoints, chargés de mission, secrétaires) qui ont toujours répondu à nos demandes successives et parfois exigeantes.
- Les nombreux parents qui nous ont donné de leur temps en acceptant de répondre au questionnaire ou en nous accordant un entretien.
- Nader Beizaei, Jenna Castetbon, Margot Delon, Juliette Galonnier, Fanny Koch, Romain Llinares, Thibaut Morlot, Pierre Odin, Alexis Piat, Gabriel Rompré, étudiants de Sciences Po, qui ont participé à la réalisation des entretiens dans le cadre du chantier de recherche du Master de sociologie au printemps 2011.
- Mireille Cléménçon, pour sa participation au travail de recueil de données et sa contribution précieuse à la relecture et la mise en forme éditoriale de ce rapport.

SOURCES DES DONNÉES

Les principales sources des données utilisées dans cette recherche sont les suivantes :

– Les données concernant les caractéristiques des élèves et des collèges proviennent dans la plupart des cas de la Base centrale scolarité (BCS) dont le producteur est la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) et dont le fichier électronique nous a été communiqué pour les années 2004 à 2011 par le Centre Maurice Halbwachs, diffuseur de ces données dans le cadre du Réseau Quételet.

Dans certains cas, nous avons également utilisé les données de la base IPES à laquelle la DEPP nous a donné accès.

– Les données concernant les caractéristiques de la population des départements, communes et quartiers (IRIS et TRIRIS) ont été élaborées pour l'année 1999 à partir des tableaux Analyses ou des Tabulation à façon produits par l'INSEE à partir des fichiers des recensements et également diffusés par le Centre Maurice Halbwachs, diffuseur de ces données dans le cadre du Réseau Quételet.

Pour les données plus récentes, 2007 ou 2008, nous avons utilisé les données mises en ligne par l'INSEE sur son site internet, Tableaux détaillés, Base de données infracommunale et Fichier détail localisé au niveau de la région.

– Les données brutes concernant les demandes de dérogation et les dérogations accordées nous ont été communiquées par les Inspections d'Académie des trois départements, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne.

INTRODUCTION

Si l'étude de la ségrégation urbaine, entendue comme distribution inégale des catégories sociales dans l'espace de la ville, et des inégalités sociales qui lui sont liées, est une préoccupation déjà ancienne des sciences sociales en France, depuis les recherches de Chombart de Lauwe dans l'après Seconde Guerre mondiale, celle des liens entre l'école et la ségrégation et de la contribution de l'école aux inégalités urbaines est plus récente.

Du côté de la sociologie urbaine française, étant donné l'influence du marxisme, en particulier durant les années 1970, la ségrégation et les inégalités urbaines étaient traditionnellement abordées en termes de classes sociales. Dans le domaine de l'éducation, pour les mêmes raisons, et étant donné l'influence de la sociologie de Pierre Bourdieu, les inégalités scolaires ont également été abordées en termes de classes et de domination sociales, mettant l'accent sur le rôle du capital culturel et de l'école dans la reproduction sociale. Les deux champs se sont donc développés de façon relativement indépendante, et ce n'est que récemment, à partir des années 1980, et plus nettement encore 1990, que des travaux ont pris la mesure d'une part, de l'importance des questions scolaires pour comprendre les transformations de la ville et des pratiques et des inégalités urbaines, et d'autre part de l'importance des dimensions spatiales pour l'analyse de l'école, et plus particulièrement des inégalités scolaires. Ainsi, si les dimensions urbaines et spatiales étaient peu traitées dans la période précédente dans la sociologie de l'éducation – contrastant avec l'expérience des USA où elles étaient centrales du fait de l'importance de la ségrégation raciale –, elles occupent maintenant une place importante dans l'analyse des inégalités scolaires.

Cette rencontre s'est faite pour une large part sur la question de la ségrégation urbaine et scolaire et de leurs interactions (Oberti, 2007). Un vaste champ de recherches s'est donc développé en France et dans les principaux pays européens sur les rapports entre la ségrégation urbaine, la répartition des ressources scolaires et des élèves dans la ville, et les inégalités de réussite et de scolarisation qui en découlent. Les recherches européennes sur ces questions ont mis en évidence à la fois des processus communs de production de la ségrégation urbaine et scolaire, et de ses effets en termes de stigmatisation et d'inégalités, mais aussi des différences significatives quant au type de ségrégation et son intensité. Les différentes configurations renvoient à des degrés plus ou moins forts de ségrégation dans les villes européennes selon les groupes sociaux et ethno-raciaux, mais aussi à des équilibres différents entre le secteur public et le secteur privé d'éducation (Oberti, 2005), et à des formes institutionnelles plus ou moins contraignantes et territorialisées des principes d'affectation des élèves dans les établissements publics (Mons, 2007).

Si la carte scolaire a suscité de nombreux débats en France, c'est qu'elle agit sur une institution majeure de la vie sociale. Pensée au départ comme un instrument de régulation du personnel du système éducatif public, des ressources, des flux d'élèves et de l'offre scolaire, elle a été rapidement associée à la politique de mixité sociale qu'elle était censée servir. En effet, fondée sur une logique territoriale d'affectation des élèves (en fonction du lieu de résidence des parents), le découpage des secteurs de recrutement devait permettre d'agir sur le profil social (et ethnique) des établissements. Le principe formel implicite était bien que la mixité était un objectif à atteindre, et qu'elle garantissait un contexte cohérent avec l'idée de citoyenneté et d'intégration « républicaines » (Oberti, 2009).

Or, d'emblée, cette procédure s'est heurtée à quatre limites :

- Un état de la ségrégation urbaine qui rendait difficile de garantir des profils de recrutement à peu près équivalents dans tous les secteurs, même à des échelles territoriales dépassant celle du quartier.
- La possibilité de recourir à l'école privée non soumise à la sectorisation, et donc de déroger au principe d'affectation en fonction du lieu de résidence
- Les choix scolaires stratégiques et plus sélectifs des classes supérieures et d'une partie des classes moyennes qui, à travers des choix d'options et une meilleure connaissance du système scolaire, accèdent plus facilement aux établissements les plus attractifs et les plus « performants ».
- Une répartition inégale de l'offre scolaire dans l'espace urbain.

Derrière le débat sur la carte scolaire se cache celui de la mixité sociale à l'école. Il renvoie à la façon dont les parents évaluent un établissement, son ambiance, son fonctionnement, ses résultats, en fonction du public qui le fréquente. Ce débat porte donc bien sur les contextes de socialisation et de scolarisation des élèves que les parents sont prêts à accepter, et sur les relations que les différents groupes sociaux sont prêts à nouer dans leur rapport à l'école. Puisque la carte scolaire organise la répartition des élèves en fonction de leur lieu de résidence, les inquiétudes concernent les effets de cette logique territoriale sur le profil de l'établissement. C'est la raison pour laquelle ce débat porte aussi sur la ségrégation sociorésidentielle.

Pour comprendre pourquoi les préoccupations scolaires renvoient au profil social des établissements, il faut rappeler cinq processus importants qui ont marqué la période la plus récente.

- Tout d'abord, la massification de l'enseignement secondaire et l'allongement de la durée des études se traduisent par la présence significative d'enfants de milieux populaires et immigrés à des niveaux d'études que seule une minorité d'entre eux atteignaient auparavant. Jusqu'au milieu des années 1970, le public scolaire était socialement et ethniquement relativement homogène à partir de la classe de 5^e, alors que les collèges et les lycées sont depuis devenus beaucoup plus hétérogènes. Avec les changements dans le recrutement, et en particulier avec la mise en place du collège unique, les demandes de performances vont s'accroître considérablement. Elles vont poser plus crûment des questions concernant « le public et le rendement » scolaires qui se posaient moins auparavant, étant donné la spécialisation sociale plus précoce des parcours scolaires.
- Simultanément, les métropoles et leurs banlieues ont connu un processus de division sociale de l'espace engagé depuis longtemps qui, tout en maintenant un grand nombre d'espaces socialement et ethniquement mélangés, a également renforcé la ségrégation aux deux extrêmes, celle des catégories supérieures d'une part, et celle des catégories les plus précaires d'autre part.
- Ce processus s'est traduit par l'émergence « des quartiers en difficulté » qui, bien qu'en nombre limité, incarnent l'image forte, dominante et répulsive du monde populaire précaire, des populations issues de l'immigration connaissant des difficultés d'intégration, plus particulièrement dans les banlieues. Après vingt ans de crises et de politique de la ville, les émeutes de novembre 2005 ont renforcé cette image. Ces quartiers, et leur population, sont ainsi associés aux violences et désordres urbains et scolaires.

- Cette forte visibilité spatiale (urbaine), scolaire et médiatique des catégories précaires se rattache à un contexte radicalement différent de celui des Trente glorieuses : chômage, chances plus réduites de mobilité sociale ascendante, et doutes sur l'avenir, se traduisent par une peur et souvent une expérience du déclassement. Même si l'école voit sa crédibilité atteinte, la réussite scolaire reste perçue comme la meilleure garantie d'accès aux positions sociales supérieures. Pour une large partie des classes moyennes, elle est cependant de moins en moins associée à une logique de promotion et de plus en plus à une logique de maintien des positions sociales des parents. L'accroissement des risques de déclassement social et d'instabilité professionnelle se traduit par une plus grande inquiétude et incertitude quant à l'avenir des enfants, qui se répercutent sur l'école. Celle-ci reste centrale mais apparaît plus fragile dans sa capacité à garantir des positions sociales. Dans ce contexte, les vieilles inégalités de classe ne disparaissent pas, mais tendent à être diluées dans des perceptions plus spatiales et plus individualistes.
- La montée en puissance du thème de la ségrégation urbaine doit toutefois être rattachée à d'autres dimensions. L'interrogation quant au changement de nature de la ségrégation joue un rôle de premier plan, en particulier sur le poids des dimensions ethniques. Les données disponibles sur l'ethnicité sont certes fragiles et limitées dans le cas français, mais elles ne semblent pas indiquer une tendance générale à l'augmentation de la ségrégation ethno-raciale. Mais, si par exemple la ségrégation ethno-raciale est restée plutôt stable dans la métropole parisienne au cours des années 1990, dans une partie des quartiers populaires où le poids des immigrés était déjà le plus fort il a encore augmenté (Préteceille, 2009) ; des approches localisées montrent pareillement que le poids des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne a augmenté dans certaines cités très stigmatisées, et qu'il est plus fort encore si l'on tient compte des générations suivantes (Lagrange, 2010). Derrière la question de la ségrégation, c'est bien la question d'un changement de figure de la question sociale qui est posée.

Si la carte scolaire est placée au centre du débat dans le cas français, c'est parce qu'elle met simultanément en cause la ségrégation urbaine et la ségrégation scolaire. Aux deux extrêmes de la hiérarchie sociale, elle ne fait que refléter, voire amplifier, un état de la ségrégation et contribue à cliver les expériences scolaires. Au sein des espaces mixtes, le doute s'instaure lorsque les parents ont l'impression d'un décalage entre le profil des écoles et celui du quartier, ou encore d'un déclassement ou d'un décrochage par rapport aux établissements des quartiers « protégés » des classes supérieures. Ainsi, pensée pour organiser l'offre et les flux scolaires à une époque où le public scolaire était moins nombreux et socialement et ethniquement plus homogène, la carte scolaire peine aujourd'hui à garantir les mêmes environnements scolaires dans l'ensemble des quartiers, que ce soit du point de vue du profil de l'offre éducative ou de celui du public scolarisé. Si l'objectif de mixité sociale (et ethnique) n'était pas premier au départ, il est devenu central par la suite au point d'être l'aspect le plus débattu et sans doute le plus problématique.

C'est donc dans ce contexte que se sont développées en France des recherches sociologiques au croisement des thématiques urbaines et scolaires, touchant directement ou indirectement à la carte scolaire.

Parmi les travaux récents¹, un certain nombre se sont intéressés à la production de la ségrégation scolaire, que ce soit sous l'angle des catégories sociales (Merle, 2010, 2011) ou

¹ Nous ne mentionnerons ici que les travaux les plus récents publiés à partir des années 2000. Bien évidemment, d'autres travaux pionniers et importants ont été publiés durant la période précédente. Pour une vue plus complète de ce champ, voir Oberti, 2007 (chapitre 3).

ethniques (Felouzis, 2003), en l'associant à d'autres caractéristiques de réussite et d'offre scolaires. Ces travaux mettent en évidence une forte ségrégation sociale et ethnique dans les collèges, corrélée à l'offre et la réussite scolaires, et à un recrutement plus sélectif dans le secteur privé. L'assouplissement de la carte scolaire aurait par ailleurs accentué le caractère populaire des établissements déjà les plus défavorisés, en particulier dans les établissements « Ambition réussite » (Merle, 2011).

D'autres travaux se sont également intéressés à la ségrégation urbaine, mais davantage sous l'angle des effets de la composition sociale des établissements sur les trajectoires scolaires des élèves, leurs conditions d'études et leur mode de socialisation (Felouzis et Perroton, 2009). Les principales questions portent sur les effets du « school mix » en termes de réussite scolaire, et de relations entre élèves (Duru-Bellat, 2004).

Mais ce sont surtout les pratiques de scolarisation et d'évitement de l'établissement du secteur scolaire qui ont été le plus étudiées, souvent à une échelle locale (commune, bassin scolaire, département), à travers soit des analyses qualitatives des « choix » et des « stratégies » scolaires des parents (van Zanten, 2009a, 2009b) soit des analyses quantitatives de ces pratiques en fonction des positions sociales et des contextes locaux (François et Poupeau, 2008). Dans tous les cas, ces travaux mettent en évidence des effets des contextes locaux (types et profils des établissements et des quartiers) qui introduisent des différences significatives au sein des mêmes catégories sociales, et qui confirment l'intérêt d'une lecture spatialisée des pratiques scolaires et des dynamiques de transformation des établissements (Oberti, 2007 ; François et Poupeau, 2008).

Le rapport à la ségrégation et à la carte scolaire a également été étudié sous l'angle des politiques de gestion et de management des établissements. Ces études ont fait ressortir l'importance des stratégies des établissements pour agir sur le profil de leur recrutement, et la façon dont les établissements publics entre eux, mais aussi et parfois de façon plus intense avec les établissements privés, établissent des rapports de concurrence pour attirer les meilleurs élèves, en contrôlant les secteurs de recrutement et/ou en développant une offre scolaire innovante et attractive (Barthon et Monfroy, 2005). Ces études montrent comment cette question du profil social de l'établissement, de son attractivité et de ses « performances » se traduit par des transformations des modes de gouvernance des établissements, consolidant le plus souvent une logique de compétition, de concurrence entre eux, sans nécessairement conduire à une réduction significative des inégalités scolaires (van Zanten, 2010 ; Mons, 2007).

D'autres travaux se sont intéressés aux dimensions politiques locales des enjeux scolaires liés à la sectorisation. Ces études montrent que les découpages des secteurs scolaires qui déterminent le recrutement des établissements font l'objet de pressions politiques et de mobilisations qui sont autant de manifestations des crispations associées aux caractéristiques des contextes de scolarisation des élèves (Charmes, 2007).

Enfin, quelques rares travaux se sont intéressés au fonctionnement des commissions d'attribution des dérogations, afin d'en comprendre les logiques et les répertoires mobilisés par les différents acteurs (Visier et Zoia, 2010 ; Barrault, 2011).

Dans ces débats, la question de la carte scolaire est majeure, même si elle n'est pas toujours abordée de façon explicite : la définition du découpage territorial qui affecte automatiquement les élèves d'un quartier donné à une école maternelle ou primaire, à un collège, à un lycée, est le mécanisme qui traduit la distribution résidentielle inégale des catégories sociales en distribution inégale selon les établissements des élèves d'origine sociale différente. Considérée en France comme une modalité directe de traduction du principe républicain d'égalité – ici l'égalité dans l'accès à l'école – la carte scolaire est en fait comme

la bouteille à moitié vide-à moitié pleine : elle assure l'égalité des enfants d'un quartier, mais elle enregistre la ségrégation résidentielle et la traduit en ségrégation scolaire ; elle est donc inégalitaire à l'échelle de la ville, mais le libre choix de l'école serait encore plus inégalitaire, car ce seraient les ménages ayant le plus de ressources, matérielles et sociales, qui pourraient le plus envoyer leurs enfants dans les meilleures écoles. En effet, pour que la carte scolaire garantisse l'égalité, il faudrait que les écoles soient égales ; or même si par hypothèse elles l'étaient du point de vue de l'affectation des ressources publiques, elles ne le sont pas du point de vue des conditions de scolarité et de la réussite des élèves, de nombreux travaux ayant montré, depuis ceux de Bourdieu, l'effet des inégalités de milieu social des élèves sur leur destin scolaire.

Les seules politiques publiques ayant réellement cherché à améliorer le caractère républicain de la carte scolaire sont les politiques visant les quartiers les plus en difficulté, d'une part par l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, des équipements et services, susceptible de rétablir une certaine mixité sociale locale – de réduire la ségrégation résidentielle donc –, d'autre part par des politiques visant à rendre les écoles locales plus égales – telles que celle des Zones d'Éducation Prioritaire.

Ces deux types de politiques n'ont produit que des effets positifs limités, pour des raisons multiples dont, au premier chef, le manque de continuité dans l'effort, les moyens se réduisant peu à peu une fois passées les annonces politiques tonitruantes, souvent au lendemain d'émeutes, alors que de telles politiques ne peuvent produire de réels effets positifs que dans une continuité d'effort sur de nombreuses années.

On remarque aussi par leur intitulé même, que ces politiques n'ont visé que les seuls quartiers populaires en difficulté, comme si l'essentiel des ségrégations et inégalités scolaires s'y trouvaient concentrées. Or d'une part la ségrégation résidentielle ne se définit pas que par la situation de ces quartiers, mais par un continuum hiérarchisé de situations, dont ils ne sont que la partie populaire extrême, et qui compte une partie supérieure ou bourgeoise encore plus exclusive, et des quartiers populaires ou moyens-mélangés qui, bien qu'ils présentent une certaine mixité, s'inscrivent néanmoins dans cette hiérarchie des statuts sociaux et n'assurent qu'une mixité partielle, du fait de la faible présence par exemple des catégories supérieures. Et, d'autre part, le système scolaire est lui-même un système hiérarchisé dont il a été montré (Dubet, 1994, 2004 ; Duru-Bellat, 2002) qu'il était fondamentalement orienté par la préoccupation de sélection de l'élite, et ne gérait les élèves n'accédant pas à cette élite que par l'élimination successive vers des filières définies avant tout négativement comme inférieures.

Le sentiment est donc allé croissant d'une inefficacité grandissante de la carte scolaire à garantir l'égalité républicaine, du fait de la situation dans les quartiers les plus en difficulté, du fait aussi de pratiques de contournement de la carte scolaire, quantitativement limitées mais aux conséquences qualitatives plus diffuses. Certaines de ces pratiques sont licites et supposent une bonne connaissance des mécanismes scolaires et administratifs, comme les choix de langues ou d'option ; d'autre sont illicites comme l'usage de fausses adresses ou de domiciliations de complaisance. Elles s'ajoutent aux mécanismes classiques des inégalités urbaines – choix résidentiel près des bons établissements pour les ménages des catégories favorisées qui peuvent en assumer le coût ; et au recours à la scolarisation dans le secteur privé, mécanisme classique et ancien pour les catégories supérieures mais qui tend à se développer.

Pour toutes ces raisons, le dogme républicain de la carte scolaire est fragilisé, critiqué comme insuffisamment efficace du point de vue de la mixité et de l'égalité, et injuste socialement car la contrainte s'impose en pratique de façon inégale

Ces arguments ont été largement mis en avant pour justifier en 2007 une réforme de la carte scolaire annoncée par Nicolas Sarkozy lors de sa première campagne présidentielle. Cette réforme devait desserrer la contrainte territoriale, en particulier pour les enfants des classes populaires vivant dans les quartiers les plus défavorisés et les plus stigmatisés, et leur donner ainsi, au moins formellement, la possibilité de demander une dérogation sur critères sociaux.

Cette réforme comportait un effet d'annonce particulièrement fort puisqu'il s'agissait de remettre au premier plan le « libre choix de l'école » quel que soit son milieu social et son lieu d'habitation. Une série d'arguments mobilisés par les partisans de cette réforme s'appuient sur des résultats de recherche qui montrent effectivement que cette mesure s'applique de façon inégale selon les catégories sociales, au profit des plus favorisées.

Cette référence au libre choix de l'école trouve aussi son inspiration dans des expériences menées au cours des quinze dernières années aux États-Unis, comme dans les *Charter* et *Magnet Schools*, fondées sur une évaluation systématique des « performances » des établissements et des élèves. Le principe est bien celui d'une forte autonomie et d'une mise en concurrence des établissements, avec la sanction prévue d'une fermeture de ceux ne remplissant pas leur contrat et peu demandés.

La réforme a été annoncée tardivement en 2007, et c'est seulement à la rentrée suivante en 2008 que l'on pouvait mesurer les premiers effets de ce changement.

L'assouplissement de la carte scolaire est susceptible de se traduire par un plus grand écart entre la structure sociale de la population d'un secteur et celle des élèves effectivement scolarisés dans ce secteur, avec des processus de désaffectation vis à vis de certains et de demande accrue vers d'autres. Cette interrogation est donc au croisement des questions de ségrégation urbaine et scolaire, l'effet attendu de l'assouplissement de la carte scolaire étant bien de desserrer la contrainte territoriale.

C'est cette interrogation qui sera l'axe central de notre démarche: en quoi, et comment, la nouvelle politique d'assouplissement de la carte scolaire a-t-elle modifié les relations entre ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire ? Nous chercherons à y répondre de façon systématique, en considérant l'ensemble des situations urbaines de la métropole parisienne et pas seulement les quartiers les plus défavorisés ou les plus favorisés, sur lesquels on concentre souvent le regard. Nous explorerons les liens entre structures sociales des établissements et flux de dérogations à différentes échelles, celle de deux départements fortement contrastés mais aussi marqués par des différences internes significatives, et celle de deux bassins scolaires eux aussi marqués par des différences internes significatives.

Cette approche laisse volontairement de côté la question de la qualité, des performances, des résultats des établissements scolaires, souvent mise en avant comme critère principal qui orienterait, selon la logique du consommateur rationnel, les choix stratégiques des parents. Nous avons préféré nous centrer ici sur l'étude du profil social du fait de sa relation directe avec le mécanisme principal d'affectation des élèves. L'analyse de la performance des établissements est une question plus complexe, qui a donné lieu à de nombreux débats et à des approches diverses, où l'on reconnaît généralement trois composantes : un effet de composition, qui tient à l'origine sociale des élèves, lesquels disposent de par leur éducation et milieu familial de ressources individuelles inégales pour réussir dans leurs études (perspective issue des travaux de Bourdieu, déjà évoquée) ; un effet de configuration, qui tient à la structure des groupes d'élèves rassemblés, et aux effets d'interaction entre eux ; un effet d'établissement enfin, qui tient aux compétences des enseignants, à leur capacité d'action collective, au dynamisme du chef d'établissement etc. Les indicateurs classiques des résultats des élèves résultent de ces trois effets mêlés.

L'approche que nous proposons doit contribuer à éclairer les deux premiers. Le troisième effet pourrait alors être étudié dans une phase ultérieure, à partir de ces résultats, en donnant une dimension urbaine plus fine aux travaux existants montrant l'importance de cet effet établissement (Duru-Bellat et van Zanten, 1999 ; Duru-Bellat, 2002).

Toutes les études concordent pour mettre en évidence la tendance nettement plus marquée à l'évitement, ou en tout cas à un choix plus sélectif, au moment de l'entrée au collège. C'est donc sur le collège que nous proposons de centrer notre étude.

Pour apprécier l'impact de cet assouplissement, il faut donc pouvoir suivre l'évolution de la structure spatiale des élèves effectifs en la comparant à celle des élèves potentiels. Les débats publics sur cette question ont mis en avant les risques d'accentuation de la ségrégation subie pour les établissements des quartiers les plus défavorisés, les plus susceptibles de subir cette désaffection. Ils ne sont toutefois pas les seuls concernés, on l'a dit. D'une part, il faut pouvoir saisir où vont les flux d'élèves qui seraient partis de ces quartiers. Mais d'autre part, les différents autres types de quartiers sont aussi susceptibles d'être affectés. Les établissements des quartiers populaires moins défavorisés, des quartiers que nous avons appelés moyens-mélangés – qui sont la modalité la plus répandue – et des quartiers supérieurs peuvent eux aussi être concernés par une accentuation de la logique de concurrence et de hiérarchisation, les rendant plus attractifs par rapport à d'autres, et/ou moins attractifs que d'autres.

Quelles populations, dans ces différents types de quartiers, ont bénéficié effectivement de cette opportunité ? Assiste-t-on à une diversification sociale des collèges attractifs (avec l'arrivée de « boursiers sociaux »), et parallèlement à une homogénéisation sociale (et ethnique) de ceux fortement stigmatisés ? Les profils sociaux des secteurs de recrutement et ceux des collèges ont-ils tendance à se différencier de plus en plus ?

Quelles sont les catégories sociales qui ont recours aux dérogations ? À l'autre extrémité du spectre, dans les quartiers à forte présence de classes moyennes et de classes supérieures, comment évoluent les choix scolaires ? Assiste-t-on à une délocalisation sélective des lieux de scolarisation, accompagnée d'une plus large mobilité géographique ?

Enfin, dans la mesure où les demandes de dérogations à l'entrée au collège n'aboutissent pas toutes, et où parallèlement les attentes suscitées par l'annonce de l'assouplissement des conditions d'obtention étaient très fortes, nous avons cherché à saisir comment les parents réagissaient au verdict de l'inspection académique. Nous avons ainsi procédé par entretiens, essentiellement auprès de parents n'ayant pas obtenu satisfaction, afin de comprendre leurs motivations et leurs réactions. Cette démarche s'est avérée pertinente non seulement pour connaître les ressorts de leur démarche, mais aussi plus largement leur rapport à l'école, à la méritocratie, à l'administration et aux inégalités.

Le travail proposé dans ce rapport peut être assimilé à une évaluation d'une politique publique, bien qu'il ne s'agisse pas d'une évaluation au sens classique du terme. En effet, il ne s'agit pas simplement de « mesurer » l'impact de cette réforme en fonction de ses objectifs et des populations ciblées, et ainsi « évaluer » son efficacité, mais de le faire en resituant cette réforme dans son contexte social et urbain, et en tenant compte de la façon dont les acteurs concernés se rapportent à la mesure, l'interprètent et parfois la redéfinissent. Dans ce sens, notre souci est bien d'interpréter les évolutions dans le temps en les rattachant aux contextes sociaux, urbains et scolaires dans lesquels cette réforme s'est mise en place, et en faisant varier les échelles. L'assouplissement de la carte scolaire n'est donc pas considéré ici uniquement comme un « instrument » de régulation de l'affectation des élèves dans les collèges, dont les principes et les logiques d'application seraient totalement déconnectées des réalités sociales dans lesquelles elles s'insèrent. La question du rapport des acteurs concernés

à la réforme apparaît également centrale, même si nous la traiterons ici essentiellement du côté des parents d'élèves et moins directement du côté de l'administration de l'éducation, au niveau des inspections ou des établissements, ou du côté des enseignants.

Cette approche sociologique permet de relier les résultats obtenus, par exemple concernant les flux de dérogations en fonction des profils des collèges de départ et d'arrivée, ou encore en fonction des critères des demandes de dérogations, aux contextes métropolitains et locaux, dont les caractéristiques expliquent pour une part non négligeable les dynamiques à l'œuvre et les différences avec d'autres contextes. Mais ces contextes ne suffisent pas à comprendre comment est reçue la mesure et comment dans ce cas les parents d'élèves s'approprient le dispositif et y développent des actions plus ou moins contraintes et plus ou moins légales.

Ce cadre d'analyse explique la structure d'ensemble et le contenu des différents chapitres. Le premier propose une vue d'ensemble des évolutions du profil des collèges, le deuxième présente l'articulation entre la ségrégation résidentielle et la ségrégation scolaire, le troisième analyse plus en détail les flux et les caractéristiques des demandes de dérogation à différentes échelles, et enfin le quatrième chapitre s'intéresse plus directement au ressenti des parents engagés dans ce processus.

Chapitre I
DIFFÉRENCES ENTRE COLLÈGES
SELON LE PROFIL SOCIAL DES ÉLÈVES
ET ÉVOLUTIONS 2004-2007-2011

Dans notre programme de recherche, la construction d'une typologie des collèges selon le profil des élèves avait pour objectif de définir une caractérisation synthétique des établissements qui permette :

- de comparer la population scolarisée dans les collèges publics à la population scolarisable dans le secteur scolaire des établissements ;
- de voir si les établissements faisant l'objet des demandes de dérogation les plus nombreuses, soit pour les éviter soit pour s'y inscrire, présentent des profils particuliers qui pourraient compter parmi les facteurs explicatifs de ces mouvements ;
- de suivre l'évolution des profils des établissements, d'apprécier si leur transformation résulte au moins en partie de l'effet des dérogations accordées, et dans quel sens, tout en contrôlant l'évolution du profil de la population scolarisable.

Afin de disposer d'un cadrage d'ensemble, nous avons choisi de construire cette typologie pour les collèges de l'ensemble de l'aire urbaine de Paris. L'interrogation sur la ségrégation suppose en effet de considérer les différences de distribution entre groupes dans l'ensemble social dans lequel se construisent leurs relations : en ce sens, l'ensemble urbain qui fait société est la métropole parisienne, au sens sociologique, dont l'aire urbaine telle que définie par l'INSEE² est une bonne approximation. Étudier les différences de profil entre collèges d'un seul département, comme le fait P. Merle (Merle, 2010) pour Paris, ne permet pas de rapprocher les dynamiques de composition scolaire de celles de la population résidentielle, qui se jouent à l'échelle de l'ensemble de la métropole. Cela nous permettra donc de situer les évolutions que nous analyserons plus en détail sur certains espaces dans la dynamique métropolitaine d'ensemble.

La source de données la plus détaillée disponible est la Base Centrale Scolarité, gérée par le ministère de l'Éducation Nationale et mise à disposition des chercheurs par la DEPP via le Réseau Quételet. Cette base est constituée de deux fichiers annuels, le fichier « élèves » qui donne les caractéristiques sociodémographiques et scolaires de ceux-ci, et le fichier « établissements » qui comporte les caractéristiques administratives et géographiques de ces derniers. La Base couvre l'ensemble des établissements du secondaire, publics et privés.

L'année retenue a été l'année 2007, parce qu'il s'agit de l'année immédiatement antérieure au début de la mise en œuvre de la politique d'assouplissement de la carte scolaire. Pour étudier les évolutions, on a comparé avec les données de 2004, pour apprécier les tendances antérieures à la réforme, et 2011, pour en discerner les effets.

² Voir <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/aire-urbaine.htm>. En 1999 déjà, l'aire urbaine de Paris, qui était principalement constituée par des communes de la région Île-de-France, débordait de celle-ci et comportait des communes des départements limitrophes, dont l'Oise et l'Eure.

LA TYPOLOGIE DES COLLÈGES EN 2007

Les variables retenues

Choix des variables et modalités

Plusieurs choix sont possibles pour construire des typologies d'établissements en fonction du profil des élèves. Dans la mesure où l'objectif principal du projet de recherche est d'apprécier les effets éventuels de l'assouplissement de la carte scolaire sur l'évolution de la ségrégation scolaire, nous avons retenu les seules caractéristiques sociodémographiques des élèves (à la différence par exemple de Le Donné et Rocher, 2010, qui combinent dans leur indice de position socioscolaire plusieurs variables, les unes mesurant les caractéristiques d'origine sociale, d'autres des pratiques scolaires). Par ailleurs, la perception par les parents de la composition de la population des élèves peut être un facteur de demande de dérogation : dérogation pour éviter un établissement jugé « mal fréquenté », dérogation pour inscrire l'élève dans un établissement jugé « bien fréquenté ». Il est certain que d'autres considérations peuvent intervenir, en particulier la réputation de l'établissement quant à ses résultats, qui ne résultent pas du seul profil social des élèves mais aussi de la qualité des équipes d'enseignants et des politiques d'établissement. Construire la typologie sur les seules caractéristiques sociales des élèves permet cependant d'envisager de vérifier si les établissements présentant les mêmes profils sont semblablement évités ou attractifs, ou si à profil semblable les « résultats » peuvent faire varier les flux de demandes de dérogations.

Dans la mesure où de nombreux travaux ont montré que le moment considéré comme le plus important pour les parents dans le choix éventuel d'un établissement était celui de l'entrée en 6^e, nous avons donc travaillé uniquement sur les collèges. C'est en effet à l'entrée au collège que les demandes de dérogation sont les plus nombreuses.

Nous avons pris comme profil de base de la typologie celui des seuls élèves de 6^e. Prendre l'ensemble des élèves des collèges aurait présenté l'avantage d'avoir une population plus nombreuse, donc a priori des résultats plus robustes statistiquement (encore que la population étudiée soit ici complète et non pas un échantillon de l'ensemble) ; mais aurait eu l'inconvénient de diluer l'impact des évolutions, que nous ne pouvons observer que sur un petit nombre d'années, les changements affectant surtout chaque année les nouveaux entrants en 6^e, beaucoup moins les élèves des autres années, déjà présents les années précédentes. La prise en compte du seul profil des élèves de 6^e est donc a priori plus susceptible de mettre en évidence les changements sur une période de quelques années seulement.

Parmi les caractéristiques des élèves indiquées dans la Base, nous avons retenu l'« origine sociale », définie par la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de l'élève, et la nationalité de l'élève.

Contrairement à de nombreux travaux qui utilisent la CS regroupée, voire en 4 modalités seulement comme dans la base IPES (comme l'étude de P. Merle sur les collèges parisiens, 2010), nous avons préféré utiliser la CS détaillée. L'étude de la ségrégation socioéconomique résidentielle utilisant cette CS détaillée pour les actifs (Préteceille, 2003) a montré tout l'intérêt de ce détail, en mettant en évidence par exemple les différences significatives de localisation résidentielle entre professions libérales ou ingénieurs, entre cadres et professions intermédiaires, entre salariés du public et salariés du privé, etc. Plusieurs travaux récents ont montré également l'intérêt de l'utilisation de la CS détaillée pour l'étude

des pratiques parentales en matière d'éducation et de choix scolaire (Oberti, 2007, van Zanten, 2009a).

Quant à la nationalité, figurant dans le fichier selon huit modalités (France, Union Européenne sauf France (EU), Europe hors Union Européenne (HU), Asie (AS), Afrique (AF), Amérique (AM), Océanie (OC), non défini y compris apatride (ND)), elle est pour nous une variable « proxy » de la caractérisation des immigrés ou enfants d'immigrés, susceptibles d'être perçus comme constituant une population scolaire à éviter par certains parents pour des raisons soit d'imputation de niveau scolaire faible tirant les classes vers le bas, soit de discrimination ethno-raciale. Il est clair que le nombre des enfants étrangers est très inférieur à celui des enfants d'origine immigrée, le taux maximum observé en 2007 en 6^e est de 10 % pour les élèves étrangers non européens, alors que des enquêtes de terrain montrent des taux bien plus élevés dans certains collèges (Felouzis, 2003) et dans certains lycées (Oberti, Sanselme et Voisin, 2009) où, dans les cas les plus extrêmes, ce taux peut atteindre plus de 70 %. Là aussi, nous prendrons cette variable non pas pour considérer les valeurs absolues, mais comme indicateur de la présence plus ou moins forte des enfants d'origine immigrée.

Nous avons choisi de construire une variable unique en croisant les deux, CS et nationalités, afin d'essayer d'appréhender le poids relatif du socioéconomique et de l'ethno-racial dans les différenciations observées. Nous avons pour cela retenu la CS détaillée pour les français, et la CS regroupée (CS8) pour les différentes modalités de nationalité étrangère, de façon à ne pas avoir des effectifs trop réduits pour ces dernières.

Évaluation de la qualité des données

On peut penser que la qualité de ces variables, particulièrement les CS, issues de la déclaration par les parents des élèves qui doivent choisir directement une des CS détaillées, est sans doute moins bonne que celle enregistrée lors du recensement, pour laquelle l'INSEE code différentes informations déclarées dont chacune est plus simple. Pour apprécier la qualité des données, on a comparé (tableau 1) la structure des élèves de 6^e dans l'ensemble des collèges de l'aire urbaine de Paris, décrite par les variables et modalités retenues, avec celle des enfants de 11 ans de la région Île-de-France, décrite selon les mêmes modalités, selon le recensement de 2007³.

La différence de définition du champ géographique, due à la source utilisée qui ne comporte pas d'identifiant géographique plus précis que la région, est non négligeable mais minimale : les données du recensement comptent en plus celles de la partie de la région extérieure à l'aire urbaine de Paris (zones rurales) et ne comptent pas celles de la partie de l'aire urbaine extérieure à la région. La définition de la population est aussi un peu différente – élèves de 6^e versus jeunes de 11 ans – mais on peut penser que cette différence là est négligeable.

Le tableau indique les effectifs par modalité selon la base scolarité 2007 (élèves de 6^e), avec les CS détaillées des élèves français à gauche, puis les CS agrégées des élèves étrangers. On n'a pas indiqué dans le tableau les catégories à effectifs très faibles.

³ Les données sont issues du fichier détail des individus localisés au niveau de la région en ligne sur le site internet de l'INSEE, seule source actuellement accessible de données du recensement donnant le niveau de détail nécessaire pour faire la comparaison. La CS est celle de la personne de référence du ménage auquel appartient l'enfant. On n'a indiqué que les catégories qui avaient des effectifs suffisants pour figurer dans les variables actives des analyses statistiques.

Tableau 1. Origine sociale et nationalité des élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris et des jeunes de 11 ans d'Île-de-France en 2007

Catégories	CS	Nationalité	BCS2007	RP2007	écart
CS21FR	artisan	France	4 096	3 956	4%
CS22FR	commerçant et assimilé	"	4 584	3 561	29%
CS23FR	chef d'entreprise de dix salariés ou plus	"	2 806	1 766	59%
CS31FR	profession libérale	"	5 106	3 719	37%
CS33FR	cadre de la fonction publique	"	2 997	3 022	-1%
CS34FR	professeur et assimilé	"	3 100	2 908	7%
CS35FR	Prof. de l'information, arts, spectacle	"	2 696	2 367	14%
CS37FR	cadre adminis. et commerc. d'entreprise	"	16 887	12 911	31%
CS38FR	ingénieur - cadre techn. d'entreprise	"	10 719	12 457	-14%
CS42FR	instituteur et assimilé	"	1 044	2 562	-59%
CS43FR	profession interm. santé-travail social	"	4 397	2 691	63%
CS45FR	profession interm. adm. fonct. publ.	"	1 897	2 035	-7%
CS46FR	profession interm. adm.-commerce entr.	"	2 398	9 998	-76%
CS47FR	technicien	"	6 205	5 545	12%
CS48FR	contremaître, agent de maîtrise	"	3 412	3 809	-10%
CS52FR	empl.civil - agent service fonct. publ.	"	8 766	6 719	31%
CS53FR	policier et militaire	"	1 829	2 841	-36%
CS54FR	employé administratif d'entreprise	"	7 775	4 616	68%
CS55FR	employé de commerce	"	6 169	2 479	149%
CS56FR	person. service direct aux particuliers	"	4 169	3 950	6%
CS61FR	ouvrier qualifié	"	18 016	16 980	6%
CS66FR	ouvrier non qualifié	"	5 689	7 040	-19%
CS73FR	retraite cadre, profes. intermédiaire	"	263	610	-57%
CS76FR	retraité ancien employé et ouvrier	"	1 349	1 621	-17%
CS8_FR	personne sans activité professionnelle	"	8 287	4 195	98%
CS2_EU	patron	Union Europ.	160	397	-60%
CS3_EU	cadre	"	250	654	-62%
CS4_EU	profession intermédiaire	"	113	503	-78%
CS5_EU	employé	"	200	506	-61%
CS6_EU	ouvrier	"	561	1 412	-60%
CS6_HU	ouvrier	Europe hors UE	104	122	-15%
CS2_AS	patron	Asie	198	298	-34%
CS3_AS	cadre	"	117	196	-40%
CS5_AS	employé	"	261	509	-49%
CS6_AS	ouvrier	"	691	1 219	-43%
CS8_AS	ouvrier	"	231	290	-20%
CS2_AF	personne sans activité professionnelle	Afrique	216	514	-58%
CS3_AF	cadre	"	174	467	-63%
CS4_AF	profession intermédiaire	"	241	792	-70%
CS5_AF	employé	"	720	1 939	-63%
CS6_AF	ouvrier	"	1 234	2 806	-56%
CS7_AF	retraité	"	106	503	-79%
CS8_AF	personne sans activité professionnelle	"	491	903	-46%
CS5_AM	employé	Amériques	104	185	-44%
CS6_AM	ouvrier	"	125	235	-47%
autres			1 113	1 674	
n.d.			5 350	823	
total			147 416	141 302	4%

Sources : DEPP – Base Scolarité et INSEE – Recensement de la population 2007

L'écart total est faible, la population des élèves de 6^e de l'aire urbaine de Paris n'étant supérieure que de 4,3 % à celle des jeunes de 11 ans de la région.

Les données 2007 pour les élèves de 6^e comportent un taux de non-réponse pour la CS de 3,6 %. Pour celles du recensement, les non-déclarations ne concernent que la personne de référence.

Pour les CS des élèves français (CSxxFR), certaines CS sont assez concordantes (écart de moins de 10 %) entre les deux fichiers : les artisans (CS21), les cadres de la fonction publique (CS33), les professeurs et professions littéraires et scientifiques (CS34), les professions intermédiaires administratives de la fonction publique (CS45), les personnels des services directs aux particuliers (CS56), les ouvriers qualifiés (CS61). On peut penser qu'il s'agit de catégories dont « l'identité de métier » est assez fortement perçue et bien représentée par la CS, et/ou de catégories bien repérées dans l'univers social de l'Éducation nationale.

Pour d'autres catégories, on peut penser que les écarts se compensent au moins en partie entre catégories proches : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise (CS37) et ingénieurs et cadres techniques d'entreprise (CS38) ; techniciens (CS47) et contremaîtres (CS48) ; professions intermédiaires de la santé et du travail social (CS43) et professions intermédiaires administratives des entreprises (CS46).

Plusieurs catégories sont déclarées nettement plus que dans le recensement sans qu'on puisse proposer de compensations vraisemblables :

- Les commerçants (CS22), chefs d'entreprise (CS23) et professions libérales (CS31) sont fortement surdéclarés ;
- Les employés civils et agents de service de la fonction publique (CS52), les employés administratifs d'entreprise (CS54) et surtout les employés de commerce (CS55) sont fortement surdéclarés également ;
- Les personnes non actives (CS8).

Plusieurs catégories sont déclarées nettement moins que dans le recensement :

- Les instituteurs (CS42), ce qui est surprenant dans ce contexte ;
- les professions intermédiaires administratives, très fortement sous-déclarées ;
- Les policiers et militaires (CS53), d'autant plus sous-déclarés que les agents de sécurité privée devraient y être comptés ;
- Les ouvriers non qualifiés (CS66) (dont une partie est peut-être déclarée en CS55).

Une cause possible de ces décalages tient peut-être à un choix par les parents répondants de la « personne de référence » différent de celui résultant des procédures de traitement des déclarations du recensement par l'INSEE.

Pour les catégories d'élèves étrangers, ce qui frappe le plus est la sous-déclaration systématique quelle que soit la CS. On peut penser qu'il y a là un effet de la moindre perception par les enfants nés en France de parents étrangers de leur nationalité étrangère souvent « transitoire », avec des variations du droit mal connues, alors que les parents remplissant la feuille du recensement en ont peut-être une perception plus précise.

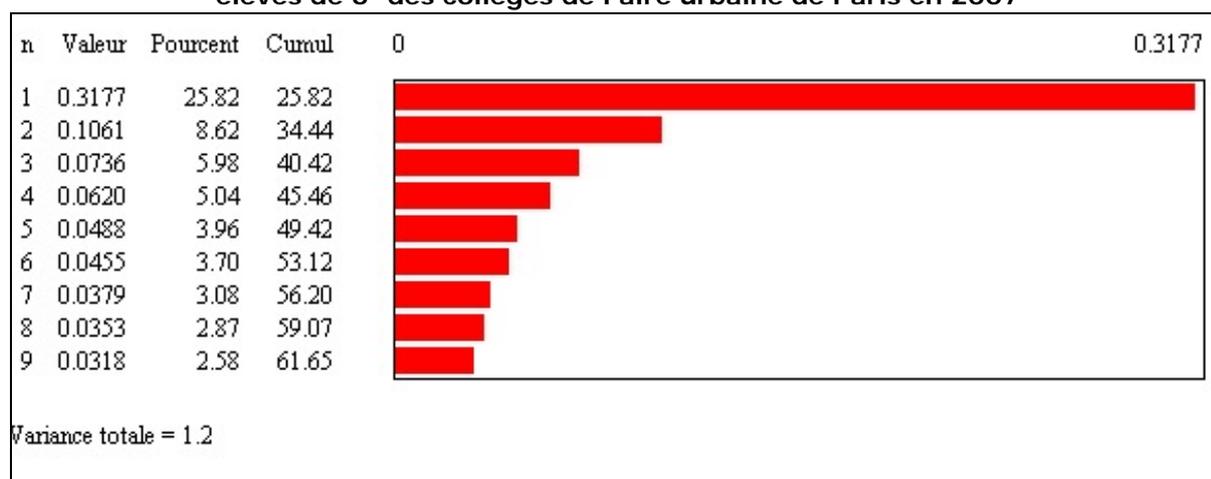
La représentation donnée par la base scolarité de l'origine sociale et de la nationalité des élèves de 6^e est donc assez biaisée par rapport à la structure que décrit le recensement. Mais dans la mesure où nous ne l'utiliserons pas pour des comptages précis mais pour comparer des profils d'ensemble dans des analyses multivariées, ce problème de qualité ne devrait pas être trop sérieux et ne devrait pas annuler les apports escomptés de l'analyse avec des modalités détaillées de la CS.

Analyse des correspondances

L'analyse factorielle des correspondances (AFC), première étape de la construction de la typologie, permet de mettre en évidence les principaux contrastes de distribution entre collèges selon la distribution des catégories d'origine sociale et nationale en 6^e. Elle a été conduite sur les 1 124 collèges, dont on retranche cependant après de premiers essais – car le profil de ces collèges était tellement différent des autres qu'il avait un poids déterminant dans la définition des premiers facteurs, surtout le deuxième, écrasant par là la description des différences entre la quasi-totalité des collèges, qui est l'objectif de l'analyse – cinq collèges montrant un profil exceptionnel par la forte présence d'élèves étrangers dont les parents appartiennent à des CS supérieures, plus quatre autres présentant des effectifs très faibles en 6^e, et un dernier une concentration atypique sur la CS8. On écarte aussi des variables actives les modalités de la variable composite qui comprennent peu d'élèves.

L'AFC montre d'abord un niveau de contraste modérément élevé – le premier facteur explique 26 % de la variance, le deuxième 9 %, le troisième 6 % – ce qu'on ne peut comparer cependant aux analyses faites sur la ségrégation résidentielle, pour lesquelles la variable était différente, et le nombre d'unités (IRIS) nettement plus important, chacune étant de taille nettement plus réduite que celle des secteurs scolaires des collèges.

Graphique 1. Valeurs propres de la première AFC – Origine sociale et nationalité des élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007



La projection des modalités sur le premier plan factoriel permet une interprétation rapide de ces deux premiers facteurs.

Le premier plan factoriel (graphique 2) et le tableau 2 montrent une opposition sur l'axe horizontal F1 entre élèves issus des catégories supérieures (y compris les étrangers de l'Union Européenne et d'Asie, mais pas ceux d'Afrique) et ceux issus des catégories populaires, les élèves enfants d'ouvriers non qualifiés français étant dans le même quadrant que les élèves étrangers d'Asie et d'Afrique issus des catégories les moins qualifiées, CS5 et CS6.

Ce premier facteur est principalement défini par la distribution des catégories supérieures, dont la contribution totale, en comptant les retraités anciens cadres (CS73FR) est la moitié du total. La seule catégorie supérieure absente de cet ensemble est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures africaines (CS3_AF) dont la contribution est très faible mais qui se projette légèrement du côté des catégories populaires.

Il est secondairement défini par la distribution des catégories populaires, ouvriers et employés. Les plus fortes contributions sont celles des enfants d'ouvriers français, qualifiés et non qualifiés, ainsi que des personnes françaises sans activité, mais les modalités populaires en position extrême sont les enfants étrangers d'Afrique et d'Asie dont la personne de référence est ouvrière (CS6) ou sans activité professionnelle (CS8).

Ce premier facteur combine donc la hiérarchisation socioéconomique avec une hiérarchisation en fonction des origines nationales : français du côté des catégories supérieures, et étrangers non européens, principalement d'origine africaine (Maghreb compris) et asiatique, du côté des catégories populaires.

Tableau 2. Variables définissant les quatre premiers facteurs de l'AFC– Origine sociale et nationalité des élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007

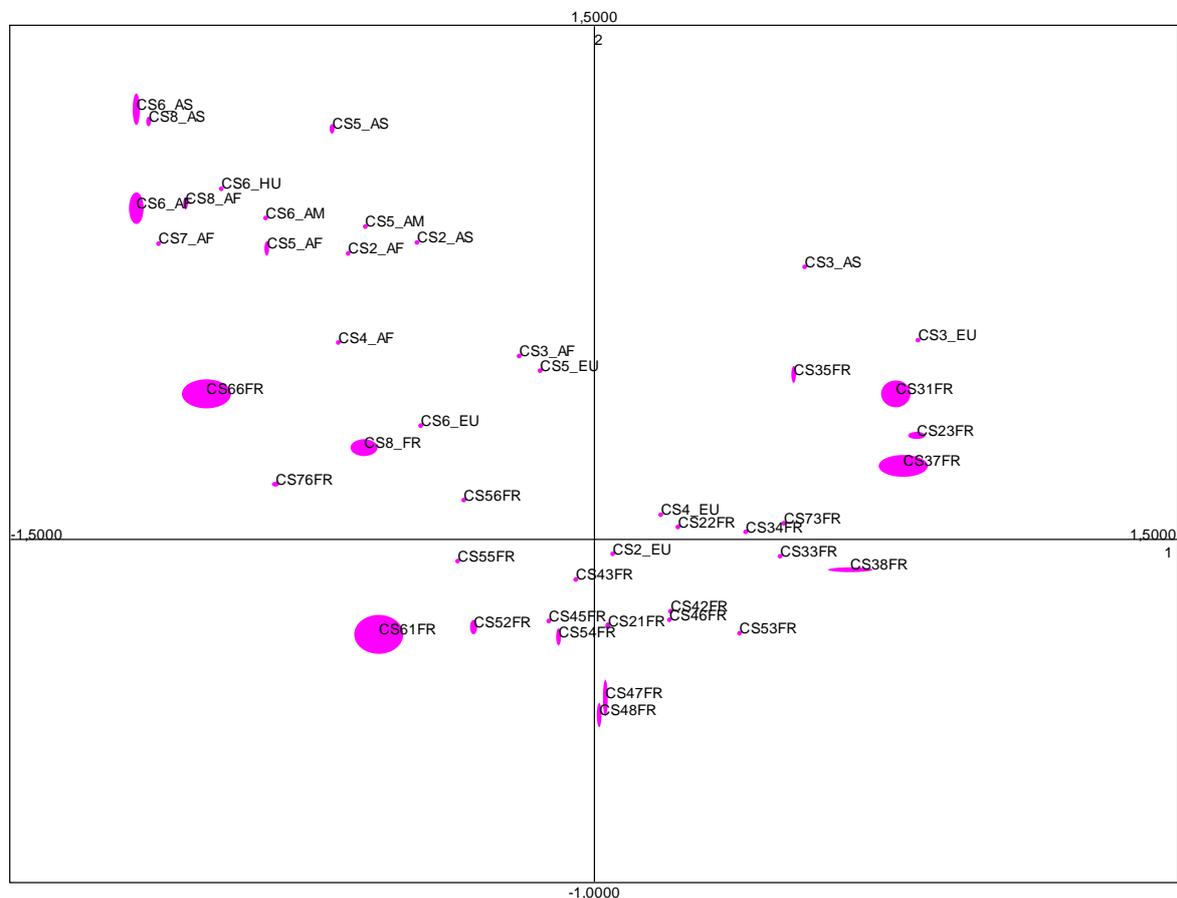
Valeurs négatives	Valeurs positives
Premier facteur	
CS61FR	CS23FR
CS66FR	CS31FR
CS8_FR	CS37FR
CS6_AF	CS38FR
Deuxième facteur	
CS47FR	CS31FR
CS48FR	CS35FR
CS52FR	CS37FR
CS54FR	CS66FR
CS61FR	CS8_FR
	CS5_AS
	CS6_AS
	CS8_AS
	CF5_AF
	CF6_AF
	CF8_AF
Troisième facteur	
CS5_AS	CS37FR
CS6_AS	CS66FR
CF5_AF	
CF6_AF	
CF8_AF	
Quatrième facteur	
CS22FR	CS37FR
CS34FR	CS38FR
CS35FR	CS61FR
CS43FR	CS6_AS
CS46FR	CF6_AF
CS55FR	
CS56FR	
CS8_FR	

(les facteurs retenus sont ceux qui ont une contribution au facteur supérieure à la moyenne)

Pour les Français comme pour les autres origines nationales, on retrouve la hiérarchisation socioéconomique décroissante selon ce premier facteur, des cadres aux professions intermédiaires aux employés et aux ouvriers. À catégorie socioprofessionnelle identique, les enfants étrangers se projettent cependant plus à gauche sur ce facteur, donc dans des espaces de statut socioéconomique inférieur à celui de leurs homologues français. Ce décalage est particulièrement fort pour les enfants d'origine africaine, puisque ceux dont les parents sont cadres se projettent à un niveau de hiérarchie proche de celui des enfants

d'employés français, et les enfants de professions intermédiaires d'origine africaine proches des enfants d'ouvriers français.

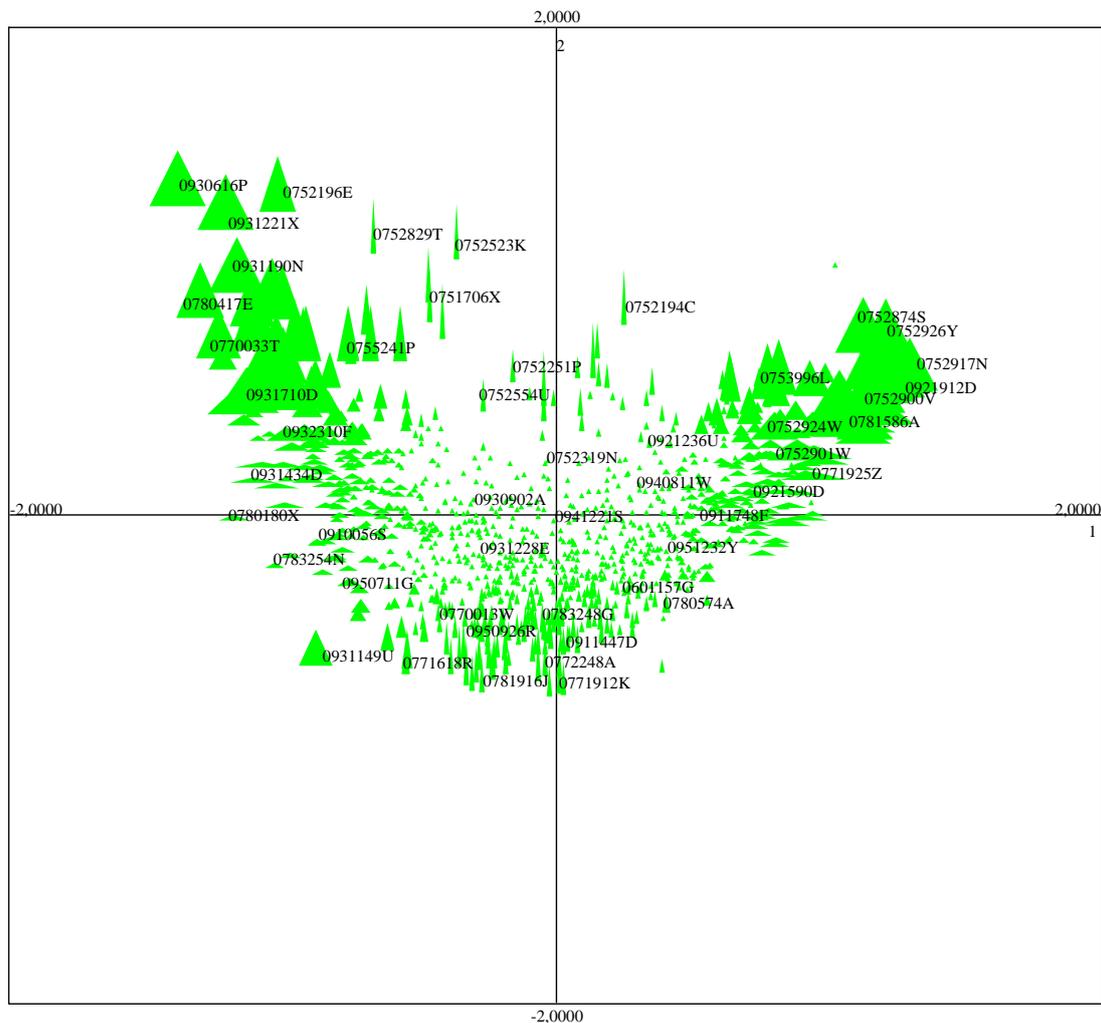
Graphique 2. Projection des variables sur le plan factoriel F1F2 de l'AFC – Origine sociale et nationalité des élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007



Sur le deuxième facteur (axe vertical F2 du graphique) l'opposition se fait entre les enfants de catégories supérieures et populaires d'un côté, et de l'autre ceux issus des professions intermédiaires et des ouvriers qualifiés, et de nationalité française. Les variables en projection extrême avec une forte contribution étant les techniciens (CS47FR), les contremaîtres (CS48FR), les ouvriers qualifiés (CS61FR); trois catégories d'enfants d'employés et deux autres de professions intermédiaires de nationalité française (CS54FR, CS52FR, CS53FR, CS45FR, CS43FR) ont des projections voisines. Comme la projection des enfants d'agriculteurs, en variable supplémentaire, est aussi en position extrême du côté négatif du deuxième facteur, il s'agit vraisemblablement d'espaces périphériques voire périurbains.

La projection des collèges sur le même premier plan factoriel (graphique 3) confirme ce point et donne une première indication succincte sur la distribution géographique des contrastes entre collèges : en position extrême sur le premier facteur, donc du côté droit du graphique où se projettent les catégories supérieures, on trouve principalement des collèges de Paris et des Hauts-de-Seine.

Graphique 3. Projection des collèges sur le plan factoriel F1F2 de l'AFC – Origine sociale et nationalité des élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007

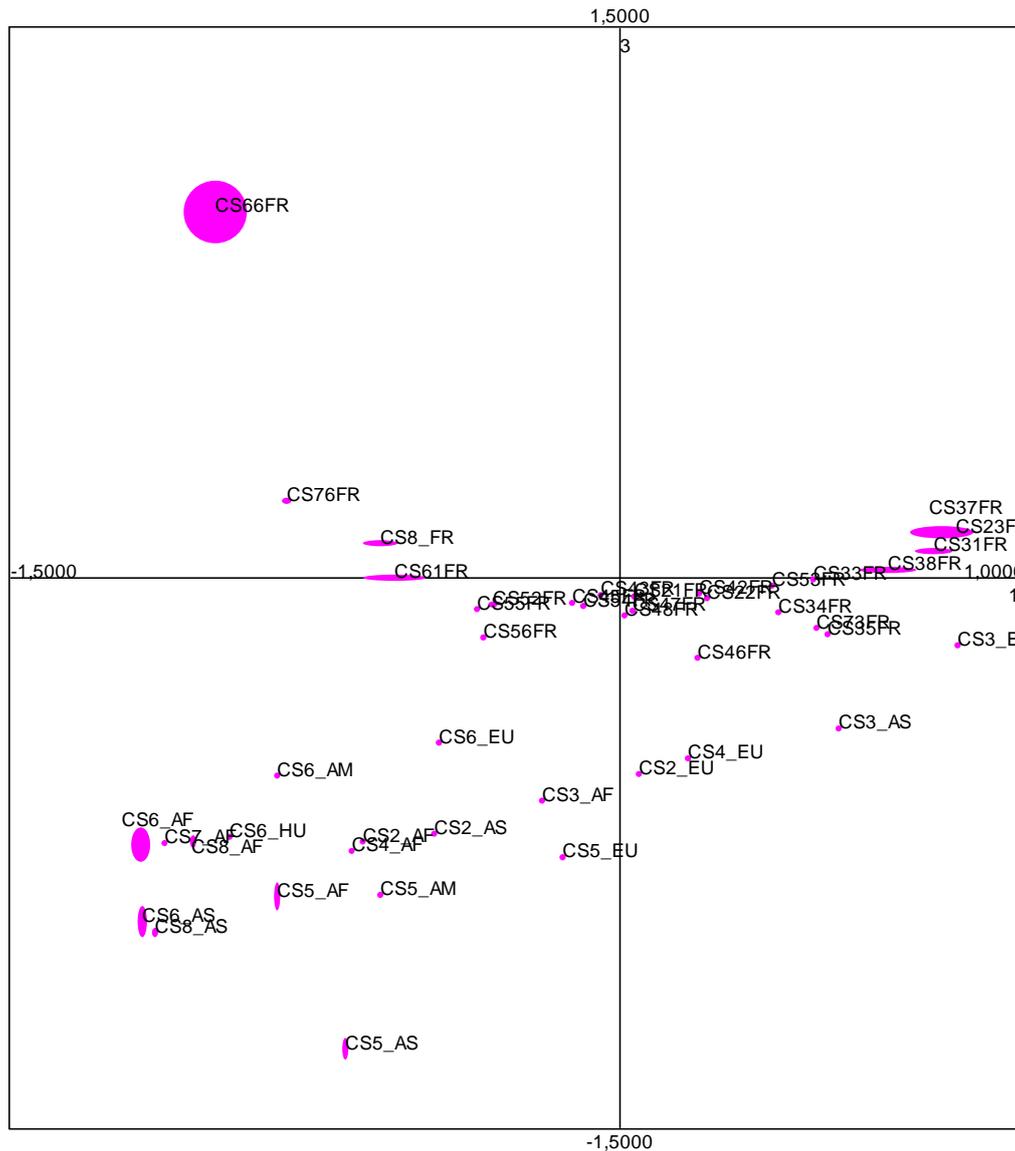


(les deuxième et troisième chiffres du numéro d'établissement correspondent au code du département)

À l'opposé, du côté gauche où se projettent les catégories populaires, on trouve des collèges de Seine-Saint-Denis, des Yvelines, de Seine-et-Marne, de Paris. Et en position négative extrême sur F2, du côté des professions intermédiaires françaises, on trouve des collèges de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, mais aussi de Seine-Saint-Denis.

On notera que la projection des variables sur le premier plan factoriel présente une distribution générale assez semblable, pour ce qui concerne les CS d'origine des élèves français, à celle de la projection des CS sur le premier plan factoriel de l'AFC des IRIS de la métropole parisienne en 1999 (Préteceille, 2003) ; la projection des élèves étrangers des CS5 (employés) et 6 (ouvriers) est elle aussi proche de la projection des étrangers que nous y avons projetés en variable supplémentaire (id., p. 14).

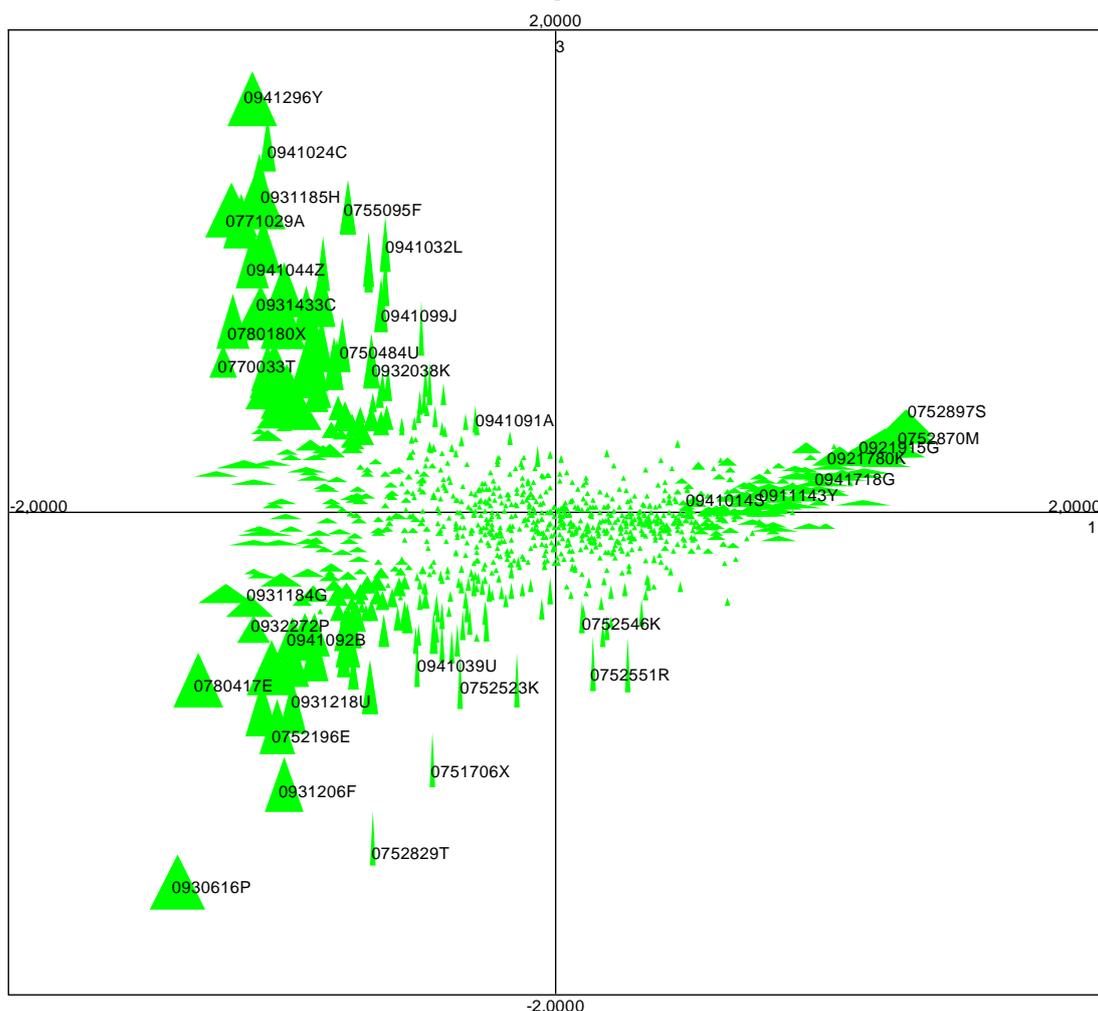
Graphique 4. Projection des collèges sur le plan factoriel F1F3 de l'AFC – Origine sociale et nationalité des élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007



Le tableau 1 et le deuxième plan factoriel de l'AFC, F1F3 (Graphique 4), montrent une opposition sur l'axe vertical F3 entre les CS des élèves français – la contribution la plus forte étant pour les enfants d'ouvriers non qualifiés français (CS66FR) – en haut, et les catégories populaires, employés (CS5) et ouvriers (CS6), des étrangers en bas. Les écarts les plus forts s'observent à gauche entre catégories populaires, CS66FR s'opposant à CS5, 6, 7 et 8 des Asiatiques et Africains. À droite du plan, les écarts entre catégories supérieures françaises et étrangères s'observent également, mais ont une plus faible contribution au 3^e facteur. Ce facteur révèle donc une ségrégation scolaire entre élèves français et étrangers à catégorie socioprofessionnelle semblable ; mais il n'intervient qu'en troisième, avec une part de variance expliquée très inférieure à celle des deux premiers facteurs.

La projection des collèges (graphique 5) ne montre pas d'opposition géographique nettement visible.

Graphique 5. Projection des collèges sur le plan factoriel F1F2 – Origine sociale et nationalité des élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007



Le quatrième facteur, qui n'explique plus que 5 % de la variance totale, montre une opposition de distribution intéressante entre les enfants d'une catégorie supérieure, la CS35, professions de l'information, des arts et du spectacle – dont on sait qu'elle a une distribution spatiale assez particulière (Préteceille, 2003 et 2010) – et les deux catégories supérieures des cadres d'entreprise, CS37 et CS38 – ce qui correspond à des résultats observés pour la ségrégation résidentielle –, ainsi que la plupart des catégories ouvrières – ce qui est plus difficile à interpréter.

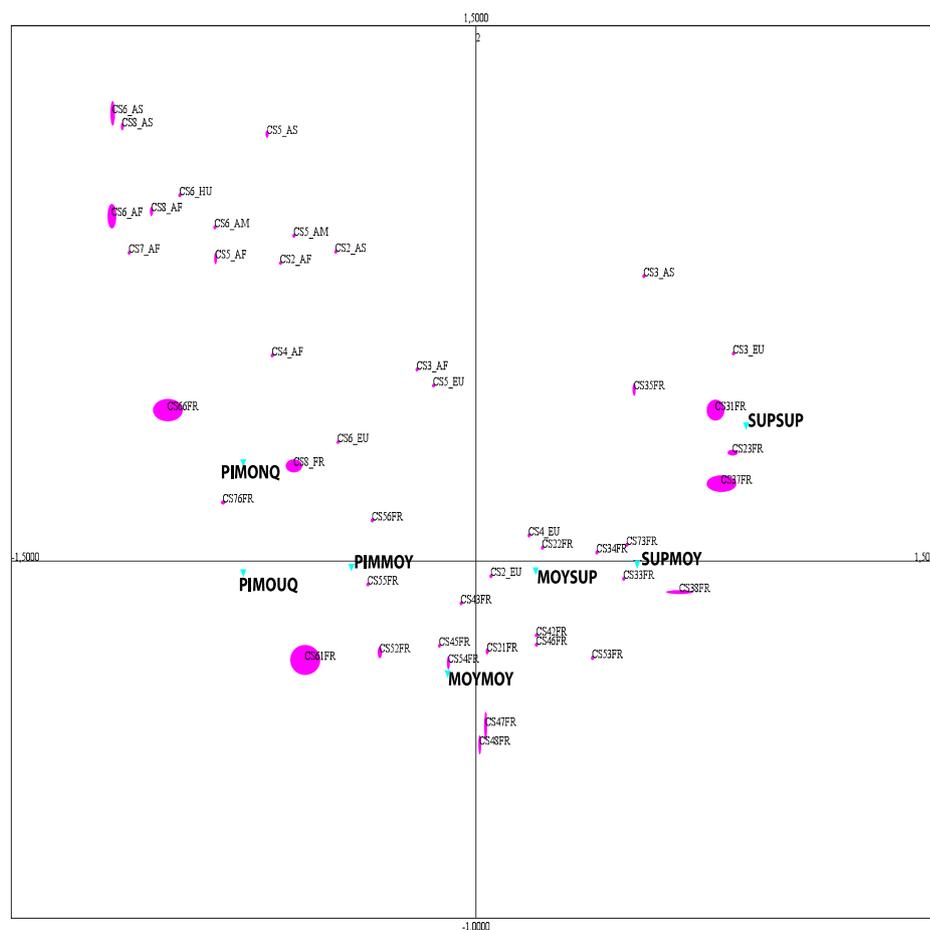
LA TYPOLOGIE DES COLLÈGES

Construction de la typologie

À partir de cette première AFC, on construit la typologie par segmentations successives du nuage de point, en enchaînant classifications ascendantes hiérarchiques (CAH) faite sur les coordonnées sur les trois ou quatre premiers facteurs puis AFC sur chaque classe obtenue etc. On s'arrête à une vingtaine de classes, puis on reclasse les collèges dans la classe dont ils sont le plus proches.

On examine les profils moyens des types, et on fusionne ceux qui ont des profils trop semblables pour que la différence entre eux soit sociologiquement intéressante. On arrive ainsi finalement à une typologie détaillée en 16 types (niveau 3), qui peut également être utilisée en version plus agrégée en 7 types (niveau 2), voire en une partition en 3 grands types (niveau 1). Dans la suite de l'analyse, on utilisera essentiellement la typologie de niveau 2, celle de niveau 3 s'avérant trop détaillée pour l'analyse des changements de profil des collèges, qui est la phase suivante.

Graphique 6. Projection des types et des variables sur le plan factoriel F1F2 de la première AFC – Élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007



Les types se hiérarchisent assez clairement en fonction du statut socioprofessionnel et de la présence des enfants étrangers – combinés, on l’a vu dans le premier facteur de l’AFC. Le premier groupe est celui des types supérieurs (SUPxxx), le deuxième des types moyens-mélangés (MOYxxx), le troisième des types populaires-immigrés (PIMxxx). Le graphique 6 indique les projections des 7 types sur le premier plan factoriel de la première AFC.

La structure d’ensemble de la typologie des collèges ressemble logiquement assez à celle des quartiers (IRIS) pour 1999 (Préteceille, 2003), avec une gradation progressive, des types supérieurs où les enfants des catégories supérieures sont fortement surreprésentés et les enfants d’ouvriers presque absents, aux types populaires-immigrés où c’est l’inverse, en passant par des types moyens-mélangés. Si l’on ne considère que les élèves de nationalité française, on retrouve aussi le résultat classique d’une ségrégation (ici surreprésentation) plus marquée pour les catégories supérieures.

On note cependant quelques différences non négligeables. Certaines tiennent au choix des variables : la prise en compte de la nationalité fait apparaître des indices de surreprésentation particulièrement forts, atteignant le niveau des CS supérieures, pour plusieurs catégories d’élèves issus de milieux populaires et de nationalité asiatique ou africaine. On note pour le dernier type l’indice exceptionnel des élèves enfants d’ouvriers non qualifiés français. On note aussi que dans certains types moyens-mélangés des enfants des professions intermédiaires françaises sont plus nettement surreprésentés que ces mêmes CS dans les types homologues de la typologie résidentielle. On note enfin que les enfants étrangers des CS supérieures sont en général fortement surreprésentés dans les types supérieurs comme leurs homologues français, à l’exception des enfants de nationalité africaine qui sont modérément surreprésentés seulement dans les deux premiers types supérieurs et plus fortement surreprésentés dans un type moyen (moysupetra) – comme les CS3 des autres nationalités – et dans trois types populaires-immigrés – ce qui n’est le cas d’aucune autre nationalité.

Tableau 3. Distribution des types de collèges par département et secteur – Élèves de 6^e des collèges de l’aire urbaine de Paris en 2007

Types	Départements											Total
	75	92	78	94	93	91	95	77	60	27	28	
Public												
SUPSUP	20	8	4	5			1					38
SUPMOY	3	22	30	11		12	6	8	3			95
MOYSUP	53	29	32	20	6	15	10	7	1			173
MOYMOY		3	27	13	10	32	39	60	10	2	7	203
PIMMOY	14	24	5	23	29	24	20	9	1			149
PIMOUQ	3	5	12	4	26	9	12	7	1	2		81
PIMONQ	18	6	5	28	48	9	18	18	1			151
Total public	111	97	115	104	119	101	106	109	17	4	7	890
Privé												
SUPSUP	37	18	9	6	2	2	4	4				82
SUPMOY	17	11	11	8	8	11	13	7	1	1	1	89
MOYSUP	10	2		5	3	5	3	5				33
MOYMOY	1	1	1	2	6	2	3	1	1			18
PIMMOY	1	3		2	4							10
PIMOUQ												
PIMONQ			1	1								2
Total privé	66	35	22	24	23	20	23	17	2	1	1	234

Le tableau 3 ci-dessus donne le nombre de collèges par type et par département, dans les secteurs public et privé respectivement. Le tableau 4 suivant donne les densités relatives (moyenne= 100) de chaque catégorie dans les différents types pour apprécier les sur- et sous-représentations. On trouvera en annexe le tableau donnant les effectifs des élèves de 6^e.

Un premier résultat saute aux yeux à la lecture du tableau 3 : les collèges de type populaire-immigré (PIMxxx) sont presque exclusivement des collèges publics. Les trois quarts des collèges privés appartiennent aux deux types supérieurs, et presque 9 sur 10 quand on y ajoute le type moyen supérieur. Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines concentrent le plus grand nombre de collèges publics et privés de type supérieur. Parmi eux, le type le plus supérieur est nettement sur-représenté à Paris et absent en Seine-Saint-Denis.

L'autre résultat frappant concerne la surreprésentation des collèges de type ouvrier en Seine-Saint-Denis, et de façon très prononcée, du type immigré-ouvrier non qualifié. Les collèges « moyens » sont présents partout, mais c'est également à Paris que le type supérieur de ce profil est le plus nombreux.

Les types supérieurs

Le groupe des types supérieurs comporte deux types, clairement hiérarchisés sur le plan factoriel. Il regroupe 304 collèges, soit 27 % du total, majoritairement du secteur privé.

Le type SUPSUP (supérieur – supérieur)

Ce type compte 120 collèges, soit un peu plus de 10 % du total, et 11,4 % des élèves de 6^e ; 38 de ces collèges sont dans le public et 82 dans le privé.

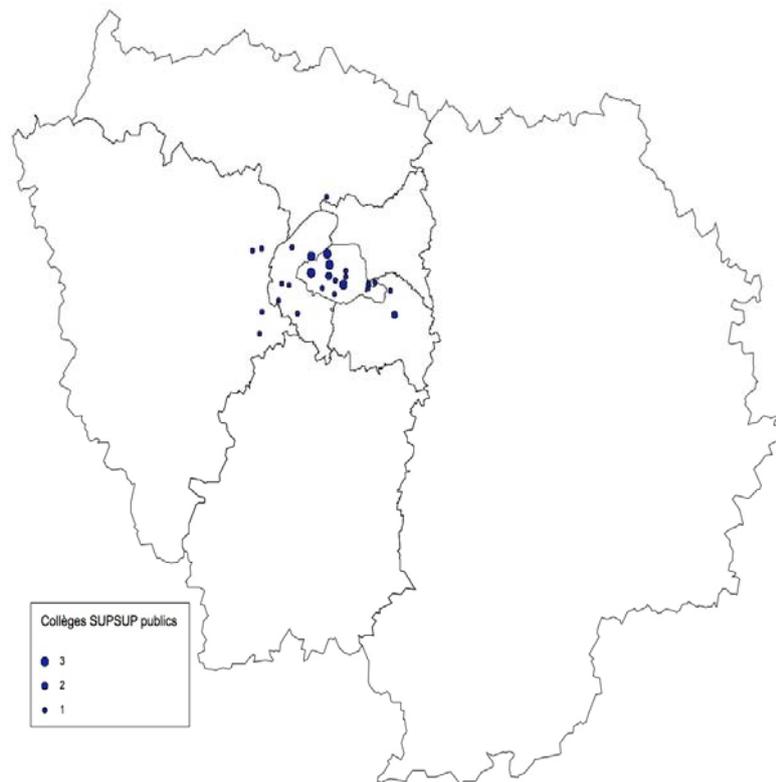
C'est le type qui compte la densité relative record des élèves français de catégorie supérieure, particulièrement des enfants de chefs d'entreprise (CS23), de professions libérales (CS31) et de cadres administratifs et techniques d'entreprise (CS37) dont la présence est environ trois fois supérieure à la moyenne (tableau 4). Les autres catégories supérieures y ont également leur présence record, sauf les ingénieurs (CS38), mais à un niveau sensiblement inférieur, particulièrement les deux catégories les plus liées au secteur public, les cadres de la fonction publique (CS33) et les professeurs et professions littéraires et scientifiques (CS34). Les professions intermédiaires et les employés sont fortement sous-représentés (sauf les policiers et militaires, CS53) et les ouvriers sont presque absents.

Parmi les élèves étrangers, les seules catégories surreprésentées sont les enfants de cadres asiatiques (CS3_AS), qui ont une présence relative supérieure à toutes les autres, les enfants de cadres étrangers de l'Union Européenne (CS3_EU), et, à un niveau nettement plus faible qui n'est pas leur valeur record, les enfants de cadres africains. Ceux de catégories populaires (CS5 et CS6) sont très peu présents. Au total, toutes CS confondues, les élèves africains ou asiatiques ne comptent que pour 1 % de l'effectif.

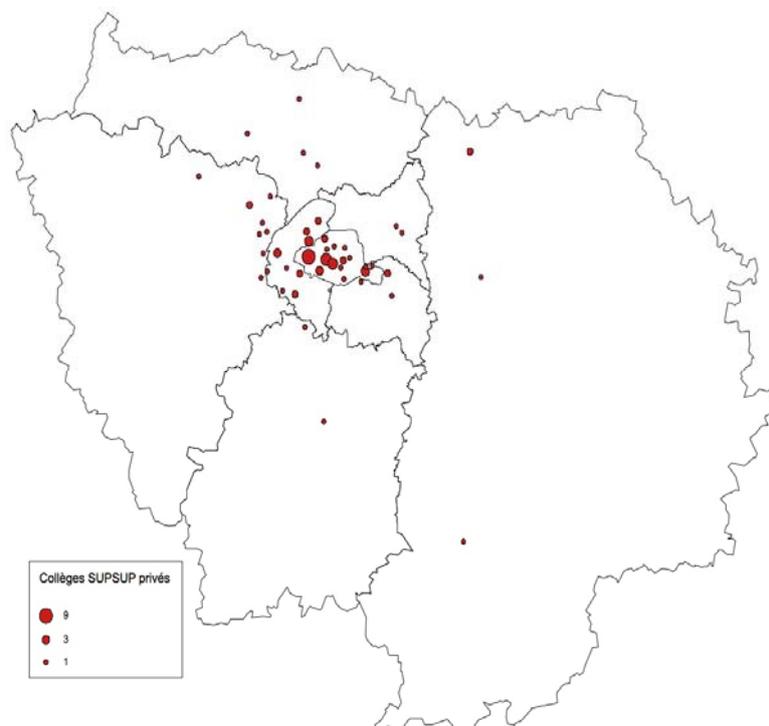
Les enfants de catégories supérieures représentent 71,5 % des élèves de 6^e des collèges de ce type, dont 70,3 % pour les seuls français, et 60 % pour les enfants français de chefs d'entreprise, professions libérales et cadres d'entreprise. Notons que ce poids de 71,5 % est nettement supérieur à celui des actifs des catégories supérieures dans le type homologue de la typologie socioprofessionnelle des quartiers (IRIS) en 1999 (Préteceille, 2003), où elles étaient légèrement majoritaires.

Environ 12 000 des 45 000 élèves de 6^e des catégories supérieures, 26,5 %, un peu plus du quart, sont scolarisés dans les collèges de ce type.

Carte 1. Distribution des collèges publics de type SUPSUP – aire urbaine de Paris 2007⁴



Carte 2. Distribution des collèges privés de type SUPSUP – aire urbaine de Paris 2007



⁴ Dans toutes les cartes qui suivent, on n'a figuré que la partie de l'aire urbaine interne à la région Île-de-France, la prise en compte du petit nombre de collèges extérieurs augmenterait l'échelle et rendrait plus difficile la lecture des distributions dans la partie centrale, la plus dense.

Dans le secteur public, les collèges de ce type se trouvent majoritairement dans Paris (20) puis dans les Hauts-de-Seine (8), un peu dans le Val-de-Marne (5), et les Yvelines (4), très peu dans le Val-d'Oise (1 seul) ; on n'en trouve aucun en Seine-Saint-Denis, dans l'Essonne ou la Seine-et-Marne, ni dans la part de l'aire urbaine appartenant aux départements extérieurs à l'Île-de-France.

La carte 1 montre une forte concentration des collèges publics de type SUPSUP dans Paris, du Centre-Sud à l'Ouest : principalement dans les V^e, VIII^e, XVI^e et XVII^e arrondissements. On les trouve ensuite dans la partie centrale des Hauts-de-Seine, surtout à Neuilly, et dans l'est des Yvelines (Le Pecq, le Vésinet, Versailles), puis à l'est de Paris dans les communes bourgeoises proches du bois de Vincennes (Saint-Maur, Saint-Mandé, Vincennes, Nogent-sur-Marne) ; hors des Yvelines, un seul collège public de ce type est en deuxième couronne, à Enghien-les-Bains, dans le Val-d'Oise.

Les collèges privés de ce type, qui sont sensiblement plus nombreux, ont une distribution spatiale (carte 2) assez semblable à celle des collèges publics dans Paris et la proche banlieue ; ils sont un peu plus nombreux en deuxième couronne, dans le nord-est des Yvelines (Verneuil-sur-Seine, Saint-Germain-en-Laye, Maisons-Laffitte), dans le Val-d'Oise (L'Isle-Adam, Pontoise, Saint-Leu-la-Forêt) ; contrairement aux collèges publics, on en trouve quelques uns en Seine-Saint-Denis (Le Raincy, Pavillons-sous-Bois), en Seine-et-Marne (Juilly, Fontainebleau, Bussy-Saint-Georges) et dans l'Essonne (Brétigny-sur-Orge, Verrières-le-Buisson).

Le type SUPMOY (supérieur-moyen)

Ce type compte 184 collèges, soit un peu plus de 16 % du total, et 16,7 % des élèves de 6^e ; 95 de ces collèges sont dans le public et 89 dans le privé.

Comme dans le type précédent, tous les enfants français de catégories supérieures sont nettement surreprésentés (sauf CS35, présence moyenne) mais à un niveau plus modéré, avec deux exceptions, les ingénieurs (CS38), les cadres retraités (CS73), auxquels il faut ajouter les enfants de cadres de l'Union européenne, qui y ont leur surreprésentation la plus marquée.

Contrairement au type précédent, les enfants français de professions intermédiaires y sont légèrement surreprésentés, les enfants d'employés sont moins nettement sous-représentés, et les ouvriers sont un peu moins absents.

Pour les enfants étrangers non européens, toutes les CS sont nettement sous-représentées, sauf les enfants de cadres asiatiques, mais y compris les enfants de cadres africains ; le total des enfants asiatiques et africains est inférieur à 1 %.

Les enfants des catégories supérieures représentent 50,3 % des élèves de 6^e de ce type, nettement moins que dans le précédent donc mais toujours majoritaires. Le nombre total de ceux qui sont scolarisés dans ce type est un peu plus élevé que dans le précédent, et représente 27,3 % du total.

Dans le secteur public, les collèges de ce type se trouvent peu dans Paris (3), contrairement au précédent, mais surtout dans les Yvelines (30), les Hauts-de-Seine (22), le Val-de-Marne (16) et l'Essonne (12), et un peu dans la Seine-et-Marne (8) et le Val-d'Oise (6), mais là encore la Seine-Saint-Denis n'en compte aucun (ce qui correspond à la typologie socioprofessionnelle des quartiers, qui ne comptait aucun IRIS de type supérieur dans ce département).

Dans le secteur privé, Paris est le département qui en compte le plus (17). En banlieue, on en trouve un nombre plus ou moins semblable (de 7 à 13) dans tous les départements, y compris la Seine-Saint-Denis. Contrairement au type précédent, on trouve quelques collèges de ce type, publics et privés, dans la partie de l'aire urbaine extérieure à l'Île-de-France.

Tableau 4. Densité relative par type de collège des élèves de 6^e par catégories d'origine sociale et de nationalité – aire urbaine de Paris en 2007

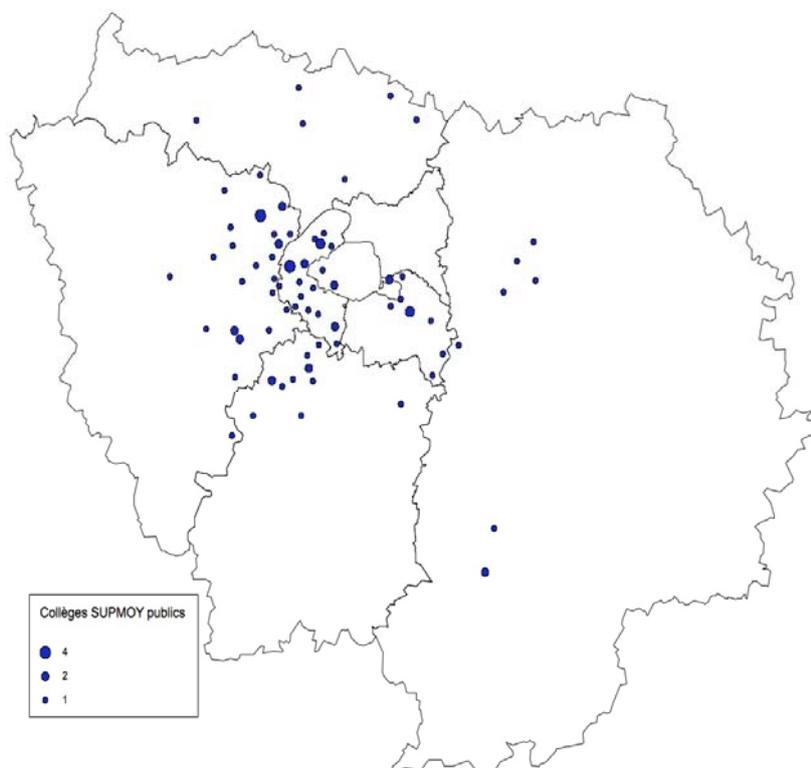
Catégories\Types	SUPSUP	SUPMOY	MOYSUP	MOYMOY	PIMMOY	PIMOUQ	PIMONQ
CS21FR	64	121	104	127	90	80	79
CS22FR	118	147	114	83	92	50	68
CS23FR	310	162	85	67	32	25	19
CS31FR	309	136	124	47	41	17	27
CS33FR	164	128	151	94	58	25	33
CS34FR	146	132	144	94	67	27	42
CS35FR	221	102	189	48	62	12	39
CS37FR	279	177	88	72	34	14	21
CS38FR	151	190	140	85	36	15	21
CS42FR	80	123	141	117	82	55	48
CS43FR	70	97	117	103	123	77	92
CS45FR	45	82	111	115	136	106	91
CS46FR	73	135	121	126	92	35	53
CS47FR	46	105	104	172	87	61	58
CS48FR	38	102	106	178	83	64	57
CS52FR	22	64	97	129	157	103	114
CS53FR	119	123	146	117	68	28	38
CS54FR	42	100	115	122	128	78	78
CS55FR	33	69	97	106	155	114	128
CS56FR	46	61	116	75	182	98	131
CS61FR	16	43	58	142	118	263	130
CS66FR	7	18	53	67	90	134	395
CS73FR	160	162	125	73	85	21	35
CS76FR	16	32	63	76	135	299	203
CS8_FR	44	41	73	70	144	179	219
CS1_EU	878	0	0	0	0	0	0
CS2_EU	104	135	66	125	154	44	33
CS3_EU	242	280	74	39	18	6	12
CS4_EU	124	133	94	121	106	50	34
CS5_EU	66	120	120	49	198	70	73
CS6_EU	45	56	81	111	151	140	140
CS6_HU	17	29	59	38	216	189	250
CS2_AS	106	33	124	57	144	99	170
CS3_AS	330	164	105	21	51	24	26
CS5_AS	47	41	126	36	198	156	155
CS6_AS	5	10	57	44	168	278	277
CS7_AS	0	150	0	0	374	0	191
CS8_AS	19	8	44	38	224	243	258
CS2_AF	49	53	106	48	194	91	187
CS3_AF	126	69	83	59	172	113	123
CS4_AF	26	42	86	67	221	169	149
CS5_AF	15	29	86	52	219	181	192
CS6_AF	9	11	39	50	174	332	252
CS7_AF	0	17	58	37	198	317	231
CS8_AF	11	13	75	34	209	220	249
CS5_AM	59	35	140	24	216	81	176
CS6_AM	28	38	85	47	138	191	257

(on n'a figuré que les catégories retenues comme variables actives, les autres ayant des effectifs trop faibles ; le tableau complet des effectifs est en annexe)

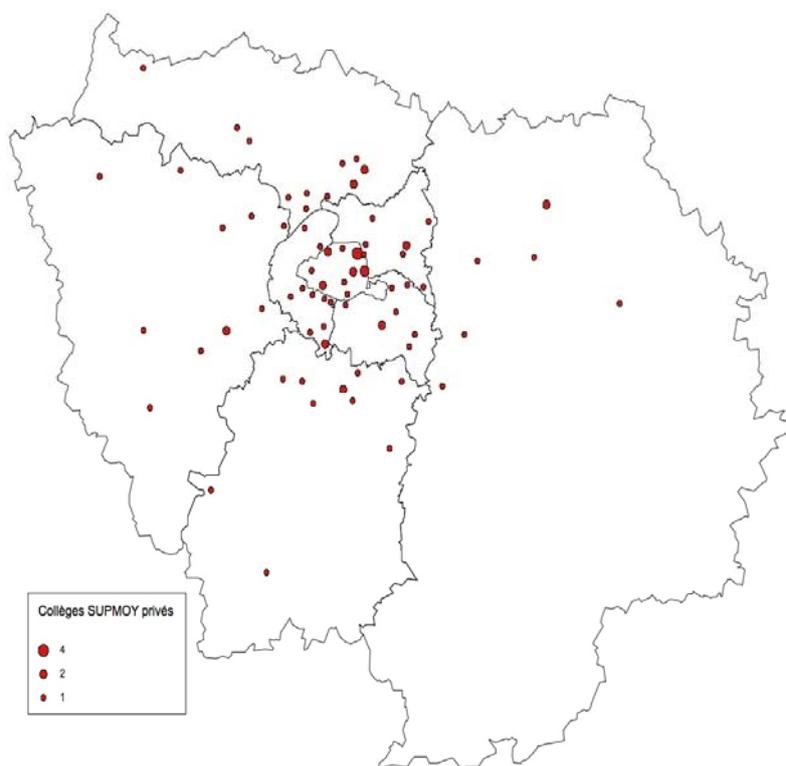
La carte 3 montre une distribution spatiale des collèges publics de ce type qui est encore assez semblable à celle du types précédent : principalement dans l'ouest de Paris, Hauts-de-Seine, est des Yvelines, nord du Val-de-Marne autour du bois de Vincennes ; par contre on

voit apparaître une certaine concentration dans le nord-ouest de l'Essonne (Gif-sur-Yvette, Palaiseau, Orsay, Villebon-sur-Yvette).

Carte 3. Distribution des collèges publics de type SUPMOY – aire urbaine de Paris 2007



Carte 4. Distribution des collèges privés de type SUPMOY – aire urbaine de Paris 2007



La translation de l'Ouest vers l'Est entre la carte 3 et 4 est assez frappante, et montre bien les différences entre situations locales à mesure que l'on se dirige vers l'est, où pour trouver un profil équivalent (SUPMOY) il faut se tourner vers le privé, même dans Paris.

Pour les collèges privés de type SUPMOY par contre, la distribution spatiale commence à être sensiblement différente : ils sont nettement moins présents dans les espaces de forte concentration des types précédents, et plus présents dans des espaces dont le profil socioéconomique de la population résidente est plus populaire : nord-est de Paris, nord-ouest et centre du Val-de-Marne, nord de l'Essonne, Seine-Saint-Denis, sud du Val-d'Oise. Pour le type SUPSUP et pour les collèges publics du type SUPMOY, on peut dire que la géographie de ces collèges reflète celle des espaces résidentiels supérieurs, traduisant sur le plan scolaire le profil de la population résidante. Par contre, une bonne partie des collèges privés de type SUPMOY se situent dans des espaces plus populaires et contrastent donc avec le profil social de ceux-ci : on peut penser qu'ils constituent dans ces espaces une offre scolaire particulièrement tournée vers les catégories supérieures présentes en minorité dans ces espaces, permettant à celles-ci d'y éviter les collèges publics à profil plus populaire.

Les types moyens-mélangés

Le groupe des types moyens-mélangés comporte deux types, eux aussi clairement hiérarchisés sur le plan factoriel. C'est le groupe le plus important, il rassemble 427 collèges, soit 38 % du total, lesquels sont très majoritairement du secteur public.

Le type MOYSUP (moyen-mélangé – supérieur)

Ce type compte 206 collèges, soit 18 % du total. Il regroupe principalement des collèges publics (173), ceux du secteur privé étant nettement moins nombreux (33).

Dans les collèges de ce type, les enfants français des catégories supérieures sont encore nettement surreprésentés, surtout celles liées au secteur public (CS33 et CS34) et les professions de l'information, des arts et du spectacle (CS35), alors que les chefs d'entreprise (CS21) et les cadres administratifs d'entreprise (CS37) sont sensiblement sous-représentés.

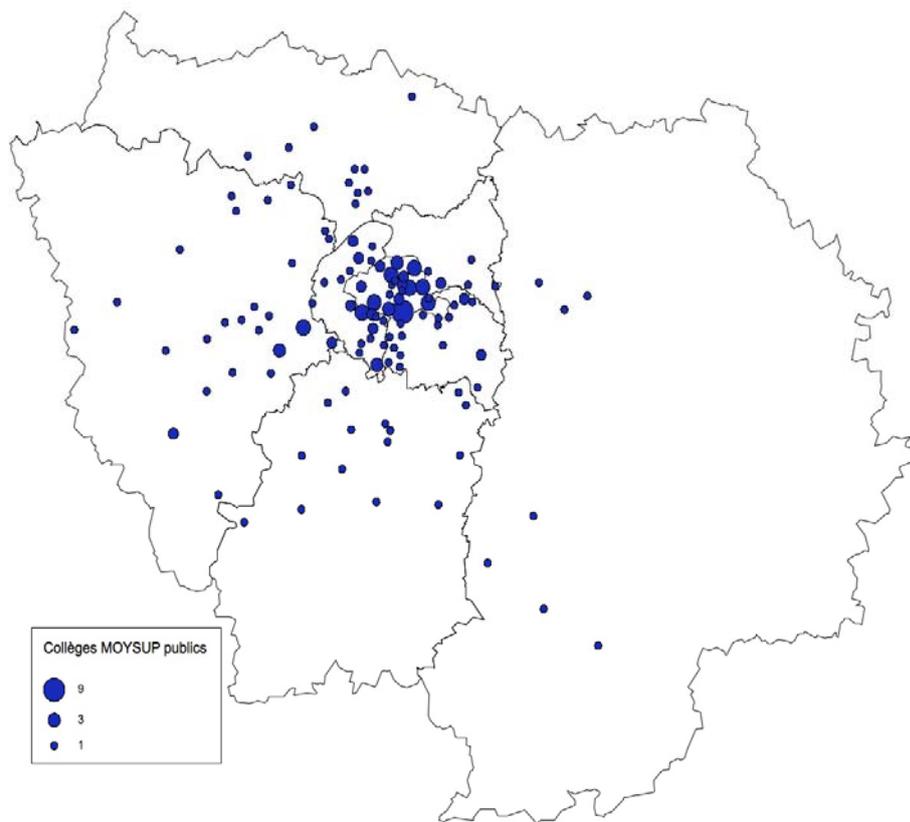
Toutes les professions intermédiaires (CS4x) sont modérément surreprésentées.

Les employés sont proches de la moyenne, en plus ou en moins, sauf les policiers et les militaires (CS53) qui ont leur présence record dans ce type. Les ouvriers sont nettement sous-représentés, tout en étant moins absents que dans les deux types supérieurs.

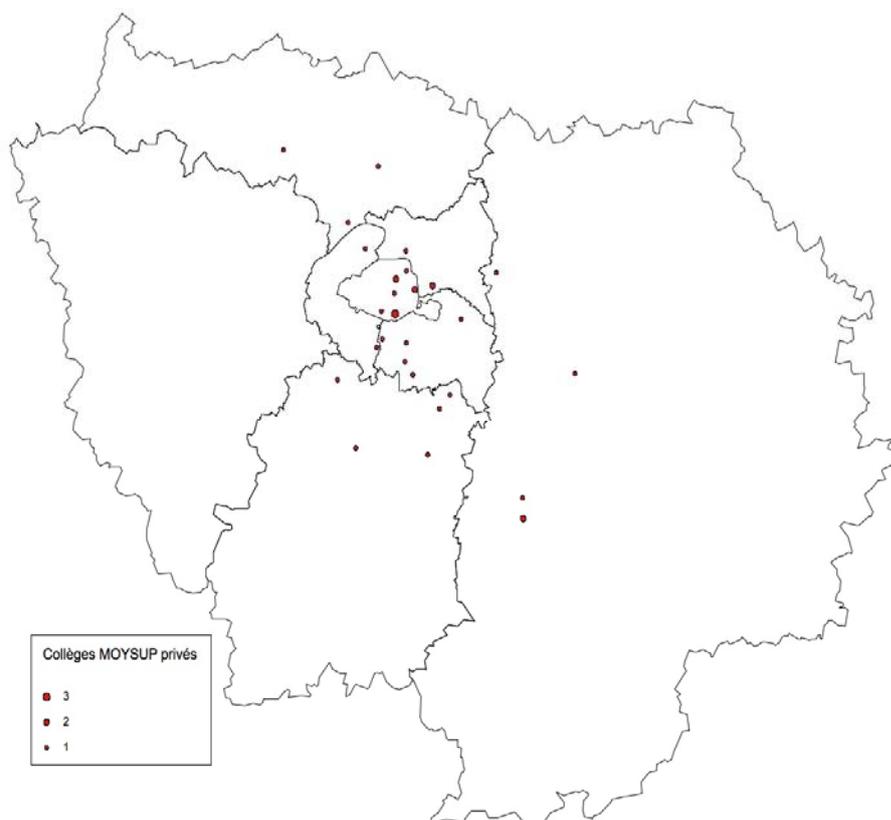
Les enfants étrangers sont nettement sous-représentés pour la plupart des catégories, les principales exceptions étant pour les employés de l'Union Européenne, les indépendants, cadres et employés asiatiques, les indépendants africains, mais avec une surreprésentation très modérée.

Les collèges publics de ce type se trouvent dans tous les départements de l'Île-de-France, plus nombreux dans Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines, nettement moins dans les autres et particulièrement en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne. Les collèges privés, nettement moins nombreux, sont eux aussi présents surtout dans Paris, mais très peu dans les Hauts-de-Seine et pas du tout dans les Yvelines ; ils sont quelques uns dans chacun des autres départements, sauf ceux hors de la région Île-de-France.

Carte 5. Distribution des collèges publics de type MOYSUP – aire urbaine de Paris 2007



Carte 6. Distribution des collèges privés de type MOYSUP – aire urbaine de Paris 2007



La carte 5 montre que les collèges publics de type MOYSUP sont peu présents dans les espaces de profil social résidentiel supérieur (ouest de Paris, centre des Hauts-de-Seine, est des Yvelines). Ils semblent plutôt présents dans des espaces de profil social moyen-mélangé (la moitié est de Paris, surtout les arrondissements périphériques, XIV^e, XIII^e, XII^e, XX^e, XIX^e, XVIII^e), l'ouest du Val-de-Marne, le sud-est des Hauts-de-Seine. En Seine-Saint-Denis, on les trouve surtout dans la partie sud-est, la moins populaire du département (Neuilly-Plaisance, Le Raincy, Montreuil, Gournay-sur-Marne, Les Lilas)

Quant aux collèges privés de ce type, ils ont, contrairement à ceux du type précédent, une distribution assez semblable à leurs homologues publics ; ils sont absents de l'ouest de Paris, des Yvelines, et très peu présents dans les Hauts-de-Seine.

Le type MOYMOY (moyen-mélangé-moyen)

Ce type est celui qui rassemble le plus grand nombre de collèges, 221, soit presque 20 % du total. La grande majorité, 203, sont publics, seuls 18 sont privés.

Dans les collèges de ce type, les enfants français des catégories supérieures sont sous-représentés, légèrement pour les catégories les plus liées au secteur public (CS33 et CS34), nettement plus pour les cadres d'entreprise, les chefs d'entreprise et surtout les professions libérales.

Toutes les professions intermédiaires sont légèrement surreprésentées, sauf les techniciens et les contremaîtres qui le sont nettement et ont leur présence record dans ce type.

Toutes les catégories d'employés sont légèrement surreprésentées sauf les personnels des services directs aux particuliers (CS56) qui sont sous-représentés.

Les ouvriers qualifiés sont nettement surreprésentés (c'est le premier type où ils dépassent ainsi la moyenne) alors que les ouvriers non qualifiés sont nettement sous-représentés.

Pour les enfants étrangers, toutes les catégories sociales des nationalités non européennes sont nettement sous-représentées, plus même que dans le type précédent.

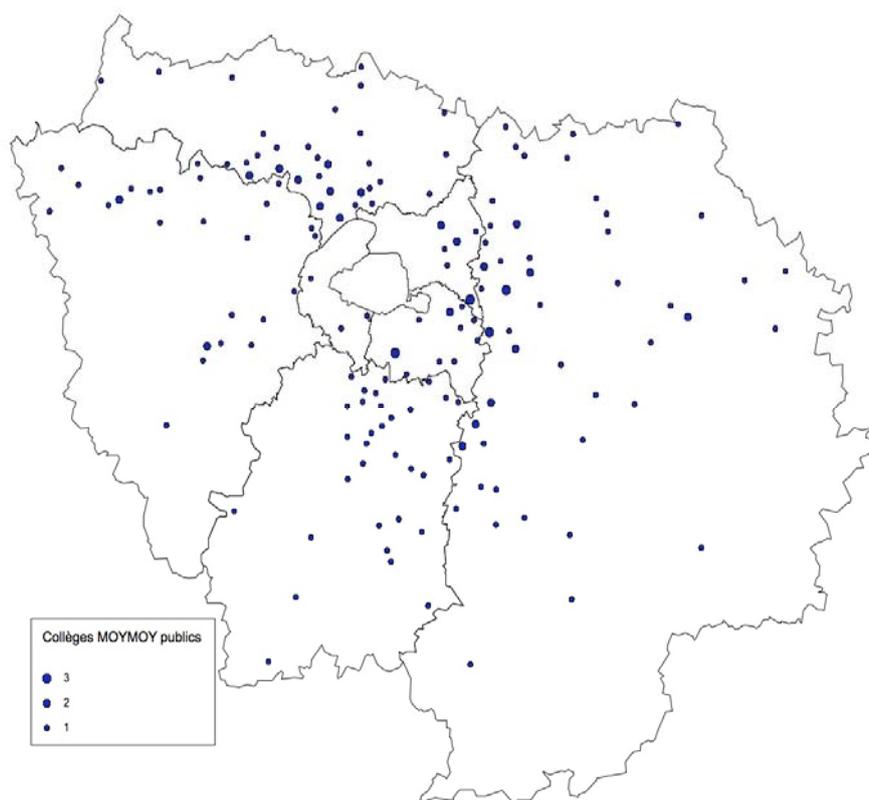
En résumé, le profil de ce type est celui d'enfants des classes moyennes inférieures et populaires stables plutôt liées au travail industriel, avec peu d'enfants étrangers. C'est donc, comme le précédent, un type moyen, mélangé sur le plan des origines socioprofessionnelles, mais peu mélangé sur celui des origines nationales.

Les collèges publics de ce type sont absents de Paris, presque absents des Hauts-de-Seine, et assez peu présents dans le Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis. Ces collèges se situent très majoritairement dans les quatre départements de deuxième couronne ; et c'est aussi le type le plus présent dans la partie de l'aire urbaine extérieure à la région Île-de-France.

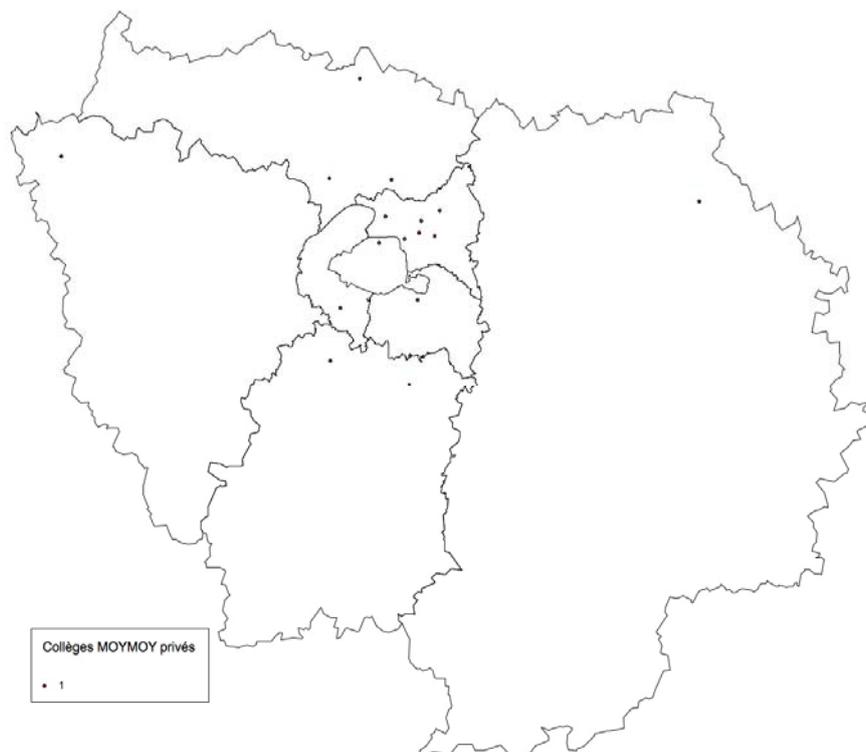
Les collèges privés de ce type sont beaucoup moins nombreux et ont une distribution spatiale assez différente. S'ils sont très peu nombreux à Paris (1 collège) et dans les Hauts-de-Seine (1 également), ils sont proportionnellement moins présents que les collèges publics en deuxième couronne, et c'est en Seine-Saint-Denis qu'ils sont les plus nombreux (un tiers). On retrouve dans ce type le même contraste spatial entre public et privé que dans le type SUPMOY, les collèges publics étant localisés dans des espaces dont le profil de la population résidente correspond à celui de ces collèges ; alors que les collèges privés semblent constituer

une offre pour les classes moyennes inférieures dans des espaces dont le profil est nettement plus populaire.

Carte 7. Distribution des collèges publics de type MOYMOY – aire urbaine de Paris 2007



Carte 8. Distribution des collèges privés de type MOYMOY – aire urbaine de Paris 2007



Les types populaires-immigrés

Le groupe des types populaires-immigrés comporte trois types, dont l'un est nettement détaché des deux autres du côté des statuts plus élevés de la hiérarchie des profils de collèges ; les deux autres sont au même niveau à cet égard – ce sont les types qui se projettent le plus à gauche sur le premier facteur de l'AFC – mais se différencient surtout sur le deuxième facteur, donc a priori sur la différence de présence des catégories populaires étrangères par rapport aux ouvriers français. C'est le deuxième groupe le plus important, il rassemble 393 collèges, soit 35 % du total, lesquels sont presque exclusivement du secteur public.

Le type PIMMOY (populaire-immigrés-moyen)

Ce type rassemble 159 collèges, soit 14 % du total. La grande majorité, 149, sont publics, seuls 10 sont privés.

Dans les collèges de ce type, les enfants français des catégories supérieures sont nettement sous-représentés, les moins sous-représentés étant les catégories les plus liées au secteur public (CS33 et CS34) et les professions de l'information, des arts et du spectacle (CS335).

Parmi les professions intermédiaires, quatre catégories sont modérément sous-représentées et deux sont modérément surreprésentées, les professions intermédiaires de la santé et du travail social (CS43) et les professions intermédiaires administratives de la fonction publique (CS45).

Toutes les catégories d'employés sont surreprésentées (sauf les policiers et militaires), certaines modérément, d'autres nettement.

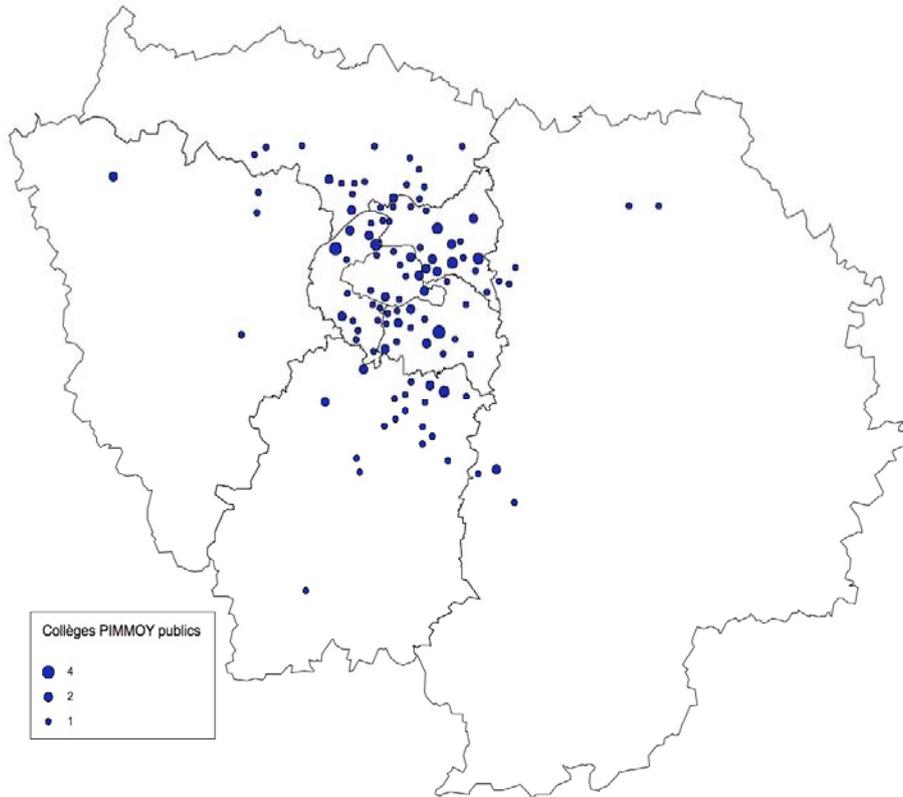
Les ouvriers qualifiés sont légèrement surreprésentés, les ouvriers non qualifiés légèrement sous-représentés.

C'est le premier type où la plupart des catégories sociales d'origine des enfants étrangers sont surreprésentées. La particularité de ce type par rapport aux deux autres du groupe est que les catégories moyennes ou les employés des nationalités étrangères y sont plus surreprésentés que les catégories ouvrières ; le cas le plus frappant étant celui des parents africains, pour lesquels les cadres (CS3_AF) de même que les professions intermédiaires (CS4_AF) sont nettement surreprésentés (présence record dans ce type pour ces deux catégories).

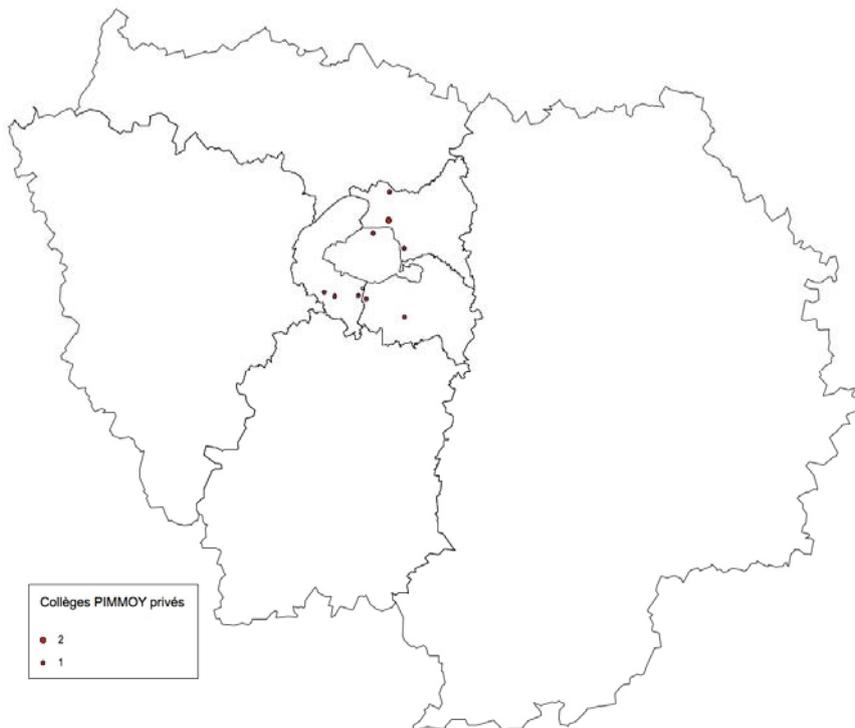
C'est donc un type populaire mélangé, du fait d'une forte présence de catégories moyennes, aussi bien françaises qu'étrangères.

Les collèges de ce type se trouvent dans tous les départements sauf ceux extérieurs à la région Île-de-France. Ils sont le moins présents dans les Yvelines et la Seine-et-Marne. La carte 9 montre qu'ils sont surtout concentrés dans la partie centrale de la métropole, Paris, première couronne et intérieur de la deuxième couronne. Les collèges publics de ce type sont fortement présents dans le nord-est et le sud de Paris, dans le nord des Hauts-de-Seine, dans le sud de la Seine-Saint-Denis, dans la moitié ouest du Val-de-Marne, dans le sud du Val-d'Oise et le nord de l'Essonne. Ils correspondent au profil social de ces espaces, populaires mélangés avec une forte présence des immigrés (lesquels sont peu présents dans le péri-urbain, partie extérieure de la deuxième couronne, auquel correspond plus le type précédent MOYMOY). Les quelques collèges privés du type sont uniquement dans Paris et la première couronne.

Carte 9. Distribution des collèges publics de type PIMMOY – aire urbaine de Paris 2007



Carte 10. Distribution des collèges privés de type PIMMOY – aire urbaine de Paris 2007



Le type PIMOUQ (populaire-immigrés-ouvriers qualifiés)

Ce type rassemble 81 collèges, soit 7 % du total. Tous sont publics.

Dans les collèges de ce type, les enfants français de toutes les catégories supérieures sont très fortement sous-représentés, au point d'être presque absents, avec les densités relatives les plus faibles de tous les types.

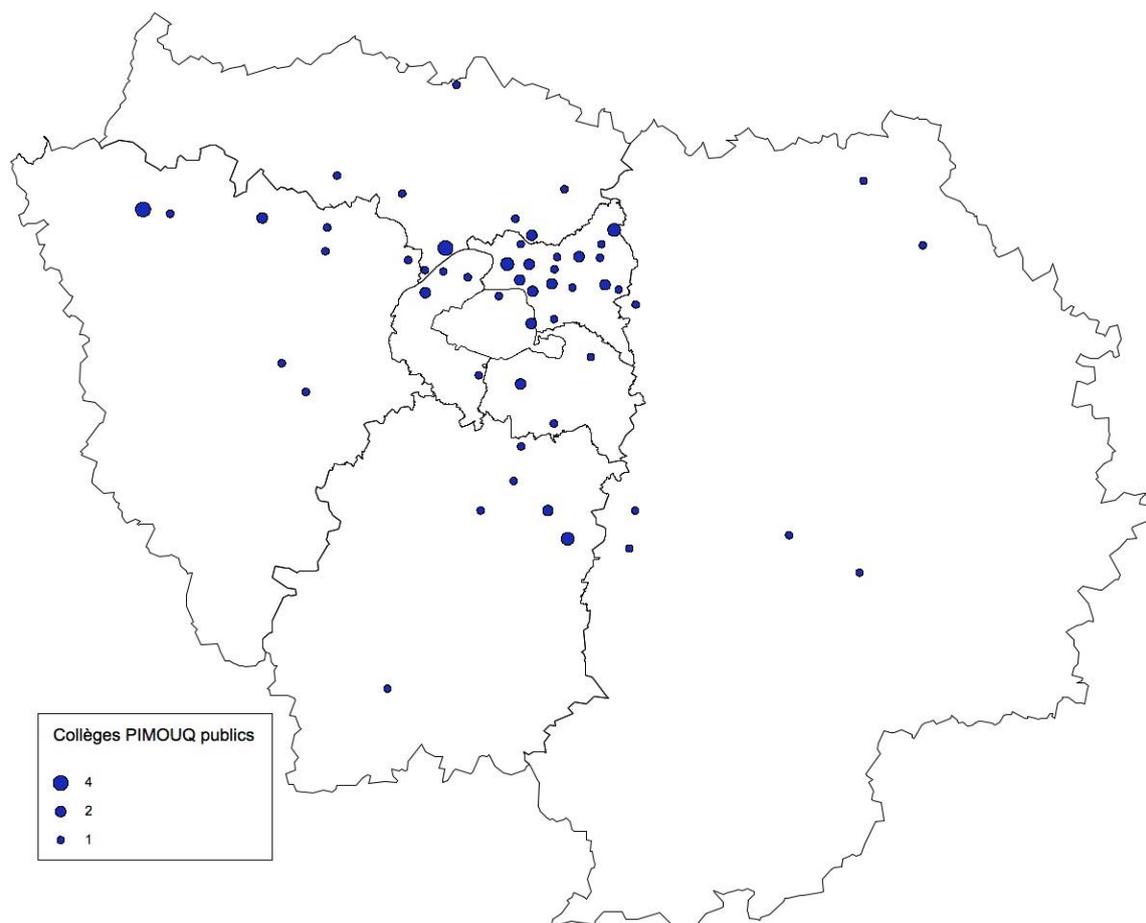
Les professions intermédiaires sont nettement sous-représentées, sauf les professions intermédiaires administratives de la fonction publique (CS45), légèrement surreprésentées.

Deux catégories d'employés sont légèrement surreprésentées, les employés civils et agents de service de la fonction publique (CS52) et les employés de commerce (CS55).

Les ouvriers qualifiés (CS61) sont très fortement surreprésentés (présence record), alors que les ouvriers non qualifiés (CS66) le sont modérément. Les retraités anciens ouvriers sont eux aussi très fortement surreprésentés.

Pour les enfants étrangers, les enfants d'ouvriers de toutes les origines nationales sont nettement surreprésentés eux aussi, la surreprésentation la plus forte étant pour les ouvriers africains qui y obtiennent la deuxième densité record de l'ensemble des catégories et des types. On note aussi que les enfants d'employés asiatiques et africains sont nettement surreprésentés. Les professions intermédiaires africaines le sont aussi. Et les cadres africains sont légèrement surreprésentés.

Carte 11. Distribution des collèges publics de type PIMOUQ – aire urbaine de Paris 2007



Les collèges, tous publics, de ce type sont fortement présents dans le nord et l'ouest de la Seine-Saint-Denis – partie la plus uniformément populaire-ouvrière du département –, le nord des Hauts-de-Seine et le nord des Yvelines (communes industrielles et populaires de la vallée de la Seine), le sud du Val-d'Oise, le nord-est de l'Essonne.

Le type PIMONQ (populaire-immigrés-ouvriers non qualifiés)

Ce type rassemble 153 collèges, soit 14 % du total. Presque tous sont publics, deux seulement sont privés.

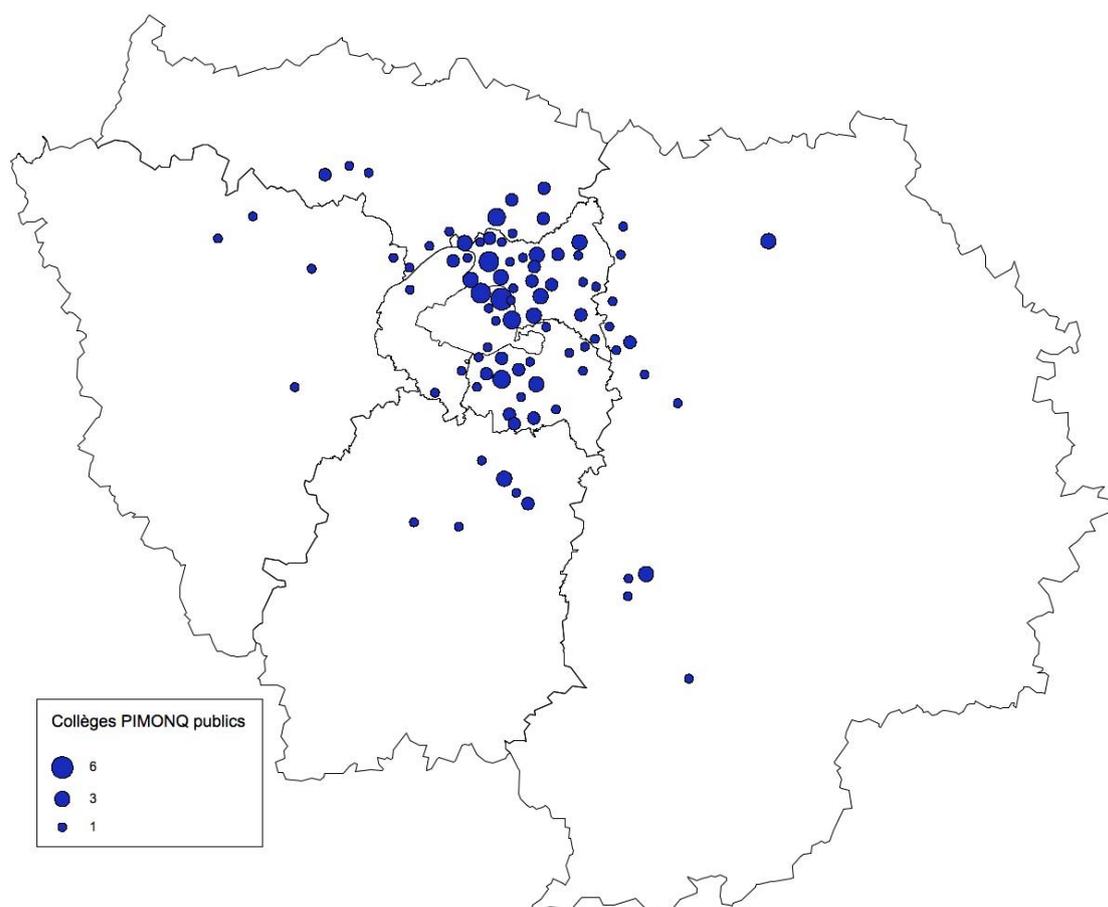
Dans les collèges de ce type, les enfants français de toutes les catégories supérieures sont très fortement sous-représentés, au point d'être presque absents, avec des densités un peu moins faibles seulement que dans le précédent.

Toutes les professions intermédiaires sont sous-représentées, modérément ou fortement.

Trois catégories d'employés sont sensiblement surreprésentées, surtout les deux correspondant aux salaires les plus faibles et aux conditions d'emploi les plus précaires, les employés de commerce (CS55) et les employés des services directs aux particuliers (CS56).

Les ouvriers qualifiés sont modérément surreprésentés, mais les ouvriers non qualifiés le sont très fortement, avec la densité record de l'ensemble des catégories et des types. Toutes les catégories d'ouvriers de nationalité extérieure à l'Union Européenne sont fortement surreprésentées.

Carte 12. Distribution des collèges publics de type PIMONQ – aire urbaine de Paris 2007



En fait, ce type ressemble beaucoup au précédent, la différence de profil la plus marquée concernant les enfants d'ouvriers français, avec l'inversion de la très forte surreprésentation entre ouvriers qualifiés dans l'un et ouvriers non qualifiés dans l'autre ; par contre, il y a peu de différences concernant la présence des étrangers, forte dans les deux, contrairement à l'hypothèse avancée antérieurement à la seule lecture du premier plan factoriel (mais rappelons que seuls les étrangers sont ici pris en compte, pas les enfants français de parents immigrés – il peut y avoir des différences sur ce point que nous ne pouvons repérer).

La distribution spatiale des collèges de ce type est également assez semblable à celle du type précédent (carte 13). Ils sont proportionnellement aussi présents en Seine-Saint-Denis ou en Seine-et-Marne. Par contre, ce dernier type est nettement plus présent à Paris et dans le Val-de-Marne, et nettement moins dans les Yvelines.

Les deux seuls collèges privés de ce type se trouvent à Versailles et à Créteil.

Distribution des catégories sociales/de nationalité selon les types

Pour analyser cette distribution de façon aussi synthétique que possible, nous avons regroupé les catégories d'élèves en fonction de leur proximité sociologique d'une part, de leur similitude de distribution entre les collèges d'autre part. Signalons d'emblée que sauf cas particuliers signalés, toutes les catégories sauf la dernière ne comptent que des enfants de nationalité française ; la dernière regroupe les enfants étrangers de catégories populaires ; les autres catégories d'enfants étrangers, sauf exceptions signalées, se regroupent difficilement avec les autres car, si elles sont distribuées entre les collèges de manière distincte de celle des catégories populaires d'étrangers, elles se distinguent également des catégories sociales homologues de nationalité française ; et elles ont des effectifs le plus souvent faibles.

Catégories supérieures

Professions libérales et chefs et cadres d'entreprises

Ces catégories (CS31, CS23, CS37 et CS38) auxquelles on a adjoint les enfants de cadres européens (CS3_EU) représentent 24,3 % du total des élèves de 6^e en 2007, près du quart. Elles ont une distribution spatiale très semblable entre les collèges, étant surtout fortement regroupées dans les collèges de type supérieur, ce qui correspond à leur projection extrême sur la droite du premier plan factoriel de l'AF (graphique 2).

Comme le montre le tableau 5 ci-après, 57,3 % des enfants de ces catégories supérieures sont dans des collèges des deux types supérieurs, où ils constituent à eux seuls la moitié des élèves. Près de 20 % encore sont dans le type suivant, *moyen-supérieur*, ce qui fait au total 77 % des enfants de ces catégories supérieures dans ces trois types. À l'opposé, ces catégories sont presque absentes des collèges des types populaires-immigrés, puisqu'on n'y trouve que 8,7 % des élèves de ce groupe.

Ce groupe de catégories a la particularité d'être le plus présent dans les collèges du secteur privé (avec les cadres asiatiques), où sont scolarisés 36 % de ses élèves de 6^e, et surtout dans les collèges privés des deux types supérieurs, pour presque un tiers du total.

Tableau 5. Distribution entre les types des élèves de 6^e par catégories d'origine sociale et de nationalité – aire urbaine de Paris en 2007, collèges publics et privés

Catégories\types -PUBLIC	SUPSUP	SUPMOY	MOYSUP	MOYMOY	PIMMOY	PIMOUQ	PIMONQ	Total
Prof. lib., chefs et cadres d'ent	7,8%	17,6%	16,9%	13,7%	4,6%	1,1%	2,5%	64,1%
Catégories sup. du public	6,8%	13,5%	22,7%	17,8%	8,1%	1,8%	4,4%	75,3%
Prof. info., arts et spectacle	10,9%	10,1%	30,0%	8,8%	7,8%	0,9%	4,8%	73,2%
Prof. inter. admin. et services	3,0%	10,0%	18,3%	21,7%	14,5%	5,0%	9,8%	82,3%
Prof. interméd. production	1,6%	9,2%	16,4%	33,5%	10,9%	4,4%	7,5%	83,6%
Policiers et militaires	3,9%	9,3%	23,2%	22,0%	8,4%	2,0%	4,9%	73,7%
Employés de bureau	1,7%	8,0%	16,9%	23,8%	18,0%	6,5%	12,7%	87,6%
Emp. com. serv. aux particul.	2,8%	7,0%	17,3%	17,9%	21,0%	7,7%	16,9%	90,6%
Ouvriers qualifiés	1,2%	4,7%	9,5%	27,5%	15,0%	18,7%	17,0%	93,6%
Ouvriers non qualifiés	1,5%	3,7%	10,9%	14,0%	16,2%	12,2%	35,1%	93,5%
Catég. populaires étrangères	1,2%	2,2%	11,2%	8,6%	24,5%	17,7%	30,9%	96,2%
Cadres asiatiques	5,1%	18,8%	18,8%	3,4%	6,0%	1,7%	3,4%	57,3%
Cadres africains	4,0%	5,2%	13,8%	11,5%	21,3%	8,0%	16,1%	79,9%
Commerçants asiat. et afric.	2,9%	1,9%	17,6%	9,2%	19,3%	6,8%	23,4%	81,2%
Total	3,8%	9,8%	15,7%	19,1%	12,7%	7,1%	12,8%	81,1%

Catégories\types -PRIVÉ	SUPSUP	SUPMOY	MOYSUP	MOYMOY	PIMMOY	PIMOUQ	PIMONQ	Total
P. lib., chefs et cadres d'ent.	20,3%	11,5%	2,6%	1,0%	0,2%	0,0%	0,3%	35,9%
Catégories sup. du public	10,8%	8,1%	3,7%	1,3%	0,2%	0,0%	0,5%	24,7%
Prof. info., arts et spectacle	14,2%	6,9%	3,9%	1,0%	0,4%	0,0%	0,3%	26,8%
Prof. inter. admin. et services	4,6%	7,8%	3,1%	1,2%	0,7%	0,0%	0,3%	17,7%
Prof. interméd. production	3,3%	8,1%	2,4%	2,1%	0,4%	0,0%	0,0%	16,4%
Policiers et militaires	9,6%	11,2%	2,9%	1,9%	0,8%	0,0%	0,0%	26,3%
Employés de bureau	1,9%	5,5%	2,0%	1,9%	1,1%	0,0%	0,0%	12,4%
Emp. com. serv. aux particul.	1,6%	4,1%	1,5%	1,1%	1,1%	0,0%	0,0%	9,4%
Ouvriers qualifiés	0,7%	2,5%	0,9%	1,6%	0,7%	0,0%	0,0%	6,4%
Ouvriers non qualifiés	1,8%	1,7%	0,8%	0,5%	0,4%	0,0%	1,3%	6,5%
Catég. populaires étrangères	0,5%	0,9%	0,8%	0,5%	1,1%	0,0%	0,0%	3,8%
Cadres asiatiques	32,5%	8,5%	0,0%	0,9%	0,9%	0,0%	0,0%	42,7%
Cadres africains	10,3%	6,3%	1,1%	0,6%	1,7%	0,0%	0,0%	20,1%
Commerçants asiat. et afric.	5,8%	5,3%	2,9%	1,4%	3,4%	0,0%	0,0%	18,8%
Total	7,6%	6,9%	2,2%	1,3%	0,6%	0,0%	0,3%	18,9%

Catégories supérieures du public

On a regroupé ici les cadres de la fonction publique (CS33) et les professeurs et professions littéraires et scientifiques (CS34), qui sont des catégories supérieures par le niveau de diplôme mais moyennes supérieures ou moyennes par le revenu.

Les élèves de ces catégories constituent 4 % du total des élèves. Ils sont assez présents dans les deux types supérieurs, 39 %, mais nettement moins que le groupe précédent. Ils sont le plus présents dans les deux types moyens, 45,6 %. Ils sont nettement moins présents dans les trois types populaires-immigrés, mais sans en être complètement absents, avec une présence presque double du groupe précédent, 15,1 %.

Si l'on peut considérer que les élèves de ce groupe appartiennent plutôt à des collèges socialement privilégiés, ils y sont donc nettement moins regroupés que les élèves des catégories supérieures du privé, alors qu'on fait souvent des élèves des professeurs les

privilégiés par excellence du système éducatif, oubliant ainsi les vrais privilégiés. Ils sont aussi nettement moins présents dans les collèges privés (25 %).

Professions de l'information, des arts et du spectacle

Cette CS (CS35) est proche du groupe précédent quant au statut social, avec même un niveau de revenu moyen inférieur ; mais on l'a gardée à part, car on sait qu'elle a une distribution résidentielle un peu différente, nettement plus centrale, plus proche par exemple des professions libérales, et on retrouve ce résultat pour les enfants par rapport aux collèges.

Les élèves de cette catégorie ne sont que 1,8 % du total. Ils sont nettement plus présents que les élèves du groupe précédent des cadres du public dans le type *supérieur-supérieur* – le plus parisien –, un peu moins seulement que ceux du premier groupe des cadres du privé. Ils sont nettement moins présents par contre dans le deuxième type supérieur, *supérieur-moyen* – le plus banlieusard. Ils sont très présents, 34 %, dans le troisième type, *moyen-supérieur*, dont les collèges sont à nouveau plus présents dans Paris. Ils sont par contre moitié moins présents que les enfants des cadres du public dans le deuxième type moyen, *moyen-moyen*, dont les collèges sont majoritairement en deuxième couronne de banlieue. Ils sont enfin à peine un peu moins présents – 14,2 % – que les enfants des cadres du public dans les collèges des trois types populaires.

Notons que les élèves de cette catégorie sont un peu plus présents que les précédents dans les collèges privés, surtout dans ceux du type *supérieur-supérieur*.

Professions intermédiaires

Professions intermédiaires de l'administration et des services

On a regroupé sous cet intitulé les quatre CS des professions intermédiaires qui ont une projection très proche sur le graphique 2 (CS42, CS43, CS45 et CS46). L'ensemble regroupe 6,6 % du total des élèves de 6^e.

Les élèves de ces catégories moyennes sont, contrairement à toutes les catégories déjà discutées, les premiers à être nettement sous-représentés dans le type *supérieur-supérieur*, où l'on n'en trouve que 7,6 % ; ils sont plus présents dans le type *supérieur-moyen*, 17,7 %, juste un peu plus que la moyenne. Ils sont un peu moins présents que les cadres du public dans le type *moyen-supérieur*, et nettement plus dans le type *moyen-moyen*, 44 % dans les deux types moyens au total. Ils sont enfin nettement plus présents que toutes les catégories précédentes dans les types *populaires-immigrés*, où l'on en trouve 30 %, ce qui constitue une légère sous-représentation seulement.

Cette catégorie, dont la présence s'écarte peu de la moyenne dans tous les types, est la plus uniformément répartie, présente dans tous les types de collèges à l'exception du premier où elle l'est moins. Ce résultat est à souligner, car une partie de la littérature impute aux « classes moyennes » la responsabilité de la ségrégation scolaire, par évitement des collèges les plus populaires. Or cette catégorie de professions intermédiaires, qui constitue le cœur des classes moyennes vraiment moyennes, est au contraire celle qui contribue le moins à la ségrégation scolaire en 6^e.

La présence des élèves de 6^e de cette catégorie dans les collèges privés est elle aussi proche de la moyenne ; elle est cependant nettement inférieure à la moyenne dans ceux du type *supérieur-supérieur*.

Professions intermédiaires de la production

On a regroupé sous cet intitulé les techniciens (CS47) et les contremaîtres (CS38) qui ont des projections très proches sur le premier plan factoriel, en position moyenne sur le premier facteur et en position négative extrême sur le second. Ils représentent ensemble 6,5 % des élèves de 6^e.

Ils sont moins présents encore que les professions intermédiaires précédentes dans le type supérieur-supérieur, légèrement surreprésentés comme elles dans le type supérieur-moyen, 22 % au total dans les types supérieurs. Ils sont nettement surreprésentés dans le type moyen-supérieur et fortement surreprésentés dans le type moyen-moyen (plus du tiers dans ce type), soit au total 54,4 % dans les deux types moyens.

À la différence enfin des professions intermédiaires de l'administration et des services, ils sont sensiblement sous-représentés dans les trois types de collèges populaires-immigrés, 23,4 % des élèves de cette catégorie y étant scolarisés.

Ils sont par contre aussi présents que le groupe précédent dans les collèges privés, et avec une distribution assez semblable.

Employés

Policiers et militaires

Cette catégorie (CS53) a été laissée à part car, bien qu'elle fasse partie de la grande CS des employés, elle s'en distingue assez nettement quant au lieu de scolarisation des enfants : sur le premier plan factoriel, elle s'y projette en position décalée vers les statuts supérieurs par rapport à toutes les autres catégories d'employés et même aux professions intermédiaires, au même niveau que les professeurs et professions littéraires et scientifiques sur le premier facteur.

Les élèves de 6^e, enfants de policiers et militaires sont 1,2 % du total. Ils sont surreprésentés dans les deux types supérieurs, avec 13,5 % dans le premier et 20,5 % dans le second, plus du tiers au total dans les deux. Ils sont très présents aussi dans les deux types moyens, 50 % au total. Et ils sont très peu présents dans les deux types les plus populaires-immigrés, sensiblement sous-représentés seulement dans le premier. De toutes les catégories moyennes et populaires, les enfants de policiers et de militaires sont donc ceux qui se mélangent le moins avec les autres enfants de catégories populaires et surtout avec les enfants étrangers.

Deux facteurs complémentaires peuvent expliquer cette situation particulière : la localisation des casernes pour ceux qui y résident ; des choix scolaires spécifiques pour les parents qui résident dans des logements ordinaires.

La forte présence des enfants de policiers et militaires dans les collèges privés, plus du quart d'entre eux, plus que les enfants de cadres du public, laisse penser qu'il s'agit bien de choix scolaires spécifiques.

Employés de bureau

On a regroupé sous cet intitulé les employés administratifs et agents de service de la fonction publique (C52) et les employés administratifs d'entreprise (CS54), dont les projections sont très proches sur le premier plan factoriel, assez proches d'ailleurs de celles des professions intermédiaires de l'administration et des services, mais légèrement décalées

vers les collèges de statut social plus populaire. Cet ensemble regroupe 11,2 % des élèves de 6^e.

Les enfants d'employés de bureau sont moins présents que ceux des professions intermédiaires de l'administration et des services dans les collèges des deux types supérieurs (17 % contre 25 %), aussi présents dans les deux types moyens (44 %) et nettement plus présents dans les collèges populaires-immigrés (38 %).

Après les professions intermédiaires de l'administration et des services, c'est la catégorie dont la distribution entre les types de collège s'écarte le moins de la moyenne, avec un décalage symétrique : moins présentes que les professions intermédiaires dans les collèges de type supérieur, plus présentes dans les collèges populaires-ouvriers.

Notons que dans les collèges des types *populaire-immigré*, les enfants d'employés de bureau sont nettement surreprésentés dans le premier type, *populaire-immigré-moyen*, légèrement sous-représentés dans les deux autres, les plus populaires et immigrés.

Les enfants d'employés de bureau sont le premier groupe à être nettement moins nombreux que la moyenne dans les collèges privés. Ils sont particulièrement peu nombreux dans ceux du type *supérieur-supérieur* (comme dans les collèges publics du même type) ; ils sont proportionnellement plus présents dans les collèges publics du type *supérieur-moyen* que dans les collèges privés.

Employés de commerce et personnels des services directs aux particuliers

Ces deux catégories regroupent 7 % du total des élèves de 6^e.

Ces enfants d'employés sont un peu moins présents que les précédents dans les deux types supérieurs, sensiblement moins présents également dans les types moyens (surtout le second) et donc nettement plus présents (47 %, presque la moitié) dans les types populaires-immigrés, où ils sont nettement surreprésentés dans le premier (*populaire-immigré-moyen*) et légèrement sous-représentés seulement dans les deux autres.

Ils sont enfin un peu moins présents encore que les précédents dans les collèges privés.

Ouvriers

Ouvriers qualifiés

Les enfants d'ouvriers qualifiés sont 12,2 % du total. Ils sont quasiment absents du premier type supérieur, et fortement sous-représentés dans le second, ne comptant que 9 % de leur effectif dans l'ensemble des deux. Ils sont également sous-représentés dans le premier type moyen, *moyen-supérieur*, mais nettement surreprésentés dans le second ; au total, près de 40 % des élèves de cette catégorie sont dans des collèges de ces deux types moyens. C'est la première catégorie que nous examinons qui compte un peu plus de la moitié de son effectif dans les types populaires-immigrés, elle est surreprésentée dans les trois, mais particulièrement dans le deuxième, *populaire-immigrés-ouvriers qualifiés*.

Les enfants d'ouvriers qualifiés, comme d'ailleurs d'ouvriers non qualifiés, sont moitié moins présents que les enfants d'employés de bureau, qui l'étaient déjà peu, dans les collèges privés.

Ouvriers non qualifiés et autres catégories populaires

Du fait de la similitude de leur distribution entre les collèges, on a regroupé dans cette catégorie les enfants d'ouvriers non qualifiés, d'inactifs, d'ouvriers retraités et d'ouvriers européens. L'ensemble constitue 10,8 % du total.

Cette catégorie est un peu moins présente encore (8,6 %) que les ouvriers qualifiés dans les collèges des deux types supérieurs (un peu plus dans le premier, nettement moins dans le second). Ils sont aussi nettement moins présents dans les deux types moyens (26 %), étant nettement sous-représentés dans les deux.

Ils sont enfin nettement surreprésentés dans les trois types populaires-immigrés, où ils comptent près de deux tiers de leur effectif ; et surtout dans le troisième, *populaire-immigrés-ouvriers non qualifiés*, où on trouve plus du tiers.

Étrangers

Catégories populaires étrangères

On a regroupé dans cet ensemble les enfants d'employés et d'ouvriers asiatiques, africains (maghrébins inclus), américains (sans doute surtout du sud) et européens hors Union européenne) en ne retenant que les catégories ayant des effectifs significatifs. L'ensemble compte pour 2,8 % du total.

Ce groupe est le plus absent des types supérieurs (4,6 % seulement). Il est presque moitié moins présent que la moyenne dans les deux types moyens (20,9 %). Il est le plus fortement surreprésenté dans les types populaires-immigrés, où il compte les trois quarts de ses effectifs (mais où il ne représente que 6 % du total des élèves, du fait de son poids total faible).

Ce groupe est aussi celui qui est le plus absent des collèges privés, moins de 4 % du total y étant scolarisé.

Cadres asiatiques, cadres africains (non regroupés)

Ces deux catégories sont intéressantes à comparer par leur forte différence de distribution. Les cadres asiatiques se projettent près des cadres français, et, comme pour ceux-ci, la grande majorité de leurs enfants sont dans des collèges des trois premiers types, les deux supérieurs et le moyen-supérieur. On a déjà noté que les enfants de cadres asiatiques se rapprochent aussi des cadres d'entreprise français par leur très forte présence dans les collèges privés – avec un taux supérieur à 40 %, c'est eux qui privilégient le plus ce secteur, et tout particulièrement les collèges privés du type *supérieur-supérieur*, où on compte près du tiers du total.

Les cadres africains, par contre, se projettent nettement du côté des catégories populaires, à peu près au niveau des employés français quant au statut social des collèges (premier facteur) ; près de la moitié de leurs enfants (47 %) sont dans des collèges des trois types populaires-immigrés. On observe d'ailleurs le même décalage pour les professions intermédiaires africaines : elles se projettent au même niveau de statut social que les ouvriers qualifiés français, et 61 % de leurs enfants sont dans des collèges des trois types populaires-immigrés, plus encore que ceux des ouvriers qualifiés français (51 %).

Les enfants de cadres africains sont moitié moins présents que les asiatiques dans le secteur privé, un peu plus que les enfants des professions intermédiaires français.

Commerçants asiatiques et africains

Contrairement aux cadres, les commerçants et artisans asiatiques et africains ont des projections très voisines, et proches du groupe des catégories populaires étrangères, principalement africaines et asiatiques. Le contraste est ici avec les commerçants et artisans français, qui eux se projettent en position moyenne, proches des professions intermédiaires françaises. Les enfants de commerçants asiatiques sont pour 48 % d'entre eux dans des collèges des trois types populaires-immigrés, et c'est le cas de 57 % des enfants de commerçants africains, contre 26 % seulement pour les enfants de commerçants et artisans français.

À la différence des catégories populaires étrangères cependant, les enfants des commerçants asiatiques et africains sont scolarisés à presque 19 % dans le secteur privé, presque autant que les enfants de cadres africains.

LES ÉVOLUTIONS 2004-2007-2011

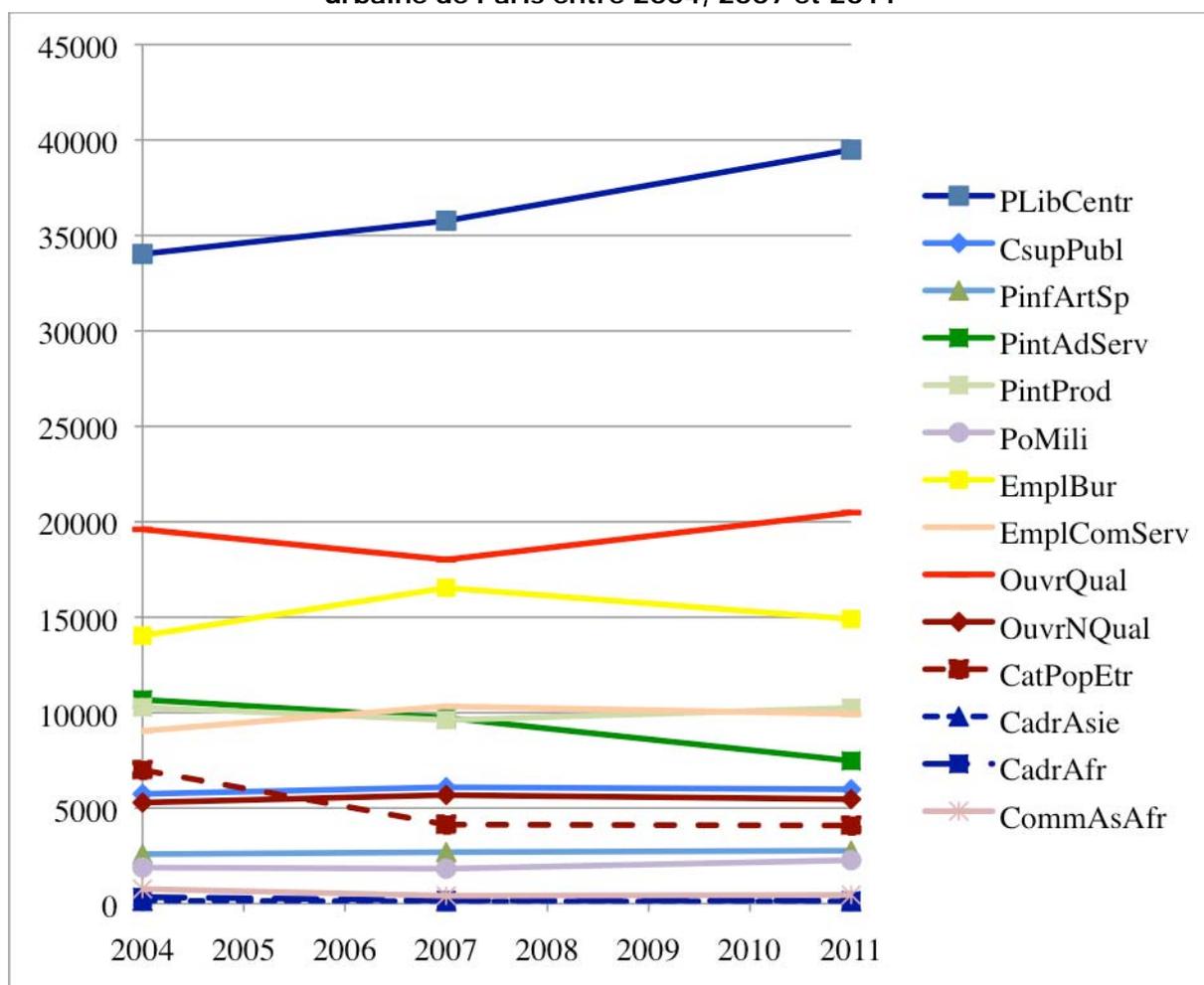
Évolution des effectifs par catégorie

La population des élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris est restée relativement stable dans la période récente. Après avoir légèrement baissé, de 149 293 à 147 416 entre 2004 et 2007, elle est remontée à 152 105 en 2011.

Le seul groupe de catégories qui ait connu une augmentation forte et continue sur les deux périodes est celui des enfants des professions libérales, chefs et cadres d'entreprise, gagnant 16 % entre 2004 et 2011. Cette tendance est conforme à ce qu'on observe pour les actifs non immigrés de ces catégories entre les recensements de 1999 et 2007 (+32 %).

Les deux autres groupes de catégories supérieures progressent aussi, mais beaucoup plus modérément, 4 % pour les enfants des catégories supérieures du public, et 7 % pour ceux des professions de l'information, des arts et du spectacle. Les actifs non immigrés de la première catégorie ont progressé de 11 % entre les recensements de 1999, on est donc là aussi sur une tendance semblable. Par contre, pour la CS35 la croissance des actifs non immigrés a été nettement plus forte entre 1999 et 2007, +29 %.

Graphique 7. Évolution des principales catégories d'élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris entre 2004, 2007 et 2011



Source : DEPP – Base Scolarité 2007

Les enfants des catégories intermédiaires de l'administration et des services reculent fortement (-30 %), surtout dans la dernière période, 2007-2011 (-23 %). Cette évolution est à l'opposé de celle observée pour les actifs non immigrés de ces catégories, qui avaient progressé de 13 entre 1999 et 2007.

Ceux des professions intermédiaires de la production (techniciens et contremaîtres) sont stables, ayant reculé dans la première période (-6,5 %) mais progressé d'autant dans la seconde. Cette stabilité est assez semblable à celle observée pour les actifs entre 1999 et 2007.

Parmi les enfants d'employés, seuls ceux des policiers et militaires progressent fortement, 20 % au total, et surtout sur la seconde période. Ceux des employés de bureau progressent de 6 % et ceux des employés de commerce et des services aux particuliers de 10 %. Entre 1999 et 2007, les actifs policiers et militaires ont progressé modérément (6 %), les employés de bureau ont reculé de 15 % et les employés de commerce et des services aux particuliers ont progressé de 14 %.

Les enfants d'ouvriers progressent très modérément, aussi bien les qualifiés (4,5 %) que les non qualifiés (4,5 %). Par contraste, les actifs ouvriers qualifiés avaient nettement reculé (-14 %) entre 1999 et 2007, et les ouvriers non qualifiés légèrement (-3 %).

Contrairement à ce qu'on attendrait, les enfants des catégories populaires étrangères reculent fortement selon la Base Scolarité, -41,5 % sur l'ensemble, ce recul étant surtout

observé dans la première période. On voit d'ailleurs un recul plus ou moins semblable pour les autres catégories d'enfants étrangers. Ce recul sur 2004-2007 affecte presque tous les groupes de nationalités : les enfants étrangers de l'Union Européenne perdent un tiers de leur effectif, de même que ceux d'Asie, ceux d'Amérique reculent de 37 %, et ceux d'Afrique de 45 %. Et ces reculs dans les différentes CS ne sont pas compensés par une hausse des CS non déclarées.

S'agit-il d'un effet démographique de la politique de restriction de l'immigration, entre autres du regroupement familial (mais on attendrait plutôt l'accentuation sur la seconde période) ? Entre 1999 et 2007, les actifs immigrés des catégories populaires, loin de diminuer, avaient augmenté de 15 %. Quant aux enfants, nous ne disposons des données par âge et nationalité au recensement de 1999 que pour l'ensemble des jeunes de 14 ans et moins. La comparaison avec 2007 montre une nette croissance, pour l'ensemble des enfants étrangers, de 168 379 en 1999 à 272 190, soit plus de 60 % d'augmentation. Il est vraisemblable que cette croissance concerne aussi les seuls enfants de 11 ans. Il y a donc un net décalage entre la tendance à la croissance selon les recensements et au recul selon la Base Scolarité.

On peut donc faire plutôt l'hypothèse d'un changement de comportement de déclaration des étrangers du fait de la stigmatisation croissante des élèves étrangers et des politiques d'expulsion. Là aussi cependant on attendrait plutôt l'accentuation sur la seconde période, d'autant que si l'on retenait l'idée d'un effet sur les réponses à la Base Scolarité des conflits concernant la Base Élèves du primaire, celle-ci a été mise en œuvre à partir de 2007, et la contestation s'est fortement développée en 2008.

Évolution d'ensemble de la ségrégation des élèves de 6^e – indices de dissimilarité

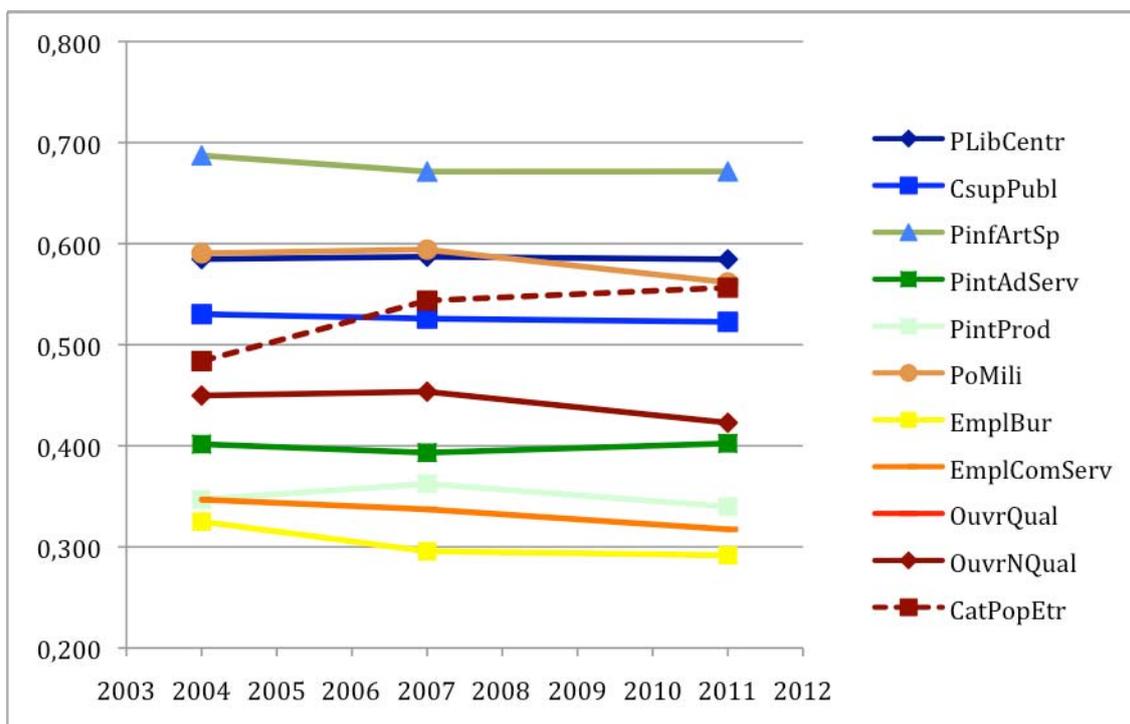
L'indice de dissimilarité, mesure synthétique de la ségrégation la plus couramment utilisée, mesure la différence de distribution entre les unités, ici les collèges, entre deux catégories d'élèves de 6^e. Rappelons qu'on peut l'interpréter comme le pourcentage d'une catégorie qui devrait « déménager » (ici, changer de collège) pour avoir la même distribution que l'autre (Duncan et Duncan, 1955 ; Massey et Denton, 1988). Pour simplifier, on a repris ici les regroupements de catégories ci-dessus, dont on avait vu précédemment qu'ils avaient des distributions proches tout en étant sociologiquement proches également.

Catégories populaires

Commençons par les enfants des catégories populaires, celles dont la littérature considère que les catégories plus favorisées cherchent à s'éloigner sur le plan scolaire. Les trois graphiques ci-dessous, 8, 9 et 10, concernent respectivement les enfants français d'ouvriers qualifiés, d'ouvriers non qualifiés, et les enfants étrangers des catégories populaires.

Les trois graphiques présentent une hiérarchie assez semblable des « distances scolaires » entre enfants, elle-même proche de la hiérarchie des distances résidentielles entre les mêmes catégories.

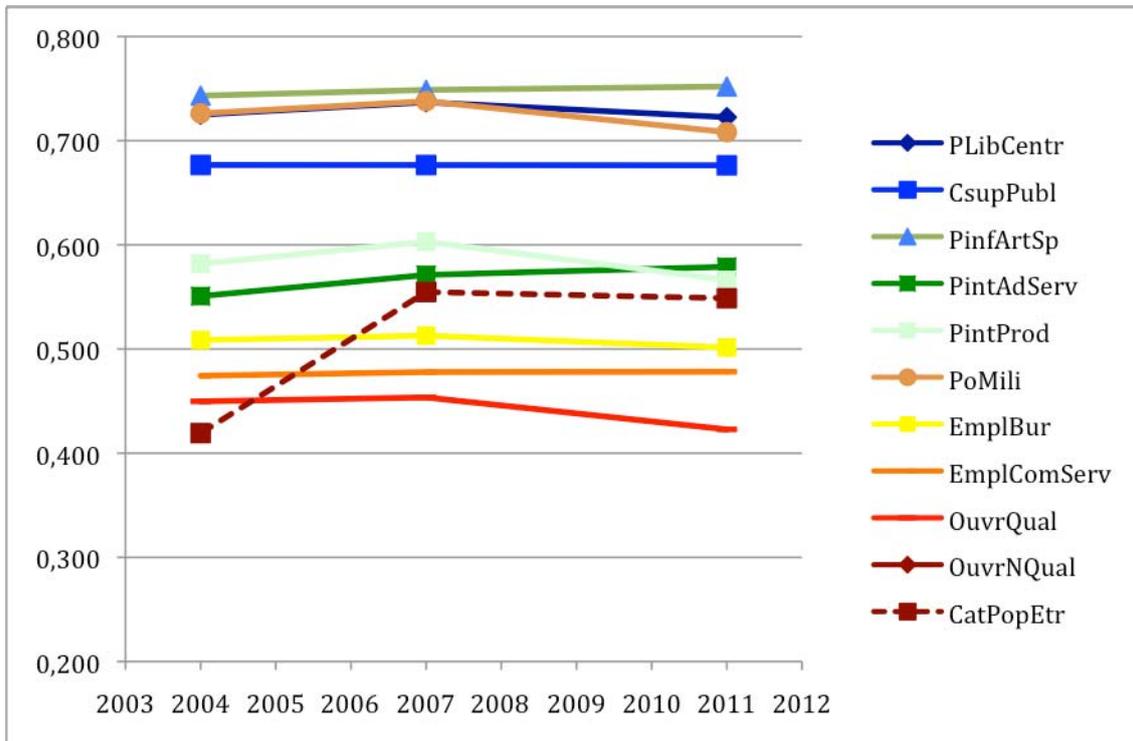
Graphique 8. Indices de dissimilarité entre élèves de 6^e, enfants français d'ouvriers qualifiés et enfants des autres catégories



Source : DEPP – Base Scolarité 2007

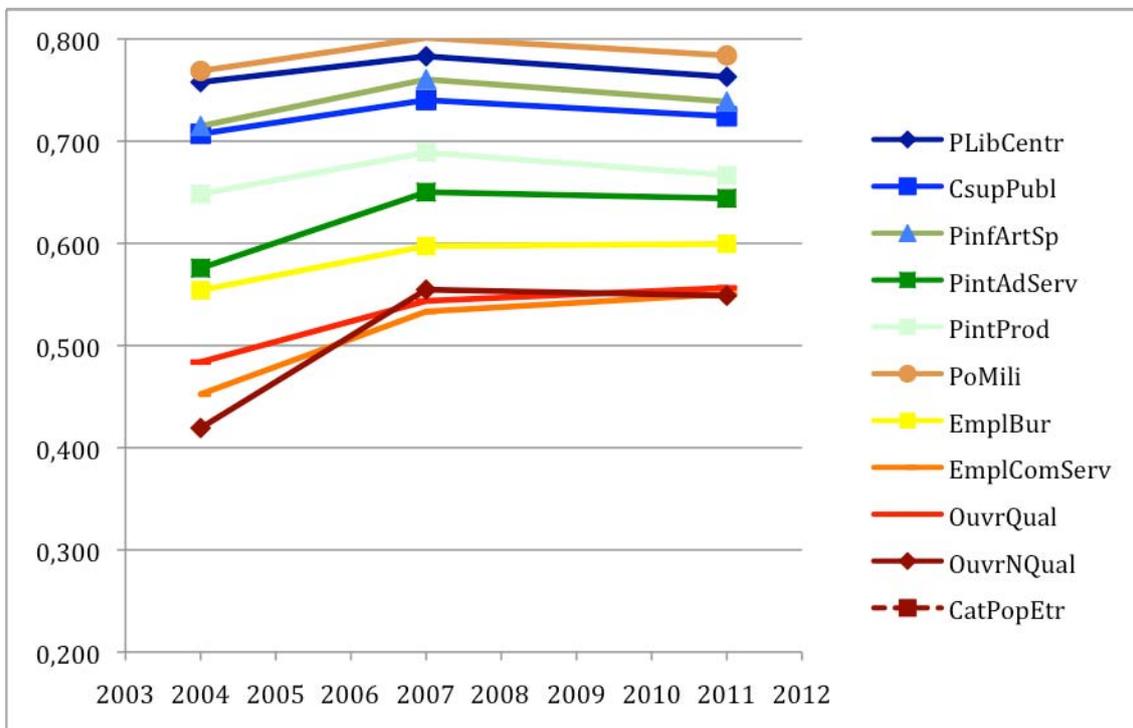
Soulignons tout d'abord le niveau très élevé de la ségrégation entre enfants d'ouvriers, qualifiés et plus encore non qualifiés, et professions libérales, cadres et chefs d'entreprise. On ne peut comparer directement les valeurs de cet indice de dissimilarité scolaire avec celles de l'indice de dissimilarité résidentielle, dans la mesure où la définition des catégories comme des unités est différente. Mais, comme on le verra plus loin en détail (chapitre II), l'indice de dissimilarité entre enfants d'ouvriers et de cadres est nettement supérieur à celui de l'indice entre adultes actifs de ces mêmes catégories, alors que la taille plus grande des unités et le moindre détail des catégories feraient attendre a priori un indice inférieur.

Graphique 9. Indices de dissimilarité entre élèves de 6^e, enfants français d'ouvriers non qualifiés et enfants des autres catégories



Source : DEPP – Base Scolarité 2007

Graphique 10. Indices de dissimilarité entre élèves étrangers de 6^e, enfants des catégories populaires et enfants des autres catégories



Source : DEPP – Base Scolarité 2007

Les plus éloignés des catégories ouvrières ou populaires étrangères sont les enfants des professions libérales et chefs et cadres d'entreprise, ceux des professions de l'information, des arts et du spectacle, et, un ton au-dessous, des catégories supérieures du secteur public. Comme pour les enfants d'ouvriers français, le niveau de ségrégation avec les enfants de cadres d'entreprise français est nettement plus élevé que celui des adultes, atteignant des valeurs d'indice proches de 0,8, soit un niveau équivalent à celui de la ségrégation entre Noirs et Blancs dans les grandes métropoles des USA les plus ségréguées (Logan, 2011 ; Préteceille 2009).

Remarquons aussi la distance forte des enfants de policiers et militaires, qui sont même les plus éloignés des enfants étrangers des catégories populaires.

Les professions intermédiaires et les employés de bureau sont en position intermédiaire, et les autres catégories populaires sont les plus proches de la catégorie considérée ; dans les trois cas, les employés de commerce et des services aux particuliers sont aussi proches que les autres catégories d'ouvriers.

Il y a quelques différences significatives entre les trois cas, qui distinguent surtout les enfants français d'ouvriers qualifiés des deux autres catégories : ils sont le plus proches des enfants français d'employés de bureau, d'employés de commerce et des services aux particuliers, et de ceux des professions intermédiaires de la production ; plus que de ceux des ouvriers non qualifiés et des catégories populaires étrangères.

Les différences de niveau des indices entre le premier groupe et les deux autres ne sont pas directement interprétables du fait des différences d'effectifs, les enfants d'ouvriers qualifiés étant beaucoup plus nombreux. Par contre, entre enfants français d'ouvriers non qualifiés et enfants étrangers des catégories populaires, les effectifs sont du même ordre de grandeur, on peut donc considérer que les différences entre indices de dissimilarité, systématiquement plus forts pour les seconds, sont significatives et révèlent bien une ségrégation scolaire plus accentuée.

Pour ce qui est des tendances d'évolution, on observe pour les enfants d'ouvriers qualifiés une tendance à une légère baisse de la distance avec toutes les autres catégories, avec deux exceptions : les enfants étrangers des catégories populaires, plutôt proches en 2004 mais dont la distance augmente fortement dans la première période, l'indice passant nettement au-dessus de 0,50, et modérément dans la seconde ; et les enfants français des professions intermédiaires administratives et des services, dont la distance, assez faible, augmente très légèrement dans la seconde période.

Pour les enfants français d'ouvriers non qualifiés, la tendance était à une stabilité ou une très légère hausse de la distance dans la première période, une légère hausse, une stabilité ou une légère baisse dans la seconde période. Avec une exception, la forte hausse, plus encore que pour les enfants d'ouvriers qualifiés, de la distance avec les enfants étrangers des catégories populaires dans la première période, suivie d'une légère baisse.

Enfin, pour les enfants étrangers des catégories populaires, la tendance a été à une hausse de la distance avec toutes les autres catégories dans la première période, d'autant plus forte que l'indice de départ était plus faible ; suivie d'une légère baisse dans la seconde période, sauf avec les enfants français d'ouvriers qualifiés et d'employés de commerce et des services aux particuliers, pour lesquels il y a eu une légère hausse.

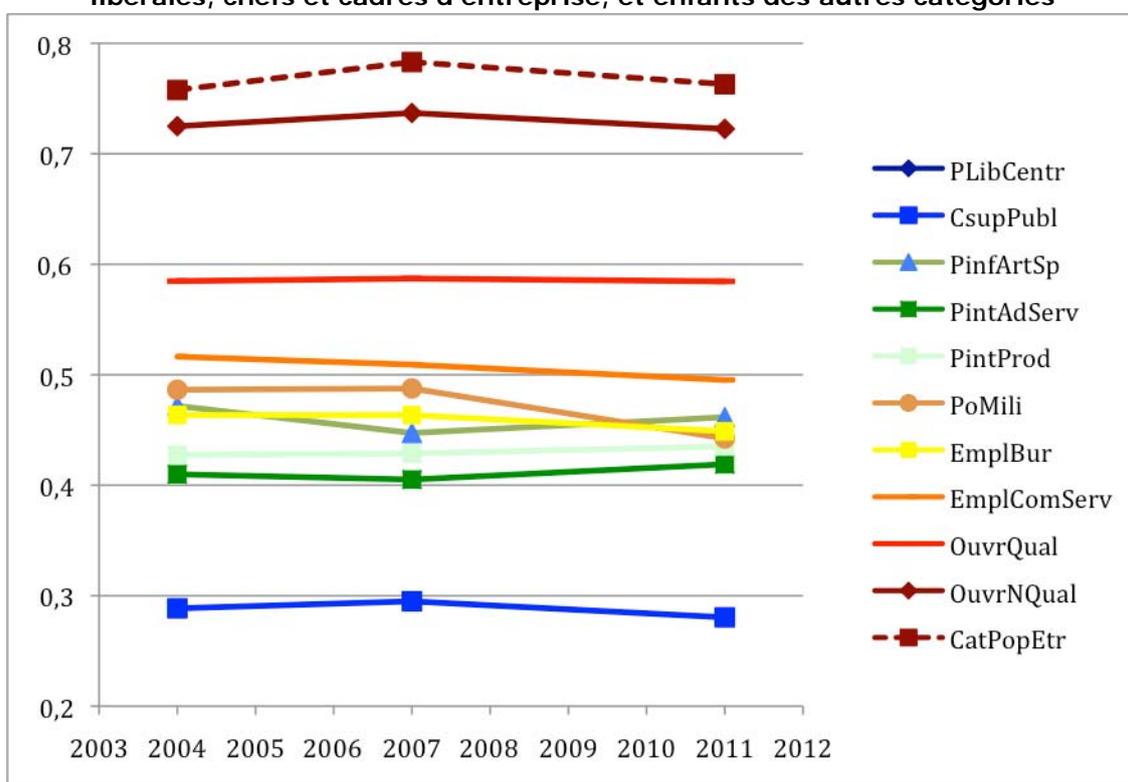
La discontinuité de l'évolution entre les deux périodes, rapprochée de la forte baisse des effectifs des enfants étrangers des catégories populaires entre 2007 et 2011 (-41 %), nous

conduit à nouveau à penser que cette variable présente des problèmes de qualité avec probablement une hétérogénéité entre les trois enquêtes, qui rend difficilement utilisable cette donnée (nationalités étrangères des élèves) en évolution ; alors qu'en structure, la relative stabilité des hiérarchies des distances et de leurs ordres de grandeur semble permettre de l'utiliser, avec prudence.

Catégories supérieures

Le graphique 11 concernant les professions libérales, chefs et cadres d'entreprise, montre, sur l'ensemble de la période, une stabilité ou une légère baisse de la distance scolaire avec les catégories populaires, ouvriers, employés de commerce et des services aux particuliers français, et catégories populaires étrangères. Ce résultat est surprenant à première vue, car nombre d'éléments donneraient plutôt à penser que l'autoségrégation scolaire de ces catégories s'est plutôt accentuée.

Graphique 11. Indices de dissimilarité entre élèves de 6^e, enfants des professions libérales, chefs et cadres d'entreprise, et enfants des autres catégories

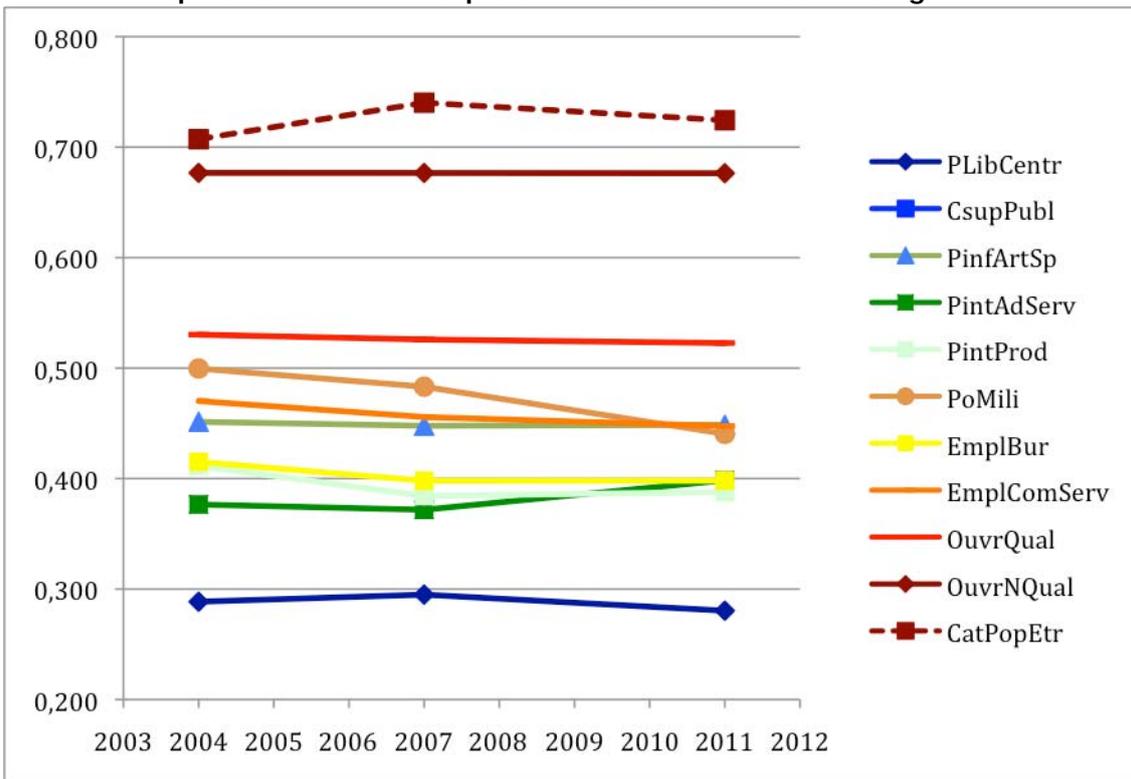


Source : DEPP – Base Scolarité 2007

L'explication de ce résultat paradoxal tient sans doute à la démographie de ce groupe, dont on a vu qu'il avait connu une forte croissance de ses effectifs (16 % sur la période) ; cette forte croissance a pu se traduire par une plus forte diffusion résidentielle, dans des espaces moins ségrégués, de ces catégories, surtout celle avec enfants, plus jeunes et aux revenus plus limités (cf. chapitre suivant).

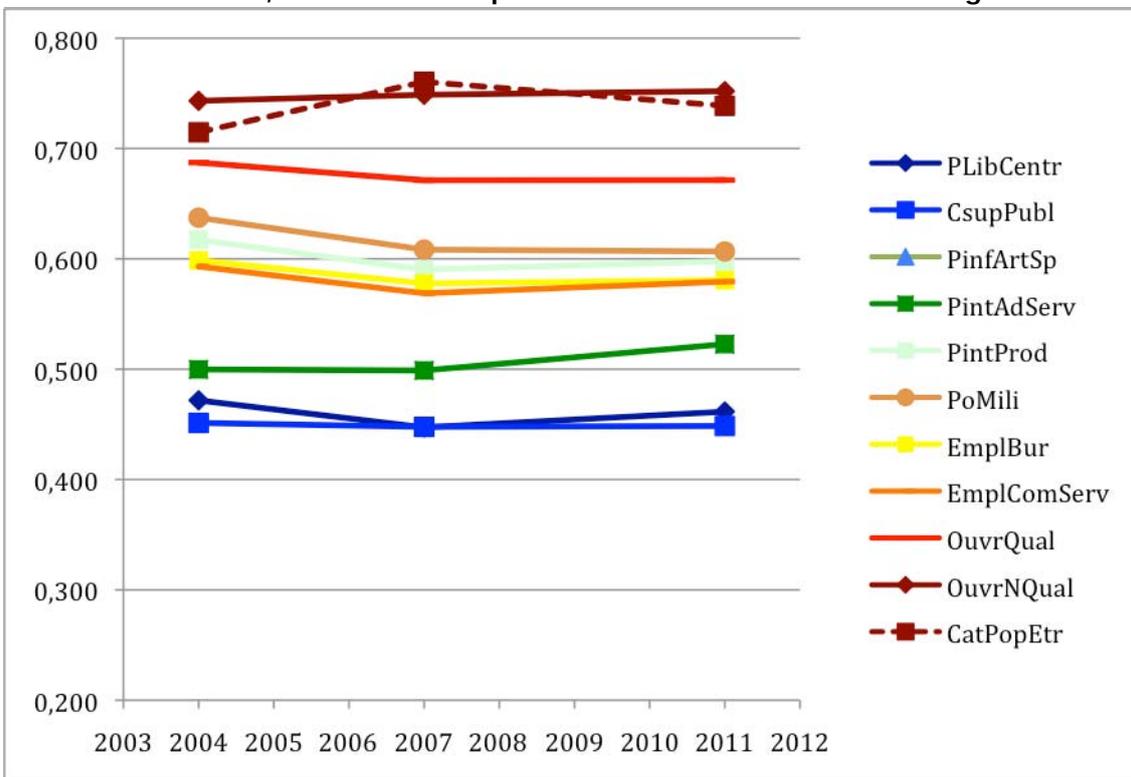
Pour les enfants des catégories supérieures du secteur public (graphique 12), les évolutions sont très semblables, la distance scolaire reste stable ou tend à baisser avec presque toutes les autres catégories. On notera quand même une différence significative du niveau de la ségrégation scolaire par rapport aux diverses catégories populaires, qui est cinq à huit points plus faible que pour la catégorie précédente des professions libérales, chefs et cadres d'entreprise.

Graphique 12. Indices de dissimilarité entre élèves de 6^e, enfants des catégories supérieures du secteur public et enfants des autres catégories



Source : DEPP – Base Scolarité 2007

Graphique 13. Indices de dissimilarité entre élèves de 6^e, enfants des professions de l'information, des arts et du spectacle et enfants des autres catégories

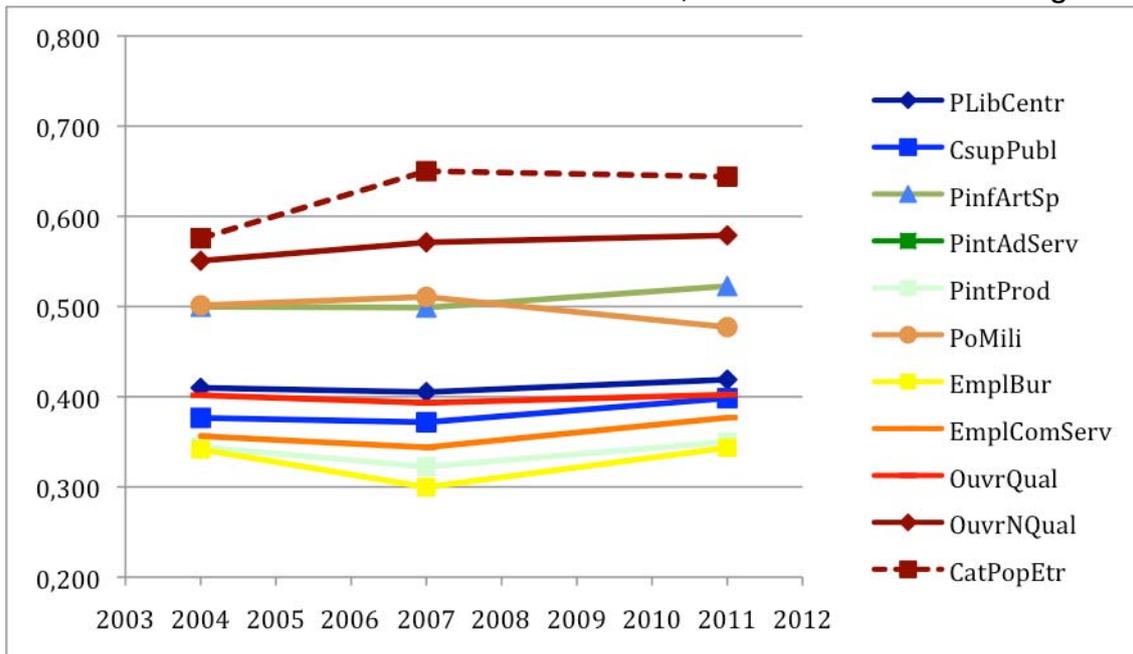


Source : DEPP – Base Scolarité 2007

Notons aussi, pour ces deux catégories supérieures comme pour les professions de l'information, des arts et du spectacle (graphique 13), une augmentation modérée mais sensible de la distance scolaire par rapport aux professions intermédiaires de l'administration et des services, initialement parmi les plus réduites.

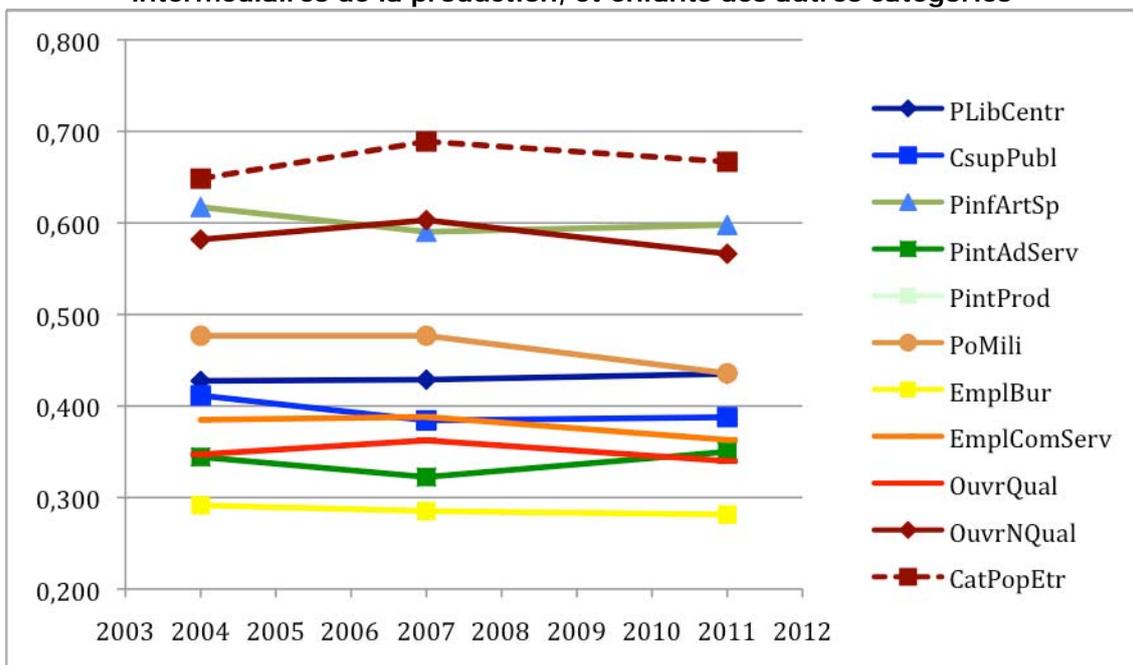
Professions intermédiaires

Graphique 14. Indices de dissimilarité entre élèves de 6^e, enfants des professions intermédiaires de l'administration et des services, et enfants des autres catégories



Source : DEPP – Base Scolarité 2007

Graphique 15. Indices de dissimilarité entre élèves de 6^e, enfants des professions intermédiaires de la production, et enfants des autres catégories



Source : DEPP – Base Scolarité 2007

Les professions intermédiaires les plus tertiaires sont assez proches des employés de bureau, des professions intermédiaires de la production, des employés de commerce et des services aux particuliers, ainsi que des catégories supérieures du secteur public, et des ouvriers qualifiés.

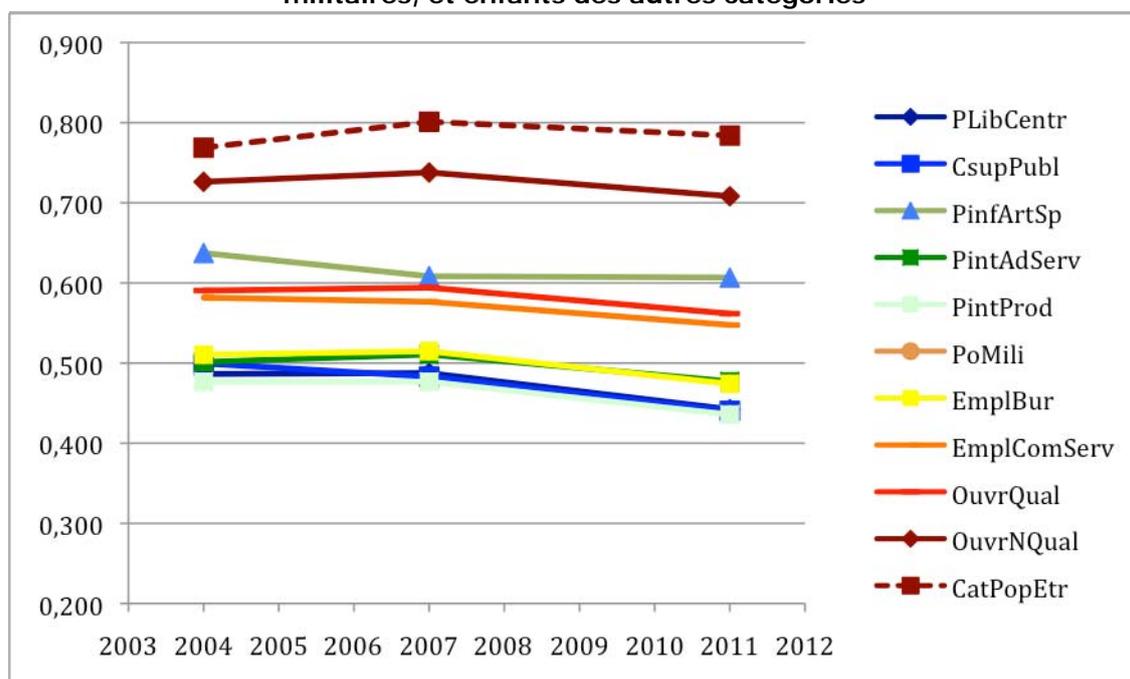
Ils sont le plus éloignés des ouvriers non qualifiés et des catégories populaires étrangères, mais avec des indices de dissimilarité nettement inférieurs à ceux des catégories supérieures, indices qui ont progressé sensiblement dans la première période, puis sont restés à peu près stables.

La hiérarchie des distances aux autres catégories est assez semblable pour les professions intermédiaires de la production, avec une tendance à la baisse de la distance avec les différentes catégories populaires plus sensible dans la seconde période

Policiers et militaires

Le graphique pour les enfants des policiers et militaires est assez frappant : ils sont assez proches des enfants d'employés de bureau, des professions intermédiaires et des catégories supérieures du public et du privé (sauf les professions de l'information, des arts et du spectacle) ; et ils sont très éloignés des enfants d'ouvriers non qualifiés et des enfants étrangers des catégories populaires – indice de dissimilarité le plus fort, on l'avait déjà noté.

Graphique 16. Indices de dissimilarité entre élèves de 6^e, enfants des policiers et militaires, et enfants des autres catégories



Source : DEPP – Base Scolarité 2007

Cela nous semble un élément non négligeable à verser au dossier de l'analyse sociologique du rapport entre les agents des forces d'autorité ou de répression et les classes populaires, particulièrement immigrées.

Changements de profil des collèges 2007-2011

L'étude des indices de dissimilarité a montré des évolutions très réduites sur la période 2004-2007, avec plutôt une légère baisse de la distance scolaire ainsi mesurée entre les catégories supérieures et les catégories populaires. Ces évolutions sont cependant des moyennes sur l'ensemble des collèges, qui peuvent résulter éventuellement d'évolutions divergentes selon les situations locales. Connaissant les grandes disparités spatiales révélées par l'analyse typologique en 2007, il est donc indispensable de regarder plus en détail l'évolution du profil des collèges, selon les types et les localisations, afin de voir si l'évolution d'ensemble est vérifiée partout ou s'il y a des divergences entre territoires au sein de la métropole.

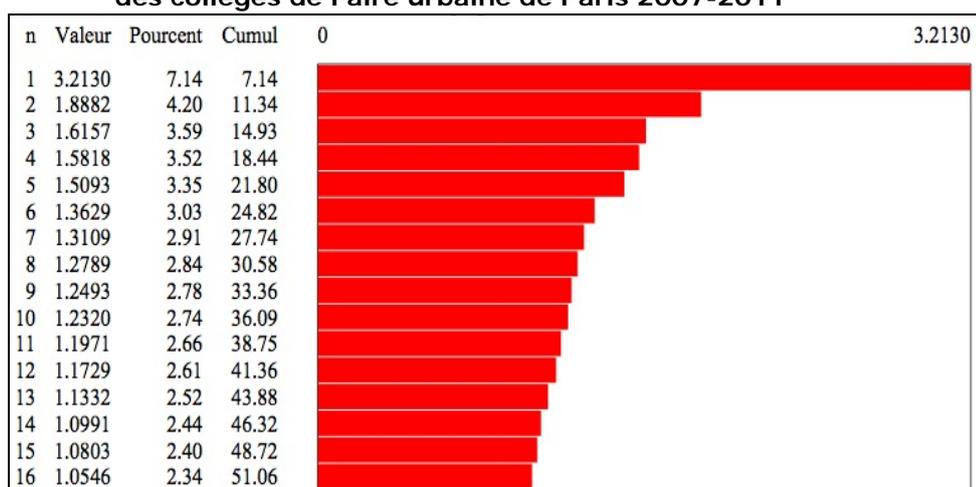
Pour cela, on a procédé à une analyse typologique des collèges selon les variations du nombre d'élèves de 6^e par catégorie.

Analyse en composantes principales des changements de profil des collèges 2007-2011

La première étape de construction de la typologie des changements a été la réalisation d'une analyse factorielle (analyse en composantes principales, ACP) sur le tableau des variations d'effectif par collège et par catégorie⁵. Cette ACP permet de donner une première lecture synthétique de ces changements.

L'histogramme des valeurs propres de l'ACP (graphique 17) montre que les changements sont nettement moins polarisés que la structure en 2007, puisqu'il faut aller jusqu'à 16 facteurs pour obtenir une variance cumulée supérieure à 50 %. On retrouve un résultat homologue de celui trouvé pour les changements de profil résidentiel des IRIS entre 1990 et 1999 (Préteceille, 2003), plus dispersé encore ce qui n'est pas étonnant vu le plus faible nombre d'années entre les deux dates comparées.

Graphique 17. Valeurs propres de l'ACP sur les changements de profil des élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris 2007-2011

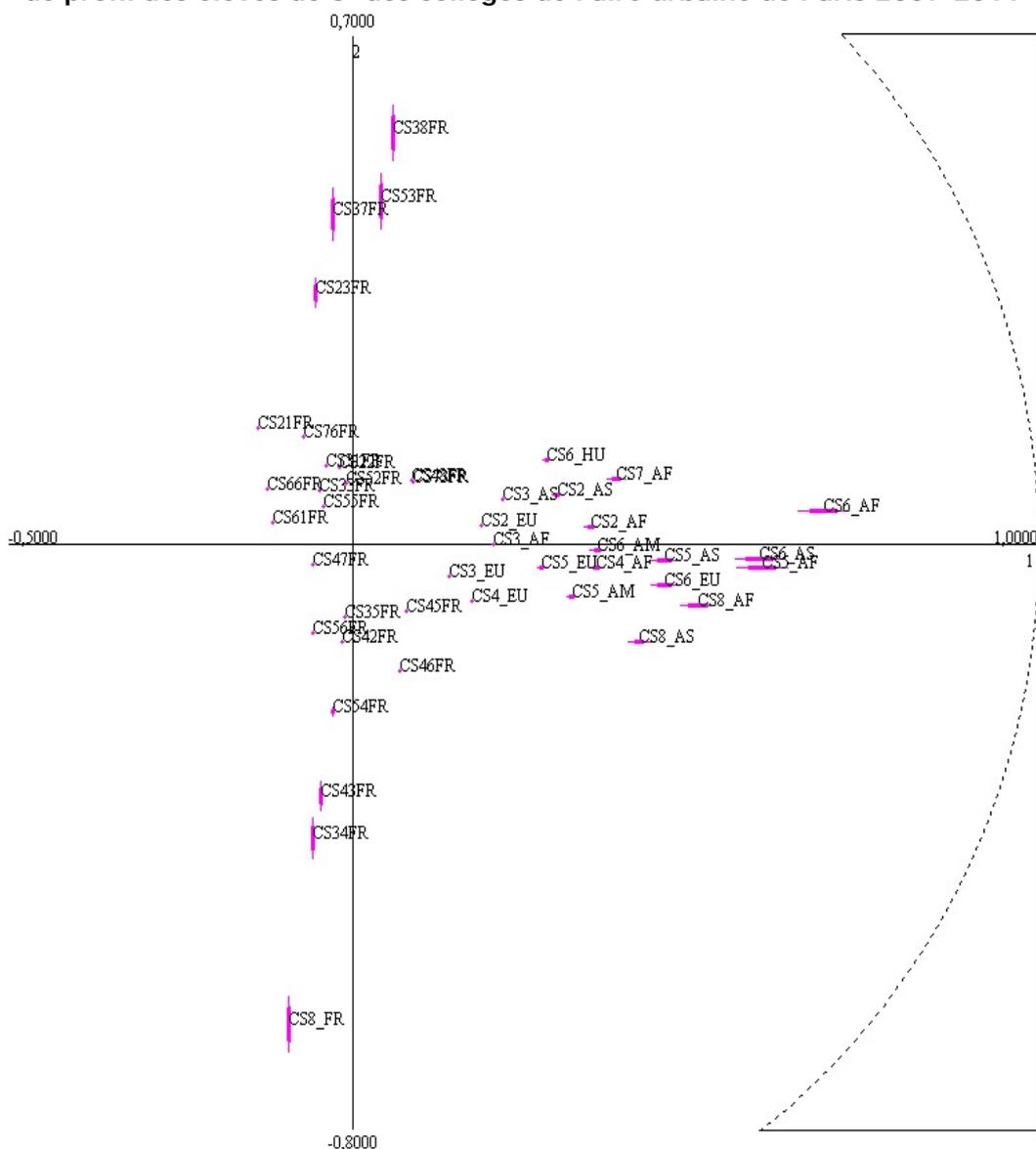


⁵ Le tableau porte sur les collèges existant en 2007 et 2011 ; certains collèges de 2007 ont disparu ou sont fermés pour travaux, d'autres ont été créés ou réouverts ensuite. On a écarté les collèges aux profils très atypiques qui avaient déjà été écartés de la typologie 2007, et on a aussi écarté ceux qui n'avaient, en 2007 et/ou en 2011, qu'un nombre très faible ou nul d'élèves de 6^e.

Le premier facteur se détache nettement, avec une variance expliquée d'un peu plus de 7 %. Le deuxième facteur explique un peu plus de 4 % de la variance, le troisième 4 %.

Le tableau des facteurs en annexe et le graphique du premier plan factoriel (graphique 18) montrent que les variables qui ont une contribution supérieure à la moyenne pour la définition du premier facteur sont toutes les catégories d'élèves étrangers à l'exception des catégories supérieures (CS3_AS et CS3_AF) mais y compris les catégories populaires d'étrangers de l'Union Européenne. Cela indique qu'il y a un ensemble significatif de collèves où ces catégories augmentent leurs effectifs, opposé à un autre où ils diminuent, sans qu'il ait convergence ou opposition avec les évolutions des autres.

Graphique 18. Projection des variables sur le plan factoriel F1F2 de l'ACP – changements de profil des élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris 2007-2011



Le deuxième facteur oppose les variations des chefs d'entreprises et cadres d'entreprise et ingénieurs (CS23FR, CS37FR, CS38FR) et les policiers et militaires (CS53FR) aux professeurs et professions littéraires et scientifiques (CS34FR), aux professions intermédiaires de la santé et du travail social (CS43FR), aux employés administratifs d'entreprise (CS54FR) et aux personnes sans activité (CS8_FR).

Le troisième facteur oppose les deux catégories d'ouvriers français (CS61FR et CS66FR) aux commerçants et artisans, aux cadres d'entreprise, aux professions intermédiaires et aux employés.

À partir du quatrième facteur, les oppositions de variables ne sont guère interprétables.

Typologie des changements de profil des collèges 2007-2011

On retient les trois premiers facteurs pour construire la typologie par classification ascendante hiérarchique. On retient une partition en six types. L'un s'avère constitué d'un seul collège, des Yvelines ; l'examen des données détaillées pour ce collège montre qu'en 2007, sur les 341 élèves de 6^e, 187 étaient indiqués comme ayant pour personne de référence une personne non active (CS8FR) ; en 2011, pour 341 élèves, il n'y en avait que 3 classés en CS8FR. Il s'agit là manifestement d'une anomalie dans les données, qui ne peut que conduire à écarter ce collège de l'analyse. On a donc finalement une typologie des changements en cinq types.

Selon les projections sur le premier facteur de l'ACP, deux types s'opposent nettement, TECOUV qui est marqué par une forte diminution du nombre d'enfants étrangers des catégories populaires⁶ (-1221), et ETRANG qui est marqué par leur forte progression (+1174). L'un comme l'autre comptent une centaine de collèges.

Le type TECOUV, qui voit donc un fort un recul des enfants étrangers (-12 en moyenne par collège), est également caractérisé par une nette progression des enfants des professions libérales et des chefs et cadres d'entreprise (+3 en moyenne), et surtout des techniciens et des ouvriers français, qualifiés et non qualifiés (+8).

Le type ETRANG, où les enfants étrangers progressent nettement (+11 en moyenne), voit aussi une progression sensible des ingénieurs et cadres d'entreprise (+2 en moyenne), une progression modérée des ouvriers (+1), une baisse des professions intermédiaires et des employés (-6 en moyenne).

Entre ces deux extrêmes sur le premier facteur, qui sont aussi en position moyenne sur le second, on trouve trois types en position moyenne sur le premier facteur (avec une variation moyenne faible, inférieure à l'unité, du nombre des enfants étrangers des catégories populaires).

Dans l'ordre croissant du second facteur, on trouve tout d'abord le type MOYOUV, qui compte 346 collèges. Ce type est en position modérément négative sur ce second facteur. Les enfants de toutes les catégories supérieures y reculent très sensiblement (-2 en moyenne), sauf ceux des professions libérales ; les enfants des professions intermédiaires et des employés y reculent également (-5 en moyenne) ; y progressent nettement les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés (+4 en moyenne).

Le type MOYCAD, qui compte le plus de collèges (495) est également en position moyenne sur le second facteur. Si la plupart des variations sont d'ampleur très limitée, on note surtout la nette progression des enfants français des chefs et cadres d'entreprise (+4 en moyenne).

Le type CADENT, qui ne compte que 41 collèges, est le type le plus extrême du côté des valeurs positives, très fortes, du second facteur. Il est caractérisé par la progression considérable du nombre des enfants français des chefs et cadres d'entreprise (+21 en

⁶ Tableau des variations d'effectifs par catégorie en annexe

moyenne), et le très fort recul de ceux des professions intermédiaires administratives et des services (-10), des employés, de bureau (-7) comme de service (-3). Les enfants d'ouvriers progressent par contre notablement (+4 en moyenne).

Au terme de cette description des types de changements, on voit que, malgré la dispersion assez grande des évolutions, qui se traduit par la faible part de variance expliquée par les deux premiers facteurs, et qui est assez logique vu le petit nombre d'années entre les deux dates et le « bruit » des fluctuations aléatoires d'une année sur l'autre, on distingue quand même des types de changements socialement significatifs.

Localisation des collèges selon les types de changements 2007-2011

Le tableau ci-dessous donne la distribution par département des collèges selon les types de changements entre 2007 et 2011.

Tableau 6. Distribution par département des collèges selon les types de changements entre 2007 et 2011 – aire urbaine de Paris

Département	TECOUV	MOYOUV	MOYCAD	CADENT	ETRANG	#N/A	Total
75	19	44	74	6	23	11	177
78	4	45	69	6	8	5	137
91	10	35	60	4	7	5	121
92	10	49	53	8	7	5	132
93	22	30	53	4	30	3	142
94	13	41	51	2	18	3	128
95	17	50	47	7	6	2	129
77	7	41	69	2	5	2	126
27		1	4				5
28		1	6	1			8
60		9	9	1			19
Total	102	346	495	41	104	36	1124

Le type de changement ETRANG, marqué surtout par la forte croissance des élèves étrangers, s'observe essentiellement à Paris, et Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne ; il s'observe nettement moins dans les Hauts-de-Seine et dans les départements de la deuxième couronne ; il est absent des collèges de l'aire urbaine hors Île-de-France.

Le changement le plus opposé au précédent, TECOUV, qui est marqué par la forte diminution des élèves étrangers et la croissance des techniciens et ouvriers, s'observe lui aussi principalement à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, mais aussi dans les Hauts-de-Seine et le Val-d'Oise ; il s'observe moins en Seine-et-Marne et dans les Yvelines ; il est lui aussi absent des collèges de l'aire urbaine hors Île-de-France.

Le troisième type de changement le plus contrasté, CADENT, marqué par la forte croissance des cadres et chefs d'entreprise, s'observe surtout dans les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise, à Paris et dans les Yvelines ; nettement moins dans l'Essonne, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne ; très peu hors de l'Île-de-France.

Les deux autres types, qui s'écartent assez peu de l'évolution moyenne, s'observent dans tous les départements. Ils sont prédominants hors de l'Île-de-France.

Profils des collèges en 2007 et profils des changements 2007-2011

La principale interrogation est évidemment de savoir si les différents types de changements observés contribuent à accentuer les écarts existants entre collèges, ou au contraire à les réduire. Pour répondre à cette question, on a croisé la typologie des collèges selon les profils des élèves de 6^e en 2007 avec celle de leurs changements de profils entre 2007 et 2011. Le tableau ci-dessous donne le résultat de ce croisement.

Pour les collèges qui étaient dans le type supérieur (SUPSUP), on voit que plus de 60 % d'entre eux ont connu une évolution marquée par la croissance forte (CADENT) ou modérée (MOYCAD) des catégories supérieures des entreprises, ce qui a donc renforcé la spécificité de leur profil. Plus de 30 % ont connu l'évolution la plus moyenne, donc ont maintenu cette spécificité de leur profil. Seuls 7,4 % ont vu leur spécificité se réduire, par croissance des élèves étrangers (4,6 %) ou décroissance de ceux-ci et croissance des élèves enfants de techniciens et d'ouvriers.

L'accentuation du profil spécifique est également le cas de la majorité des collèges du type supérieur-moyen, dont 54,3 % ont vu le nombre des élèves enfants des catégories supérieures des entreprises progresser. 43 % de ces collèges ont gardé un profil stable. Une toute petite minorité seulement, 2,8 %, a vu ce profil se diluer.

Tableau 7. Distribution des collèges selon les types de profils en 2007 et les types de changements entre 2007 et 2011 – aire urbaine de Paris

Type 2007\Type Var.	TECOUV	MOYOUV	MOYCAD	CADENT	ETRANG	#N/A	Total
SUPSUP	3	34	61	6	5	11	120
SUPMOY	3	75	88	7	2	9	184
MOYSUP	14	55	100	11	18	8	206
MOYMOY	11	76	109	10	15		221
PIMMOY	25	52	48	5	25	4	159
PIMOUQ	17	22	33		9		81
PIMONQ	29	32	56	2	30	4	153
Total	102	346	495	41	104	36	1 124

(sur les 1124 collèges pris en compte dans la typologie en 2007, 35 ne figurent pas dans la typologie des changements parce qu'en 2011 ils étaient absents de la base, supprimés ou fermés pour travaux, le 36^e étant le collège « inclassable » signalé précédemment)

L'accentuation de l'écart avec le profil moyen par progression du nombre des élèves enfants des catégories supérieures des entreprises est également le cas de 56,1 % des collèges du type moyen-supérieur. Par contre, moins de 30 % des collèges de ce type gardent un profil stable. Ils sont sensiblement plus nombreux que ceux des types précédents, relativement, à connaître une dilution de leur profil vers les catégories sociales plus modestes, que ce soit par une hausse marquée du nombre des élèves étrangers (9,1 %) ou une baisse de ceux-ci et une hausse des techniciens et des ouvriers (7,1 %).

Pour les collèges du type moyen-moyen, on peut considérer qu'un peu plus de la moitié connaissent une évolution vers un profil supérieur du fait de la croissance modérée ou forte des enfants des catégories supérieures des entreprises (53,8 %). Un peu plus du tiers restent stables en évoluant comme la moyenne. Une petite minorité seulement évolue vers des profils un peu plus populaires, soit avec et une hausse des techniciens et des ouvriers mais une baisse des élèves étrangers (5 %), soit par une hausse marquée du nombre des élèves étrangers (6,8 %).

Les collèges des trois types populaires-immigrés en 2007 sont les seuls à avoir une proportion non marginale d'entre eux qui connaissent l'évolution marquée par une nette hausse du nombre des élèves étrangers. C'est le cas de 16 % des collèges du type populaire-immigré-moyen, de 11 % de ceux du type populaire-immigré-ouvrier qualifié, et surtout de 20 %, la plus forte proportion, de ceux du type populaire-immigré-ouvrier non qualifié.

Symétriquement, très peu des collèges de ces trois types populaires-immigrés connaissent l'évolution marquée par la forte croissance des catégories supérieures des entreprises : 3,2 % seulement pour le premier, aucun pour le second et 1,3 % pour le dernier.

La majorité d'entre eux ont connu des évolutions des deux types les moins contrastés, les plus proches de la moyenne ; ce qui veut signifier une stabilité pour l'évolution MOYOUV (respectivement 33,5 %, 27,2 % et 21,5 %) ou un glissement vers les profils un peu supérieurs pour l'évolution MOYCAD (respectivement 31 %, 40,7 % et 37,6 %).

C'est aussi dans ce groupe qu'on trouve la plus forte proportion de collèges où le nombre des enfants étrangers recule en même temps que celui des techniciens et des ouvriers progresse (TECOUV, respectivement 16,1 %, 21 % et 19,5 %), ce qui signifie aussi un léger glissement de leur profil vers les profils plus moyens.

On peut se demander dans quelle mesure ces évolutions marquent des différences entre collèges publics et privés. Le tableau 8 dédouble le tableau précédent entre ces deux secteurs.

Tableau 8. Distribution des collèges publics et privés selon les types de profils en 2007 et les types de changements entre 2007 et 2011 – aire urbaine de Paris

Collèges publics							
Type 2007\Type Var.	TECOUV	MOYOUV	MOYCAD	CADENT	ETRANG	#N/A	Total
SUPSUP	3	10	17	3	4	1	38
SUPMOY	2	43	41	5	1	3	95
MOYSUP	13	49	85	9	17		173
MOYMOY	10	73	98	9	13		203
PIMMOY	25	51	43	5	24	1	149
PIMOUQ	17	22	33		9		81
PIMONQ	29	31	56	2	30	3	151
Total	99	279	373	33	98	8	890
Collèges privés							
Type 2007\Type Var.	TECOUV	MOYOUV	MOYCAD	CADENT	ETRANG	#N/A	Total
SUPSUP		24	44	3	1	10	82
SUPMOY	1	32	47	2	1	6	89
MOYSUP	1	6	15	2	1	8	33
MOYMOY	1	3	11	1	2		18
PIMMOY		1	5		1	3	10
PIMOUQ							0
PIMONQ		1				1	2
Total	3	67	122	8	6	28	234

Le contraste entre collèges publics et privés est très marqué aux deux extrêmes du tableau : les collèges privés sont quasiment absents du type marqué par la nette progression des élèves étrangers des catégories populaires (ETRANG), comme du type marqué par leur recul et la progression des ouvriers et techniciens français (TECOUV). La modalité d'évolution la plus fréquente, pour la moitié des collèges privés, est celle caractérisée par la nette progression des enfants français des chefs et cadres d'entreprise et la relative stabilité

des autres (MOYCAD). Et cette modalité d'évolution concerne en premier lieu des collèges qui étaient déjà de type supérieur en 2007. Mais elle concerne aussi la moitié des dix collèges privés de type populaire-immigré-moyen, et plus de la moitié des collèges de type moyen. Il y a donc un net glissement majoritaire (si l'on y ajoute les 8 collèges privés marqués par la très forte progression des cadres et chefs d'entreprise, CADENT) des collèges privés vers les statuts supérieurs surtout du côté des chefs et cadres d'entreprise.

Il y a donc au final un lien assez fort, surtout pour les collèges publics, entre le profil en 2007 et le type d'évolution 2007-2011. Plus le profil 2007 va vers les statuts supérieurs, plus la proportion de collèges qui voient une augmentation du poids des enfants des catégories supérieures des entreprises progresse. Plus le profil 2007 va vers les statuts populaires-immigrés, plus la proportion de collèges qui voient progresser le poids des enfants étrangers et/ou ouvriers augmente.

La très grande majorité des collèges de type supérieur maintiennent ou accentuent leur statut supérieur. À l'opposé, pour les collèges populaires-immigrés l'évolution est plus contrastée, puisque ces collèges se divisent entre ceux qui accentuent leur caractère populaire immigré, ceux qui accentuent un caractère populaire-ouvrier mais affaiblissent le caractère immigré, ceux qui restent stables, et ceux où le poids des enfants des catégories supérieures des entreprises progresse. Entre les deux, les collèges de statut moyen ont des évolutions moins homogènes que ceux de statut supérieur, mais avec une prédominance du glissement vers ceux-ci, plus marquée dans le privé que dans le public.

Incertitude sur la robustesse de l'analyse des évolutions

Le premier facteur de l'analyse en composantes principales des changements de profil est défini par l'opposition entre des collèges où les enfants étrangers voient leur poids augmenter et d'autres où ce poids diminue. Cette opposition se retrouve logiquement dans la typologie par le contraste entre les types ETRANG et TECOUV. Or, comme on l'a signalé précédemment, il y a contradiction entre la tendance à la baisse du nombre d'élèves étrangers observée dans l'ensemble des collèges de l'aire urbaine de Paris et la tendance à la hausse du nombre d'enfants étrangers indiquée par le rapprochement des recensements de 1999 et 2007. Nous avons discuté plus haut des interprétations possibles de cette contradiction, dont la plus vraisemblable est une accentuation de la sous-déclaration de la nationalité étrangère liée aux craintes suscitées par la stigmatisation des étrangers et la politique d'expulsion des immigrés en situation irrégulière.

Si cette accentuation a été un phénomène général et indifférencié, on pourrait considérer que les oppositions mises en évidence restent valables, même si le poids des étrangers est sous-estimé partout.

Mais on peut aussi faire l'hypothèse que cette sous-déclaration a été stimulée par des mobilisations locales telles que celles qui ont marqué les réactions d'opposition à la mise en place de l'enquête Base Élèves dans le primaire. Dans ce cas, les collèges dont l'évolution a été marquée par une baisse sensible du nombre des élèves étrangers peuvent être avant tout des collèges situés dans des secteurs où de telles mobilisations ont été plus fortes : la sous-déclaration serait, dans cette hypothèse, susceptible d'être fortement modulée selon les situations locales, au lieu d'être plus ou moins homothétique.

Dans cette hypothèse toujours, la modalité d'évolution correspondant au type TECOUV – baisse des étrangers, croissance des techniciens et ouvriers – pourrait refléter avant tout ces différences de conjonctures locales, et non une réelle différence d'évolution sociale locale.

Cela ne modifie pas la significativité du type ETRANG, puisqu'a fortiori, la caractéristique qui le définit de regrouper des collèges ayant une forte progression des élèves étrangers est peut-être seulement sous-estimée.

C'est par contre l'opposition entre TECOUV et ETRANG qui est incertaine, et par-delà, le poids des variables caractérisant les élèves étrangers dans l'analyse factorielle et la construction de la typologie. Si l'opposition sur les variations de celle-ci était surestimée (par rapport aux évolutions sociales réelles) il est possible que les oppositions définissant le second facteur – progression des chefs et cadres d'entreprise contre progression des catégories supérieures et moyennes du public et des employés – soient en fait celles qui expliquent la part de variance la plus importante. En d'autres termes, s'il fallait reconsidérer le rôle des variables concernant les enfants étrangers, seul le type TECOUV est susceptible d'être remis en cause, les autres types peuvent garder leur validité comme modalité générale, mais avec des réorganisations quant aux intensités des contrastes et aux classements individuels d'une partie plus ou moins grande des collèges entre les types.

Il faut donc utiliser cette analyse typologique des changements comme indicative, et en tenant compte des incertitudes susceptibles d'affecter principalement le type TECOUV. A posteriori, les problèmes liés à l'évolution dans le temps des données de nationalité nous conduisent à reconsidérer les choix méthodologiques faits : il vaudrait sans doute mieux, pour un travail ultérieur de suivi des évolutions, faire une typologie des collèges sur la seule variable CS, ce qui permettrait de mieux analyser les transformations de profil de ce point de vue, et compléter l'analyse du point de vue de la présence des enfants d'immigrés en croisant la variable nationalité avec la typologie, mais sans l'utiliser comme variable active dans celle-ci.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

La typologie des collèges de l'aire urbaine de Paris est un outil pour l'analyse menée ensuite des effets de l'assouplissement de la carte scolaire, mais c'est aussi un résultat en soi, par la caractérisation des contrastes sociaux entre collèges et des groupes rassemblés dans chaque type.

Cette typologie montre que l'espace scolaire est socialement très contrasté, plus de 60 % des élèves de 6^e étant scolarisés dans des collèges qui sont fortement polarisés, soit du côté des catégories supérieures, soit du côté des catégories populaires et des immigrés.

Dans les deux types supérieurs, on trouve 28 % des élèves de 6^e, dont plus de la moitié appartiennent aux seules catégories supérieures des entreprises et aux professions libérales, les enfants des catégories populaires et les enfants étrangers y étant très peu présents.

À l'opposé de la hiérarchie sociale, on trouve dans les collèges des types populaires-immigrés 34 % des élèves de 6^e, dont symétriquement plus de la moitié appartiennent aux catégories populaires ; ces collèges accueillent très peu d'élèves des catégories supérieures, mais près de 70 % des enfants étrangers non européens.

Entre les deux, on trouve les collèges des types moyens-mélangés, qui accueillent 38 % des élèves de 6^e. Les enfants de toutes les origines sociales y sont présents, bien que ceux des catégories supérieures des entreprises d'un côté, les enfants étrangers des catégories populaires de l'autre, y soient nettement sous-représentés.

Cette polarisation est aussi une polarisation spatiale marquée, puisque les types supérieurs sont très concentrés spatialement dans Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines, alors qu'inversement ils sont totalement absents de Seine-Saint-Denis. Cette forte différenciation sociale des collèges entre les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis est centrale pour comprendre la dynamique des demandes de dérogation dans ces deux départements, et plus largement les pratiques scolaires des différents types de ménages.

La typologie nous montre également que l'offre privée contribue à accentuer la ségrégation scolaire au niveau du collège : les trois quarts des collèges privés appartiennent aux deux types supérieurs, et 9/10 d'entre eux aux trois types les plus supérieurs. À l'inverse, les collèges de type populaire-immigré sont presque exclusivement des collèges publics ; la contribution des collèges privés à la scolarisation des enfants des catégories populaires est donc marginale.

Alors que la littérature tend à imputer aux « classes moyennes » la responsabilité de la ségrégation scolaire du fait de pratiques d'évitement des collèges les plus populaires, on voit au contraire que la catégorie des professions intermédiaires est celle qui contribue le moins à la ségrégation scolaire en classe de 6^e. On relève en revanche un niveau très élevé de ségrégation entre enfants d'ouvriers et professions libérales, cadres et chefs d'entreprise. Ces résultats sont d'ailleurs semblables à ceux trouvés dans l'étude de la ségrégation résidentielle (Préteceille 2003).

Sur la courte période sur laquelle on dispose des mêmes données détaillées, 2004-2011, l'intensité de la ségrégation scolaire entre les enfants des catégories supérieures et ceux des catégories populaires est restée stable ou a légèrement diminué, si l'on considère l'ensemble des collèges. Par contre, on trouve une accentuation de la polarisation entre les extrêmes, du fait d'un côté du renforcement de la spécificité des établissements au profil supérieur, de l'autre de l'augmentation de la part des élèves étrangers dans une partie des collèges de type populaire-immigré. L'offre privée a une contribution significative à cette tendance à la polarisation, puisqu'on note un glissement majoritaire des collèges privés vers les statuts supérieurs.

On ne peut rien dire cependant de l'évolution d'ensemble de la ségrégation scolaire des enfants étrangers, du fait des problèmes de qualité des données révélés par l'analyse, qualité qui s'est manifestement dégradée au fil du temps.

Enfin, il n'est sans doute pas anecdotique de relever que l'indice de dissimilarité le plus fort (équivalent à certains niveaux de ségrégation des Noirs par rapport aux Blancs dans de grandes métropoles US !) concerne l'éloignement des enfants des policiers et militaires de ceux des ouvriers non qualifiés et des étrangers des catégories populaires.

Chapitre II
SÉGRÉGATION RÉSIDENTIELLE ET
SÉGRÉGATION SCOLAIRE

Le deuxième volet de notre projet de recherche consistait à comparer la structure et surtout l'évolution récente de la ségrégation socioprofessionnelle et ethno-raciale, en prolongeant les analyses que nous avons menées sur la dernière décennie du XX^e siècle (Préteceille, 2006, 2009), à l'évolution de la ségrégation scolaire, afin de discerner ce qui, dans cette dernière, tient à la seule traduction scolaire de l'évolution de la population résidente, et ce qui tient aux effets des changements de comportement des parents liés à la politique d'assouplissement de la carte scolaire.

Ce volet n'a pu être mené à bien comme nous l'avions envisagé pour plusieurs raisons. La principale est l'énorme retard dans l'accès aux données du recensement à échelle spatiale fine, seule source statistique existante pour l'analyse détaillée de la ségrégation résidentielle. Nous avons prévu de faire cette comparaison pour l'année 2007, deuxième millésime du recensement rénové, mais à la fin de l'année 2011 où nous écrivons ces lignes, nous n'avons toujours pas eu accès aux données détaillées du recensement permettant de réaliser les analyses prévues, alors que les données plus synthétiques pour 2008 sont en ligne sur le site internet de l'INSEE depuis plusieurs mois. Le durcissement par l'INSEE des conditions d'accès aux données détaillées issues du recensement fait qu'à ce jour aucun des tableaux de données à l'IRIS que nous avons obtenus pour 1999 n'est accessible aux chercheurs. Après des mois voire des années de discussions et de négociations, il s'avère que le seul moyen d'obtenir ces données est de passer par la procédure dite du « comité du secret » du CNIS, procédure engagée depuis des mois et qui nous permettra peut-être de commencer à analyser les données à partir du mois de mars, avec cependant des incertitudes fortes sur la nature des résultats détaillés que nous pourrions rendre publics.

La deuxième raison est que, pour comparer la ségrégation résidentielle étudiée sur la base du découpage en IRIS, et la ségrégation scolaire entre les collèges, il faudrait pouvoir établir une correspondance approximative entre les IRIS et les secteurs scolaires des collèges, ce que nous envisagions de faire pour l'ensemble de l'aire urbaine. Ici, une autre difficulté s'est présentée, celle de l'hétérogénéité des situations concernant l'accès à la description des secteurs scolaires des collèges selon les départements. Dans certains cas, des cartes des secteurs, au sens précis, existent. Dans d'autres, on peut avoir accès à une liste des adresses qui appartiennent à chaque secteur, ce qui permet, moyennant certaines opérations techniques, d'établir des cartes. Mais dans d'autres cas, il n'y a pas de telle liste pour l'ensemble du département, et il faudrait enquêter auprès des différentes collectivités locales. Cette situation nous a conduits à restreindre le projet de croisement aux deux seuls départements sur lesquels nous avons finalement concentré l'analyse des flux de dérogations et des attitudes des parents, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis. Mais même ce projet plus limité ne pourra être mené à bien que le jour où nous aurons accès aux données.

En attendant, et pour préparer ce travail et aider à l'interprétation des résultats présentés dans ce rapport, nous avons rassemblé les différents éléments actuellement disponibles pour éclairer l'interrogation sur les relations entre ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire dans la métropole parisienne.

Dans la première partie de ce chapitre, nous ferons le point de ce que l'on peut dire sur la ségrégation des jeunes, à partir principalement des données du recensement de 1999 que

nous avons rassemblées pour des travaux antérieurs mais exploitées partiellement seulement sous cet angle.

Dans la deuxième partie, nous reprendrons les principaux résultats de l'analyse présentée au chapitre précédent pour les commenter par comparaison avec nos résultats antérieurement établis sur la ségrégation résidentielle et son évolution.

SÉGRÉGATION RÉSIDENTIELLE DES ADULTES ET DES JEUNES

Indices d'un décalage

La situation résidentielle des jeunes a plus d'importance encore pour eux que pour leurs parents, avec lesquels ils résident. D'une part, leur mobilité plus réduite – d'autant plus réduite qu'ils sont plus jeunes – fait qu'ils sont plus fortement dépendants des biens et services disponibles dans leur quartier, particulièrement des équipements et services publics, de leur présence et de leur qualité, et sont donc directement touchés par les inégalités urbaines caractérisant les différentes situations résidentielles. D'autre part, pour cette même raison, la construction de leur sociabilité, élément majeur de cet âge de la vie, est elle aussi fortement ancrée dans les relations de voisinage, particulièrement l'influence des groupes de pairs, à l'école et dans le quartier. Ces deux dimensions des inégalités urbaines et de la sociabilité locale s'articulent étroitement à celle de la ségrégation résidentielle, définie comme distribution inégale des groupes sociaux selon les différents espaces d'une ville : la ségrégation distribue les groupes dans des espaces inégaux en ressources, elle les distribue en même temps dans des espaces où la configuration des groupes en co-présence, qui contribue à définir les conditions de la sociabilité locale, est variable.

La ségrégation des jeunes, dans la littérature sociologique française, a surtout été approchée sous l'angle des situations de forte ségrégation, principalement associées aux interrogations sur la déviance voire la délinquance dans les pratiques des jeunes (Kokoreff, 1996) – ce sont d'ailleurs les jeunes qui sont au centre des débats sociologiques et politico-médiatiques sur ces quartiers, qu'ils soient vus comme victimes de l'échec scolaire ou du chômage ou comme acteurs de la délinquance et des émeutes. Nombre de travaux sur ces quartiers, de Lepoutre (1997) à Lapeyronnie (2008), ont bien montré l'importance de l'influence du groupe de pairs sur les pratiques des jeunes, comme plus généralement de la composition sociale de ces quartiers et des rapports sociaux qui s'y nouent, entre les habitants et avec les institutions. L'importance des effets des inégalités urbaines a peut-être été moins soulignée ; ainsi, concernant l'école, c'est l'influence de la composition de la population des élèves qui a été le plus souvent relevée, alors que Oberti (2007) a montré l'importance de l'inégalité d'offre scolaire, à l'encontre du caractère théoriquement égalitariste de l'école publique, pilier du « modèle républicain » à la française.

Si l'étude des effets des inégalités urbaines dans les quartiers en difficulté mériterait à notre sens une plus grande attention, il nous semble aussi que l'analyse de la ségrégation ne saurait se réduire à celle des espaces les plus pauvres, des « quartiers d'exclusion » ; même pour comprendre la formation de ceux-ci, l'étude des conditions urbaines des pratiques sociales des jeunes devrait considérer la palette des différentes situations résidentielles qui conditionnent leur expérience urbaine. Si les médias pratiquent quotidiennement une lecture dualiste caricaturale de la ville en opposant les « jeunes de banlieue » – expression désignant implicitement les jeunes hommes, d'origine maghrébine ou africaine, résidant dans des cités de logement social déshéritées, en échec scolaire et plus ou moins inquiétants, délinquants ou

trafiquants de drogue – à la population de la ville « normale », il est indispensable que les sociologues déconstruisent cette caricature et lui opposent une lecture plus attentive à la diversité des quartiers des banlieues et des jeunes dans ces quartiers.

Si la ségrégation a donc des conséquences plus particulièrement importantes pour les jeunes, elle est en général caractérisée par celle de la population adulte, dont on peut plus facilement décrire les traits permettant de repérer les groupes sociaux : caractéristiques socioéconomiques, pour lesquelles la catégorie socioprofessionnelle (Desrosières et Thévenot, 1988) est en France la variable la plus utilisée ; origines nationales permettant en France de cerner la ségrégation ethno-raciale.

Toutefois, différentes observations de terrain nous ont conduit à considérer que la ségrégation des jeunes pouvait ne pas être caractérisée correctement par celle des parents. Donnons-en deux exemples.

Le premier concerne un quartier du nord-est de Paris. Si l'analyse statistique (Préteceille, 2003, 2006) montre un profil socioéconomique mélangé, avec des cadres et professions intellectuelles supérieures, des professions intermédiaires, des employés et des ouvriers, l'étude de la population d'âge scolaire montre une distribution plus bi-modale, avec d'un côté des enfants de catégories moyennes supérieures, de l'autre des enfants de catégories populaires plutôt peu qualifiées. L'explication du contraste tient aux processus de peuplement et aux modalités d'accès à la résidence dans le quartier : la hausse des prix immobiliers fait que seuls les catégories moyennes et supérieures peuvent aujourd'hui y résider dans des appartements assez grands pour y élever des enfants ; les ménages des catégories moyennes ou populaires ne le peuvent plus, et ceux de leurs membres qui y résident sont soit des jeunes sans enfants soit des personnes plus âgées venues habiter le quartier il y a longtemps ; enfin, la forte présence d'enfants de milieu populaire moins qualifié tient à la présence d'assez nombreux immeubles de logement social où ces catégories sont surreprésentées.

Le second exemple concerne un quartier de banlieue, dont l'analyse statistique montre, à l'inverse du précédent, qu'il s'agit d'un quartier assez homogène sur le plan socioéconomique – peuplé pour l'essentiel d'employés et d'ouvriers – mais assez divers sur le plan des origines nationales, les immigrés étant cependant nettement minoritaires. Là aussi, l'étude de la population scolaire montre un profil différent, marqué par une nette majorité d'élèves d'origine étrangère. Et le décalage ne peut s'expliquer ni par un problème de repérage statistique – on a pu caractériser l'origine immigrée des enfants par celle de leurs parents dès lors qu'ils résident dans le même ménage – ni par un choix d'évitement scolaire des parents non immigrés – ces stratégies d'évitement sont beaucoup moins fréquentes dans les milieux populaires (Oberti, 2007 ; van Zanten, 2009a). L'explication est essentiellement démographique, les ménages non immigrés sont plus âgés en moyenne, donc ont en moyenne moins d'enfants d'âge scolaire, et les femmes immigrées ont un taux de fécondité plus élevé que les femmes non immigrées.

Ces deux exemples soulignent les deux causes principales qui conduisent à penser que la ségrégation des jeunes a des caractéristiques spécifiques qui peuvent induire une inflexion significative de la ségrégation des adultes :

- d'une part, les ménages avec enfants n'ont pas, à caractéristiques sociales semblables, la même localisation que celle des ménages sans enfants ;
- d'autre part, les ménages avec enfants n'ont pas les mêmes caractéristiques sociales que les autres – sur ce dernier point, les différences sont aujourd'hui principalement fonction des origines, immigrées ou non, et peu des différences socioéconomiques, les différences entre catégories socioprofessionnelles,

autrefois classiquement marquées par une courbe en U, s'étant estompées en France.

Ce sont ces deux dimensions de la ségrégation spécifique des jeunes que nous allons explorer successivement sur le cas de la métropole parisienne⁷.

Ségrégation socioéconomique et localisation résidentielle des jeunes

La localisation résidentielle des ménages avec enfants se distingue de celle des ménages sans enfants, à catégorie socioprofessionnelle donnée, comme l'ont montré les travaux des démographes sur les effets résidentiels du cycle de vie (Le Bras 1976 ; Bonvalet 1994). Les ménages avec enfants ont en effet besoin de logements plus grands, à revenu donné ou dépense égale pour le logement, ils sont donc contraints à des localisations moins chères donc moins centrales. Les ménages avec enfants jeunes sont plus jeunes, donc plutôt au début de leur carrière professionnelle, avec des salaires plus faibles à catégorie socioprofessionnelle donnée. Ajoutons qu'une partie de ces ménages privilégie une maison avec jardin pour élever de jeunes enfants.

Il faut sans doute nuancer le dernier point, car du fait du taux d'activité féminin très élevé en France, et du fait d'une culture collective qui repose moins sur la famille qu'en Italie ou en Espagne et plus sur les services collectifs pour assurer la garde des enfants, une partie des ménages peut néanmoins arbitrer en faveur d'un logement plus petit mais dans un quartier mieux doté en services collectifs dont les crèches, les centres de loisirs et plus généralement les structures d'accueil et d'activités périscolaires. Mais c'est plus une nuance ou une modération des effets des facteurs indiqués plus haut, qui contribuent à expliquer pourquoi, comme le montre la carte ci-après, le poids des jeunes dans la population locale est d'autant plus grand que la localisation résidentielle est plus périphérique.

Un effet majeur de cette localisation plus périphérique des jeunes est de les tenir plus éloignés des ressources urbaines, équipements et services collectifs, qui sont en général beaucoup plus présents dans les zones centrales de la métropole, puis de moins en moins à mesure qu'on s'éloigne du centre et que l'urbanisation est plus récente. C'est particulièrement net pour les crèches – au point que l'on a même une corrélation négative entre le nombre de places de crèche par enfant en âge d'y aller et la part de ces enfants dans la population locale ! –, pour les équipements culturels et pour les services de santé, publics et privés (Préteceille, 2001). Bien évidemment, cet éloignement des jeunes des ressources urbaines est d'autant plus fort en moyenne qu'ils appartiennent aux catégories sociales les plus modestes. À l'inverse, les jeunes des catégories supérieures ou moyennes-supérieures qui peuvent résider à Paris ou dans la partie intérieure de la première couronne de banlieue – à l'exception des communes les plus populaires de la Seine-Saint-Denis, qui se sont appauvries – bénéficient d'un environnement urbain très riche en équipements et services.

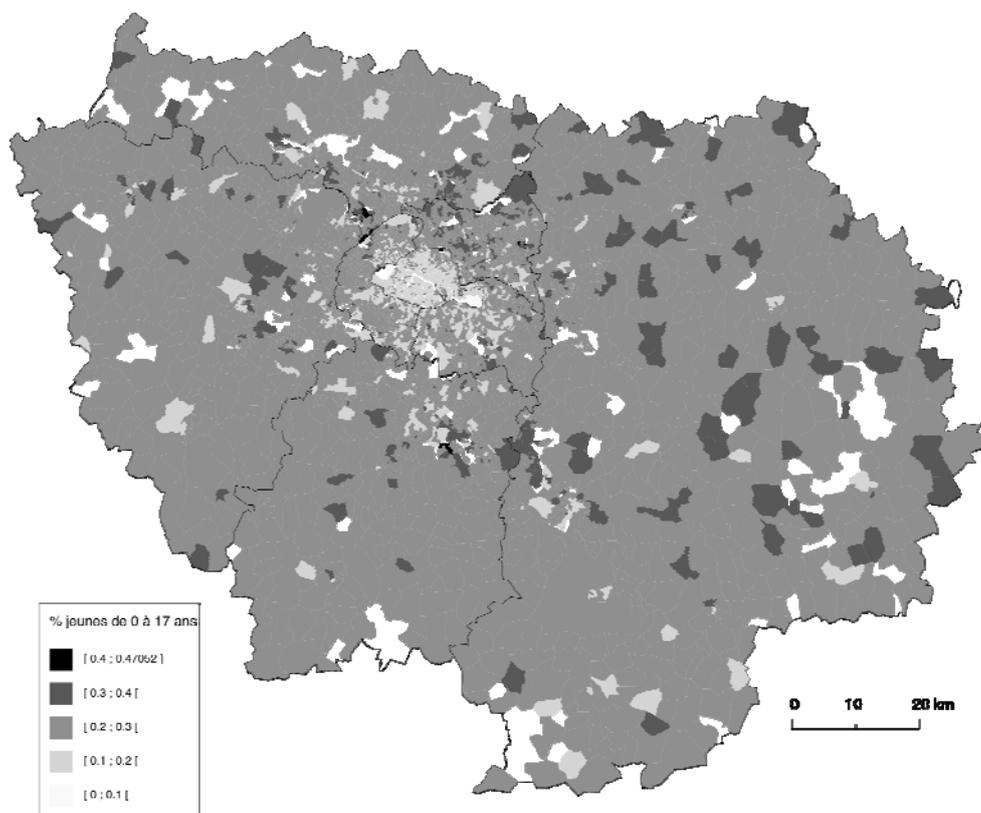
La présence de jeunes de ces catégories populaires est aujourd'hui faible dans Paris, hormis dans les arrondissements du nord-est et dans les quartiers les plus périphériques, où la présence d'un parc de logements sociaux importants leur permet de se maintenir. Elle est plus

⁷ Comme indiqué au début du chapitre précédent, la métropole au sens socioéconomique est appréhendée statistiquement par l'INSEE au moyen de la catégorie d'aire urbaine. Nous utiliserons dans ce chapitre, pour des raisons d'accès aux données, une définition un peu plus restrictive qui est celle de la partie urbaine de la région Île-de-France, voir plus loin.

(<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/aire-urbaine.htm>)

forte dans les communes bien équipées de la première couronne de banlieue qui ont constitué autrefois la « ceinture rouge » où des municipalités de gauche ont développé à la fois un parc de logement social et des équipements publics importants.

Carte 13. Localisation résidentielle des jeunes dans la métropole parisienne 2007



Source : INSEE, Recensement de la Population 2007

Si la présence de logements sociaux dans des localisations relativement centrales contrecarre partiellement la hiérarchisation des espaces des jeunes en fonction du milieu social, notons que cet effet tend à s'affaiblir avec le temps. Le territoire de la ville de Paris et des communes de proche banlieue est en effet à peu près complètement urbanisé et ne peut guère être beaucoup plus densifié. Pour cette raison, mais aussi pour des raisons politiques⁸, et en raison enfin du coût des terrains, la majeure partie de la production de logements sociaux se fait aujourd'hui en deuxième couronne de banlieue⁹. Ainsi, entre 1999 et 2007, sur 17 165 nouveaux ménages résidant en HLM, 12 544 sont en deuxième couronne, 3 977 en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, 388 dans les Hauts-de-Seine et 256 à Paris.

Dans le même temps, la hausse des prix immobiliers et des loyers a été particulièrement forte dans le centre de la métropole. En dix ans, les prix des logements ont plus que doublé dans l'ensemble de la France, atteignant un indice 214 au 2^e trimestre 2011, pour une base 100 au 4^e trimestre 2000¹⁰ ; dans l'ensemble de la métropole parisienne, l'indice a atteint 229,

⁸ Si la municipalité de Paris, dirigée par la gauche, souhaite développer le logement social, il n'en va pas de même des municipalités de droite des Hauts-de-Seine, comme Neuilly-sur-Seine, qui souhaitent s'en préserver.

⁹ Même si l'aire urbaine de Paris déborde de la région dès 1999, la région Île-de-France en contient l'essentiel.

¹⁰ Source : Indice des Notaires – INSEE, série longue
<http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind96/20110908/sl.xls>

et à Paris même, 274 ! L'inflation sur la même période ayant été limitée (l'indice des prix a atteint 118 en 2010 pour une base 100 en 2000), ce presque triplement rend, comme on l'a dit, une résidence dans Paris inaccessible non seulement aux classes populaires hors logement social mais aussi aux classes moyennes, voire à une partie des classes moyennes supérieures, surtout lorsqu'elles sont en début de carrière et ont besoin de plus d'espace pour leurs enfants.

Dans le schéma classique des choix de localisation en fonction du cycle de vie, il était montré que les ménages tendaient à revenir vers des localisations plus centrales lorsque leurs enfants devenaient plus grands, la recherche de la proximité d'un bon collège ou lycée l'emportant sur celle de la nature. Les travaux de sociologie de l'éducation ont montré une préoccupation et un investissement croissant des parents pour la réussite scolaire de leurs enfants, et ce dans toutes les catégories sociales, alors que c'était surtout le cas auparavant des catégories moyennes. Il semble que la proximité d'établissements scolaires de bonne qualité devienne aujourd'hui un facteur d'importance croissante dans les choix résidentiels. Mais il semble aussi que le niveau des prix immobilier et les fortes tensions sur le marché du logement font que seuls les parents des catégories aisées, moyennes supérieures ou supérieures, peuvent vraiment développer de telles stratégies résidentielles. La hausse considérable des prix dans la partie centrale de la métropole, où se trouvent l'essentiel des lycées prestigieux, réserve plus encore ce type de mobilité résidentielle de la périphérie vers le centre aux catégories les plus aisées. Et pour les locataires HLM, ce type de mobilité est quasi impossible car d'une part les HLM de Paris connaissent un taux de rotation très faible, d'autre part l'attribution des HLM se fait essentiellement à l'intérieur du parc de chaque organisme bailleur ; un locataire d'office municipal ne peut donc espérer changer de logement HLM que dans la même commune.

Pour préciser l'effet de ces contraintes, il faudrait pouvoir analyser les changements de la population des jeunes selon les catégories socioprofessionnelle des parents et les statuts d'occupation du logement. Nous faisons l'hypothèse que la ségrégation entre jeunes des catégories populaires et jeunes des catégories supérieures a augmenté plus que celle entre les adultes de ces catégories, en raison des processus que nous venons d'évoquer ; nous n'avons par contre pas d'hypothèse tranchée sur l'évolution de la ségrégation entre les jeunes des catégories populaires et ceux des classes moyennes, car les différents processus sont susceptibles d'avoir des effets de sens différent. Nous n'avons pu développer les analyses permettant de préciser et vérifier ces hypothèses en raison des difficultés d'accès aux données détaillées du nouveau recensement ; nous espérons pouvoir mener ce travail à bien lorsque ces difficultés seront résolues. Nous pouvons cependant, en complément de cette première analyse de la dimension socioéconomique de la ségrégation des jeunes, examiner à partir de données dont nous disposons pour 1999 la dimension ethno- raciale de cette ségrégation, question importante tant pour des raisons théoriques – le taux de fécondité d'une bonne partie des femmes immigrées est plus élevé que celui des femmes non immigrées – que du fait de l'intensité des débats sociaux autour de la question des difficultés d'intégration des jeunes d'origine immigrée dans les quartiers populaires.

Ségrégation ethno- raciale des jeunes

Le mot de race ne fait pas partie du vocabulaire de la catégorisation sociologique en France. Cette absence résulte d'un refus explicite, celui de l'importation d'une catégorie idéologique qui, quelles que soient les circonvolutions intellectuelles pour affirmer son caractère de construit social, garde toujours en son cœur l'affirmation d'une différence biologique fondant des différences culturelles essentielles entre groupes, et, dans la plupart de ses usages historiques, l'affirmation d'une hiérarchie entre ces groupes. Mais ce refus d'une

catégorisation sociologique en « races » ne saurait empêcher la reconnaissance et l'analyse par le sociologue de l'existence de pratiques et de représentations racistes. En matière de ségrégation urbaine, la reconnaissance de pratiques de discrimination selon la race imputée, discrimination dans l'accès au logement, dans le travail, dans le rapport aux institutions publiques, justifie à notre sens l'usage du terme de ségrégation ethno-raciale en tant qu'elle résulte de telles discriminations.

Pour appréhender les groupes susceptibles d'être l'objet des ces discriminations, le système statistique français dispose de variables qui, dans le recensement et dans la plupart des grandes enquêtes, repèrent l'origine nationale (lieu de naissance et nationalité ou nationalité d'origine pour les français par acquisition) des personnes. Ces variables permettent de mettre en œuvre une lecture « faible » de l'ethnicité pour repérer les discriminations sans avoir à utiliser les catégories des discriminateurs¹¹. Les groupes susceptibles d'être victimes de discriminations ethno-raciales étant aujourd'hui en France principalement des immigrés venus des pays du Maghreb ou de l'Afrique sub-saharienne, ou des français nés dans les départements et territoires d'outre-mer comme la Guadeloupe ou la Martinique, ces variables permettent de les caractériser. Elles laissent cependant de côté leurs descendants, qui bien que non immigrés et français pour la plupart, sont susceptibles d'être pareillement discriminés, en raison de la couleur de leur peau, de leur nom, de leur religion réelle ou supposée, etc. Pour les enfants des immigrés résidant avec leurs parents, on peut les caractériser par les variables d'origine de leurs parents. Pour ceux qui n'appartiennent plus au ménage de leurs parents, par contre, on ne peut plus les identifier dans le recensement – on le peut dans certaines enquêtes de l'INSEE qui posent la question de l'origine des parents de la personne enquêtée. Cependant, jusqu'au recensement de 1999, du fait du caractère relativement récent des vagues migratoires concernant ces groupes, la majorité des enfants – la dite « seconde génération » – étaient encore des jeunes résidant avec leurs parents (Borrel et Simon, 2005).

Les enfants des ménages selon l'origine des parents

On a montré (Préteceille, 2009) que la ségrégation des immigrés était sensiblement supérieure à celle qui résulterait de leurs seules caractéristiques socioprofessionnelles, ce qui tend à valider l'idée de ségrégation ethno-raciale. On a aussi montré que, si cette ségrégation avait connu une légère augmentation au cours des années 1990, elle était restée assez modérée pour la plupart des groupes d'origines nationales que nous avons étudiés ; ce qui avait comme conséquence que la majorité des immigrés résidaient dans des quartiers où les non immigrés étaient majoritaires, et que seule une petite minorité des immigrés résidaient dans des quartiers où les immigrés étaient majoritaires, contrairement à l'image répandue d'immigrés tous enfermés dans des ghettos. Ces résultats sont-ils transposables aux enfants de ces immigrés¹² ?

Pour répondre à cette question, on peut comparer pour 1999 les données décrivant la population des immigrés selon les origines nationales à celles décrivant la population des enfants des ménages immigrés, définis comme les ménages dont la personne de référence ou son conjoint sont immigrés, catégorisés selon l'origine nationale de la personne de référence,

¹¹ Pour une présentation du débat sur les dites « statistiques ethniques » et une analyse des pratiques et des difficultés de la statistique publique en France sur cette question, cf. le rapport du COMEDD (Héran, 2010).

¹² Pour une discussion du sens de ce terme dans le contexte français, et des problèmes de choix de catégories adéquates pour l'analyse de la ségrégation dans un pays où la catégorie de race est exclue du système statistique, cf. Préteceille, 2009.

si elle est immigrée, ou de son conjoint immigré si elle ne l'est pas¹³. Il s'agit donc de la population des enfants résidant avec leurs parents. On ne dispose pas dans le fichier de l'âge de ces enfants, mais on peut penser que la grande majorité sont d'âge scolaire ou préscolaire. Pour 2007, les données diffusées par l'INSEE permettent de mesurer la distribution par âges de l'ensemble des enfants des ménages (on ne peut distinguer les enfants des ménages immigrés), indiquée dans le tableau 8.

Tableau 9. Distribution par âge des enfants des ménages en 2007 dans la métropole parisienne

Âges	N	%
10 ans et moins	1 648 242	46,0%
11 à 17 ans	971 776	27,1%
18 à 24 ans	666 960	18,6%
25 à 39 ans	242 572	6,8%
40 à 64 ans	52 856	1,5%
65 ans et plus	2 321	0,1%
Total	3 584 728	100,0%

Source : INSEE, Recensement de la Population 2007, fichier détail des individus localisés au niveau de la région

Pour l'ensemble des ménages, on voit que 73 % des enfants des ménages ont moins de 18 ans ; on peut penser que la proportion est encore plus forte pour les enfants des ménages immigrés, la population des immigrés étant plus jeune que la moyenne. Ces résultats pour 2007 doivent être assez proches de ceux de 1999. Les données que nous analyserons portent donc bien principalement sur les jeunes des ménages immigrés.

Tableau 10. Ensemble des individus et enfants des ménages selon l'origine nationale en 1999 dans la métropole parisienne

Origine	Population des individus	Enfants des ménages	% Enfants/Population
Français nés français	7 021 668	1 700 527	24,2%
USA, Canada, NZ, Australie	18 950	9 204	48,6%
Europe du Nord	67 785	31 480	46,4%
Europe de l'Est	96 681	39 702	41,1%
Italie	58 453	25 201	43,1%
Espagne	54 077	25 616	47,4%
Portugal	210 657	138 688	65,8%
Algérie	202 157	178 117	88,1%
Tunisie	78 390	75 079	95,8%
Maroc	152 087	133 527	87,8%
Afrique sub-sahar.	190 774	166 555	87,3%
Turquie	453 30	33 387	73,7%
Moyen Orient	49 462	33 147	67,0%
Inde, Pakistan	56 815	42 793	75,3%
Asie Est et Sud-Est	123 186	72 521	58,9%
Amérique Latine	41 220	28 958	70,3%
Autres	531	329	62,0%
Total	8 468 223	2 734 831	32,3%

Source : INSEE, Recensement de la Population de 1999

Pour que le lecteur puisse apprécier la taille des groupes en cause, on a indiqué dans le tableau 10 les effectifs de l'ensemble des personnes d'une part, des enfants des ménages d'autre part, par groupes d'origine. Le champ géographique couvert est celui de l'ensemble

¹³ Tabulation spéciale du recensement de 1999 obtenue par l'intermédiaire du réseau Quételet ; définition du tableau réalisée avec l'aide d'A. Kych, ADISP-CMH.

des TRIRIS¹⁴ de la région Île-de-France. La région comptait 10 951 136 habitants en 1999, le champ étudié correspond donc à 77 % du total. Les espaces manquants sont ceux des petites communes, principalement en périphérie de la partie agglomérée de la métropole¹⁵.

Pour toutes les origines immigrées, le ratio entre le nombre d'enfants des ménages et le nombre des immigrés (qui ne comprend que les enfants eux-mêmes immigrés ou étrangers, pas ceux nés français) est supérieur à celui des français nés français, et à la moyenne. Le poids des enfants est particulièrement important pour les originaires de Tunisie (presque 3 fois la moyenne), d'Algérie, du Maroc et d'Afrique subsaharienne (2,7 fois la moyenne).

Les différences de distribution spatiale des enfants des ménages selon l'origine des parents

Graphique 19. Indice de dissimilarité entre immigrés et non-immigrés, pour les individus et les enfants des ménages. TRIRIS Île-de-France 1999



Source : INSEE, Recensement de la Population de 1999

Pour étudier l'intensité de leur ségrégation, on a calculé tout d'abord pour les enfants des ménages de chacun des groupes d'origines immigrées leur indice de dissimilarité par rapport aux enfants des ménages non immigrés, et on l'a comparé (graphique 19) à celui des immigrés par rapport aux français nés français¹⁶.

¹⁴ Les TRIRIS sont des regroupements de trois IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique), lesquels sont des quartiers d'environ 2 000 personnes définis par l'INSEE. Les TRIRIS comptent environ 8 000 habitants en moyenne.

¹⁵ Restriction due à l'application par l'INSEE des règles de la Commission Nationale Informatique et Libertés, qui interdisent la diffusion des données sur les nationalités, dites variables sensibles, pour des unités de moins de 5 000 habitants. Cela conduit à sous-estimer la ségrégation des immigrés, qui sont peu présents dans ces petites communes périurbaines, sans qu'on puisse dire si celle de leurs enfants est de ce fait plus ou moins sous-estimée.

¹⁶ Les valeurs sont différentes de celles que nous avons publiées antérieurement (Préteceille 2009) car d'une part l'échelle du découpage spatial est ici celle des TRIRIS, et d'autre part nous n'avons pas distingué les Français

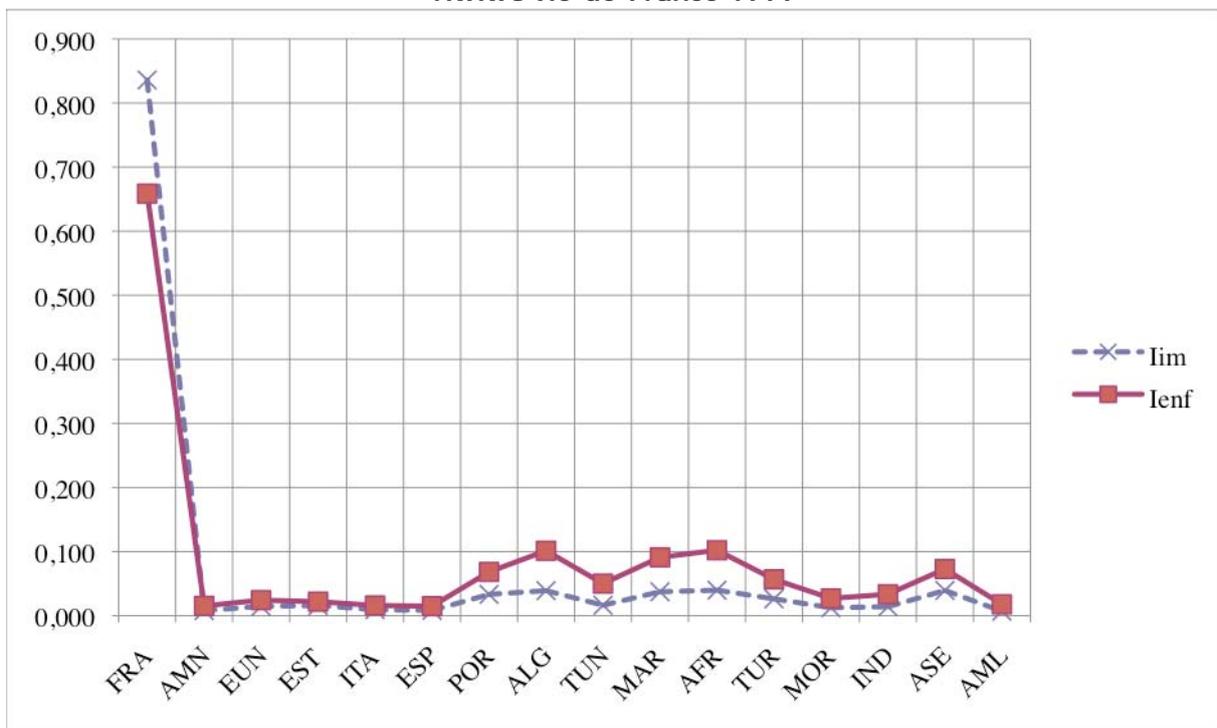
Rappelons que cet indice peut s'interpréter comme le pourcentage d'un groupe qui devrait déménager pour avoir la même distribution résidentielle que le second.

Le surcroît de ségrégation pour les enfants des ménages d'origine immigrée est significatif : pour les origines maghrébines (ALGérie, TUNisie, MARoc) et subsahariennes (AFR), on passe de 0,35 environ à 0,40 environ, soit 15 à 20 % d'augmentation. Il est du même ordre de grandeur pour tous les autres groupes. Il est sensiblement plus fort pour les origines italienne et espagnole, ce qui s'explique sans doute par le fait que la majorité des immigrés de ces origines sont plus âgés, les ménages avec enfants étant plus jeunes et de profil différent. Par contre, l'écart est presque nul pour les Portugais.

Les différences de contexte social local

On a comparé de la même façon l'indice d'isolement des enfants des ménages à celui des individus des mêmes groupes d'origines (graphique 20). Rappelons que cet indice mesure la probabilité pour les membres d'un groupe de n'avoir pour voisins que les membres de son propre groupe. Cet indice est très sensible par définition à la taille du groupe.

Graphique 20. Indice d'isolement des immigrés et des enfants des ménages immigrés. TRIRIS Île-de-France 1999



Source : INSEE, Recensement de la Population de 1999

Logiquement, du fait des différences de taille, et la ségrégation des groupes étant modérée, l'indice est assez fort pour les non-immigrés seulement, et faible pour chaque groupe immigré.

nés français en métropole de ceux nés dans les DOM-TOM, ce que nous ne pouvons pas faire pour les enfants des ménages.

Il est intéressant de noter cependant que pour les non-immigrés, l'indice d'isolement des enfants des ménages est inférieur à celui du groupe dans son ensemble – ce qui veut dire que les enfants de parents non immigrés sont plus exposés à rencontrer dans leur quartier (TRIRIS) de résidence des enfants de parents immigrés que l'ensemble du groupe à rencontrer des immigrés.

À l'inverse, pour toutes les origines immigrées, l'indice d'isolement des enfants est supérieur à celui du groupe. Il est deux fois supérieur pour ceux d'origine portugaise, 2,4 fois pour ceux d'origine marocaine, 2,6 fois pour ceux d'origine algérienne et subsaharienne, 2,4 fois pour ceux d'origine indienne ou pakistanaise. Compte tenu du fait que les groupes d'enfants des ménages sont de taille inférieure à celui du groupe immigré de même origine, ce qui devrait a priori faire baisser l'indice d'isolement des enfants par rapport à celui du groupe, on a là un argument fort laissant penser à une distribution spatiale nettement plus spécifique des enfants.

Comme l'indice d'isolement est sensible à la taille des groupes, comme on sait par ailleurs que les immigrés de différentes origines tendent à avoir des localisations résidentielles assez semblables (on le vérifiera plus loin pour les enfants) dans la métropole parisienne, et comme la question des discriminations se pose particulièrement pour les immigrés originaires du Maghreb, du Moyen Orient et d'Afrique subsaharienne, on a calculé également l'indice d'isolement en regroupant ces origines. On trouve pour l'ensemble de ce groupe immigré un indice d'isolement de 0,127, et pour le groupe des enfants des ménages de ces mêmes origines immigrées, un indice de 0,315, soit 2,5 fois plus, ce qui est une valeur certes nettement inférieure à celle des minorités ethno-raciales dans les grandes villes américaines, mais qui est loin d'être négligeable.

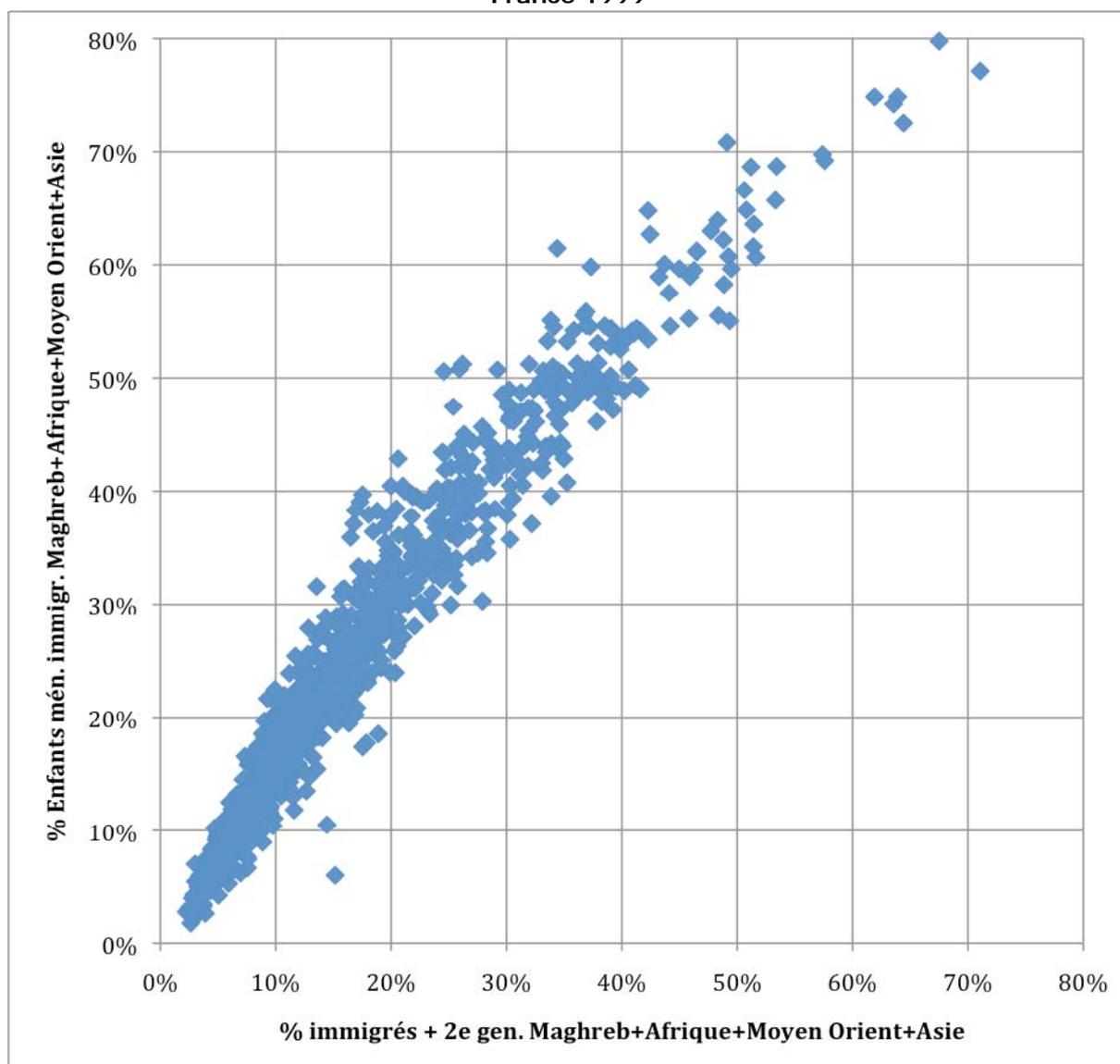
Les situations locales de forte concentration

Ces indices sont calculés sur l'ensemble des situations urbaines, et font donc une moyenne entre des situations de plus ou moins grande mixité. On sait qu'une partie du débat porte sur l'existence ou non de « ghettos d'immigrés », il est donc nécessaire de vérifier l'existence ou non et la fréquence de situations de fort regroupement. Pour cela, on a rassemblé les origines maghrébines, subsahariennes, moyen-orientales et asiatiques.

Le graphique 21 figure les TRIRIS selon le poids des immigrés de ce groupe dans la population locale, en abscisse, et le poids des enfants des ménages de ces origines immigrées dans la population locale des enfants des ménages, en ordonnée.

On voit que la corrélation entre les deux distributions est très forte, ce qui n'est pas surprenant. Mais on voit aussi que les niveaux de concentration extrêmes sont assez différents. Il n'y avait que 16 TRIRIS où les immigrés de ces origines étaient majoritaires en 1999. Pour les enfants des ménages, il en va différemment, puisqu'une minorité non négligeable des TRIRIS (82 sur 1 126) présente un poids supérieur à 50 %, regroupant 21 % de la population des enfants des ménages de ces origines.

Graphique 21. Part des immigrés et des enfants des ménages immigrés. TRIS Île-de-France 1999



Source : INSEE, Recensement de la Population de 1999

Le tableau 11 donne la distribution des enfants des ménages immigrés de ces origines selon les degrés de concentration locale.

Tableau 11. Distribution des enfants des ménages d'origines maghrébines, subsahariennes, moyen-orientales et asiatiques selon leur poids dans le TRIRIS de résidence en 1999

Poids local	Effectif
>50 %	157 005
41 à 50 %	144 485
31 à 40 %	150 977
21 à 30 %	134 978
11 à 20 %	122 471
0 à 10 %	25 210
Total	735 126

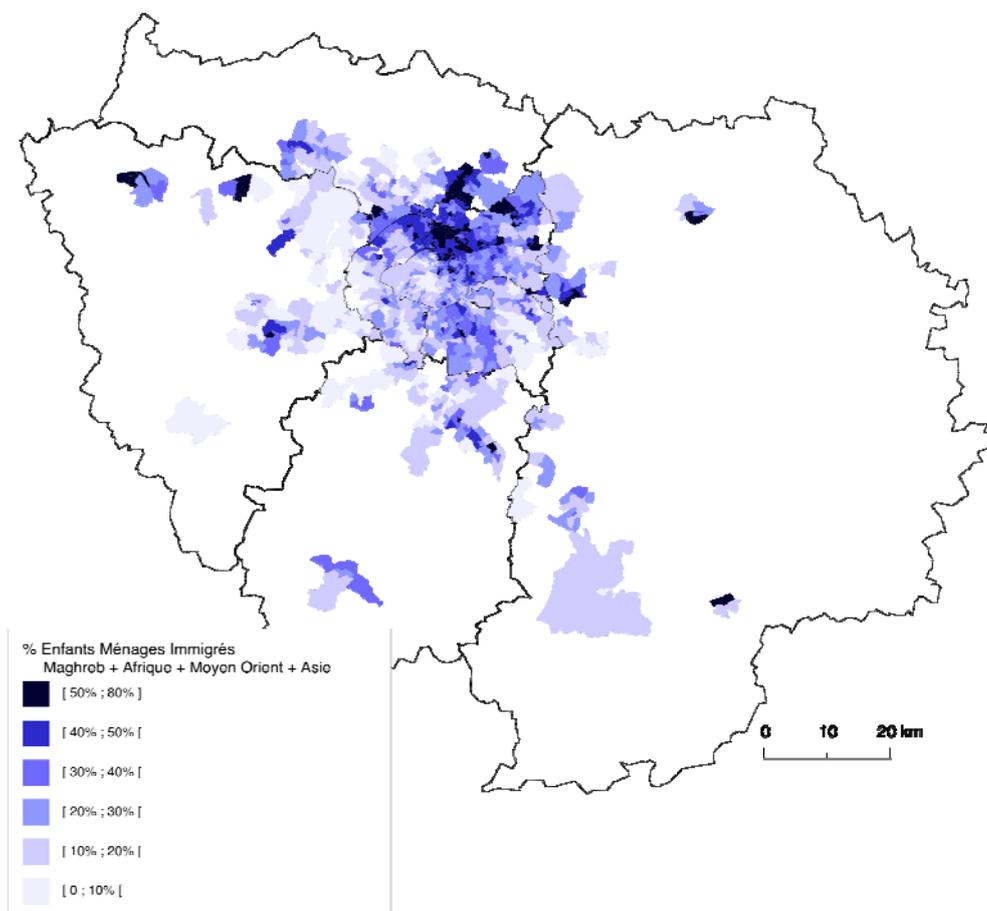
Source : INSEE, Recensement de la Population de 1999

Si la situation de mixité au sein de la population des enfants reste donc l'expérience de la plupart (près de 80 %) des enfants de ces origines, la part de ceux qui sont localement majoritaires n'est pas négligeable.

On peut souligner d'autre part que plus de la moitié, 61 %, résident dans des quartiers (TRIRIS) où ils constituent plus de 30 % de la population locale des enfants des ménages, alors que les immigrés qui résident dans des quartiers où ils représentent plus de 30 % de la population locale sont nettement minoritaires.

La carte 15 indique la distribution spatiale des TRIRIS en fonction du poids local des enfants de ces origines.

Carte 14. Distribution spatiale des enfants des ménages immigrés dans la métropole parisienne – TRIRIS 1999



Source : INSEE, Recensement de la Population de 1999

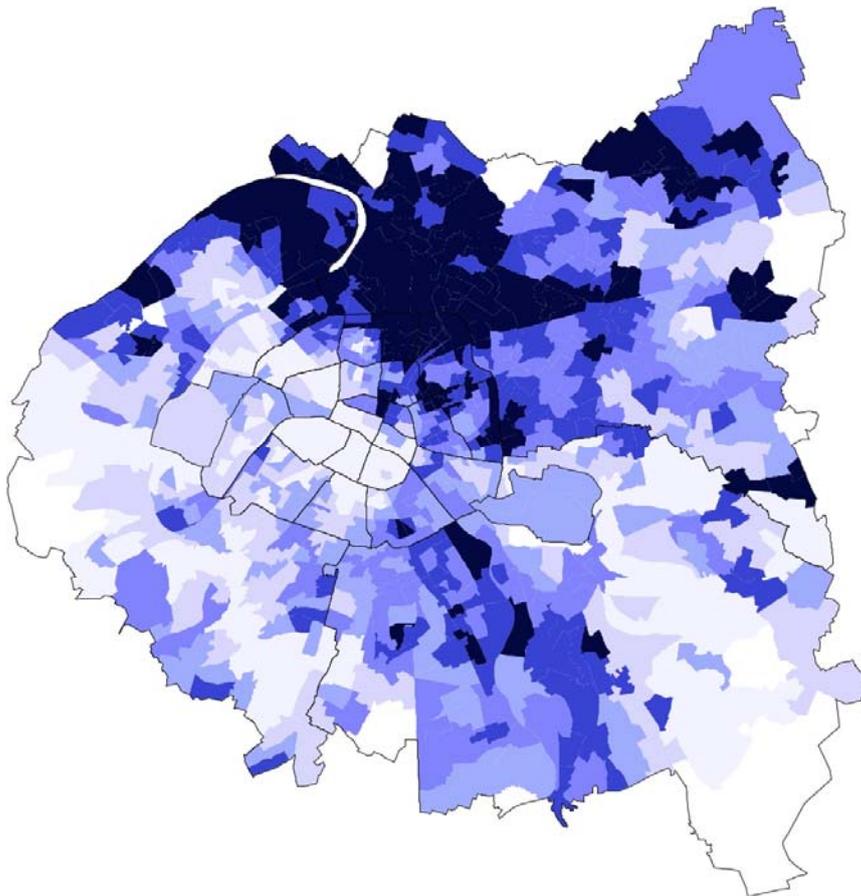
On ne peut comparer directement cette carte à la précédente (carte 14), qui donnait la distribution de l'ensemble des enfants des ménages, du fait de la différence d'échelle des unités spatiales (la première était à l'IRIS, celle-ci est au TRIRIS) et du fait de l'absence de données pour les petites communes, particulièrement nombreuses dans la deuxième couronne de banlieue. Mais on sait que les immigrés sont nettement sous-représentés en moyenne dans ces petites communes : en 2007, dans l'ensemble des IRIS n'appartenant pas à un TRIRIS, et qui sont ou appartiennent pour l'essentiel à des communes trop petites pour être divisées en TRIRIS, on trouve 20 % de la population totale de la région, mais seulement 10 % des immigrés. Les ménages immigrés d'origines maghrébines, subsahariennes, moyen-orientales

et asiatiques sont donc en moyenne peu présents dans ces petites communes. On a ainsi un contraste entre les distributions spatiales des enfants des ménages non immigrés, plutôt présents partout en deuxième couronne, et ceux de ces ménages immigrés, qui ne sont fortement présents dans la partie extérieure de la deuxième couronne que dans un certain nombre de TRIRIS qui correspondent à de grandes cités de logement social d'agglomérations périphériques (à l'Ouest, dans le département des Yvelines, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Trappes ; à l'Est, dans celui de la Seine-et-Marne, Meaux et Montereau).

Les quartiers de plus forte concentration de ces enfants de ménages immigrés sont en fait nettement plus centraux, et la majorité est rassemblée dans un triangle dont le sommet sud-ouest se trouve dans le XIX^e arrondissement de Paris (carte 15 bis), le sommet sud-est à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, dans l'est du département de la Seine-Saint-Denis, et le sommet nord à Villiers-le-Bel ou Goussainville, dans le sud du Val-d'Oise.

Dans l'ouest de l'agglomération centrale, ces quartiers de forte concentration des enfants d'immigrés sont moins nombreux, on les trouve à Argenteuil, Gennevilliers et Nanterre. Dans le sud, à Vitry, Grigny et Corbeil-Essonnes. Dans l'est, à Bagnole, Noisy-le-Grand et Lognes.

Carte 15. Distribution spatiale des enfants des ménages immigrés dans la métropole parisienne – TRIRIS 1999 – Paris et première couronne



Source : INSEE, Recensement de la Population de 1999 – même légende que pour la carte 15.

Typologie des espaces résidentiels des enfants des ménages selon l'origine

Pour vérifier qu'on retrouvait bien pour les enfants des ménages un résultat évoqué précédemment pour les immigrés qui est que les quartiers de forte concentration des immigrés concentrent ensemble les immigrés de différentes origines (à l'exception des immigrés venus des USA ou de l'Europe du Nord, qui se retrouvent surtout dans les beaux quartiers), on a construit une typologie des TRIRIS en fonction de la distribution des enfants des ménages selon les groupes d'origines des parents. On ne présentera pas ici en détail cette typologie, ce qui dépasserait les limites de ce chapitre, on indiquera simplement, dans le tableau 12, les profils des dix types selon la densité relative des différentes catégories d'origine (moyenne = 100).

Soulignons-en seulement quatre résultats.

a) On retrouve le résultat obtenu en considérant seulement le total des enfants d'immigrés non européens ou américains : sur les dix types obtenus, cinq, F, G, H, I et J, se caractérisent par un poids des enfants de ménages non immigrés inférieur (FRA) à la moyenne, et ces cinq types accueillent 36 % du total des enfants, et 53 % des enfants d'immigrés non européens ou américains.

Tableau 12. Profil des types de TRIRIS selon la densité relative des différentes catégories d'origine des enfants des ménages – Île-de-France 1999

Origines/Types	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	Total
FRA	117	126	111	108	104	88	73	73	62	54	100
AMN	688	95	286	25	32	26	71	33	18	14	100
EUN	325	182	149	61	82	34	86	41	30	18	100
EST	114	82	127	86	116	104	90	106	68	49	100
ITA	104	95	93	206	77	96	62	61	67	48	100
ESP	140	89	129	125	90	99	59	80	88	71	100
POR	91	91	81	164	88	115	68	83	73	63	100
ALG	29	34	50	94	92	166	107	170	164	160	100
TUN	68	45	102	54	120	116	89	165	136	208	100
MAR	41	41	62	62	86	151	73	181	226	210	100
AFR	25	38	59	63	95	127	169	200	225	172	100
TUR	15	24	31	56	60	136	76	85	438	1 159	100
MOR	151	75	202	58	125	53	75	96	81	168	100
IND	44	37	70	67	91	114	146	165	279	297	100
ASE	68	53	96	75	96	60	720	149	136	65	100
AML	87	77	107	56	104	98	108	147	150	149	100
OTH	248	76	282	45	77	66	0	98	53	67	100
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source des données initiales : INSEE, recensement de 1999

b) Dans ces cinq types, comme dans les autres ayant une présence inférieure à la moyenne mais notable des enfants de ces mêmes origines, on trouve effectivement une présence des différents groupes d'origines ; quand un groupe d'origines est surreprésenté, la plupart des autres le sont aussi ; on retrouve bien le résultat obtenu pour l'ensemble des immigrés, qui est ce mélange résidentiel des origines, si différent de la mosaïque urbaine des USA où chaque groupe a ses quartiers de regroupement presque exclusif – même si des quartiers de mélange existent (Logan, 2011 ; Logan et Zhang, 2010).

c) Deux groupes se distinguent cependant par une très forte surreprésentation dans certains types seulement : les enfants des ménages immigrés originaires de l'Asie de l'Est ou du Sud-Est, dans le type G – présence sept fois supérieure à la moyenne – et les enfants des

ménages immigrés originaires de Turquie, dans le type I – présence quatre fois supérieure à la moyenne – et le type J – onze fois. Cette forte surreprésentation n’invalide cependant pas le résultat précédent, car même dans ces espaces où ils sont très fortement surreprésentés les enfants d’origine asiatique ou turque restent minoritaires par rapport aux enfants d’autres origines immigrées.

d) Les enfants d’origine turque constituent cependant un cas à part, car plus de 40 % d’entre eux résident dans les deux types où ils sont très fortement surreprésentés. On retrouve pour les enfants, plus accentuée encore, la singularité déjà constatée pour la ségrégation des immigrés d’origine turque, groupe dont le niveau de ségrégation était le plus élevé en 1999 et seul groupe dont la ségrégation avait nettement augmenté entre 1990 et 1999 (Préteceille, 2009)¹⁷.

Une ségrégation des jeunes plus intense, des tendances préoccupantes

Les jeunes, qui sont plus dépendants des ressources urbaines locales et des conditions de sociabilité locale, sont plus affectés par les inégalités urbaines du fait de la localisation plus périphérique de leurs parents. Ils le sont a priori d’autant plus qu’ils appartiennent aux catégories sociales plus populaires, sauf pour ceux d’entre eux qui résident dans des logements sociaux dont une bonne partie se trouvent dans Paris ou en proche banlieue. Pour les classes moyennes, qui n’ont pas ou peu accès au logement social, leur pouvoir d’achat ne leur permet plus guère d’accéder aux zones centrales. Pour la partie des classes populaires stables qui peut accéder à la propriété, cet accès se paie d’une localisation dans les parties les moins bien équipées de la métropole. Seuls les jeunes des catégories supérieures ont, en tendance, accès au haut niveau d’équipements scolaires et culturels de la partie centrale de la métropole.

Ces différences selon les catégories socioéconomiques se conjuguent avec des différences marquées entre enfants des ménages selon l’origine immigrée ou non et les nationalités d’origine des parents. Si la ségrégation des immigrés est plutôt modérée et était restée stable au cours des années 1990, celle des enfants des ménages d’origine non européenne ou américaine est sensiblement plus forte. Elle était encore modérée, mais à un niveau plus élevé, en 1999, sauf pour les enfants d’origine turque pour lesquelles elle était assez forte, avec un indice de dissimilarité supérieur à 0,5.

Cette ségrégation sensiblement plus forte est le résultat d’une concentration nettement plus forte des enfants dans les zones de forte concentration des immigrés. Plus de 20 % des enfants des ménages originaires du Maghreb, d’Afrique, du Moyen Orient ou d’Asie résidaient en 1999 dans des quartiers où ils étaient majoritaires parmi les enfants.

Pour cette partie certes minoritaire mais non négligeable, cela signifie des conditions d’intégration dans la société française plus difficiles, pour trois raisons.

D’une part, cette composition de la population locale des enfants se traduit directement dans la composition de la population scolaire, avec des écoles ou des collèges où la majorité

¹⁷ La discussion de cette singularité concernant les immigrés turcs nous conduirait également au-delà des limites de ce chapitre, d’autant que dans la métropole parisienne on sait par des enquêtes localisées que ce groupe est hétérogène, puisque cette même origine nationale recouvre des immigrés d’origine turque proprement dite, de langue turque et de tradition musulmane, mais aussi des immigrés d’origine kurde, et encore d’autres d’origine chaldéenne qui sont chrétiens, ces trois groupes ayant des relations historiquement conflictuelles du fait de la domination souvent violente du premier sur les deux autres.

des élèves sont d'origine immigrée. On explique souvent ces cas comme le résultat de l'évitement de tels établissements par les parents non immigrés : en fait, c'est avant tout le reflet de la structure locale de la population scolarisable, alors que l'évitement scolaire est réduit dans les milieux populaires. On a toutes les raisons de penser que cette forte ségrégation scolaire se traduit par des difficultés scolaires plus grandes pour les enfants de ces quartiers, comme Felouzis (2003) l'a montré pour les collèves les plus ségrégués de l'académie de Bordeaux.

D'autre part, le groupe des pairs dans le quartier y est lui aussi majoritairement composé d'enfants d'immigrés, ce qui produit vraisemblablement de nombreux effets de socialisation spécifiques, qui renforcent la cohésion du groupe local – culture des bandes de jeunes (Mohammed, 2010), attitudes physiques, culte de la force et du « combat » chez les garçons, domination des filles (Lapeyronnie, 2008), affirmation de religiosité musulmane renversant le stigmate à la recherche d'une requalification symbolique (Kakpo, 2007, Sanselme, 2009), « langage de cité » (Lepoutre, 1997), etc. – mais rendent plus difficiles l'intégration sociale plus générale, à l'école, dans les rapports avec les employeurs, avec les institutions publiques.

Enfin, les quartiers qui sont ces lieux de concentration élevée sont, pour l'essentiel, des quartiers appartenant aux espaces de banlieue les plus marqués par la précarité, le chômage et la pauvreté, difficultés qui qualifient les précédentes et se cumulent avec elles. Pour cette minorité non négligeable d'enfants d'immigrés, ces conditions d'expérience urbaine difficile cumulées avec les conditions de sociabilité locale renforcent l'inégalité des chances, lesquelles s'accumulent ainsi comme autant de handicaps qui ne peuvent que préparer des conditions de vie difficiles pour leur vie d'adulte.

Les résultats que nous avons présentés sont encore partiels et insatisfaisants méthodologiquement. Nous espérons que les démarches que nous avons entreprises nous permettront d'accéder aux données plus fines et plus récentes et de répondre à ces questions de façon plus complète et robuste. D'une part, l'échelle spatiale que nous avons pu étudier, celle des TRIRIS, quartiers d'environ 8 000 habitants, masque peut-être des ségrégations plus fortes encore à l'échelle plus fine des IRIS, qui correspondent mieux au quartier de l'expérience quotidienne des jeunes. D'autre part, il faudrait pouvoir préciser ce qui, dans ces ségrégations et leurs effets, relève plus d'une causalité socioéconomique et ce qui relève plus de discriminations ethno-raciales, alors que nous n'avons pu ici analyser ces dimensions que séparément.

Il faudrait pouvoir aussi analyser plus finement les situations et les évolutions sur ces deux dimensions dans les différents types d'espaces de la métropole, pas seulement dans les plus pauvres ; les espaces les plus ordinaires, que nous avons qualifiés de « moyens-mélangés », sont importants car on peut faire l'hypothèse que pour une bonne part, la cohésion sociale se noue et se joue dans ces espaces de la mixité réalisée.

Enfin, il est nécessaire de pouvoir analyser les évolutions au cours de la période la plus récente, car les conditions d'ensemble de la première décennie du XXI^e siècle en France sont doublement préoccupantes, du fait de l'accroissement des inégalités sociales qui s'est accéléré avec la crise financière et économique mondiale, du fait aussi de l'accentuation des discriminations ethno-raciales dans un contexte de compétition de certains partis de gouvernement avec l'extrême-droite.

SÉGRÉGATION RÉSIDENTIELLE ET SCOLAIRE COMPARÉES

Dans la première partie de ce chapitre, on a montré que la localisation résidentielle des jeunes n'était pas identique à celle des adultes des mêmes catégories sociales, que l'on considère les catégories socioprofessionnelles ou les catégories d'origine nationale. En toute rigueur, pour réaliser notre projet de comparaison entre évolution de la ségrégation résidentielle et évolution de la ségrégation scolaire, il faudrait pouvoir s'appuyer sur l'analyse fine de la ségrégation résidentielle des jeunes. Dans l'attente de l'accès aux données qui nous permettraient peut-être de réaliser cette étape, on peut seulement comparer de façon qualitative les résultats du premier chapitre avec ceux de nos travaux antérieurs sur la ségrégation résidentielle, c'est l'objet de cette seconde partie.

Les différences dans les données portent sur les groupes (adultes ou élèves de 6^e) et les catégories (surtout pour les étrangers), mais aussi sur l'échelle spatiale : nos analyses de la ségrégation socioprofessionnelle ont utilisé l'échelle la plus fine possible, celle des IRIS, quartiers d'environ 2 000 habitants en théorie, en réalité d'environ 3 000 en moyenne ; et celle des TRIRIS, d'environ 8 000 habitants en moyenne, pour la ségrégation ethno-raciale ; pour les collèges, comme il y avait en 2007 890 collèges publics dans l'aire urbaine de Paris, laquelle comptait un peu moins de 12 millions d'habitants, il y avait donc en moyenne environ 13 300 habitants par secteur scolaire des collèges, soit un peu moins du double de la taille moyenne des IRIS. Cette différence dans les tailles des unités devrait conduire à une ségrégation moins forte au niveau des secteurs des collèges qu'à celle des TRIRIS et encore plus des IRIS (Préteceille, 2009).

Comparaison des structures générales

Comparaison des ségrégations socioprofessionnelles

Les contrastes que l'on observe entre les distributions des catégories socioprofessionnelles, que l'on considère l'espace résidentiel des adultes ou l'espace des collèges, sont assez semblables dans leurs grandes lignes, se traduisant par des définitions assez semblables des premiers facteurs des analyses des correspondances. L'opposition la plus forte, qui crée le plus de différences, est celle qui oppose catégories supérieures d'un côté, et catégories ouvrières de l'autre, professions intermédiaires et employés étant en position intermédiaires entre les deux, dans cet ordre. Le contraste de second ordre oppose les professions intermédiaires – plus périphériques – aux catégories supérieures d'un côté, particulièrement aux professions libérales – plus centrales –, et aux catégories populaires moins qualifiées et plus précaires – plutôt concentrées en première couronne de banlieue – de l'autre.

Sur ce point, la ségrégation scolaire apparaît bien comme une traduction, fût-elle déformée, de la ségrégation résidentielle, ce qui est logique dans la métropole parisienne où l'on sait que la logique de proximité joue un rôle important dans les choix scolaires.

Pareillement, on retrouve le résultat de la plus faible ségrégation des catégories moyennes – professions intermédiaires et employés de bureau –, résultat qui s'oppose, à nouveau, au discours réitéré sur ce qui serait la responsabilité principale des classes moyennes dans la ségrégation, résidentielle et scolaire.

Cette convergence de résultats valide aussi a posteriori l'utilisation de la CS détaillée dans les données sur l'origine sociale des élèves.

On retrouve aussi, dans les grandes lignes des contrastes géographiques, le caractère socialement exceptionnel de Paris et des Hauts-de-Seine, d'un côté, qui regroupent une bonne partie des collèges des statuts supérieurs, et de l'autre de la Seine-Saint-Denis qui n'en compte aucun dans les collèges publics.

On peut noter cependant des différences d'intensité, que nous discuterons plus loin, aussi le fait que les types moyens-mélangés sont moins mélangés dans la typologie des collèges, où l'on trouve une surreprésentation plus marquée des professions intermédiaires.

Comparaison des ségrégations ethno- raciales

La comparaison est plus difficile sur ce point, pour deux raisons : d'une part la variable présente dans la Base Scolarité – nationalité des enfants – est assez différente de la variable d'origine nationale des immigrés utilisée dans nos travaux antérieurs et dans la première partie de ce chapitre, plus restrictive, plus agrégée ; d'autre part, on l'a signalé, elle est moins fiable puisque le nombre des élèves étrangers baisse d'après cette source alors qu'il devrait augmenter assez fortement au vu des tendances lisibles dans les recensements.

À cette réserve près, l'étude de la ségrégation scolaire en 6^e met en évidence le même résultat principal que celui trouvé antérieurement pour l'ensemble des immigrés, et celui présenté plus haut pour les enfants des ménages immigrés, à savoir que dans les collèges à présence notable ou forte d'enfants étrangers – à l'exception des étrangers de l'Union Européenne ou d'Amérique – on trouve des surreprésentations des groupes d'origines que la Base Scolarité permet d'identifier, c'est à dire principalement les nationalités africaines et asiatiques, les autres ayant des effectifs trop réduits pour être significatifs. Pas d'espace scolaire spécialisé pour l'un ou l'autre donc.

On ne retrouve pas même l'accentuation que l'on trouvait dans la typologie des TRIRIS en fonction des origines des enfants des ménages immigrés dans un type à présence particulièrement forte des origines asiatiques – mais cela peut être un effet de catégories plus agrégées, alors que nous avons distingué les origines asiatiques des indo-pakistanaïses.

On ne retrouve pas non plus le type à forte présence d'enfants d'origine turque, mais là aussi cette catégorie n'est pas distinguée dans la Base Scolarité.

Comparaison des intensités des ségrégations

Comparaison des ségrégations socioprofessionnelles

Les indices de densité relative des catégories dans les types extrêmes de collèges étant du même ordre de grandeur que ceux des CS dans les types d'IRIS en 1999 (Préteceille, 2003, p.21), alors que les unités (secteurs scolaires) sont nettement plus grandes, on a l'indication d'une intensité de la ségrégation scolaire plus forte que celle de la ségrégation résidentielle des adultes (actifs).

Cela est confirmé par la comparaison des indices de dissimilarité.

Commençons par les catégories supérieures. En 1999, l'indice de dissimilarité entre les actifs des professions libérales et les différentes CS d'ouvriers, calculé à l'échelle des IRIS (Oberti et Préteceille, 2003), allait de 0,54 à 0,64 ; pour les cadres d'entreprise, de 0,44 à 0,56 ; pour les ingénieurs, de 0,41 à 0,54. Pour les élèves de 6^e, à l'échelle du secteur scolaire, l'indice était pour les enfants de l'ensemble de ces catégories en 2007 de 0,58 avec les enfants d'ouvriers qualifiés et de 0,73 avec les enfants d'ouvriers non qualifiés. La ségrégation

scolaire en 2007 est donc incontestablement plus forte que la ségrégation résidentielle des actifs en 1999.

Entre les mêmes catégories supérieures et les employés de commerce et des services, l'indice allait en 2007 de 0,32 à 0,5. Entre les élèves de 6^e issus des mêmes catégories, il est un peu supérieur à 0,50. L'écart est un peu moins fort que pour les ouvriers, mais il est tout à fait significatif.

Entre les professions intermédiaires de l'administration et des services et les employés de commerce et des services, l'indice allait en 1999 de 0,30 à 0,43 ; pour les élèves de 6^e en 2007, il était de 0,40. Entre ces mêmes professions intermédiaires et les ouvriers non qualifiés, il allait de 0,37 à 0,46 en 1999 ; pour les élèves de 6^e, il était de 0,40 en 2007.

Entre les professions intermédiaires de l'administration et des services et les ouvriers qualifiés, l'indice allait en 1999 de 0,26 à 0,35 ; pour les élèves de 6^e en 2007, il était de 0,34.

On a donc un très net surcroît de ségrégation entre les catégories supérieures des entreprises et les professions libérales, d'une part, et les catégories populaires d'ouvriers et d'employés, d'autre part, quant on passe des adultes actifs aux élèves de 6^e¹⁸.

Pour les professions intermédiaires, on retrouve non seulement un niveau de ségrégation nettement inférieur avec les enfants des catégories populaires par comparaison avec les catégories supérieures, mais de plus il n'y a pas de surcroît de ségrégation significatif quand on passe des adultes actifs aux enfants.

Une autre façon de comparer les intensités est de comparer les poids des catégories dans les types les plus contrastés.

Pour les adultes des catégories supérieures des entreprises et des professions libérales, entre 48 % (pour les ingénieurs) et 62 % (pour les professions libérales) résidaient en 1999 dans les types résidentiels supérieurs, où ils représentaient environ 40 % de la population active totale. Pour leurs enfants élèves de 6^e, près de 60 % d'entre eux étaient scolarisés en 2007 dans les collèges des deux types supérieurs, où ils constituaient plus de 70 % du total des élèves dans le premier type et plus de 50 % dans le second. On retrouve bien là l'effet de l'accentuation de la ségrégation indiquée par la comparaison des indices de dissimilarité. Cette accentuation se traduit par la plus grande absence de ces élèves des collèges de type moyen-mélangé et surtout de type populaire-immigré-ouvrier.

Pour les actifs ouvriers, 45 % résidaient en 1999 dans les types résidentiels populaires-ouvriers, où leur poids allait de 26 à 44 %. Pour les élèves de 6^e, enfants d'ouvriers, on en trouve nettement plus de la moitié scolarisés dans les trois types de collèges populaires-immigrés-ouvriers, où ils représentaient environ 27 % du total des élèves, environ 30 % si on y ajoute les élèves étrangers enfants d'ouvriers. Il n'y a pas de grande différence en termes de poids, mais le degré de concentration des élèves ouvriers dans les collèges des types les plus ouvriers est un peu supérieur à celui de leurs parents dans les espaces résidentiels ouvriers.

Ces derniers résultats montrent que l'accentuation de la ségrégation scolaire entre catégories supérieures et catégories populaires par rapport à la ségrégation résidentielle est surtout l'effet de la forte surconcentration des élèves issus des catégories supérieures dans les collèges de type supérieur par rapport à la résidence de leurs parents, alors que cet effet est sensiblement moins marqué du côté des enfants d'ouvriers.

¹⁸ Surcroît d'autant plus net que pour l'étude de la ségrégation résidentielle on n'a pas distingué entre français et étrangers pour chaque CS, alors qu'on l'a fait pour les élèves de 6^e et que la ségrégation entre élèves de catégories supérieures (essentiellement français) et élèves étrangers des catégories populaires est encore plus forte que pour les élèves français.

Comparaison des ségrégations ethno-raciales

L'étude de la ségrégation ethno-raciale résidentielle avait montré une intensité de cette ségrégation modérée, quoique supérieure à celle qui résulterait seulement des caractéristiques socioprofessionnelles des individus (Préteceille, 2009), avec des indices de ségrégation des différentes catégories d'origines nationales africaines ou asiatiques de l'ordre de 0,30 à 0,33, à l'échelle des TRIRIS. À l'échelle un peu moins fine des collèges, l'indice de ségrégation des élèves étrangers des catégories populaires est nettement plus fort, 0,59 en 2007. Mais on ne peut rien en conclure directement, car la définition est plus restrictive (étrangers au lieu d'immigrés – la restriction aux CS populaires est moins importante puisqu'elles constituent la grande majorité du groupe) donc le groupe considéré sensiblement plus petit en termes relatifs, or l'indice de ségrégation est assez sensible à la taille des groupes.

Pour la comparaison rigoureuse entre ségrégation ethno-raciale résidentielle et ségrégation scolaire, comme nous avons fait le choix du croisement entre CS et origine nationale pour les élèves, il faudrait comparer avec des résultats sur des catégories semblables pour la ségrégation résidentielle. Nous n'avons pu les construire à l'IRIS, mais nous avons pu calculer certains indices de dissimilarité entre catégories distinguant immigrés et non immigrés par CS à l'échelle du TRIRIS en 1999. C'est le cas pour les professions libérales, pour lesquelles l'indice de dissimilarité entre professions libérales non immigrées et catégories ouvrières immigrées valait en 1999 entre 0,63 et 0,72 ; pour les enfants élèves de 6^e issus des catégories supérieures des entreprises et des professions libérales, leur indice de dissimilarité en 2007 avec les enfants étrangers des catégories populaires était de 0,78 en 2007. L'effet de taille jouant ici doublement mais en sens contradictoire (définition plus englobante des catégories supérieures, donc taille plus grande susceptible de réduire l'indice ; définition plus restrictive du groupe des élèves donc taille plus réduite susceptible d'augmenter l'indice), il est vraisemblable que l'écart soit significatif d'une ségrégation scolaire plus intense, mais cela reste à vérifier par des comparaisons sur des données définies de façon plus homogène.

Une dernière approche de la comparaison des intensités des ségrégations consiste à examiner le degré de concentration des groupes dans les espaces les plus spécialisés. Pour les élèves de 6^e, les trois types populaires-immigrés sont ceux où ils sont le plus concentrés. Ces trois types regroupent un tiers de la population totale des élèves de 6^e, et les 3/4 des élèves étrangers des catégories populaires. Comme on disposait du nombre total des étrangers à l'IRIS au recensement de 1999, on a pu calculer la part de ce groupe qui résidait dans les IRIS où leur poids était le plus élevé, rassemblant pareillement un tiers de la population totale. La part des étrangers résidant dans cet ensemble s'élève à 57 %. Comme il s'agit de l'ensemble des étrangers quelle que soit la CS, la part des seuls étrangers des catégories populaires y est sans doute un peu supérieure, mais l'écart entre 57 % et 75 % étant considérable, on a là un indice assez solide d'une ségrégation scolaire des étrangers des catégories populaires nettement supérieure à leur ségrégation résidentielle.

Cette ségrégation scolaire des étrangers des catégories populaires est clairement perçue et indiquée par les parents d'origine immigrée de la Seine-Saint-Denis, mais aussi des quartiers populaires des communes des Hauts-de-Seine. Ils n'hésitent pas à utiliser le terme de ghetto et insistent sur les décalages de socialisation induits par la ségrégation scolaire des enfants d'immigrés. L'idée d'une scolarisation et d'une socialisation dans un établissement ou un quartier où les enfants d'immigrés seraient majoritaires leur apparaît non seulement problématique pour l'intégration sociale, mais contraire aux valeurs qu'ils associent à la société française et à leur projet migratoire. Comme nous le verrons dans le chapitre IV, plusieurs parents nous montreront, lors des entretiens, les photos de classe en nous

interpellant sur le caractère « délibéré » d'une telle ségrégation. Nous sommes donc loin d'une ségrégation « choisie » et d'une volonté de regroupement affinitaire sur une base ethnique. Celle-ci est en tout cas clairement associée sur le plan scolaire par ces parents immigrés à un frein à la fois à une intégration sociale « réussie » et une bonne réussite scolaire.

De ce point de vue, alors même que les entretiens mettent en évidence le poids de ces variables dans l'appréciation d'un établissement scolaire, plus encore que d'un quartier, les données disponibles reposant sur la seule nationalité s'avèrent bien pauvres. Dans la majorité des cas, il s'agit d'enfants de parents d'origine immigrée, qui eux-mêmes comme leurs parents ont la nationalité française, mais des traits phénotypiques qui en font des « minorités visibles » à l'échelle de la société française, mais parfois des « majorités visibles » dans certains établissements.

Rappelons cependant que, d'une manière générale, le surcroît de ségrégation scolaire par rapport à la ségrégation résidentielle des adultes ne peut directement être interprété comme un effet des pratiques scolaires (évitement, dérogation, recours au privé etc.) du fait du décalage entre population résidente et population des jeunes, discuté dans la première partie de ce chapitre, qui ne pourra être contrôlé qu'avec des données plus fines sur la population résidente des enfants.

Comparaison des évolutions des ségrégations

La comparaison sera ici encore plus impressionniste que les précédentes, car si nous avons pu analyser la ségrégation scolaire en 2004, 2007 et 2011, nous ne disposons que de périodes intercensitaires plus anciennes pour la ségrégation résidentielle, la date la plus récente étant 1999.

On se contentera donc de rappeler les principales tendances observées, puis on les comparera à celles de la ségrégation scolaire.

Comparaison des ségrégations socioprofessionnelles

Au cours des années 1990, le trait le plus marquant de l'évolution de la ségrégation professionnelle (Préteceille, 2006) a été le renforcement de la ségrégation entre les trois catégories supérieures des professions libérales (CS31) et des cadres d'entreprise (CS37 et CS38) et les catégories populaires, stables ou précaires, ouvriers ou employés de commerce et des services aux particuliers.

Si la ségrégation scolaire entre ces mêmes trois catégories supérieures (auxquelles on avait ajouté les chefs d'entreprise) et les catégories populaires des ouvriers et employés du commerce et des services aux particuliers est nettement plus élevée que la ségrégation résidentielle, comme on vient de le voir, la tendance observée au cours des années 2000 n'est pas celle de la ségrégation résidentielle dans les années 1990, puisque l'indice de dissimilarité avec ces catégories populaires est resté stable ou a légèrement diminué (graphique 11 chap. I).

Alors que la ségrégation résidentielle, nettement plus faible, entre les professions intermédiaires et les mêmes catégories populaires s'était légèrement réduite, au cours des années 2000 elle a sensiblement progressé pour la ségrégation scolaire des enfants des professions intermédiaires de l'administration et des services avec ceux des ouvriers non qualifiés, restant stable avec ceux des ouvriers qualifiés et des employés du commerce et des services aux particuliers (graphique 14). Pour les professions intermédiaires de la production (techniciens et contremaîtres) par contre, la ségrégation scolaire est restée stable avec les

ouvriers qualifiés et a légèrement diminué avec les employés du commerce et des services aux particuliers et avec les ouvriers non qualifiés.

Comparaison des ségrégations ethno- raciales

Dans la période des années 1990, on avait montré (Préteceille, 2009) que la ségrégation ethno- raciale résidentielle était restée stable ou avait légèrement progressé pour les divers groupes d'immigrés non européens, à la seule exception des immigrés d'origine turque pour lesquels elle avait nettement progressé.

Les indices de dissimilarité permettant d'apprécier l'évolution de la ségrégation scolaire des élèves étrangers des catégories populaires montrent une progression nette de la ségrégation avec les élèves français des catégories populaires, dont ils sont les plus proches, ainsi qu'avec les enfants français des professions intermédiaires ; et une légère progression de la ségrégation avec les catégories supérieures. L'accentuation de ces ségrégations s'est surtout produite au cours de la période 2004-2007, elle a été beaucoup plus modérée ou la tendance s'est légèrement inversée ensuite entre 2004 et 2011.

Si l'on rapproche ces résultats des précédents sur l'évolution de la ségrégation socioprofessionnelle, on pourrait avancer l'hypothèse que l'accentuation de la ségrégation résidentielle entre catégories supérieures et catégories populaires dans les années 1990 était peut-être due principalement à la distance croissance avec la part immigrée ou étrangère de ces catégories populaires, qui n'est pas négligeable. Mais seules des analyses permettant de croiser ces variables à échelle spatiale fine permettront de le vérifier.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

La comparaison de la ségrégation résidentielle et de la ségrégation scolaire s'est avérée plus difficile que prévu, et en partie impossible à réaliser de façon systématique du fait des difficultés d'accès aux données détaillées du recensement.

Nous avons cependant pu montrer que cette comparaison doit se faire en deux étapes. D'une part, la ségrégation résidentielle des enfants n'est pas identique à celle des adultes – nos travaux sur la ségrégation résidentielle considéraient les caractéristiques des actifs.

D'autre part, la ségrégation scolaire des enfants n'est pas identique à leur ségrégation résidentielle du fait des pratiques d'évitement du collège local, licites ou illicites, de la part de certains parents ; c'est la deuxième étape du raisonnement.

En l'absence de données, nous n'avons pu proposer que des hypothèses pour ce qui est de la dimension socioéconomique de la ségrégation. Ne pouvant distinguer les deux étapes pour cette dimension, nous n'avons pas pu que comparer directement la ségrégation résidentielle des adultes et la ségrégation scolaire des enfants.

On trouve un très net surcroît de ségrégation entre les catégories supérieures des entreprises et les professions libérales, d'une part, et les catégories populaires d'ouvriers et d'employés, d'autre part, quand on passe des adultes actifs aux élèves de 6^e. Cette sur-ségrégation des enfants par rapport à leurs parents pour ces catégories situées aux deux extrêmes de l'échelle sociale est cohérente avec d'autres résultats de recherche sur les pratiques scolaires qui mettent en évidence d'une part, les pratiques sélectives de cette frange des classes supérieures, davantage tournée vers le privé ; et d'autre part la fixation territoriale

plus forte des classes populaires, qui ont aussi moins recours au privé et aux demandes de dérogation.

Pour les professions intermédiaires, on retrouve non seulement un niveau de ségrégation nettement inférieur avec les enfants des catégories populaires par comparaison avec les catégories supérieures, mais de plus il n'y a pas de surcroît de ségrégation significatif quand on passe des adultes actifs aux enfants.

Pour la dimension ethno- raciale de la ségrégation, les données d'une recherche antérieure nous ont permis de montrer qu'il y avait un net surcroît de ségrégation en 1999 quand on passait des adultes aux enfants (Préteceille, 2009).

Nous avons notamment vu que l'indice d'isolement des enfants de toutes les origines immigrées est supérieur à celui du groupe d'origine des parents. En regroupant les immigrés originaires du Maghreb, du Moyen-Orient et d'Afrique subsaharienne, l'indice d'isolement des enfants est ainsi 2,5 fois supérieur à celui de l'ensemble du groupe. La taille inférieure des groupes d'enfants d'immigrés à celle des groupes d'origine de leurs parents renforce la robustesse de ce constat d'une distribution résidentielle des enfants d'immigrés sensiblement distincte de celle des adultes immigrés.

Si l'on considère les situations de forte concentration spatiale des immigrés, on retrouve ce résultat d'un surcroît de ségrégation pour leurs enfants. En 1999, seulement 16 des 1126 TRIRIS de l'aire urbaine de Paris étaient majoritairement peuplés d'immigrés d'origines maghrébines, subsahariennes, moyen-orientales et asiatiques ; si l'on considère les enfants, c'était en revanche le cas de 82 d'entre eux, qui regroupaient 21 % des enfants des ménages de ces origines. Plus de la moitié habitaient par ailleurs dans des TRIRIS où ils représentent plus de 30 % de la population locale des enfants des ménages. Si la situation de mixité au sein de la population des enfants d'immigrés reste donc l'expérience de la plupart d'entre eux, la part de ceux qui sont localement majoritaires n'est pas négligeable.

La comparaison avec les situations de forte concentration scolaire des enfants étrangers a montré un indice solide d'une ségrégation scolaire des étrangers des catégories populaires nettement supérieure à leur ségrégation résidentielle.

Une telle situation est synonyme de conditions d'intégration dans la société française plus difficiles pour ces jeunes, pour quatre raisons : 1) On a toutes les raisons de penser que cette concentration a un effet sur la composition de la population scolaire des établissements, se traduisant par des difficultés scolaires plus prononcées, on y reviendra dans la conclusion générale. 2) Le renforcement de la stigmatisation des établissements où la forte présence des enfants d'immigrés est généralement associée à une moindre qualité de l'enseignement, de moindres performances scolaires, et des désordres. 3) Simultanément, des effets de socialisation spécifique au sein des groupes de pairs liés à l'homogénéité de la composition du quartier peuvent rendre plus difficile l'insertion sur le marché de l'emploi. 4) L'inégalité des chances scolaires et sociales est renforcée par les caractéristiques sociales des espaces concernées (précarité, chômage, pauvreté, etc.). Rappelons en outre que l'échelle spatiale analysée, celle des TRIRIS, peut masquer des ségrégations encore plus fortes à l'échelle plus fine des IRIS.

Chapitre III
LES DEMANDES DE DÉROGATION
À L'ENTRÉE AU COLLÈGE

Le troisième volet de notre projet de recherche aborde la question de l'assouplissement de la carte scolaire et de ses effets par l'étude des dérogations.

L'objectif de cette partie de la recherche est dans un premier temps de mesurer l'ampleur effective de la mise en œuvre de cette réforme et de l'exercice du choix scolaire au moins potentiel des parents, par l'étude des flux de demandes, de leurs motivations indiquées, de leurs succès ou insuccès ; dans un deuxième temps, nous étudierons la distribution des demandes et dérogations accordées entre les collèges pour évaluer leurs effets possibles sur l'évolution des profils des collèges, compte tenu des résultats présentés au premier chapitre.

Pour cette analyse, et pour l'enquête de terrain visant à explorer les attitudes des parents face à cette réforme, présentée au chapitre suivant, nous avons choisi initialement de travailler sur trois départements contrastés de la métropole parisienne – les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne – et sur un bassin scolaire couvrant des espaces sociaux relativement diversifiés dans chacun, afin de pouvoir analyser plus finement les logiques sociospatiales de ces processus. Nous avons centré l'analyse sur les demandes de dérogation pour l'affectation des enfants en 6^e, car de nombreux travaux ont souligné que c'était cette entrée au collège qui était un moment majeur d'interrogation pour les parents et éventuellement de choix de stratégies de scolarisation.

Nous avons obtenu auprès des inspections d'académie des trois départements choisis les données concernant les demandes de dérogation à l'entrée au collège en 6^e par motif et les réponses, favorables ou défavorables, qui leur ont été données. Les années obtenues et le détail sont cependant variables suivant les départements. Pour les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis nous avons pu les obtenir pour certaines années en fonction du collège d'affectation initiale et du collège demandé, pour la Seine-et-Marne seulement du collège demandé. Du fait de ces données incomplètes, et du fait aussi que nous avons constaté que la logique des demandes de dérogation, nettement moins nombreuses, était assez différente en Seine-et-Marne en raison de la plus faible densité du tissu urbain, et de la contrainte de proximité plus forte, nous avons concentré l'analyse détaillée des effets des dérogations sur les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis.

ÉVOLUTION D'ENSEMBLE DES DEMANDES DE DÉROGATION

Les inspections d'académie enregistrent les demandes de dérogation présentées par les parents des élèves qui doivent entrer en 6^e, selon un calendrier dont les parents sont informés par les écoles primaires. Des commissions départementales statuent sur ces demandes, et les décisions sont notifiées aux parents au mois de juin. Les données qui nous ont été communiquées¹⁹ font le bilan à ce stade de la procédure.

Il se peut cependant que des parents présentent des recours, et certaines décisions sont ainsi susceptibles d'être modifiées. D'autre part, certaines demandes de dérogation visent des affectations dans des collèges d'autres départements – dans les cas étudiés, particulièrement les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, ceux de Paris sont les plus attractifs. Or les données communiquées ne comprennent souvent que des données partielles concernant les décisions des autres commissions départementales concernées.

Pour l'appréciation des flux de demandes de dérogation et de leurs résultats, nous avons choisi ici un point de vue restrictif qui est de ne considérer que les demandes concernant des élèves initialement affectés à un collège du département considéré, et demandant une affectation dans un autre collège du même département.

Cela laisse de côté les demandes en provenance d'autres départements, assez peu nombreuses, et celle vers d'autres départements dont Paris, plus nombreuses mais pour lesquelles les données sont incomplètes quant aux décisions finales. Nous discuterons plus loin spécifiquement des demandes de dérogation vers des collèges d'autres départements.

Cela laisse également de côté les demandes pour une classe avec parcours spécial (musique, sport, langue vivante) dans le collège d'affectation initiale. Nous avons considéré que ces demandes n'étaient pas des demandes de dérogation au sens où elles n'avaient pas pour but ou effet la scolarisation dans un autre collège que ce collège de secteur. Cela a conduit à diverses corrections ou estimations de correction, que nous indiquerons plus loin, résultant du fait que plusieurs des tableaux de données qui nous ont été fournis incluaient ces demandes, ce qui a notre sens surestime le nombre des demandes et le nombre des réponses favorables – d'autant plus que le poids des demandes mettant en avant ce motif de dérogation est assez important, on le verra.

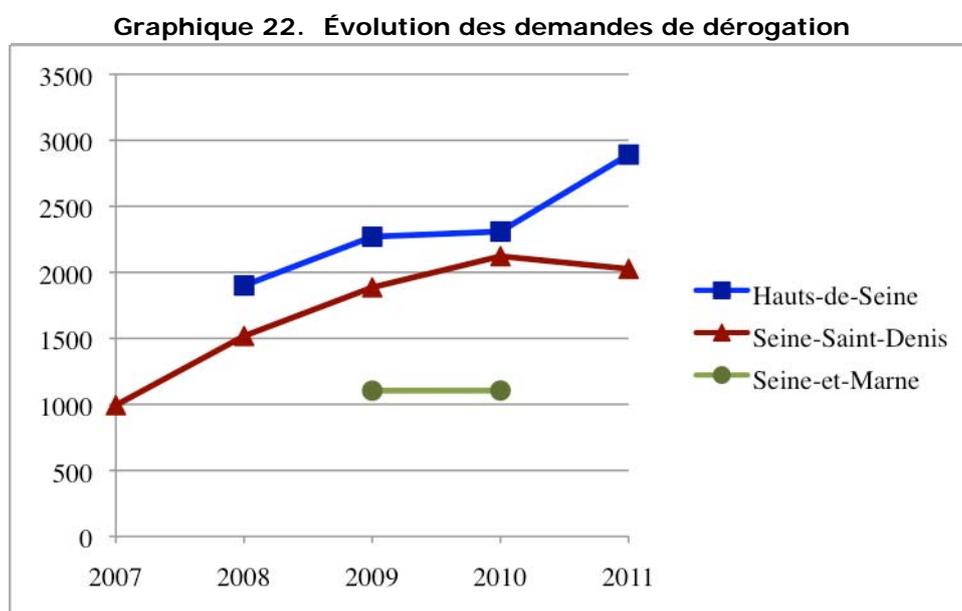
Rappelons enfin que ces données concernent exclusivement les collèges publics. Les collèges privés ne sont pas concernés par la carte scolaire.

¹⁹ Les données nous ont été communiquées sous deux formes différentes selon les cas : soit sous forme de tableaux indiquant par collège les demandes de dérogation approuvées et refusées par motif invoqué, avec un tableau pour les demandes en fonction du collège de secteur, c'est-à-dire d'affectation initiale, et un autre en fonction du collège sollicité ; soit sous forme de tableau anonymisé des demandes individuelles, indiquant pour chacune le collège d'affectation initiale, le collège sollicité, le motif principal invoqué, et la décision favorable ou défavorable. Ce deuxième type de tableau a été particulièrement utile pour les analyses localisées puisqu'il nous a permis de faire le lien entre collèges évités et collèges sollicités ; par contre, il a nécessité un travail très important de mise au point, pour corriger et standardiser les orthographes des noms des collèges et des communes, supprimer les erreurs manifestes, les demandes pour le même collège, etc. Dans les deux cas, la mise en correspondance du nom du collège et de la commune et du numéro d'établissement a ensuite permis de faire le lien avec les analyses des profils issues des données de la Base Scolarité.

Tendances générales d'évolution

Les demandes de dérogation existaient avant la réforme. Celle-ci n'a pas « supprimé la carte scolaire » comme le répètent nombre de médias, mais a rendu public et officiel, donc légitime et théoriquement ouvert à tous, le recours aux dérogations ; elle a aussi affiché de nouveaux critères de priorité pour accorder ces dérogations, essentiellement la priorité aux élèves boursiers, et annoncé l'« assouplissement » des règles d'affectation à l'établissement de secteur.

L'annonce de cette réforme a incontestablement été suivie dans les deux départements étudiés d'une hausse significative des demandes (graphique 22). C'est d'autant plus visible sur le cas de la Seine-Saint-Denis²⁰ que nous avons obtenu également les données pour la rentrée 2007, antérieure à l'annonce et à la mise en œuvre : on voit clairement une tendance continue à la hausse jusqu'en 2010.



Source : inspections académiques des départements

La croissance des demandes a également été forte dans les Hauts-de-Seine entre 2008 et 2009. Elle a été plus modérée l'année suivante, avant de progresser à nouveau fortement pour la rentrée 2011²¹. Il semble donc que, pour les parents d'élèves de ce département, l'effet de

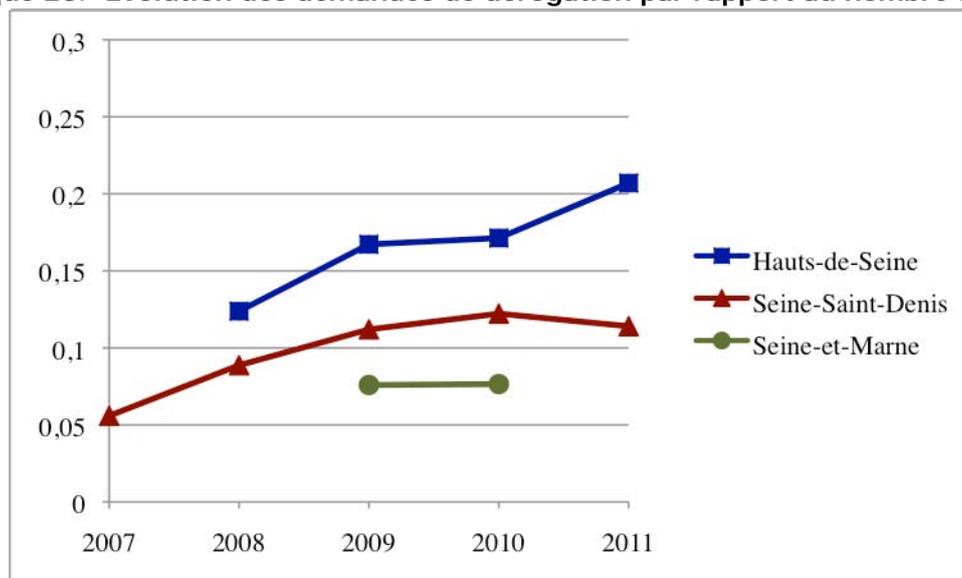
²⁰ Pour la Seine-Saint-Denis, nous avons constaté que le fichier qui nous a été communiqué pour l'année 2008 ne comportait aucune demande concernant les boursiers (motif 3). Nous avons pu obtenir ultérieurement le nombre de demandes pour ce motif ayant reçu une réponse favorable (67). Si l'on admet un taux de réponses favorables semblable à celui de l'année suivante, cela représente une centaine de demandes pour 2008. Ne sachant si ces demandes étaient absentes du fichier ou incluses dans le nombre, très élevé en 2008, des demandes comptabilisées en autres critères ou hors critères, et vu leur nombre assez faible, nous n'avons pas introduit de correction dans les données figurées dans les graphiques, mais la correction possible ne changerait pas les ordres de grandeur et tendance observés.

²¹ Il y a une incertitude concernant les données qui nous ont été communiquées pour 2011 pour les Hauts-de-Seine. Vu le type de tableau fourni, différent des années précédentes, il nous a semblé probable que ces données portaient seulement sur les dérogations vers les collèges des Hauts-de-Seine. Si ce n'était pas le cas, il faudrait enlever les dérogations demandées vers des collèges d'autres départements (principalement Paris) dont le nombre était d'environ 260 en 2010 : cela réduirait un peu la forte croissance observée, mais sans annuler cette tendance, la progression serait de 600 demandes supplémentaires au lieu de 860. Il y a une autre incertitude pour

stimulation de la demande de choix scolaire à l'entrée en 6^e de la réforme a continué à se manifester.

La prise en compte du rapport entre le nombre de demandes et le nombre d'élèves (graphique 23) confirme ce résultat et montre aussi que l'intensité des demandes de dérogation est nettement supérieure dans ce département, et continue donc à augmenter, atteignant plus de 20 % en 2011, soit le cinquième des élèves entrant en 6^e cette année-là. Alors qu'en Seine-Saint-Denis, département qui compte a priori le plus de collèges difficiles, le taux est nettement inférieur, restant au dessous de 12 %.

Graphique 23. Évolution des demandes de dérogation par rapport au nombre d'élèves



Source : inspections académiques des départements et DEPP, Base Centre Scolarité.

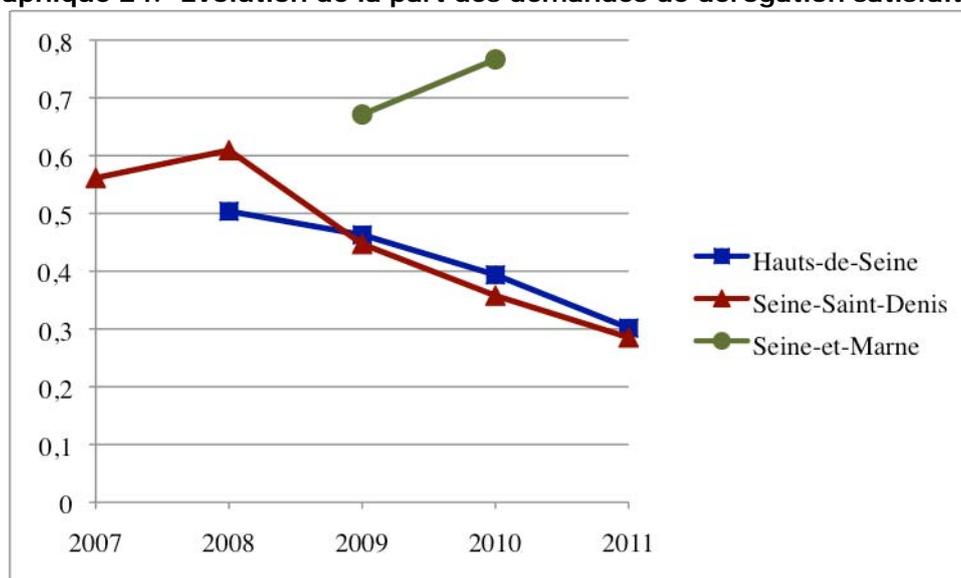
Les deux graphiques précédents montrent pour la Seine-et-Marne une intensité très inférieure à celle des deux autres départements, et une stabilité entre les deux années 2009 et 2010, qui correspond, selon les responsables de l'inspection académique rencontrés, à une faible discontinuité par rapport à la situation antérieure, et à l'importance de l'obstacle de la distance géographique en banlieue peu dense avec également peu de transports publics.

Signalons enfin le poids non négligeable des demandes de dérogation sollicitant une place dans un collège hors du département de résidence, non comptées dans celles figurées sur les graphiques. En 2010, il y en a eu 259 dans les Hauts-de-Seine et 248 en Seine-Saint-Denis. Si le total est du même ordre de grandeur, les départements sollicités sont assez différents : pour les Hauts-de-Seine, c'est massivement Paris (218 demandes) et secondairement les Yvelines (31) ; pour la Seine-Saint-Denis, Paris vient en tête également mais à un niveau plus modeste (102 demandes), suivi du Val d'Oise (86), du Val-de-Marne (35), de la Seine-et-Marne (18) et enfin des Hauts-de-Seine (7). Il faudrait pouvoir comparer aussi le taux de réussite de ces demandes, mais nous n'avons pas eu accès à ces données.

2010 et 2011, qui est que les données communiquées incluent sans doute des demandes pour les classes à parcours spécial dans le même collège – nous avons pu les déduire pour 2008 et 2009. Nous avons ici soustrait un nombre équivalent à ceux de l'année 2009 pour avoir une approximation raisonnable. Sans cette correction, la croissance des demandes serait encore plus forte dans les Hauts-de-Seine.

Si la croissance des demandes pour un autre collège du même département a été parallèle dans les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis jusqu'en 2010, avec seulement la différence d'intensité indiquée plus haut en faveur des Hauts-de-Seine, les choses changent en 2011, avec une nette divergence d'évolution : alors que les demandes croissent de plus belle dans les Hauts-de-Seine, elles décroissent nettement en Seine-Saint-Denis.

Graphique 24. Évolution de la part des demandes de dérogation satisfaites



Source : inspections académiques des départements

La croissance des demandes s'est accompagnée d'une baisse depuis 2008 du taux de réponses favorables (graphique 24), sauf pour la Seine-et-Marne, où les demandes sont donc moins nombreuses mais aboutissent plus favorablement.

Les inspections d'académie nous ont expliqué cette diminution du taux d'acceptation par l'effet conjugué de la croissance des demandes et du nombre limité de places pour accueillir des élèves extérieurs au secteur scolaire dans les collèges les plus demandés. La réforme ne s'est en effet pas accompagnée d'un mécanisme de redistribution des ressources des collèges plus délaissés vers les plus demandés, lesquels ne peuvent guère augmenter leur capacité pour accueillir un surcroît de demandes.

La baisse la plus forte du taux de satisfaction a été pour la Seine-Saint-Denis où ce taux a diminué de plus de la moitié, passant de 60 % en 2008 à 29 % en 2011. On a en Seine-Saint-Denis une décroissance du taux de 2007 à 2010 qui accompagne la croissance des demandes, mais la nette décroissance des demandes en 2011 ne s'accompagne pas d'une remontée du taux de satisfaction ; l'explication proposée est donc pour le moins incomplète.

Le contraste avec les Hauts-de-Seine est assez frappant, puisque dans ce département le taux de réponses favorables baisse également avec la croissance des demandes, mais il reste légèrement plus fort qu'en Seine-Saint-Denis en 2011. Le taux de demandes par élève y étant cette dernière année le double de celui de la Seine-Saint-Denis, on s'attendrait à ce que la contrainte du manque de place dans les collèges plus demandés s'y exprime plus fortement, or c'est l'inverse qu'on observe.

Trois explications peuvent être mises en avant pour rendre compte de ce résultat contre-intuitif :

- des différences quant aux types de dérogations demandées ;
- des différences de compétences des demandeurs quant à la connaissance et prise en compte des contraintes dans l’instruction des demandes ;
- des contraintes de moyens moins fortes dans les Hauts-de-Seine.

Nous explorerons ici le premier type d’explication.

Motifs des demandes de dérogation

Six motifs de recevabilité ont été définis pour les demandes de dérogation à l’inscription en 6^e dans le collège de secteur :

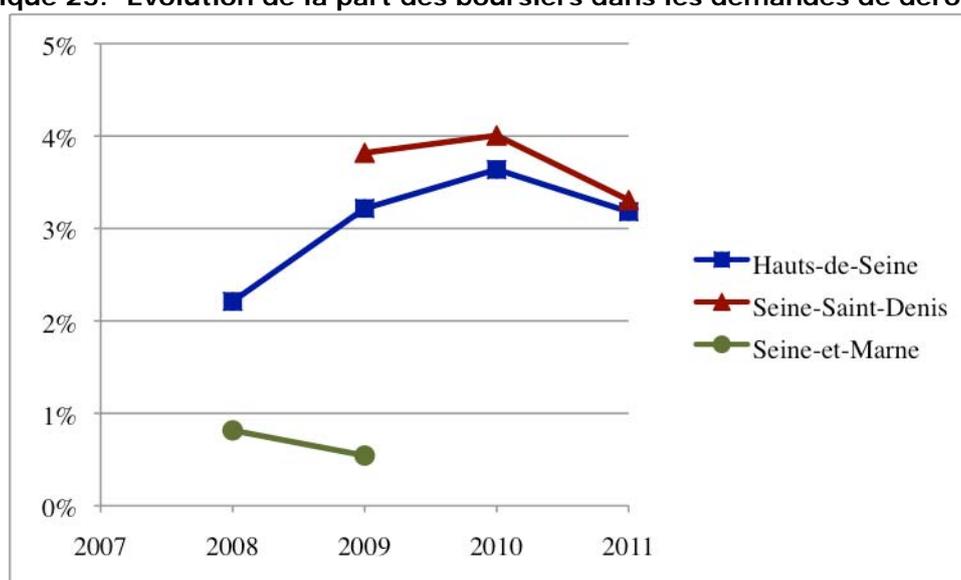
- Handicap
- Prise en charge médicale importante à proximité de l’établissement demandé
- Boursier sur critères sociaux
- Parcours scolaire particulier (classes à horaires aménagés musique ou sport, langue vivante, etc.)
- Regroupement de fratrie
- Proximité résidentielle

La priorité pour les boursiers sur critères sociaux

C’est politiquement le troisième critère, celui reposant sur le milieu social, qui était censé être au cœur de la réforme.

Le graphique 25, qui figure la part des boursiers dans l’ensemble des demandes, montre sans ambiguïté qu’elle est extrêmement minoritaire, moins de 4 % en Seine-Saint-Denis où elle est logiquement la plus forte du fait de la structure de la population ; à peine 3 % en 2011 dans les Hauts-de-Seine ; elle est marginale dans la Seine-et-Marne.

Graphique 25. Évolution de la part des boursiers dans les demandes de dérogation

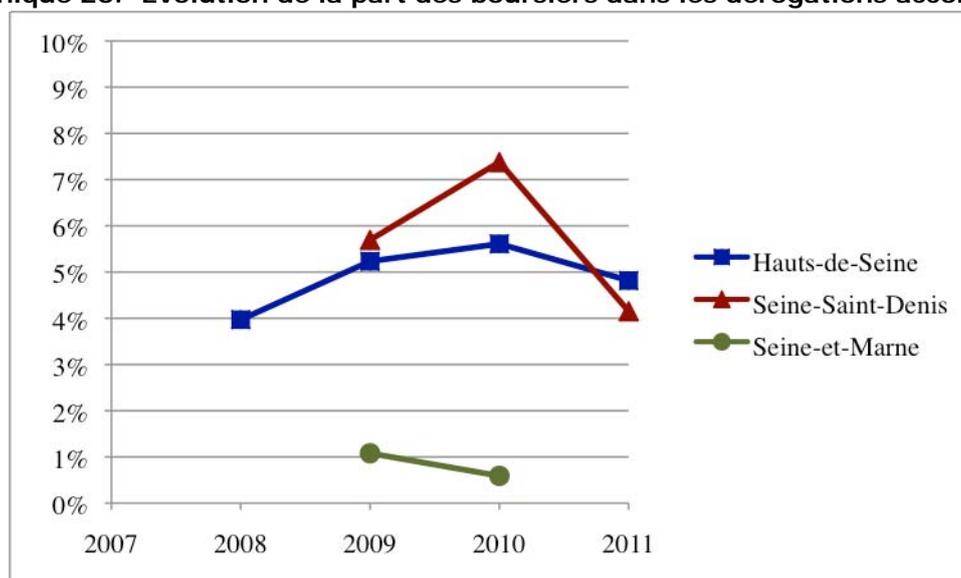


Source : inspections académiques des départements

Notons que la part des demandes de boursiers est assez proche (entre 3 et 4 %) dans les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, alors qu'on attendrait un écart beaucoup plus fort au bénéfice de la Seine-Saint-Denis du fait du nombre de boursiers beaucoup plus important.

Si la part, faible, des demandes des boursiers a néanmoins progressé en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine jusqu'en 2010, il n'en va pas de même de leur part dans les réponses favorables, comme le montre le graphique 26.

Graphique 26. Évolution de la part des boursiers dans les dérogations accordées

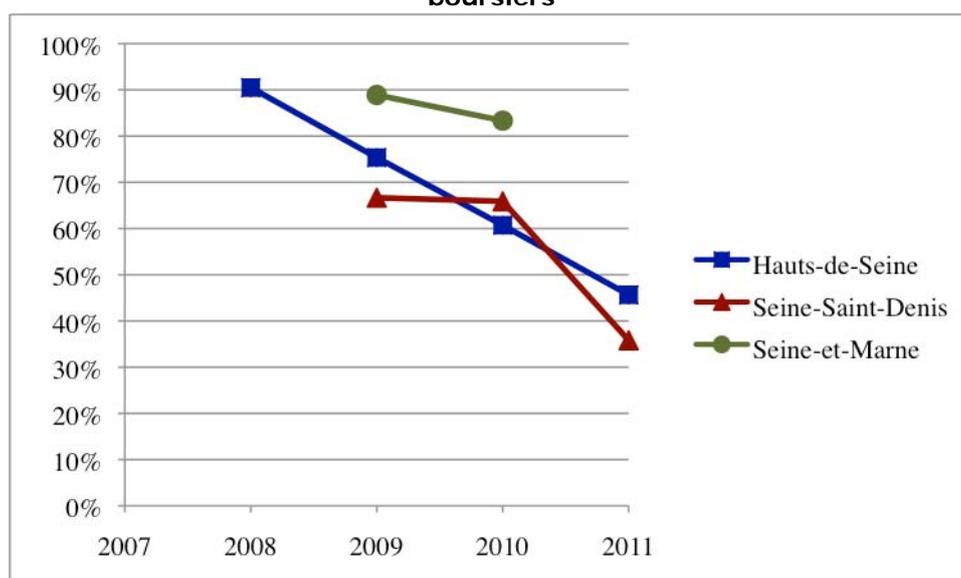


Source : inspections académiques des départements

Dans les Hauts-de-Seine, elle est restée à peu près stable autour de 5 %. En Seine-Saint-Denis, elle a progressé jusqu'à un peu plus de 7 % en 2010, mais est retombée à 4 % en 2011. Ce critère prioritaire aurait dû bénéficier plus fortement aux demandes en Seine-Saint-Denis, du fait du poids beaucoup plus important des classes populaires dans ce département. En fait, le nombre de dérogations accordées aux boursiers était du même ordre de grandeur dans les deux départements en 2009 et 2010, une cinquantaine environ, et en 2011 il a un peu baissé dans les Hauts-de-Seine, autour de 40, alors qu'il a baissé de plus de moitié en Seine-Saint-Denis, passant de 56 à 24.

Le taux des réponses favorables (graphique 27) montre que les demandes des boursiers, peu nombreuses, ont reçu effectivement un accueil plus favorable que les autres au lendemain de la réforme (près de 90 % en 2008 dans les Hauts-de-Seine, 67 % en 2009 en Seine-Saint-Denis). Dans les années suivantes, la priorité s'est estompée régulièrement dans les Hauts-de-Seine, où les demandes des boursiers ont cependant sensiblement plus de réussite que la moyenne. En Seine-Saint-Denis, la priorité a été maintenue une année de plus, mais en 2011 le taux de réussite a chuté et les demandes des boursiers ont à peine plus de succès que la moyenne.

Graphique 27. Évolution du taux de réponses favorables aux demandes de dérogation des boursiers



Source : inspections académiques des départements

En conclusion, la priorité effectivement accordée aux demandes des boursiers au lendemain de la réforme s'est estompée depuis, et leur faible nombre de demandes fait qu'ils n'ont en réalité bénéficié que très marginalement de cette réforme. Sur ce point, il y a donc un décalage complet entre l'objectif annoncé et l'effet concret de la réforme ; la dimension sociale de cette politique est donc actuellement minimale.

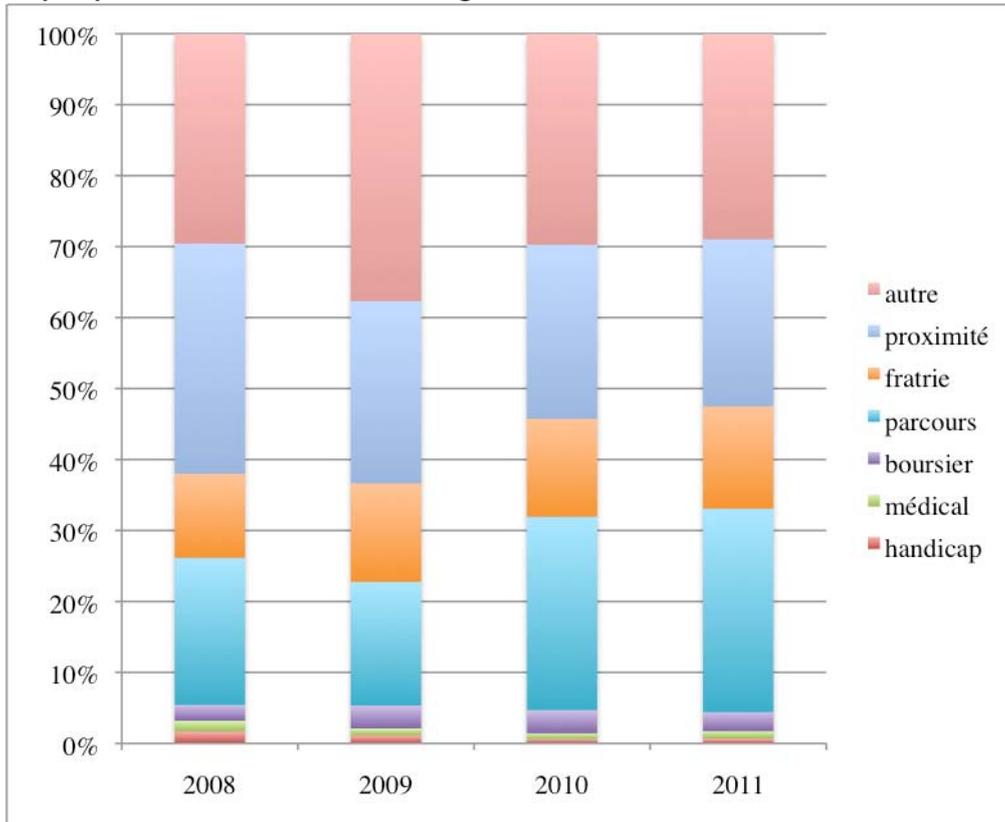
La distribution des demandes par motif

Les données qui nous ont été communiquées indiquent le premier motif invoqué à l'appui des demandes de dérogation. Les graphiques 28 et 29 donnent la répartition des demandes et des dérogations accordées selon ces différents motifs.

Le graphique 28 montre une certaine stabilité des motifs invoqués dans les Hauts-de-Seine. Les motifs « autres » représentent environ 30 %, avec une pointe à 38 % en 2008. Le critère de proximité du domicile par rapport à l'établissement sollicité recule de plus de 30 % à 24 % des demandes. Le critère des parcours scolaires progresse sensiblement, de 20 % à presque 30 %. Le critère de fratrie (frère ou sœur déjà scolarisé(e) dans le collège sollicité) progresse légèrement, de 14 à 16 %. Les autres critères, dont celui des boursiers sociaux, déjà discuté, sont peu invoqués.

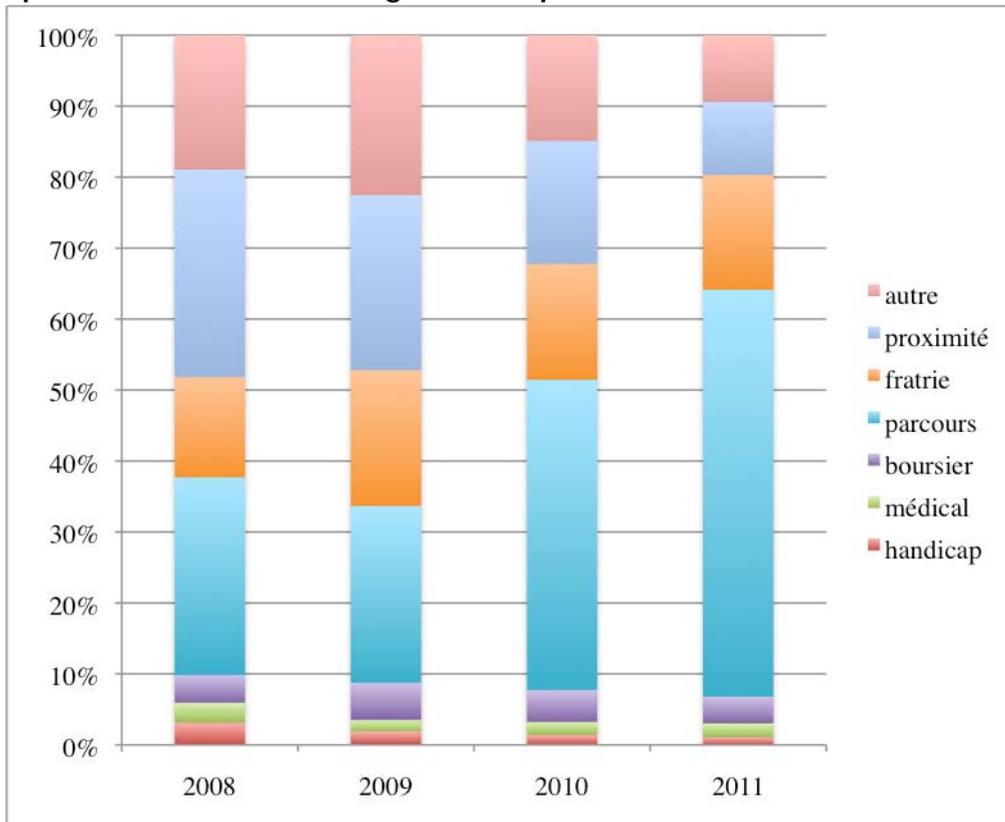
La répartition par motif des dérogations accordées montre dans les Hauts-de-Seine une évolution assez nette par rapport aux demandes. Le critère qui obtient le plus de succès est celui des parcours scolaires, et c'est celui qui progresse le plus, passant de 29 % à 57 %. Le critère de fratrie progresse légèrement, de 14 à 16 %. Le premier critère en 2008, celui de proximité, recule de 29 % à 10 %. Les autres critères reculent aussi nettement, passant de 18 % à 9 %.

Graphique 28. Demandes de dérogation selon les motifs – Hauts-de-Seine



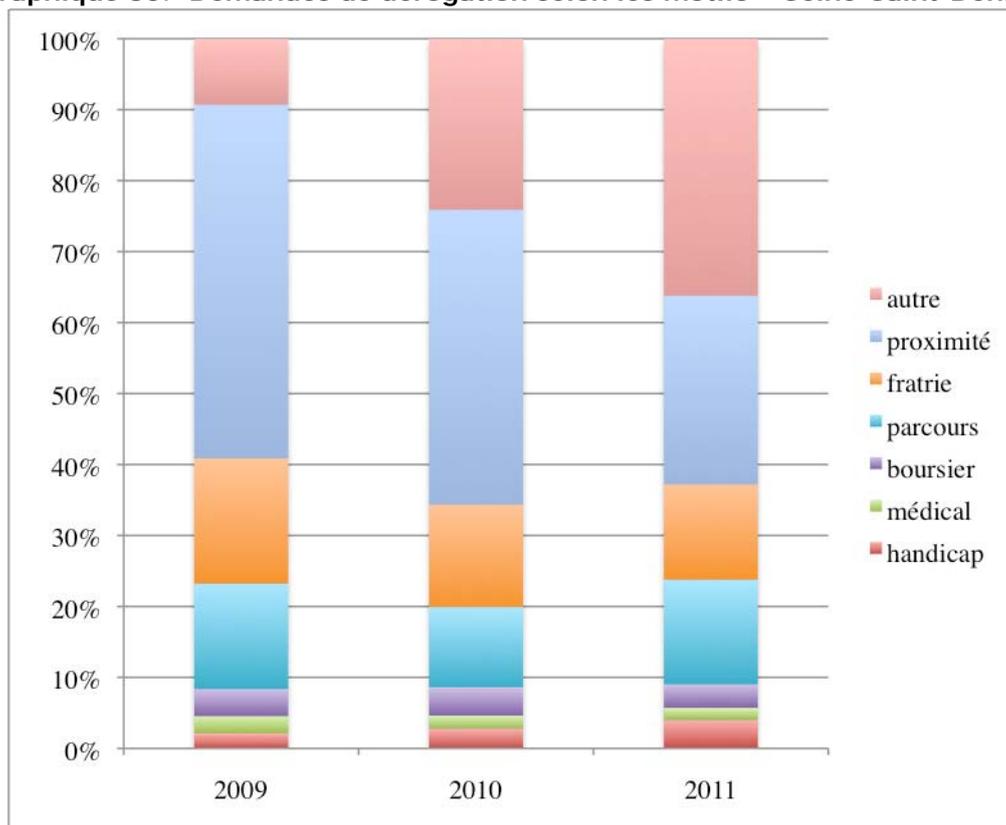
Source : inspections académiques des départements

Graphique 29. Demandes de dérogation acceptées selon les motifs – Hauts-de-Seine



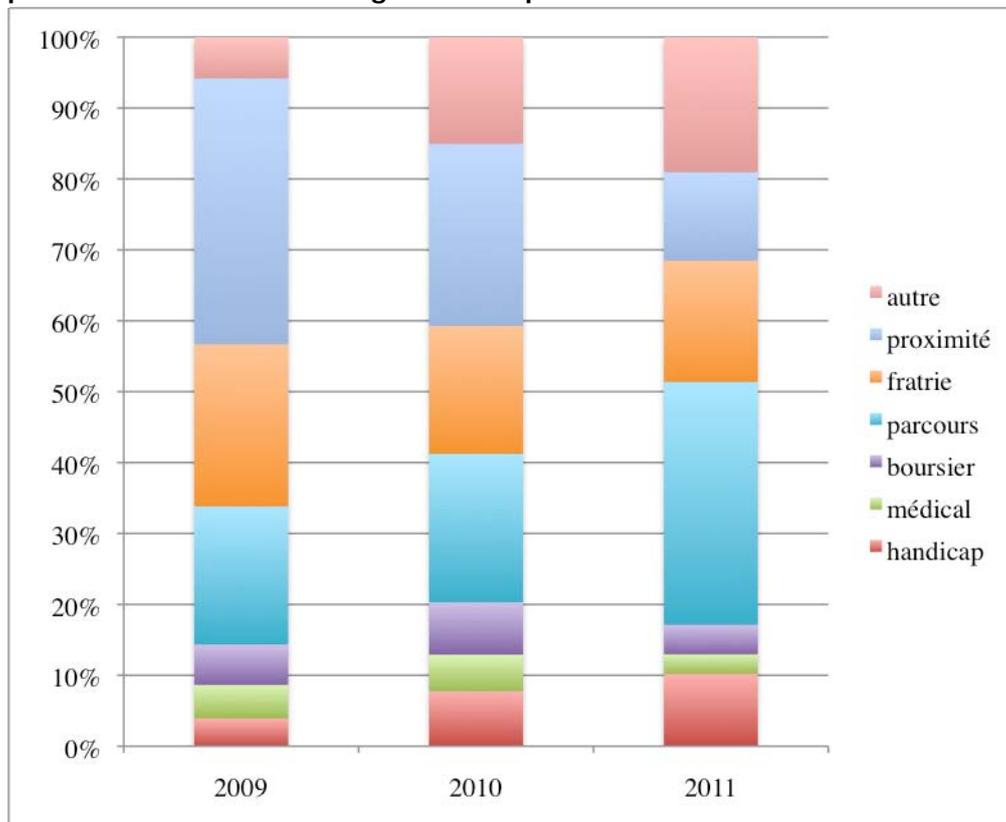
Source : inspections académiques des départements

Graphique 30. Demandes de dérogation selon les motifs – Seine-Saint-Denis



Source : inspections académiques des départements

Graphique 31. Demandes de dérogation acceptées selon les motifs – Seine-Saint-Denis



Source : inspections académiques des départements

La répartition comme l'évolution des demandes de dérogation par motif sont assez différentes en Seine-Saint-Denis²².

Le motif prédominant en 2009, la proximité (50 % des demandes à lui seul) recule de moitié et ne représente plus que 26 % des demandes en 2011, à peine plus que dans les Hauts-de-Seine. Le motif du parcours scolaire est nettement moins important en Seine-Saint-Denis et reste à peu près stable autour de 15 %. Le motif fratrie recule un peu, de 17 à 13 %. Le seul motif qui progresse nettement dans les demandes est l'ensemble des « autres », passant de moins de 10 % en 2009 à 36 % en 2011, et non interprétable.

Parmi les dérogations *accordées*, les évolutions sont assez semblables à celles des Hauts-de-Seine, mais avec des pondérations différentes : progression marquée des dérogations pour parcours scolaire (mais qui n'atteignent que 34 %, contre 57 % dans les Hauts-de-Seine) ; fort recul du critère de proximité, de 38 % à 12 % ; forte progression des motifs autres (de 6 à 18 %) ; et léger recul du critère fratrie, de 23 à 17 % – alors qu'il a progressé un peu dans les Hauts-de-Seine.

Au final, on retiendra dans les deux départements le recul du critère de proximité et la progression du critère de parcours scolaire ; si l'on y ajoute le recul de la priorité donnée au critère assez marginal de boursier, on a le sentiment que la pratique des dérogations accordées tend plus à conforter les modes antérieurs de contournement de la carte scolaire, surtout pratiqués par les catégories supérieures et moyennes supérieures les mieux informées, qu'à ouvrir vers des possibilités accrues de choix pour les catégories sociales plus modestes. Le net recul en chiffres absolus des dérogations accordées en Seine-Saint-Denis, contrastant avec leur stabilité dans les Hauts-de-Seine, va dans le même sens.

DÉROGATIONS ET PROFIL SOCIAL DES COLLÈGES

Les données sur les demandes de dérogation ne comportent aucune indication sur les demandeurs, dont on ne peut donc caractériser le profil social. Toutefois, on connaît par les analyses présentées au premier chapitre le profil social des collèves, qu'il s'agisse du collève d'affectation initiale ou du collève sollicité. On peut donc voir dans quelle mesure cette caractéristique apparaît explicative des distributions statistiques des demandes de dérogation. On peut aussi examiner dans quelle mesure les flux de dérogations sont susceptibles d'avoir des effets sur les transformations de ces profils.

Sachant que les mouvements annuels comportent sans doute une part de fluctuation aléatoire liée aux fluctuations démographiques, on a construit des variables cumulant les données annuelles des demandes de deux années – 2008, 2009 – pour lesquelles on avait les informations les plus complètes pour les deux départements étudiés ici. On a d'ailleurs constaté que la distribution entre collèves des demandes était assez semblable d'une année sur l'autre (coefficient de corrélation supérieur à 0,9).

Pour apprécier l'impact possible des demandes satisfaites sur les profils des établissements, on a calculé pour chaque collève un solde cumulé sur les mêmes deux années entre dérogations accordées pour l'arrivée dans ce collève et dérogations accordées pour le quitter.

²² On n'a pas figuré l'année 2008 pour la Seine-Saint-Denis du fait de l'absence déjà signalée dans les données des boursiers. Pour 2010, les motifs proximité et autres avaient été confondus, on les a ventilés proportionnellement à la moyenne de leurs poids relatifs dans les années antérieure et postérieure.

Profil des collèges et demandes de dérogation

Le département de la Seine-Saint-Denis ne compte aucun collège public dans les deux types à profil social supérieur, on l'avait vu. Pour les Hauts-de-Seine, ce sont ces deux types de collèges pour lesquels la dissymétrie entre demandes de départ (du collège de secteur d'affectation initiale) et demandes d'arrivée (vers le collège sollicité) est la plus marquée au bénéfice des sollicitations, qui sont plus du double des demandes de départ (tableau 13).

Tableau 13. Demandes de dérogation cumulées 2008-2009 – collèges des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis

Types 2007	Hauts-de-Seine			Seine-Saint-Denis		
	Dem. départ	Dem. arrivée	Effectif 2009	Dem. départ	Dem. arrivée	Effectif 2009
SUPSUP	217	505	1 187			
SUPMOY	540	1 269	3 392			
MOYSUP	1 159	1 153	3 987	54	200	919
MOYMOY	142	182	296	171	487	1 719
PIMMOY	1 323	808	2 859	823	814	3 755
PIMOUQ	443	57	619	831	676	3 464
PIMONQ	298	75	711	1 504	1 186	6 822

Source : inspections académiques des départements et Base Scolarité

Toujours pour les Hauts-de-Seine, les collèges à profil moyen-mélangé voient un relatif équilibre entre demandes de départ et d'arrivée.

Enfin, pour les collèges à profil populaire-immigré-ouvrier, la dissymétrie est inversée, nettement en faveur des demandes de départ qui sont jusqu'à sept fois plus nombreuses que les sollicitations.

Compte tenu de cette double dissymétrie, on s'attend à ce que les demandes aillent plutôt des collèges populaires vers les collèges supérieurs. C'est effectivement ce qu'on peut vérifier dans le tableau 14, qui donne pour les Hauts-de-Seine en 2009 la distribution des demandes de dérogation selon le croisement entre type du collège d'affectation initiale et type du collège sollicité – auquel on a ajouté les demandes vers des collèges hors du département en fonction du type du collège de secteur initial.

Les demandes à partir des collèges d'affectation du type le plus populaire, PIMONQ, vont toutes sauf une vers des collèges de statut social supérieur, et pour la moitié vers des collèges de type supérieur ou moyen-supérieur.

Les demandes à partir des collèges d'affectation du type suivant, PIMOUQ, sont moins exclusivement polarisées vers le haut puisque 16 vont vers le type inférieur et presque la moitié vers des collèges du même type. Mais un tiers va quand même vers les collèges des trois types supérieurs et moyen-supérieur.

Pour les demandes émanant des collèges du type populaire-moyen, 25 % vont vers des collèges du même type, mais plus de la moitié vers les trois types supérieurs et moyen-supérieur. C'est aussi le premier type pour lequel une proportion significative des demandes sont faites vers Paris et secondairement les Yvelines.

Remarquons que les demandes des trois types populaires vers le type supérieur-supérieur sont peu nombreuses, comme s'il y avait une autocensure à envisager de franchir une telle distance sociale – mais la distance physique peut aussi être plus grande.

Tableau 14. Demandes de dérogation 2009 – Hauts-de-Seine : type du collège d'affectation et du collège sollicité

Type affectation	Type sollicité	SUPSUP	SUPMOY	MOYSUP	MOYMOY	PIMMOY	PIMOUQ	PIMONQ	Total	75	78	autre
SUPSUP		85	29	2	2	1			119	4		2
SUPMOY		60	147	84	16	2			309	30	18	
MOYSUP		65	297	193	42	40	1		638	90	3	3
MOYMOY		8	35	27		5			75	3	3	
PIMMOY		29	181	235	27	204	20	19	715	70	15	3
PIMOUQ		6	49	52	2	134		16	259	4	4	4
PIMONQ		2	33	48		65	6	1	155	12	1	1
Total		255	771	641	89	451	27	36	2270	213	44	13

Source : inspections académiques des départements et Base Scolarité

Pour les demandes émanant du type moyen-moyen (moins nombreuses, mais le nombre d'élèves concerné est plus faible), 8 % vont vers le type populaire-moyen, et toutes les autres vers les trois types supérieurs et moyen-supérieur, plus de la moitié pour les seuls types supérieurs.

Pour les demandes émanant du type moyen-supérieur, 13 % seulement vont vers des collèges de statut social inférieur, 30 % vers le même type, et 57 % vers les deux types supérieurs. C'est le type dans lequel il y a le plus de demandes vers Paris (90).

Les demandes émanant du type supérieur-moyen sont pour 47 % à destination des collèges du même type, pour 32 % vers ceux des deux types moyens, pour 20 % vers le type supérieur. Le nombre de demandes vers Paris et vers les Yvelines est assez important également.

Enfin, pour les élèves affectés dans les collèges de statut supérieur-supérieur, la grande majorité des demandes sont vers des collèges de même statut, et une minorité vers des collèges du statut immédiatement inférieur. Les demandes vers Paris sont peu nombreuses.

Pour résumer, on a dans les Hauts-de-Seine pour les collèges des types populaires et moyens une minorité de demandes vers des collèges du même statut ou de statut très proche, rarement inférieur, qu'on peut sans doute interpréter comme une logique de proximité ou d'ajustement local; et une majorité vers des collèges de statut supérieur, qui est clairement une logique de promotion sociale. De promotion par étapes cependant, puisque les élèves des collèges populaires visent surtout les collèges moyens, et les élèves de ceux-ci les collèges supérieurs.

C'est ce qui explique que les collèges moyens soient à la fois très demandés – par des élèves de collèges populaires –, et très évités – par des élèves de ces collèges qui visent les statuts supérieurs ou Paris.

Pour la Seine-Saint-Denis la hiérarchie sociale des collèges est plus réduite, on l'a vu au chapitre I, puisqu'il n'y a aucun collège public dans les deux types supérieurs. On retrouve malgré cela (tableau 15) la même dissymétrie croisée des demandes entre les deux extrêmes de la hiérarchie sociale. Nettement plus de demandes d'arrivée que de départ dans les deux types moyens – qui sont ici les types supérieurs en termes relatifs – et nettement plus de demandes de départ que d'arrivée dans les deux types populaires-immigrés-ouvriers. C'est en Seine-Saint-Denis le type populaire-immigré-moyen qui fait office de type pivot, avec un nombre équivalent de demandes d'arrivée et de départ.

Tableau 15. Demandes de dérogation 2009 – Seine-Saint-Denis: type du collège d'affectation et du collège sollicité

Type affectation	Type sollicité	MOYSUP	MOYMOY	PIMMOY	PIMOUQ	PIMONQ	Total 93	75	77	92	94	95
MOYSUP		8	2	7		25	42	7	2		8	
MOYMOY		11	64	11	3	7	94		1		2	
PIMMOY		49	94	181	27	116	467	17	3	3	8	32
PIMOUQ		9	38	114	98	190	449	13	10	2	1	
PIMONQ		36	82	156	217	333	824	55	15	6	6	32
Total		113	278	469	345	671	1 876	92	31	11	25	64

Source : inspections académiques des départements et Base Scolarité

Les demandes provenant des collèges du type le plus populaire, PIMONQ, vont pour 40 % vers des collèges du même type, et 86 % vers ceux des trois types populaires-immigrés. La proportion de mobilité « horizontale » est donc tout à fait prédominante, et nettement plus forte que pour le même type dans les Hauts-de-Seine. Inversement, la proportion des demandes vers les collèges supérieurs (absents) et moyen-supérieur est beaucoup plus faible, mais l'offre est beaucoup plus réduite.

Pour le type suivant, PIMOUQ, les demandes se font essentiellement vers les deux autres types populaires, et le nombre est plus élevé vers celui de statut inférieur que vers le type populaire-moyen. Les demandes vers les trois types populaires constituent 90 % du total. Les demandes vers les deux types moyens sont en nombre assez limité, 10 % du total. Là aussi, la mobilité « horizontale » est largement prédominante, et la mobilité vers les statuts nettement supérieurs faible.

Pour le type PIMMOY, les demandes sont plus nombreuses vers les types moyens, mais il n'y en a quand même que 30 %, alors que dans les Hauts-de-Seine la moitié des demandes de ce type allaient vers les collèges des types supérieurs. De plus, presque un tiers des demandes vont vers les deux autres types populaires, de statut un peu inférieur, alors que la proportion était faible dans les Hauts-de-Seine.

Les demandes émanant des collèges du type MOYMOY sont surtout orientées (les deux tiers) vers d'autres collèges du même type, 12 % seulement vers ceux du type MOYSUP de statut un peu supérieur, contre 22 % vers les types de statut inférieur. Alors que dans les Hauts-de-Seine, plus de 70 % des demandes de ce type vont vers les collèges de statut supérieur ou moyen supérieur.

Pour les demandes provenant du type MOYSUP, la distribution est encore plus différente de celle des Hauts-de-Seine : il n'y a pas de demande vers des collèges de statut plus élevé puisque c'est le plus élevé du département ; il n'y en a que 8 vers des collèges du même type ; il y en a 9 vers les deux suivants dans l'ordre des statuts descendants. Plus surprenant – et en opposition totale avec la situation des Hauts-de-Seine – il y en a 25 vers des collèges du type le plus populaire. Quand on regarde quels sont les collèges concernés, on s'aperçoit que les deux collèges de départ sont deux collèges de Montreuil, que ces demandes sollicitent une place dans deux autres collèges de Montreuil, dont 23 dans un seul ; on voit aussi que celui-ci, classé dans le type le plus populaire en 2007, était reclassé dans le type populaire-moyen en 2010. La mobilité descendante représentée par ces demandes est donc plus réduite qu'il n'y paraît, et il y a clairement des enjeux locaux dans les rapports entre collèges de la même commune qui doivent pouvoir expliquer ces flux de demandes atypiques.

Profil des collèges et dérogations accordées

Le solde des dérogations accordées, qui indique l'effet de transformation possible de l'effectif et du profil des collèges par les flux croisés de dérogations entrantes et sortantes, est, dans les Hauts-de-Seine, fortement contrasté selon les types de profil sociaux des collèges, comme le montre le tableau 16.

Tableau 16. Solde par collège des dérogations accordées – cumul 2008-2009, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis

Types 2007	Hauts-de-Seine			Seine-Saint-Denis		
	Solde dérogation accordées	Solde %	Effectif 2009	Solde dérogation accordées	Solde %	Effectif 2009
SUPSUP	81	7%	1 187			
SUPMOY	279	8%	3 392			
MOYSUP	53	1%	3 987	59	6%	919
MOYMOY	15	5%	296	88	5%	1 719
PIMMOY	-191	-7%	2 859	-10	0%	3 755
PIMOUQ	-166	-27%	619	-68	-2%	3 464
PIMONQ	-98	-14%	711	-84	-1%	6 822

Source : inspections académiques des départements et Base Scolarité

Les types pour lesquels l'incidence est la plus forte dans les Hauts-de-Seine sont les deux types les plus populaires-immigrés-ouvriers. Cette incidence est fortement négative, comme on l'a vu, il y a dans ces types beaucoup plus de dérogations accordées pour quitter ces collèges que pour y entrer. Dans les collèges de ces deux types, le solde négatif des dérogations cumulé sur deux ans représente 14 % de l'effectif des élèves de 6^e en 2009 dans le type PIMONQ et 27 % dans le type PIMOUQ. L'effectif moyen par collège étant d'environ 140, cela veut dire que le total des pertes par dérogation dans ces collèges populaires-immigrés-ouvriers représente presque l'équivalent de l'effectif de 6^e de deux collèges en l'espace de deux ans.

Pour un petit groupe de collèges, l'impact est encore plus fort, puisqu'on en trouve neuf pour lesquels le solde négatif sur deux ans est supérieur à 40 % de l'effectif annuel ; sur les neuf, six sont de type populaire-immigré, mais 3 sont de type moyen – ce qui indique que les collèges les plus évités ne le sont pas uniquement en fonction de leur profil, même si celui-ci a un effet très important, comme le montrent nos résultats.

Toujours pour les Hauts-de-Seine, les collèges à profil moyen-mélangé voient un relatif équilibre entre demandes de départ et d'arrivée.

Enfin, ce sont les deux types supérieurs, dont on a déjà vu qu'ils étaient les plus attractifs et les moins évités quant aux demandes, qui voient l'effet positif le plus marqué des décisions favorables, avec un flux qui représente sur les deux années 7 à 8 % de l'effectif des élèves de 6^e ; là aussi, le surcroît d'élèves représente à peu près l'équivalent de deux collèges.

Tableau 17. Solde par collège des dérogations accordées selon les types de collège d'affectation initiale et sollicité – 2009, Hauts-de-Seine

Type affectation	Type sollicité	SUPSUP	SUPMOY	MOYSUP	MOYMOY	PIMMOY	PIMOUQ	PIMONQ
SUPSUP		13	18	2	1	1		
SUPMOY		33	69	48	14	2		
MOYSUP		18	129	82	11	36	1	
MOYMOY		6	9	18		5		
PIMMOY		3	55	121	11	116	20	16
PIMOUQ		1	18	23	2	49		16
PIMONQ		2	15	23		39	4	1

Source : inspection académique du département

Le tableau 17, qui indique pour les Hauts-de-Seine le nombre des décisions favorables selon le type des collèges d'arrivée et de départ à la rentrée 2009 confirme les observations faites sur le tableau des demandes (tableau 14). Les dérogations accordées aux élèves des deux types les plus populaires les affectent principalement dans des collèges de type moyen. Les élèves affectés aux collèges des types moyens obtiennent des dérogations vers d'autres collèges moyens et des collèges supérieurs. Les élèves affectés aux collèges des types supérieurs vont vers d'autres collèges de type supérieur ou moyen-supérieur.

En Seine-Saint-Denis, l'effet des décisions favorables de dérogation est beaucoup plus limité. Il l'est particulièrement pour les collèges des deux types les plus populaires, pour lesquels le solde est certes négatif mais de faible amplitude, nettement inférieur en chiffres absolus à celui des Hauts-de-Seine, et faible en proportion du nombre d'élèves, -1 à -2 % seulement, le nombre d'élèves dans les collèges de ces deux types étant beaucoup plus élevé.

Il est un peu plus fort, avec un solde positif de 5 à 6 % du nombre annuel d'élèves, pour les collèges de type moyen.

Tableau 18. Solde par collège des dérogations accordées selon les types de collège d'affectation initiale et sollicité – 2009, Seine-Saint-Denis

Type affectation	Type sollicité	SUPSUP	SUPMOY	MOYSUP	MOYMOY	PIMMOY	PIMOUQ	PIMONQ
SUPSUP								
SUPMOY								
MOYSUP				3	1	3		11
MOYMOY				2	33	8	2	6
PIMMOY				18	34	61	3	72
PIMOUQ				4	14	35	61	106
PIMONQ				8	21	74	98	163

Source : inspection académique du département

Le solde très faible pour les collèges des types populaires-immigrés (tableau 18) résulte d'un nombre de décisions favorables nettement plus important mais qui concernent en grande majorité des dérogations accordées pour aller d'un collège de type populaire à un autre. Les décisions de dérogation montrent la même prédominance de la « mobilité horizontale » observée dans la distribution des demandes (tableau 15).

Cette prédominance de la mobilité horizontale est encore un peu accentuée par les décisions favorables pour les collèges des types populaires, puisque le poids des dérogations accordées d'un de ces types vers les trois est encore supérieur au poids des demandes correspondantes. Réciproquement, le poids des dérogations accordées pour aller d'un collège de type populaire vers un collège de type moyen est encore un peu plus faible que pour les demandes (8 contre 14 %, 8 contre 10 %, 28 contre 30 % respectivement pour les collèges d'affectation initiale de type PIMONQ, PIMOUC ET PIMMOY).

La comparaison entre les flux des dérogations accordées pour les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis (tableaux 17 et 18) souligne à nouveau les différences fortes entre les deux départements. La mobilité horizontale entre types populaires n'est que légèrement majoritaire dans les Hauts-de-Seine pour les deux types les plus populaires, et la mobilité vers les collèges des types moyens et supérieurs est nettement plus forte : respectivement 48 %, 40 % et 56 % pour les collèges d'affectation initiale de type PIMONQ, PIMOUC ET PIMMOY, contre 8 %, 8 % et 28 % pour la Seine-Saint-Denis.

Les différences sont encore plus fortes pour les dérogations accordées aux élèves initialement affectés dans des collèges de type moyen, puisque 40 % et 53 % d'entre eux respectivement pour les types MOYMOY et MOYSUP ont obtenu une dérogation pour aller vers un collège de type supérieur dans les Hauts-de-Seine, alors que ceux-ci sont absents de la Seine-Saint-Denis, et qu'une telle mobilité vers des collèges de type supérieur suppose de sortir du département, principalement pour aller vers des collèges de Paris – or on a vu que le nombre de demandes vers Paris était nettement plus faible en Seine-Saint-Denis.

Les évolutions comparées des effectifs dans le public et le privé

Le choix d'un collège privé est un des moyens qui permettent aux parents d'éviter la scolarisation de leur enfant dans le collège de secteur. Sans relever du processus dérogatoire, les départs d'élèves du public vers le privé constituent donc un mouvement qui est en partie de même nature. D'autant que ce choix peut être effectué en alternative à l'obtention d'une dérogation lorsque celle-ci a été refusée, comme on le verra au chapitre suivant.

On ne peut suivre ces départs vers le privé, contrairement aux dérogations, dans la mesure où ils ne sont pas enregistrés par les inspections d'académie. On peut cependant avoir une idée de l'importance des flux correspondants par l'étude de la variation des effectifs des élèves scolarisés dans les établissements privés, donnée fournie par la Base Scolarité.

Tableau 19. Variation 2007-2011 par type de collège des effectifs d'élèves de 6^e dans les public et le privé – collèges de l'aire urbaine de Paris

Type 2007	Variation des effectifs 2007-2011		
	Public	Privé	Total
SUPSUP	88	147	235
SUPMOY	-256	678	422
MOYSUP	435	72	507
MOYMOY	504	182	686
PIMMOY	657	153	810
PIMOUC	54		54
PIMONQ	545	-34	511
Total	2 027	1 198	3 225

Source : Base Scolarité

La croissance totale des effectifs sur les quatre ans, un peu plus de 3 000 élèves supplémentaires, se fait pour plus du tiers (37 %) dans le secteur privé, alors que celui-ci ne représentait en 2007 que 19 % du total des élèves de 6^e. Il y a donc une nette progression de la part du privé, signe d'un déplacement du public vers le privé résultant des choix des parents. Le tableau 19 montre aussi que ce déplacement se fait principalement vers les collèges privés des deux types supérieurs, qui accueillent presque 70 % de ces effectifs supplémentaires. Par contraste, la croissance des effectifs se fait à 62 % dans les collèges des trois types populaires-immigrés, alors que les effectifs reculent dans le second des types supérieurs. La sélectivité du privé se trouve donc renforcée par ce flux d'élèves qui quittent le public.

Tableau 20. Variation 2007-2011 par type de collège des effectifs d'élèves de 6^e dans les public et le privé – collèges des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis

Type 2007\	Variation effectifs 2007-2011					
	Public 92	Privé 92	Total 92	Public 93	Privé 93	Total 93
SUPSUP	14	61	75		-28	-28
SUPMOY	-428	-11	-439		29	29
MOYSUP	17	10	27	3	61	64
MOYMOY	13	-3	10	-40	61	21
PIMMOY	52	1	53	281	98	379
PIMOUQ	-61		-61	178		178
PIMONQ	-50		-50	302		302
Total	-443	58	-385	724	221	945

Source : Base Scolarité

Dans les Hauts-de-Seine (tableau 20), les collèges publics perdent des élèves alors que les collèges privés en gagnent. Cette progression des effectifs dans le privé se fait essentiellement dans les collèges du type supérieur-supérieur. Par contre, la tendance diverge de celle de la moyenne de l'aire urbaine pour les collèges publics des types populaires-immigrés, qui perdent des élèves dans les deux types les plus populaires. On peut penser que dans le contexte des Hauts-de-Seine, où l'offre privée est importante, et où la croissance des catégories moyennes supérieures se fait en partie par gentrification progressive de quartiers populaires, l'évitement des collèges populaires par ces classes moyennes supérieures se fait dans une bonne mesure au bénéfice des collèges privés huppés, comme on l'avait montré pour la période antérieure (Oberti, 2007).

Dans la Seine-Saint-Denis, la divergence est inverse, elle concerne les collèges privés de type supérieur, dont l'effectif total reste stable pour l'ensemble des deux types (la baisse dans le type supérieur-supérieur étant compensée par une hausse équivalente dans le type supérieur-moyen) ; par contre la croissance est forte dans les collèges populaires-immigrés, plus forte même que dans la moyenne de l'aire urbaine. On peut penser qu'il y a en Seine-Saint-Denis saturation de l'offre privée de type supérieur, alors qu'il y a une croissance significative des effectifs dans les collèges privés de type moyen et du type populaire-moyen.

DYNAMIQUES LOCALES DES FLUX DE DÉROGATIONS

Le contexte social des deux bassins scolaires étudiés

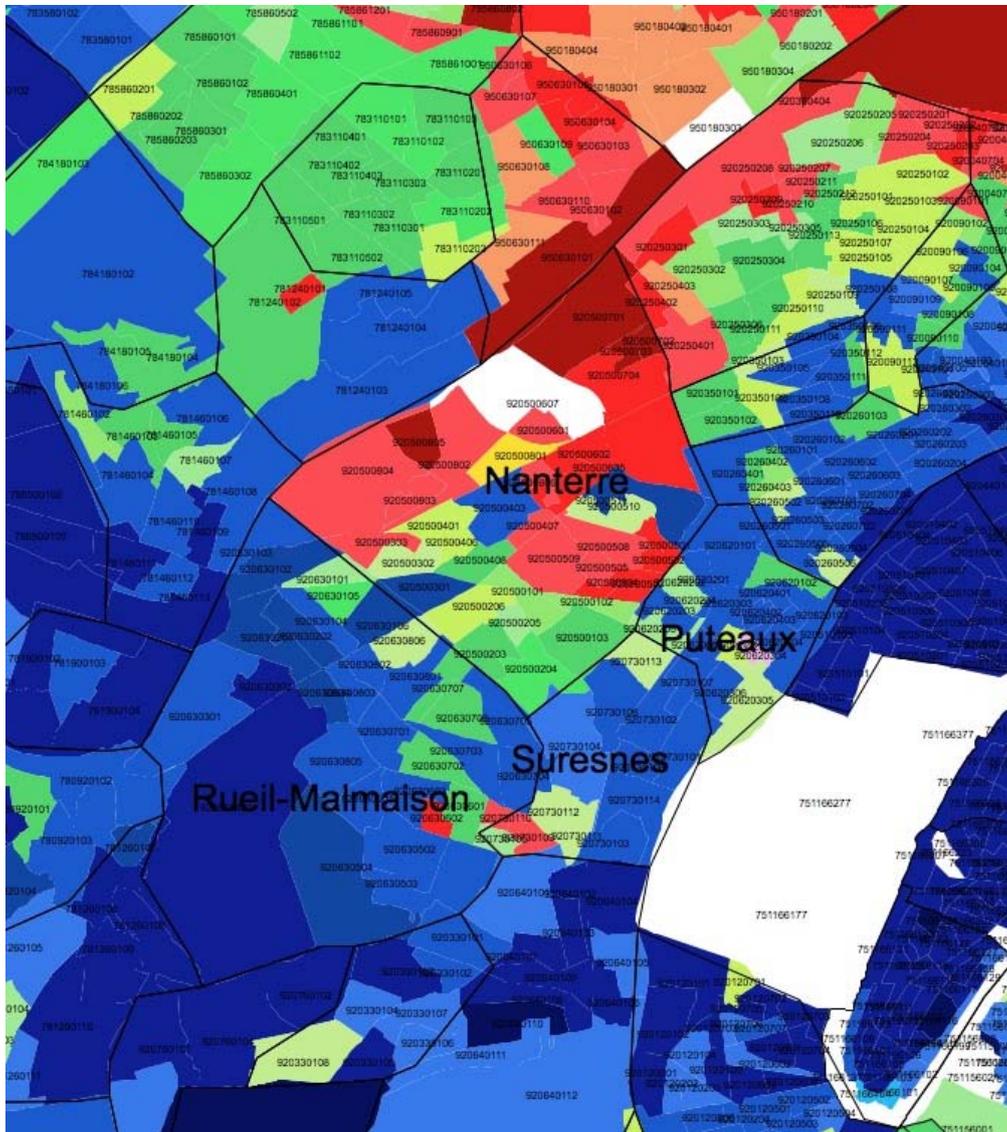
Nos travaux antérieurs (Oberti 2007) avaient montré l'importance de la prise en compte des situations locales différentes, tant du point de vue de la structure sociale des populations que des offres scolaires, pour l'analyse des pratiques parentales de choix du collège. Étant donné la finesse des logiques de hiérarchisation et de réputation des établissements, les différences dans l'offre scolaire locale, les profils sociaux des espaces concernés, il est fondamental de prendre en compte cette échelle locale pour interpréter les dynamiques à l'œuvre.

Pour mettre en œuvre cette approche, qui vient affiner et préciser les analyses antérieures en prenant en compte l'articulation spatiale de ces éléments, nous avons choisi un bassin scolaire dans chacun des deux départements pour faire un zoom sur les flux locaux de dérogation, demandées et accordées.

Nous avons choisi deux bassins qui présentent tous les deux une certaine diversité des structures sociales locales, partant de l'hypothèse que ces situations sont celles qui sont susceptibles de générer les flux les plus importants du fait des différentiels plus marqués de répulsion ou d'attractivité qu'elles peuvent induire. Les résultats seront donc spécifiques à ces contextes, et ne sauraient être directement étendus aux autres situations observables dans ces départements – zones de plus grande homogénéité d'espaces dominés par les catégories supérieures dans les Hauts-de-Seine ; zones plus homogènes de quartiers populaires ouvriers à forte présence d'immigrés dans la Seine-Saint-Denis.

Le bassin de Nanterre regroupe quatre communes, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes. La carte 16 figurant la typologie socioprofessionnelle des IRIS en 1999 montre l'intensité des écarts de profil social entre les quartiers, du nord de Nanterre qui appartient au deuxième type le plus populaire ouvrier, au sud-ouest de Rueil-Malmaison qui appartient au deuxième type le plus supérieur, en passant par une proportion non négligeable de quartiers qui appartiennent aux types des espaces moyens-mélangés, présents dans les quatre communes. Les quartiers populaires-ouvriers se trouvent presque tous à Nanterre, où symétriquement les quartiers supérieurs sont le moins nombreux. La carte montre aussi que les espaces proches de ce bassin sont plus homogènes : très homogènes et dominés par les espaces supérieurs à l'est (Neuilly-sur-Seine et le XVI^e arrondissement de Paris), au sud (Vaucresson, Garches, Saint-Cloud) et à l'ouest ; un peu moins homogènes au nord, avec un mélange de quartiers moyens-mélangés et populaires-ouvriers, mais peu d'espaces supérieurs (La Garenne-Colombes, Courbevoie, Colombes).

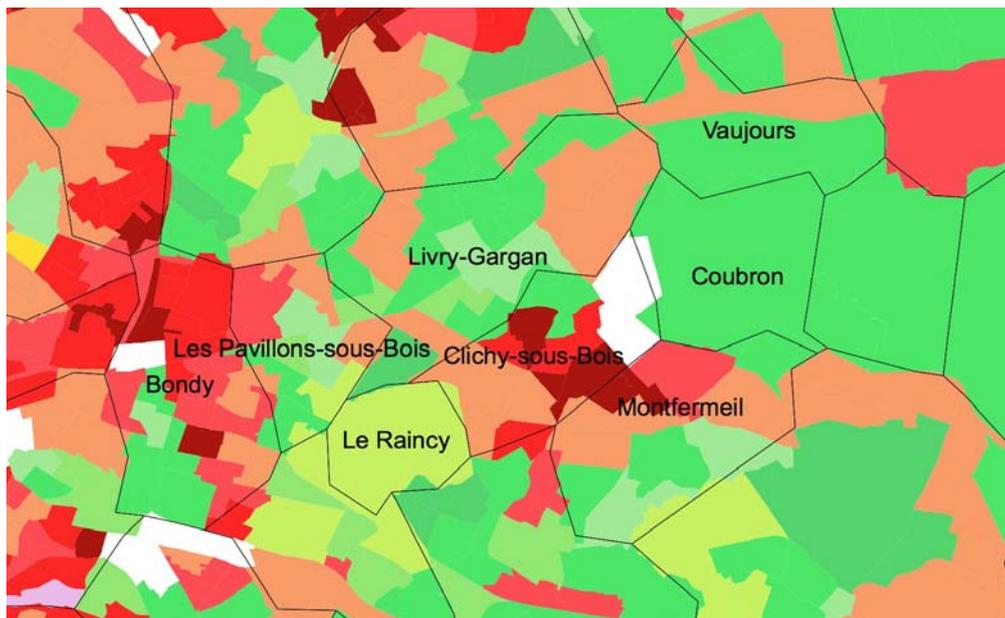
Carte 16. Typologie socioprofessionnelle 1999 des IRIS des communes du bassin scolaire de Nanterre



Source : Prêteceille, 2003

Le district 7 de Seine-Saint-Denis compte pour sa part huit communes, Bondy, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil et Vaujours. Il est situé dans la partie est du département, la moins homogène, caractérisée par un mélange de quartiers moyens-mélangés et de quartiers populaires-ouvriers. La carte 17 montre que la commune de type supérieur relativement aux autres est Le Raincy, dont tous les IRIS appartiennent au même type MIC, le plus supérieur des types moyens-mélangés, *espaces des indépendants, cadres et professions intermédiaires*. Coubron est également homogène mais appartient à un type plus moyen, *espaces des classes moyennes et des ouvriers qualifiés*. Vaujours, Livry-Gargan et les Pavillons-sous-Bois se partagent principalement entre quartiers moyens appartenant aux espaces des classes moyennes qualifiées et quartiers du type populaire ouvrier comptant le moins de chômeurs et de précaire. Bondy, Clichy-sous-Bois et Montfermeil sont les trois communes les plus contrastées, du fait qu'on y trouve des quartiers des deux types les plus populaires ouvriers, avec d'autres quartiers du premier type populaire et quelques quartiers moyens-mélangés. Les communes environnantes présentent le même type de contraste modéré, à l'exception du pôle que constitue Le Raincy, commune la plus « bourgeoise » du département.

Carte 17. Typologie socioprofessionnelle 1999 des IRIS des communes du district scolaire 7 de la Seine-Saint-Denis

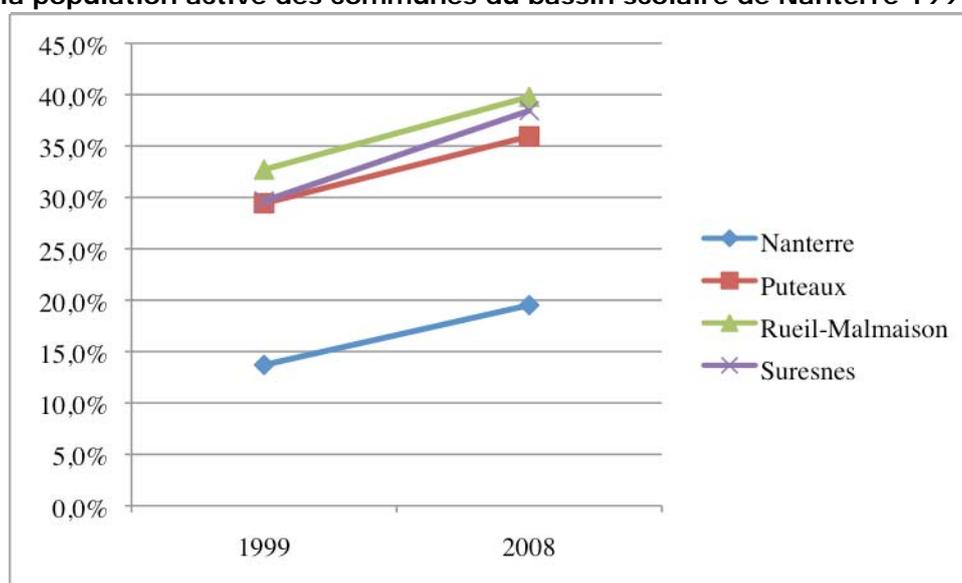


Source : Préteceille, 2003

Nous n'avons pu encore prolonger cette analyse sur la période la plus récente en raison des difficultés d'accès aux données détaillées du recensement indiquées au chapitre II. On peut cependant donner quelques indications à partir des données agrégées du recensement millésimé 2008 mises en ligne sur le site internet de l'INSEE.

Considérons tout d'abord les catégories socioprofessionnelles (accessibles seulement au niveau le plus agrégé, CS8). Pour nos quatre communes des Hauts-de-Seine, le graphique 32 montre que les cadres et professions intellectuelles supérieures (CS3) ont fortement progressé dans les quatre, prolongeant ainsi la tendance générale de la période antérieure. Mais le graphique montre aussi que si la tendance d'évolution est partagée, l'écart se maintient voire augmente légèrement entre les trois communes les plus homogènes dans les espaces supérieurs, et Nanterre, où le poids des cadres est en 2008 la moitié de ce qu'il est à Rueil-Malmaison.

Graphique 32. Évolution de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active des communes du bassin scolaire de Nanterre 1999-2008



Source : INSEE, recensements de la population

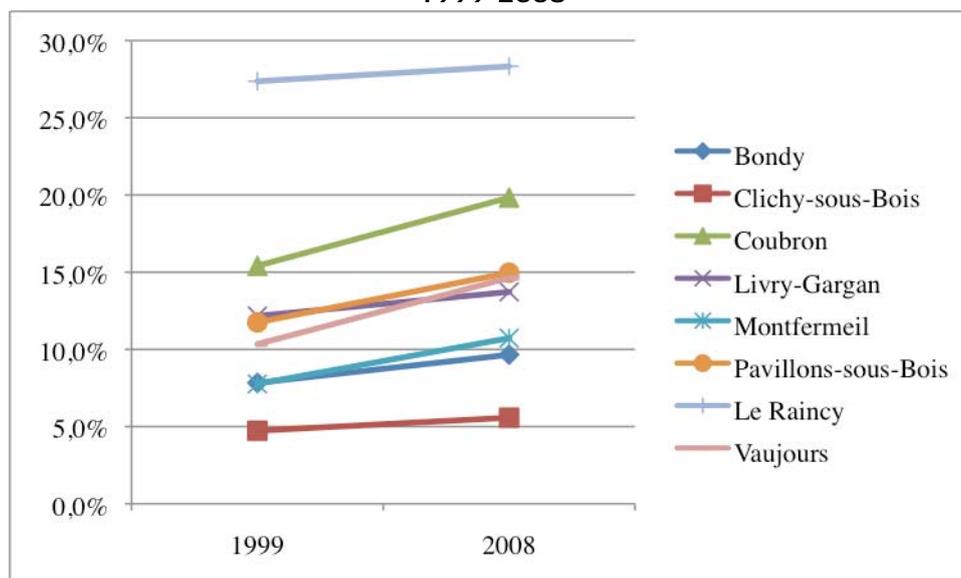
Si le poids des professions intermédiaires est assez proche dans les quatre communes (cf. tableau complet en annexe), l'écart est fort et s'accroît légèrement en faveur de Nanterre pour les employés, dont la part baisse un peu (avec en fait une forte baisse des employés de bureau partiellement compensée par une hausse sensible des employés de commerce et des personnels des services directs aux particuliers, les deux catégories les plus précaires, aux salaires les plus faibles et aux conditions de travail les plus difficiles – mais qu'on ne peut distinguer ici). Les ouvriers, enfin, voient leur poids baisser nettement partout, mais l'écart ne se resserre que légèrement entre Nanterre et les trois autres communes, Nanterre comptant en 2008 plus du double d'ouvriers que Rueil-Malmaison. Au total, on peut considérer que les contrastes sociaux entre nos communes à l'intérieur du bassin, dus essentiellement au cas de Nanterre, se maintiennent.

Quant aux contrastes internes à Nanterre, dont la carte 16 montre bien qu'ils sont les plus marqués, les données des CS agrégées à l'IRIS montrent qu'ils se sont nettement accentués. Le coefficient de dispersion entre les IRIS de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures (CS3) est passé de 51 % en 1999 à 72 % ; et celui des ouvriers de 35 % à 42 %. L'analyse détaillée de l'évolution de la ségrégation devrait montrer une

accentuation de l'opposition interne à la commune entre des quartiers comptant une proportion accrue de cadres, et une évolution divergente des profils de certains quartiers.

Dans le district 7 de Seine-Saint-Denis, on observe aussi entre 1999 et 2008 une tendance à la croissance du poids des cadres, mais elle est dans l'ensemble beaucoup plus modérée. Dans la commune la plus « bourgeoise » relativement, Le Raincy, où le poids en 1999 est sensiblement inférieur à celui de Puteaux ou Suresnes, cette croissance est très modérée. Les deux communes où la croissance est la plus forte sont les deux plus petites, Coubron et Vaujours, qui sont surtout constituées de quartiers pavillonnaires. La commune où la croissance des cadres est la plus faible est aussi celle où ils étaient le moins présents en 1999, Clichy-sous-Bois. Comme la croissance a été à peine plus forte au Raincy, on peut considérer que le contraste entre les situations locales extrêmes s'est maintenu sans augmenter vraiment. Par contre, le contraste plus modéré entre Clichy-sous-Bois et plusieurs des autres communes voisines, comme Montfermeil, Pavillons-sous-Bois ou Bondy, qui comptaient déjà sensiblement plus de cadres en 1999, s'est quelque peu accentué. Clichy-sous-Bois se distingue aussi par le plus faible poids des professions intermédiaires, et la stabilité de celui-ci, alors que les professions intermédiaires sont sensiblement plus présentes et progressent assez nettement dans toutes les autres communes du district. Symétriquement, Clichy-sous Bois est la commune qui compte le plus d'ouvriers, et aussi la seule où les employés progressent assez sensiblement (cf. tableau en annexe).

Graphique 33. Évolution de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active des communes du district scolaire 7 de Seine-Saint-Denis 1999-2008



Source : INSEE, recensements de la population

Si l'on examine plus en détail le cas de Clichy-sous-Bois pour apprécier les contrastes internes, bien que la carte 16 montre qu'en 1999 ils étaient a priori de moindre amplitude qu'à Nanterre du fait de l'absence de quartiers de type supérieur, ils sont quand même considérables et ils ont également augmenté, puisque le coefficient de dispersion des cadres entre les IRIS est passé de 83 % en 1999 à 108 % en 2008. Cette valeur nettement plus élevée qu'à Nanterre s'explique par le fait que les cadres sont certes nettement moins présents, mais beaucoup plus concentrés encore, puisqu'on n'en trouve guère que dans trois IRIS sur douze. Dans ces trois IRIS, leur présence s'est nettement renforcée ; alors qu'elle s'est encore réduite dans les autres où elle était déjà très faible. On peut d'ailleurs faire l'hypothèse que des

évolutions du même type ont pu être observée aussi à Bondy et Monfermeil qui présentent le même type de contrastes internes.

Dans ce district 7, on observe donc bien la diversité socioprofessionnelle locale pour laquelle on l'avait choisi, et cette diversité tend à s'accroître, non seulement du fait des contrastes entre communes mais aussi du fait des contrastes internes croissants dans certaines communes comme Clichy-sous-Bois.

L'autre dimension des contrastes sociaux dont on a déjà souligné l'importance dans la perception des caractéristiques des collèges susceptibles de contribuer à leur attractivité ou répulsivité pour certains parents, c'est la présence des immigrés. De ce point de vue, nos deux bassins sont contrastés, entre eux comme à l'intérieur de chacun.

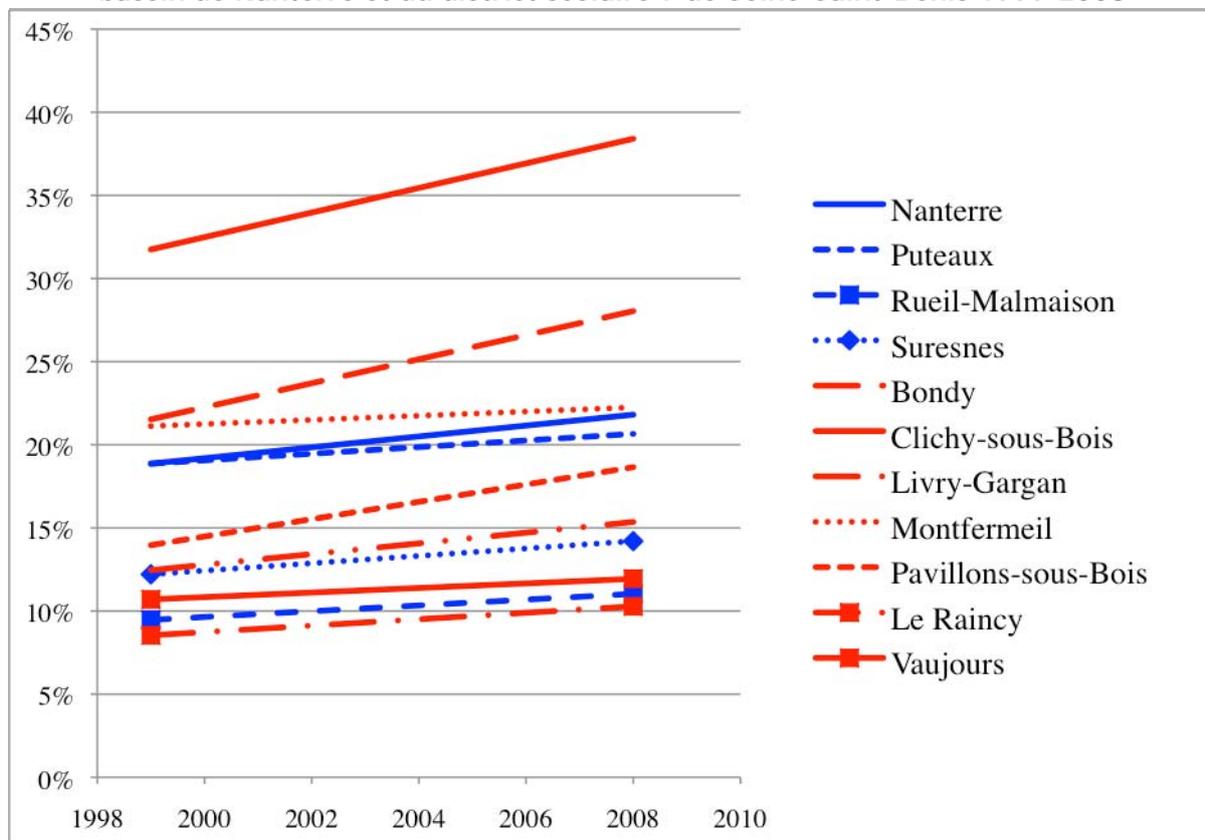
Dans le bassin de Nanterre, deux communes ont un taux d'immigrés sensiblement supérieur à la médiane, Nanterre et Puteaux, la troisième, Suresnes, étant proche de la médiane, et la quatrième, Rueil-Malmaison, nettement au-dessous mais sans avoir un taux très faible (4^e décile en 2008). Pour les quatre, la tendance est à une hausse modérée, qui maintient à peu près les écarts, du simple au double entre Rueil-Malmaison et Nanterre²³. Comme pour les contrastes socioprofessionnels, il y a donc dans ce bassin maintien des contrastes entre communes quant à la présence des immigrés, sans accentuation ni réduction.

Si l'on examine le cas de la commune de Nanterre, celle qui présente le plus de contrastes internes également sur ce point, les disparités entre IRIS se sont nettement réduites en moyenne entre 1999 et 2008, du fait à la fois de la diminution du poids des immigrés dans les IRIS où ils étaient le plus présents et de son augmentation dans les IRIS où ils l'étaient le moins ; le coefficient de dispersion a baissé de 49 % à 34 %. À Nanterre, les contrastes entre quartiers s'accroissent donc sur le plan socioprofessionnel et se réduisent sur celui de la présence des immigrés. Mais on ne peut en tirer directement de conclusion sur les effets scolaires, car on a vu au chapitre II qu'il pouvait y avoir une nette distorsion entre présence des immigrés et présence des enfants d'immigrés ; et ce qui, d'après les enquêtes de terrain, peut provoquer l'évitement d'un collège, peut être la perception de la forte présence d'enfant des minorités visibles, qui peuvent appartenir à la troisième génération ou plus ou venir des DOM-TOM, et donc ne pas être enfants d'immigrés.

Dans le district 7 de Seine-Saint-Denis, deux communes, Le Raincy et Vaujours, ont un taux d'immigrés assez faible, voisin de celui de Rueil-Malmaison ; le plus faible des deux, celui du Raincy, étant même légèrement inférieur – ce qui mérite d'être souligné, s'agissant d'une commune située au milieu d'un département où la plupart des communes ont un nombre d'immigrés important.

²³ Le contraste est en fait plus important car on ne trouve pas les mêmes immigrés dans ces deux communes, mais les données 2008 ne permettent pas de préciser ce point.

Graphique 34. Évolution de la part des immigrés dans la population des communes du bassin de Nanterre et du district scolaire 7 de Seine-Saint-Denis 1999-2008



Source : INSEE, recensements de la population

Contrairement au cas du bassin des Hauts-de-Seine, le graphique 34 montre une nette accentuation des écarts entre communes quant à la présence des immigrés : la progression du poids des immigrés entre 1999 et 2008 est d'autant plus forte que leur poids était plus élevé en 1999 ; on observe une très forte croissance à Clichy-sous-Bois et Bondy, une très faible croissance au Raincy et à Vaujours (la seule exception étant Montfermeil, où les immigrés étaient aussi présents qu'à Bondy, mais où ils augmentent peu). On a donc dans le district 7 un contraste nettement croissant quant à la présence des immigrés, alors que les contrastes socioprofessionnels sont restés plutôt stables (sauf pour Clichy-sous-Bois par rapport aux communes voisines).

Par contre, les contrastes internes à Clichy-sous-Bois se sont réduits, comme à Nanterre, du fait à la fois de la nette diminution du poids des immigrés dans les IRIS où ils étaient le plus présents et de son augmentation modérée dans les IRIS où ils l'étaient le moins ; le coefficient de dispersion a baissé de 42 % à 30 %. Mais les mêmes réserves que pour le cas de Nanterre doivent être rappelées quant aux possibles effets scolaires de cette réduction des contrastes.

Analyse localisée des flux de dérogation dans le bassin scolaire de Nanterre dans les Hauts-de-Seine et du district scolaire 7 en Seine-Saint-Denis

L'analyse des flux de dérogations à l'entrée au collège à l'échelle d'un bassin scolaire (plusieurs communes limitrophes) met en évidence l'importance des dynamiques locales. Celles-ci renvoient à différentes dimensions qui n'ont pas partout et pour tous les ménages le même poids et les mêmes effets. En ce sens, étant donné la finesse des logiques de hiérarchisation et de réputation des établissements, les différences dans l'offre scolaire locale, les profils sociaux des espaces concernés, il est fondamental de prendre en compte cette échelle locale pour interpréter les dynamiques à l'œuvre.

Nous nous appuyons sur les données 2009 des inspections académiques qui sont les plus complètes concernant les demandes de dérogations en fonction des collèges de départ et d'arrivée et qui permettent une comparaison Hauts-de-Seine/Seine-Saint-Denis.

Nous n'utiliserons pas en revanche les données sur les étrangers qui posent de sérieux problèmes, on l'a vu au chapitre I. Non seulement leur évolution dans le temps indique des changements pour le moins surprenants, contradictoires avec les évolutions indiquées par les recensements, mais surtout elles ne permettent pas d'évaluer la présence des élèves de nationalité française ayant une origine immigrée « visible », présence susceptible de dévaloriser, voire de stigmatiser, un établissement. Selon les données IPES, certains collèges du district 7 en Seine-Saint-Denis voient par exemple leur part d'étrangers divisée par 2 ou 3 entre 2005 et 2011 ! Par ailleurs, des collèges dont les observations locales attestent d'une très forte présence d'élèves d'origine immigrée, et pour lesquels on peut faire l'hypothèse d'un renforcement de cette présence, sont également caractérisés par un taux très modéré d'étrangers, dont la part baisse aussi entre les deux dates. C'est le cas par exemple des collèges A. Doucet et E. Gallois de Nanterre dont la part d'étrangers en 2011 serait, toujours selon la base IPES, respectivement de 7 et 10 %. Or, une simple observation du profil des élèves fréquentant ces établissements suffirait à montrer que plus de la moitié d'entre eux sont d'origine immigrée, soit d'Afrique du Nord, soit d'autres pays d'Afrique pour la grande majorité. Raisonner sur cette catégorie « étrangers » pour évaluer la présence d'élèves d'origine immigrée n'a donc aucun sens.

Les collèges publics

Comme on l'a discuté au chapitre II, la diversité des profils sociaux des quartiers se reflète, en première analyse, dans une diversité du même ordre des profils des collèges. On a présenté plus haut les contrastes sociaux les plus marquants au sein des deux bassins choisis.

Les profils des collèges sont à la fois contrastés au sein d'une même commune, mais plus nettement encore entre communes (tableau 21). Dans le bassin de Nanterre, aucun collège de la commune de Nanterre n'appartient au type moyen ou supérieur en 2007 au moment de l'annonce de l'assouplissement de la carte scolaire, alors que les communes de Rueil-Malmaison et Suresnes n'ont aucun collège qui appartient aux types moyens ou populaires.

Tableau 21. Collèges du bassin de Nanterre par commune, types, nombre de demandes de dérogation à l'entrée en 6^e – rentrée 2009

	Type 2007	Type 2011	Nb de demandes de départ		Nb de demandes d'arrivée		% demandes pour un autre collège de la même commune
			Total	accordées	Total	accordées	
Nanterre			404		153		35
A. Doucet	PIMMOY	PIMMOY	119	36	4	4	41
E. Galois	PIMOUQ	PIMOUQ	121	40	6	4	40
Les Chenevreaux	PIMMOY	MOYMOY	29	11	79	34	41
P. Eluard	PIMONQ	PIMMOY	36	25	16	16	11
République	PIMOUQ	PIMMOY	39	16	1	1	33
V. Hugo	PIMMOY	PIMMOY	60	29	47	16	43
J. Perrin	PIMMOY	MOYMOY	Travaux		/		/
Puteaux			70		79		25
Les Bouvets	PIMMOY	MOYSUP	27	11	62	21	41
Maréchal Leclerc	MOYSUP	MOYSUP	43	9	17	16	9
Rueil			162		268		92
H. Dunant	MOYMOY	PIMOUQ	51	21	9	1	78
J. Vernes	SUPMOY	SUPSUP	12		111	52	100
Les Bons Raisins	MOYSUP	MOYSUP	20	6	8	7	95
Les Martinets	SUPMOY	SUPMOY	30	23	37	3	97
Malmaison	SUPMOY	SUPMOY	33	13	69	20	85
M. Pagnol	SUPMOY	SUPMOY	16	10	34	19	100
<i>Notre-Dame*</i>	SUPSUP	SUPSUP	/		/		/
<i>Passy Buzenval*</i>	SUPSUP	SUPSUP	/		/		/
<i>Daniélou*</i>	SUPSUP	SUPSUP	/		/		/
Suresnes			82		56		39
E. Zola	SUPMOY	SUPMOY	20	5	20	6	75
H. Sellier	MOYSUP	PIMMOY	46	17	11	12	28
J. Macé	SUPMOY	SUPMOY	16	6	25		13

* collèges privés : pas de données sur les demandes d'arrivée en fonction du collège de secteur.

Source : inspection académique du département

Le district 7 dans la Seine-Saint-Denis comprend 8 communes (Bondy, Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Livry-Gargan, Clichy, Montfermeil, Coubron, Vaujours). Contrairement au bassin de Nanterre dans les Hauts-de-Seine, il n'y a aucun collège public de type supérieur (même dans une commune favorisée comme Le Raincy), et trois communes (Clichy, Bondy et Montfermeil) n'accueillent que des collèges du type « populaire-immigré » – seul le collège public de Vaujours appartient au type moyen en 2011 (tableau 22).

Tableau 22. Collèges du district 7 de la Seine-Saint-Denis par commune, types, nombre de demandes de dérogation à l'entrée en 6^e – rentrée 2009

	Type 2007	Type 2011	Nb de demandes de		Nb de demandes d'arrivée		% demandes pour un autre collège de la même commune
			départ		Total	accordées	
Bondy							
P. Curie	PIMONQ	PIMOUQ	12	5	8	7	0
J Zay	PIMOUQ	PIMOUQ	11	9	6	6	100
J. Renoir	PIMMOY	PIMOUQ	2	2	43	30	50
H. Sellier	PIMMOY	PIMONQ	41	23	6	6	83
P. Brossolette	PIMONQ	PIMOUQ	18	11	17	8	56
<i>Assomption*</i>	MOYMOY	MOYSUP					
Clichy-sous-Bois							
R. Rolland	PIMOUQ	PIMONQ	13	8	12	1	54
L. Michel	PIMONQ	PIMONQ	50	8	4	4	54
R. Doisneau	PIMOUQ	PIMOUQ	14	7	24	9	36
Le Raincy							
J-B Corot	MOYSUP	MOYSUP	2	1	41	2	0
<i>St Louis Ste Clotilde*</i>	SUPMOY	SUPSUP					
<i>Tebrotzassère*</i>	SUPMOY	SUPSUP					
<i>M. Hatorah Filles*</i>	SUPSUP	MOYSUP					
Livry-Gargan							
E. Herriot	MOYMOY	MOYMOY	12	7	33	15	75
L. Jouhaux	MOYMOY	MOYMOY	17	11	24	12	71
L. Aubrac	/		10	2	3	9	100
Pavillons-sous-Bois							
Anatole-France	PIMMOY	PIMOUQ	7		3		14
E. Tabarly	MOYMOY	PIMMOY	16	8	21	9	13
<i>Alliance*</i>	SUPSUP	SUPSUP					
Montfermeil							
J. Jaurès	PIMOUQ	MOYMOY	39	8	23	12	13
P. Picasso	PIMONQ	PIMONQ	24	11	5	4	88
Vaujours							
Henri IV	MOYMOY	MOYSUP	1	1	5	5	0
<i>Fénelon*</i>	SUPMOY	MOYSUP					

* collèges privés : pas de données sur les demandes d'arrivée en fonction du collège de secteur.

Source : inspection académique du département

L'étude localisée du bassin de Nanterre fait ressortir la position hégémonique de la commune de Rueil-Malmaison qui apparaît clairement comme la commune la plus attractive. D'une part, ses collèges sont les plus demandés par les parents des trois autres communes qui font un choix hors commune; d'autre part, les demandes de dérogation au sein de cette commune concernent dans leur grande majorité un autre collège de la même commune (plus de 92 %). C'est donc à Rueil-Malmaison que le nombre de demandes de dérogations est de loin le plus important (268 en 2009) et que l'on trouve aussi le collège le plus demandé du bassin (111 demandes d'arrivée contre 12 demandes de départ en 2009).

Tableau 23. Bassin de Nanterre – demandes de dérogation à l’entrée en 6^e selon le collège de secteur et le collège – rentrée 2009

Collège sollicité	Nanterre						Puteaux		Rueil-Malmaison					Suresnes			hors bassin	Total	
	André Doucet	Évariste Galois	Les Chenevreaux	Paul Éluard	République	Victor Hugo	Les Bouvets	Maréchal Leclerc	Henri Dunant	Jules Verne	Les Bons Raisins	Les Martinets	Malmaison	Marcel Pagnol	Émile Zola	Henri Sellier			Jean Macé
Collège de secteur																			
Nanterre																			
André Doucet	1	20				28		2	8	1	15	15	8	5	1	2		3	109
Évariste Galois			25	13		10	43	2	2		4	6	1					9	115
Les Chenevreaux	1					1	1		5	1	1	1	3		1			4	19
Paul Éluard		4					15		3			3						7	32
République	2		3			8			1	2		4	2	3				11	36
Victor Hugo	2		20	3	1		1		3	1	6	12	2	2	1			3	57
Puteaux																			
Les Bouvets			1					11	1		1	3		2				7	26
Maréchal Leclerc							2		1						2	8		24	37
Rueil-Malmaison																			
Henri Dunant									24	3		5			2			8	42
Jules Verne												1						0	1
Les Bons Raisins									11			1	7					1	20
Les Martinets									18			9	2					0	29
Malmaison									13		4		7					1	25
Marcel Pagnol									6	2	2	6						0	16
Suresnes																			
Émile Zola															4	11		3	18
Henri Sellier									3				1	9		4		28	45
Jean Macé												1		2				8	11
hors bassin	0	0	0	0	0	0	0	2	0	6	0	0	0	0	0	1	0		
Total	4	6	69	16	1	47	62	17	1	106	8	37	65	34	20	12	25		

Source : inspection académique du département

Comme dans les trois autres, l’attractivité des collèges au sein de cette commune est cependant très inégale. Deux collèges publics sur les six sont très demandés et concentrent près de 74 % des demandes municipales, alors que deux autres ne sont pas ou très peu demandés (moins de 3 % des demandes). On constate également qu’un nombre non négligeable de dérogations émanent de deux collèges favorisés en direction d’un collège mieux considéré dans la hiérarchie locale, qui appartenait pourtant en 2007 au même type SUPMOY. Ce collège (J. Vernes) est ainsi le seul collège public de cette commune qui est passé du type SUPMOY au type SUPSUP, type le plus supérieur caractéristique des établissements privés au recrutement social et scolaire plus sélectif. Les parents qui demandent une dérogation pour l’entrée dans ce collège n’ont pourtant qu’une chance sur deux de l’obtenir ; mais étant donné le nombre important de demandes, ce sont tout de même plus de 50 élèves entrant en 6^e dans ce collège qui viennent d’un autre secteur (près de deux classes). Étant donné le changement de profil, on peut faire l’hypothèse qu’une part

importante de ces entrants provient de milieux sociaux favorisés. En termes d'effectifs en 6^e²⁴, cela se traduit par une légère hausse des effectifs entre 2007 et 2011 (+ 12 %).

Cet exemple montre bien le poids des logiques de réputation à une échelle très locale concernant des établissements dont les différences de profil social et d'offre scolaire sont faibles, au sein d'une commune globalement favorisée. Ces petites différences en termes d'environnement scolaire sont pourtant perçues et entretenues par les parents, à travers leurs échanges sur la « qualité des établissements », et bien évidemment leur choix prioritaire à l'entrée en 6^e. Ces pratiques finissent par consolider des réputations qui se diffusent localement, et qui profitent durablement à certains établissements en termes d'image, et en dévalorisent d'autres.

À l'échelle d'une commune comme Rueil-Malmaison, globalement plus favorisée, la dynamique locale des flux de dérogations a un impact sur l'évolution des profils de certains établissements. Le collège H. Dunant par exemple, situé dans un secteur intégrant les élèves d'une cité stigmatisée (La Fouilleuse) a le solde négatif le plus important (tableau en annexe). Les demandes plus nombreuses de sortie que d'arrivée expliquent sans doute pour une part le renforcement de la présence des enfants de catégories populaires, pour une part d'origine immigrée. Sur la base des catégories sociales IPES, les élèves de milieux défavorisés sont passés de 20 % de l'effectif total en 2005 à 28 % en 2010. C'est aussi le seul collège de cette ville qui rejoint la catégorie des collèges « populaires-immigrés », qui voit donc son profil social tiré vers le bas, puisqu'il passe du type MOYMOY en 2007 au type PIMOUC en 2011. Il s'agit également de l'un des collèges publics de cette ville qui connaît la baisse d'effectifs des entrants en 6^e la plus forte (-17 % entre 2007 et 2011). On voit donc bien dans le cas de Rueil-Malmaison comment des dynamiques essentiellement infra-municipales d'attraction-répulsion, dont on trouve la marque dans les flux de demandes de dérogations, polarisent les profils de deux collèges : le plus réputé et attractif renforce son profil social supérieur ; alors que le collège qui était déjà d'un profil plus moyen renforce un caractère populaire.

On retrouve une dynamique comparable à Puteaux où le collège le plus demandé (en partie par des élèves d'un collège proche de Nanterre), voit son profil changer de façon significative entre 2007 et 2011, puisque le collège les Bouvets passe d'un type populaire au type moyen-supérieur. À Suresnes, on constate que le collège le plus évité (H. Sellier) devient aussi plus « populaire » entre les deux dates, il passe du type MOYSUP au type PIMMOY. Il s'agit également du collège public de la commune qui perd le plus d'élèves de 6^e entre 2007 et 2011 (-16 %), alors que le collège Emile Zola voit sur la même période ses effectifs augmenter de 30 %.

Ces hiérarchies entre collèges observées à Rueil se retrouvent dans les trois autres communes (Nanterre, Puteaux et Suresnes), qui ont toutes un ou deux « collèges phares » qui concentrent un nombre plus important de demandes d'arrivée, et un ou plusieurs collèges très stigmatisés et peu demandés. Cependant, les établissements les plus attractifs à l'échelle de la commune sont en concurrence avec les autres collèges plus réputés, à l'intérieur ou en dehors du bassin (Saint-Cloud ou Neuilly-sur-Seine), ce qui se traduit par un nombre de demandes de dérogation hors commune plus élevé. Ainsi les demandes pour un autre collège de la même commune ne concernent que 25 % de l'ensemble des demandes à Puteaux, 35 % à Nanterre et 39 % à Suresnes. Ces demandes de dérogation hors commune dépendent pour une part de la

²⁴ L'interprétation rigoureuse de l'évolution des effectifs nécessiterait une étude fine de chacun des collèges. En effet, des changements dans les contours des secteurs scolaires, ou dans les options proposées (ou des critères d'accès à ces options ou parcours spécifiques), la construction d'un nouveau collège ou la démolition-reconstruction d'un ancien établissement, peuvent provoquer des changements qui ne se réduisent pas aux seuls effets de répulsion/attraction des collèges.

localisation géographique du collège de secteur : à Nanterre par exemple, un collège de Puteaux est très demandé car situé à proximité d'un autre collège de Nanterre peu attractif. À Suresnes, cela profite à Saint-Cloud, une autre commune attractive située hors du bassin.

L'analyse plus fine des demandes de dérogations en fonction des collèges au sein de la commune de Nanterre met en évidence des flux qui reflètent la hiérarchie locale des établissements (réputation, localisation, profil et résultats scolaires), même si les différences objectives sont réduites dans une ville ne comptant aucun collège dans les types moyens ou supérieurs²⁵ en 2007. Prenons l'exemple de quatre collèges nanterriens : A. Doucet, Les Chenevoux, E. Gallois et V. Hugo dont le profil social des élèves n'est pas très différent, avec une forte présence des enfants des classes populaires, et d'élèves d'origine immigrée. Si l'on se réfère à la typologie des collèges présentée dans le premier chapitre, les quatre collèges appartenaient aux types « populaire-immigré » en 2007. Plus précisément, A. Doucet, V. Hugo et Les Chenevoux correspondaient au type PIMMOY, et E. Gallois au type PIMOUC.

Pourtant la réputation et l'attractivité de ces établissements à l'échelle municipale conduisent à une autre hiérarchie locale dont on trouve la trace dans les demandes de dérogations. Des demandes de départ émanent des collèges A. Doucet (20) et E. Gallois (10) pour le collège V. Hugo qui est lui même concerné par des demandes de départ pour le collège des Chenevoux ou des collèges de Rueil-Malmaison. Un nombre encore plus important de parents ayant comme collège de secteur A. Doucet (20) ou E. Gallois (25) demandent par ailleurs le collège des Chenevoux. Ce dernier collège se distingue donc nettement de tous les autres dans la hiérarchie locale, alors même que les différences de profil social avec les autres collèges de la ville ne sont pas très marquées. D'autres éléments entrent donc en ligne de compte, comme par exemple sa localisation géographique au bas du Mont Valérien, dans un quartier nettement moins stigmatisé que ceux où se trouvent les deux autres collèges. Comme le montrent également les entretiens (chapitre IV), d'autres critères tels que la perception du profil ethno-racial de l'établissement peuvent contribuer à rendre tel ou tel établissement plus ou moins attractif ou répulsif. Dans le cas présenté ici, il est fort probable que la localisation des collèges A. Doucet d'une part, et E. Gallois d'autre part, dans des quartiers à forte présence de cités HLM et de populations issues de l'immigration, participe également de leur moindre attractivité dans l'espace local.

On retrouve pour une part la trace de ces dynamiques dans l'évolution du profil des collèges dans lesquels les demandes de sortie pour un autre collège sont les plus importantes. Le collège E. Gallois, déjà très stigmatisé, a vu la part d'élèves défavorisés augmenter considérablement puisqu'elle passe de 46 % en 2007 à 70 % en 2010 ; le collège A. Doucet²⁶ connaît la même tendance (de 35 % à 49 %). Il est d'ailleurs surprenant de ne pas trouver le reflet de ces évolutions dans le changement de type des ces collèges entre 2007 et 2011, ces deux collèges restent dans le type populaire qui était le leur en 2007²⁷. En revanche,

²⁵ La comparaison avec la typologie socioprofessionnelle des espaces urbains (Préteceille, 2003) est particulièrement intéressante, puisque Nanterre est caractérisée par la présence de quartiers moyens-supérieurs dont on ne retrouve pas l'équivalent dans les collèges. Cela tendrait à confirmer, comme cela a déjà été montré dans d'autres travaux (Oberti, 2007), que l'évitement des collèges locaux serait principalement le fait des catégories moyennes et surtout supérieures.

²⁶ Les flux de dérogations n'expliquent bien sûr pas à eux seuls ces évolutions. Dans le cas de ce collège par exemple, le profil a été modifié par l'apport d'élèves provenant d'un autre collège fermé pour cause de démolition-reconstruction. Cet exemple montre l'intérêt de toujours prendre en compte des dynamiques locales pour expliquer des phénomènes de ce type.

²⁷ Cela tient à la façon d'élaborer la typologie à partir des catégories sociales détaillées et des étrangers, alors que les catégories IPES sont des regroupements de CS et ne prennent pas en compte la variable de nationalité.

l'attractivité plus forte du collège des Chenevreaux est associée à un changement de profil de ce collège qui passe d'un type populaire (PIMMOY) à un type moyen (MOYMOY). Dans ce collège, comme dans la plupart de ceux très demandés, les chances d'obtenir satisfaction sont de l'ordre de 50 % (34 demandes acceptées sur 79 en 2009). Dans les deux cas cependant, on ne note pas une baisse très significative des effectifs de 6^e entre 2007 et 2011, ce qui ne semble pas confirmer, dans ce cas, l'idée selon laquelle les établissements les plus stigmatisés seraient massivement évités au point de voir leur effectif se réduire considérablement et conduire à terme à la fermeture de ces établissements. Tous les collèges publics²⁸ de Nanterre ont cependant connu une légère baisse de leurs effectifs, alors même que la population de la ville augmentait, ce qui semblerait confirmer une tendance à une scolarisation hors-commune significative (Oberti, 2007).

Ces observations mettent en évidence des chaînes d'interdépendance finement hiérarchisées dans cette commune populaire, les parents des collèges les plus stigmatisés élaborant une demande de dérogation non pas nécessairement pour un collège d'un type nettement supérieur, mais plutôt pour un autre collège de proximité jugé plus attractif, bien que son profil ne soit pas radicalement différent de celui du collège de secteur.

Ces déplacements de faible amplitude produisent une translation d'ensemble, qui appauvrit le vivier d'élèves issus des classes moyennes ou supérieures dans les collèges des types les plus populaires, et permet à l'autre extrême aux collèges les plus favorisés de renforcer leur sélectivité sociale et scolaire. Dans ce bassin, les phénomènes de « upgrading » ou « downgrading » sont assez étroitement liés aux logiques de réputation et ont un impact sur le changement de profil de certains établissements, les plus demandés d'une part, et les plus évités d'autre part.

L'analyse des dynamiques locales dans le 7^e district de la Seine-Saint-Denis met en évidence certaines logiques relativement semblables (hiérarchisation très fine et stable de collèges montrant pourtant des différences objectives de profil peu prononcées), avec cependant un renforcement du cadre municipal comme échelle structurante des demandes de dérogations. On constate également que l'attractivité d'un établissement est moins liée à son profil social.

On remarque ainsi (tableau 24) que des collèges plus favorisés situés dans des communes limitrophes d'autres communes plus populaires font l'objet d'un nombre relativement modéré de demandes de dérogation, la majorité d'entre elles concernant un autre collège de la même commune. C'est le cas par exemple de Bondy, proche de trois communes plus favorisées (Pavillons/Bois, Livry-Gargan et Le Raincy), mais dont 80 % des demandes de dérogations concernent un autre collège de la même commune, même si tous les collèges appartiennent au type « populaire-immigré ». Ces demandes se concentrent sur un collège en particulier, Jean Renoir, qui a comme caractéristique principale d'appartenir à un groupe scolaire intégrant un lycée conventionné Sciences Po, ce qui constitue sans doute un élément de son attractivité. Le collège Jean Renoir appartenait cependant au type le plus « supérieur » de la catégorie « populaire-immigré », PIMMOY en 2007, alors que trois autres collèges de cette commune appartenaient aux types les plus défavorisés (PIMOUQ ou PIMONQ). Cette petite différence de profil contribue sans doute également à la très forte différence en termes d'attractivité.

²⁸ Sauf le collège Jean Perrin qui constitue un cas particulier puisqu'il s'agit d'une démolition-reconstruction qui s'est traduite par une fermeture, puis une réaffectation des élèves avec un changement du secteur de recrutement.

Tableau 24. District 7 de Seine-Saint-Denis – demandes de dérogation à l'entrée en 6^e selon le collège de secteur et le collège – rentrée 2009

Collège sollicité	Bondy					Clichy-sous-Bois			Le Raincy	Livry-Gargan			Les Pavillons-sous-Bois		Montfermeil		Vaujours			
Collège de secteur	Pierre Curie	Jean Zay	Jean Renoir	Henri Sellier	Brossolette	Romain Rolland	Louise Michel	Robert Doisneau	Jean-Baptiste Corot	Edouard Herriot	Léon Jouhaux	Lucie Aubrac	Anatole-France	Eric Tabarly	Jean Jaurès	Pablo Picasso	Henri IV	hors district	<i>Total</i>	
Bondy																				
Pierre Curie		1	10																1	12
Jean Zay			10		1														0	11
Jean Renoir					1														1	2
Henri Sellier	8		12		14									7					0	41
Brossolette		1	8	1									1	7					0	18
Clichy-sous-Bois																				
Romain Rolland								7	2		3				1				0	13
Louise Michel						10		17	16	1	1	1							4	50
Robert Doisneau						2	3		1		7						1		0	14
Le Raincy																				
Jean-Baptiste Corot										1	1								0	2
Livry-Gargan																				
Edouard Herriot									2		9	1							0	12
Léon Jouhaux						1			1	12		1							2	17
Lucie Aubrac										8	2								0	10
Les Pavillons-sous-Bois																				
Anatole-France									3					1					3	7
Eric Tabarly				5					5	3			2						1	16
Montfermeil																				
Jean Jaurès									1	1				1		5			31	39
Pablo Picasso									2						21		1		0	24
Vaujours																				
Henri IV																			1	1
hors district	0	4	3	0	1	0	0	0	8	7	10	21	0	5	1	0	3			
<i>Total</i>	8	6	43	6	17	12	4	24	41	33	33	24	3	21	23	5	5			

Source : inspection académique du département

Cependant, contrairement à ce que nous avons observé à Rueil et Nanterre, l'évolution du profil du collège J. Renoir ne s'est pas traduite par un changement vers un statut légèrement supérieur, il a même rétrogradé dans la typologie en passant du type PIMMOY au type PIMOQU.

Contrairement au cas du bassin de Nanterre, le lien entre l'attractivité/répulsion d'un collège et son changement de profil social mesuré à partir des catégories IPES semble moins établi. Autrement dit, les collèges publics les plus évités et les collèges les plus demandés ne voient pas leur profil changer de façon significative, ce qui est aussi cohérent avec le taux de satisfaction relativement faible observé dans ce département (chapitre III).

Même dans une commune comme Clichy-sous-Bois, pourtant plus défavorisée et stigmatisée, un peu plus de la moitié des demandes de dérogation à l'entrée en 6^e concerne un autre collège de la commune, soit plus que le total des demandes de dérogation pour des collèges des deux communes limitrophes plus favorisées que sont Le Raincy et Livry-Gargan.

Comme précédemment, les demandes de départ émanant des collèges les plus défavorisés ne visent pas nécessairement des collèges très favorisés, mais concernent dans leur grande majorité un autre collège de proximité moins répulsif ou jugé moins « problématique » que celui du secteur. On peut y voir également un effet possible de la tendance à la baisse du taux de satisfaction, les parents préférant faire le choix d'un collège moins « sélectif » ou jugé comme tel en fonction de sa localisation et de son profil social, en espérant ainsi avoir plus de chances d'obtenir satisfaction. À Clichy-sous-Bois, cela se traduit par un nombre important de demandes de départ du collège Louise Michel pour un autre collège de la commune, Robert Doisneau. Dans ce cas, on en trouve une traduction directe dans les effectifs, puisque le nombre d'entrants en 6^e baisse de 30 % à Louise Michel entre 2007 et 2011, alors qu'il augmente de 34 % sur la même période au collège Robert Doisneau. Contrairement à Nanterre, il semblerait que l'impact sur les effectifs des flux d'élèves liés aux demandes de dérogation et aux inscriptions dans le privé soit plus visible.

Cette logique semble moins à l'œuvre dans des communes plus favorisées comme Pavillons-sous-Bois, où un nombre important de demandes de dérogation se portent sur le collège de la commune du Raincy, encore plus favorisée.

Le collège public J.-B Corot du Raincy est un collège très demandé, y compris pour une partie des parents de Clichy-sous-Bois, mais où les chances d'obtenir satisfaction sont limitées (2 demandes accordées sur 33 en 2009). Cet exemple montre bien que les possibilités d'accéder à un collège plus favorisé à proximité d'une commune très populaire restent tout de même très limitées.

Cela confirme des éléments déjà mis en évidence dans d'autres recherches (Oberti, 2007), qui font ressortir l'importance de la proximité pour les classes populaires, et à l'opposé la plus grande mobilité d'une partie des classes moyennes et surtout supérieures pour accéder aux lieux de scolarisation. Cela est lié également à la capacité de ces groupes à apprécier l'offre scolaire à une échelle qui va bien au delà du seul cadre municipal ou du bassin/district scolaire.

Deux autres exemples méritent d'être évoqués dans le cas de la Seine-Saint-Denis bien qu'ils soient extérieurs au district étudié : ceux de Montreuil et Saint-Denis, souvent présentées comme des communes où, étant donné la proximité de Paris et l'arrivée de classes moyennes, l'évitement scolaire (dont la scolarisation hors commune est un indicateur, Oberti, 2007) serait particulièrement répandu. Le nombre de demandes de dérogations dans ces deux communes est effectivement relativement important (respectivement 191 et 152 en 2009), mais la plupart de ces demandes concernent un collège de la même commune (80 % à Montreuil et 73 % à Saint-Denis).

Les logiques internes à ces communes sont également intéressantes à analyser car elles dérogent au principe établi ailleurs d'un lien très fort entre le profil favorisé d'un établissement et son attractivité.

Montreuil compte sept collèges publics, deux étaient d'un profil moyen-supérieur en 2007, deux d'un profil populaire-immigré moyen (PIMMOY) et trois d'un profil très populaire-immigré (PIMONQ). Or non seulement le collège le plus demandé (Colonel Fabien) n'appartient pas au profil plus favorisé, mais à celui le plus défavorisé, mais il attire également un nombre non négligeable de demandes d'arrivée émanant d'un collège d'un type nettement supérieur (Berthelot) et d'un collège d'un type légèrement supérieur.

Le deuxième collège le plus attractif est l'un des deux collèges moyen-supérieurs (Berthelot), le troisième étant de nouveau d'un type populaire-immigré. La hiérarchie des collèges les plus attractifs n'est donc pas strictement corrélée dans ce cas au profil social des

collèges. Cela tendrait à montrer que dans des contextes de ce type, les parents des catégories populaires se sont emparés des opportunités offertes par la carte scolaire de pouvoir choisir son collège local, sans pour autant viser des collèges plus favorisés. Ce serait donc plutôt une logique de proximité, ou bien des micro-événements qui joueraient davantage, les demandes s'effectuant avant tout dans un cadre local, et donc pas nécessairement tourné vers la recherche de l'excellence scolaire associée à un collège d'un profil social nettement supérieur. D'après les données de la base IPES, le profil des collèges publics à la fois les plus demandés et les plus évités ont relativement peu bougé entre 2007 et 2010. En référence à notre typologie, le collège Colonel Fabien est le seul à changer de profil, il passe du type PIMONQ à PIMMOY, ce qui indique bien une présence renforcée des catégories intermédiaires. C'est également un collège qui voit ses effectifs augmenter de façon très sensible, ce qui n'est pas le cas pour le collège Berthelot.

La présence de deux collèges privés dans cette commune permet cependant de satisfaire une demande locale des classes moyennes et supérieures, sans pour autant tirer de façon très significative leur profil vers les types les plus supérieurs. Les deux collèges restent dans le même type MOYSUP entre 2007 et 2011, ce qui correspond à un profil social moins favorisé que la plupart des établissements privés des Hauts-de-Seine. On ne constate pas pour autant une hausse très importante de leurs effectifs (croissance autour de 12 % des entrants en 6^e entre 2007 et 2011).

On retrouve une logique assez semblable à Saint-Denis dont les collèges sont cependant globalement d'un profil moins favorisé qu'à Montreuil. Tous les collèges publics appartiennent au type populaire-immigré, deux du type PIMOUQ et cinq du type PIMONQ. Les deux collèges les plus demandés (Pierre de Geyter et Elsa Triolet) appartiennent au type le plus populaire. Dans ce cas, une relative homogénéité sociale des types de collèges masque une hiérarchie plus fine qui n'est pas non plus directement corrélée à celle liée au profil social des établissements. Comme dans le cas de Montreuil, les données de la base IPES ne font pas apparaître de changements significatifs de la composition sociale de ces établissements. Le profil social du collège P. de Geyter passe cependant du type PIMONQ au type PIMMOY. Les effectifs en 6^e du collège Jean-Baptiste de La Salle, le seul collège privé de cette ville, n'augmentent que de façon limitée (+ 11 %), tout comme la plupart des collèges publics, avec une croissance plus forte pour le collège Masih et une baisse plus prononcée pour les collèges Barbusse et de Geyter.

Toutes ces observations militent pour un développement d'analyses localisées plus approfondies qui permettraient de saisir sur quoi repose l'attractivité relative des collèges et pourquoi dans certains cas les collèges les plus demandés ne sont pas nécessairement les plus favorisés socialement.

Il faudrait bien évidemment inclure dans l'analyse ce que nous avons ici volontairement laissé à l'écart, à savoir les « performances » des établissements, tels qu'on peut les évaluer à partir des différents indicateurs sur les résultats des élèves. Mais, contrairement à la vision souvent mise en avant des « consommateurs rationnels », la plupart des parents n'ont qu'une connaissance très imparfaite et indirecte de ces « performances ». Comme l'ont montré d'autres travaux localisés et qualitatifs sur les perceptions des établissements par les parents et les réputations et images qui se créent et circulent (van Zanten, 2009a), et qui contribuent fortement à hiérarchiser ces établissements, des événements parfois très circonstanciés, tels que des épisodes de violence ou de racket, l'absentéisme de quelques enseignants, une grève, le comportement du principal, son type de management, la nature des projets pédagogiques, les discours des associations de parents d'élèves, etc. sont autant d'éléments qui participent de la répulsion/attractivité d'un établissement sans nécessairement être étroitement liés à sa composition sociale ni aux mesures des résultats des élèves.

La place du privé

L'absence de données concernant les demandes d'inscription dans un collège privé en fonction du collège public de secteur ne permet pas, on l'a déjà noté, d'explorer ce qui est le complément nécessaire de l'analyse des flux entre collèges publics, que ce soit à l'échelle locale ou globale. Or le rôle du privé est très important puisqu'il permet aux parents qui décident d'y scolariser leur enfant et qui y trouvent une place d'échapper au collège de secteur sans faire de demande de dérogation. L'enquête qualitative nous révèle d'ailleurs qu'une partie des parents font une double démarche, demande de dérogation dans le public et pré-inscription dans un collège ou dans plusieurs collèges privés : il s'agit en quelque sorte d'une sécurité face à l'incertitude d'obtenir satisfaction dans le public.

Si l'on regarde l'évolution du profil social des collèges privés dans les différents bassins d'enquête, on note des observations intéressantes de ce point de vue.

Dans le bassin de Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, les collèges privés les plus réputés de Rueil-Malmaison maintiennent un profil très supérieur (entre 85 et 90 % de catégories très favorisés, et appartiennent tous au type le plus supérieur SUPSUP). De tels profils hors norme ne pouvaient donc être modifiés qu'à la marge. Ces données font cependant ressortir le caractère ultra-sélectif socialement de ce type d'enseignement privé. Ce sont d'ailleurs des collèges dont les effectifs à l'entrée en 6^e sont restés stables et n'ont pas connu une croissance significative.

En revanche, certains collèges privés d'un profil favorisé mais moins élitiste ont vu au cours de cette période leur profil évoluer vers le haut. C'est le cas par exemple du collège Notre Dame de Rueil dont la part d'élèves très favorisés est passée de 56 % en 2005 à 72 % en 2010. Difficile de dire en si cette évolution est liée ou non à l'assouplissement de la carte scolaire. On peut faire cependant l'hypothèse que la mise en concurrence des établissements publics, couplée à la montée en puissance des stratégies scolaires particulièrement développées dans ce type de commune, a conduit plus de parents à se tourner vers le privé, lequel a pu davantage sélectionner ses élèves. En renforçant et en légitimant la hiérarchie des collèges publics, l'assouplissement de la carte scolaire a sans doute profité indirectement aux collèges privés. Cela est confirmé dans le bassin de Nanterre, puisque le collège privé Notre-Dame de Rueil-Malmaison voit ses effectifs de 6^e augmenter de 24 % entre 2007 et 2011.

Bien que moins marquée, on relève la même tendance dans le 7^e district de Seine-Saint-Denis, où ces établissements privés sont moins nombreux et moins élitistes dans leur recrutement. Il s'agit donc de collèges privés où, comparativement au bassin étudié dans les Hauts-de-Seine, les élèves de milieu social très favorisé ne représentent pas la très grande majorité des élèves, mais où cette part augmente de façon significative. C'est le cas de deux collèges privés du district 7, le collège Fénelon à Vaujours dont la part d'élèves de catégories très favorisées passe de 30 % en 2005 à 38 % en 2010, et du collège privé Tebrotzassère du Raincy, où sur la même période cette part passe de 8 à 23 %. Les autres collèges privés initialement plus favorisés maintiennent un profil stable, autour de 70 % d'élèves de catégories sociales très favorisées au collège privé pour filles Merkaz Hatorah du Raincy, et autour de 60 % au collège privé Alliance de Pavillons-sous-bois.

Cependant, le collège Assomption de Bondy ne voit pas son profil social changer, et maintient une part modeste d'élèves d'origine sociale très favorisée (autour de 20 %), mais connaît une hausse très significative de ses effectifs à l'entrée en 6^e (+41 % entre 2007 et 2011). Cette augmentation est vraisemblablement pour une part le résultat d'une incertitude des parents face à leur demande de dérogation pour un autre collège public. En effet, comme le montrent les entretiens, certains parents, parallèlement à leur demande de dérogation, font

une pré-inscription dans le privé. On peut donc s'interroger sur l'effet pervers de l'assouplissement de la carte scolaire qui peut conduire à une remise en cause du collège de secteur, surtout s'il recrute dans un quartier populaire, le message implicite envoyé par la réforme étant une incitation à tenter sa chance dans un « meilleur » collège. Le résultat de la démarche étant incertain, il est fort probable que dans certains cas, comme ici Bondy, cela ait profité au privé.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

L'assouplissement de la carte scolaire annoncé en 2007 s'est traduit par une légère augmentation du nombre de demandes de dérogations dans les deux départements au cours des années suivantes, puis une tendance divergente en 2011, marquée par une très légère baisse en Seine-Saint-Denis et une augmentation de nouveau soutenue des demandes dans les Hauts-de-Seine

Parallèlement à cette légère augmentation du nombre de demandes, on assiste à une baisse très significative du nombre de demandes accordées. Le taux de satisfaction, qui était de l'ordre de 50 % dans les Hauts-de-Seine et de 60 % en Seine-Saint-Denis en 2008 se situe autour de 30 % dans les deux cas en 2011. Autrement dit, les chances relatives d'obtenir une réponse positive à une demande de dérogation à l'entrée au collège ont considérablement diminué au cours des quatre dernières années.

Le critère social (boursier) qui était censé être au cœur de la réforme et profiter prioritairement aux élèves des quartiers populaires, est en fait résiduel parmi l'ensemble des demandes de dérogations, puisqu'il ne représente qu'entre 4 et 5 % des demandes. Parallèlement, le taux de satisfaction des demandes reposant sur ce critère est de l'ordre de 50 % dans les Hauts-de-Seine et de 40 % en Seine-Saint-Denis. Autrement dit, alors que ce critère était clairement annoncé comme prioritaire, des parents rentrant dans cette catégorie ont moins d'une chance sur deux d'obtenir satisfaction.

Le critère « parcours particulier » que l'on sait être le motif le plus couramment utilisé par les parents des classes moyennes et supérieures dont la connaissance de l'offre scolaire locale et métropolitaine est plus précise, reste le critère le plus important dans les Hauts-de-Seine, et de façon encore plus nette parmi les demandes acceptées. C'est moins net en Seine-Saint-Denis, mais ce critère voit sa part relative augmenter parmi l'ensemble des critères en 2011. Il s'agit en quelque sorte du revers de la tendance précédente, qui montre d'une certaine façon comment l'assouplissement de la carte scolaire a consolidé des tendances qui étaient déjà à l'œuvre précédemment, sans véritablement changer la logique d'ensemble qui profite plutôt aux groupes sociaux les plus avantagés socialement et culturellement.

On vérifie l'hypothèse selon laquelle les demandes de dérogation vont tendanciellement des collèges populaires vers les collèges supérieurs. On relève dans les Hauts-de-Seine pour les collèges des types populaires et moyens une minorité de demandes vers des collèges du même statut ou de statut très proche, rarement inférieur, qu'on peut sans doute interpréter comme une logique de proximité ou d'ajustement local ; et une majorité vers des collèges de statut supérieur, qui est clairement une logique de promotion sociale. De promotion par étapes cependant, puisque les élèves des collèges populaires visent surtout les collèges moyens, et les élèves de ceux-ci les collèges supérieurs. C'est ce qui explique que les collèges moyens soient à la fois très demandés – par des élèves de collèges populaires –, et très évités – par des élèves de ces collèges qui visent les statuts supérieurs ou Paris. Pour la Seine-Saint-Denis la

hiérarchie sociale des collèges est plus réduite, puisqu'il n'y a aucun collège public dans les deux types supérieurs. On retrouve malgré cela la même dissymétrie croisée des demandes entre les deux extrêmes de la hiérarchie sociale. Nettement plus de demandes d'arrivée que de départ dans les deux types moyens – qui sont ici les types supérieurs en termes relatifs – et nettement plus de demandes de départ que d'arrivée dans les deux types populaires-immigrés-ouvriers. C'est en Seine-Saint-Denis le type populaire-immigré-moyen qui fait office de type pivot, avec un nombre équivalent de demandes d'arrivée et de départ.

Les collèges pour lesquels l'incidence de la réforme est la plus forte dans les Hauts-de-Seine sont ceux des deux types les plus populaires-immigrés-ouvriers. Dans les collèges de ces deux types, le solde négatif des dérogations cumulé sur deux ans représente 14 % de l'effectif des élèves de 6^e en 2009 dans le type PIMONQ et 27 % dans le type PIMOUQ. L'effectif moyen par collège étant d'environ 140, cela veut dire que le total des pertes par dérogation dans ces collèges populaires-immigrés-ouvriers représente presque l'équivalent de l'effectif de 6^e de deux collèges en l'espace de deux ans. Pour un petit groupe de collèges, l'impact est encore plus fort, puisqu'on en trouve neuf pour lesquels le solde négatif sur deux ans est supérieur à 40 % de l'effectif annuel. En Seine-Saint-Denis, l'effet des décisions favorables de dérogation est beaucoup plus limité. Il l'est particulièrement pour les collèges des deux types les plus populaires, pour lesquels le solde est certes négatif mais de faible amplitude, nettement inférieur en chiffres absolus à celui des Hauts-de-Seine, et faible en proportion du nombre d'élèves, -1 à -2 % seulement, le nombre d'élèves dans les collèges de ces deux types étant beaucoup plus élevé.

La comparaison entre ces deux départements contrastés sur le plan socioéconomique, urbain et scolaire met en évidence des effets de contextes très structurants. Les différences d'offre scolaire et de profil des collèges (présence significative des types supérieurs et moyens dans les Hauts-de-Seine ; absence ou très faible présence en Seine-Saint-Denis où dominant les types populaires) se retrouvent dans les flux de demandes de dérogation selon les profils des collèges de départ et d'arrivée. Si on assiste à une mobilité vers des collèges de type supérieur dans les Hauts-de-Seine, c'est plutôt une mobilité horizontale que l'on observe en Seine-Saint-Denis où un grand nombre de demandes émanent de collèges populaires pour un autre collège populaire souvent situé dans la même commune. Dans ce cas aussi, on note la portée très limitée de la réforme quant aux possibilités d'accéder à des collèges plus favorisés situés en dehors de l'espace de proximité pour des élèves dont le profil du collège de secteur est populaire, voire très populaire.

L'analyse des flux de demandes de dérogation à l'échelle des bassins (un ensemble de communes) fait ressortir des mécanismes complexes de construction locale des principes de hiérarchisation et d'attractivité des établissements. Si la logique d'ensemble est corrélée au profil social des établissements (un collège est d'autant plus attractif que son recrutement est favorisé), on voit cependant apparaître des phénomènes qui ne respectent apparemment pas cette logique, avec par exemple un collège très populaire qui attire un nombre de demandes de dérogations parfois plus important qu'un collège plus favorisé, voire émanant d'un tel collège.

Les données confirment également un résultat qui était prévisible, à savoir que les établissements les plus attractifs, très demandés, sont aussi caractérisés par un taux d'acceptation très faible. La priorité maintenue aux élèves du secteur, impliquant parfois des stratégies résidentielles, a fermé en quelque sorte la porte aux demandes extérieures, y compris celles relevant de critères prioritaires. Cette logique apparaît nettement dans les deux bassins, et plus nettement encore dans celui de la Seine-Saint-Denis, concernant le collège public Corot du Raincy.

Deux points de méthode doivent enfin être rappelés sur cette question du privé.

– Le recours au privé constitue une voie classique d'évitement d'un établissement de proximité que les parents déclassent ou rejettent, même si les données recueillies par le mini-questionnaire indiquent que seule une minorité de parents ayant reçu une réponse négative à leur demande de dérogation envisagent de recourir au privé (20 %). Nous ne disposons cependant que de très peu d'études localisées approfondies des modalités de sélection des élèves dans le privé et de la prise en compte des critères sociaux et ethniques entre autres, mais aussi de proximité, de fratrie, de handicap, etc. Nous savons également peu de choses sur la façon dont les origines scolaires des élèves (école d'origine) sont appréciées lors de la sélection des admis. En l'état, l'absence de ces données ne permet donc pas d'apporter des réponses à ce qui restent des hypothèses.

– De la même manière, nous ne nous sommes pas intéressés de manière précise aux rôles spécifiques des enseignants et directeurs d'école, en particulier dans les avis, conseils, recommandations concernant les orientations des élèves à la sortie du CM2. Pourtant, parallèlement aux échanges avec les autres parents, les enseignants sont régulièrement consultés sur ce point et sont susceptibles de participer à cette construction locale des hiérarchies scolaires (entre le public et le privé, entre les collèges, entre le local et l'espace métropolitain, etc.)."

Il est difficile d'établir des tendances générales d'évolution des effectifs suite à l'assouplissement de la carte scolaire. Les données d'ensemble pour la métropole indiquent cependant une croissance plus forte des effectifs entre 2007 et 2011 dans le privé, surtout dans les types supérieurs. Dans les collèges publics, la croissance est plus prononcée dans les types « populaires ». Cela tend à confirmer l'hypothèse d'une sélectivité accrue dans l'éducation privée. Dans les Hauts-de-Seine, cette tendance est confirmée pour le privé, voire amplifiée, puisque les effectifs en 6^e progressent dans les collèges privés des types supérieurs ; en revanche, et contrairement à la tendance d'ensemble pour la métropole, les effectifs baissent sensiblement dans les collèges publics des types populaires. C'est une tendance différente que l'on observe en Seine-Saint-Denis, puisque le privé progresse aussi, mais plutôt dans les types moyens-mélangés, alors que dans les collèges publics les effectifs augmentent, et fortement dans ceux des types populaires.

Enfin, ces résultats et analyses montrent la nécessité absolue d'étudier davantage le secteur privé, en particulier du point de vue du traitement des demandes d'inscription, sachant également que tous les élèves n'y sont pas admis.

L'enquête par mini-questionnaire fournit un matériau riche pour comprendre la façon dont se construisent localement les images des établissements, qui débouchent sur des hiérarchies et des réputations plus ou moins durables, et face auxquelles les politiques publiques de « requalification » de toute sorte sont souvent impuissantes. Un certain nombre de points méritent d'être rappelés :

– l'évitement du collège de secteur ne peut être réduit à la seule tentative d'échapper à la ségrégation et/ou à un collège stigmatisé, dans la mesure où il peut également renvoyer à la volonté d'accéder à des environnements scolaires jugés plus performants (cette volonté étant davantage marquée dans les Hauts-de-Seine du fait de la plus grande diversité de l'offre scolaire).

– la décision de ne pas scolariser l'enfant dans le collège de secteur repose rarement sur une connaissance précise de l'établissement. Les avis des parents sur les établissements reposent en effet principalement sur des impressions, des échanges informels et des rumeurs, bien plus que sur des éléments précis concernant les établissements (le programme, les enseignants, la pédagogie, les locaux, etc.). Ils reposent davantage sur les

discours d'autres parents et les effets de réputation ou au contraire de stigmatisation qui se trouvent amplifiés par les rumeurs, mais aussi parfois par des micro-événements (racket, absentéisme, etc.).

– parallèlement à ces effets de rumeurs, et bien plus que l'évaluation de la performance scolaire en tant que telle, les parents construisent une représentation négative du collège de secteur à partir d'éléments renvoyant davantage à son profil et son environnement (les élèves qui le fréquentent, l'ambiance, la sécurité), et les appréciations des autres parents ou d'autres acteurs du système scolaire.

– on repère dans de nombreuses communes un ou deux collèges dont le caractère répulsif se maintient dans le temps, voire se renforce, et pour lesquels l'assouplissement de la carte scolaire a constitué un effet d'opportunité y compris pour des parents qui, plutôt fatalistes, ont tenté leur chance. Ces logiques de stigmatisation touchent de façon différenciée des établissements dont le profil peut être similaire. En ce sens, on peut parler d'une *construction sociale locale des réputations* qui ne repose pas uniquement et partout sur la composition sociale du collège, mais sur des éléments disparates dont le poids varie d'un contexte à l'autre.

– « le libre choix » du collège est plébiscité par les parents, qui souhaitent massivement pouvoir choisir le collège de leur enfant, mais qui se disent dans le même temps très attachés à la mixité sociale. Celle-ci semble dès lors fonctionner davantage comme une référence formelle et comme un idéal que comme un principe organisateur de pratiques (scolaires).

L'analyse des entretiens menés auprès des parents d'élèves permet de préciser ces différentes dimensions et de mieux saisir les catégories mobilisées par ces parents pour qualifier et évaluer un établissement. Cette analyse, proposée dans le chapitre suivant, permet ainsi de mieux comprendre leur rapport à cette mesure.

Chapitre IV
INNOVATION INSTITUTIONNELLE ET
ÉTUDE DES SENTIMENTS D'INJUSTICE :
LE RESSENTI DES PARENTS

L'annonce de l'assouplissement de la carte scolaire a créé des attentes fortes, que cette réforme très limitée ne permet pas de satisfaire ; formellement censé desserrer la contrainte territoriale qui restreint le choix du collège public, le dispositif n'a pas fondamentalement changé les règles d'affectation des élèves. Le maintien de la priorité donnée aux élèves du secteur scolaire n'a en effet autorisé qu'un nombre limité de dérogations, en particulier vers les collèges les plus attractifs, dans la mesure où les capacités d'accueil des établissements sont restées identiques.

Cette réforme a donc constitué une nouvelle « fenêtre d'opportunité » de mise en œuvre de leurs choix scolaires et éducatifs pour les parents, mais aussi d'enquête pour les chercheurs, dans la mesure où la situation de concurrence, désormais officialisée et légitimée, crée un contexte favorable au recueil de discours sur les institutions éducatives (publiques mais aussi privées), sur la (re)production des inégalités sociales, et de manière plus générale sur la cohésion sociale et la méritocratie. En légitimant en quelque sorte la forte différenciation sociale et scolaire des établissements, et en établissant un lien direct entre la localisation d'un établissement et son profil social, son offre et ses performances scolaires, cette réforme a accentué des mécanismes d'évaluation et de hiérarchisation déjà à l'œuvre. La priorité donnée par exemple au critère social validait l'idée que dans les quartiers les plus populaires, les contextes scolaires étaient moins performants que dans d'autres quartiers, et que « l'égalité des chances » consistait à garantir à tous les élèves les mêmes « chances » d'accès aux « meilleurs » établissements. Comme pour le dispositif ZEP ou REP, cette labellisation institutionnelle des différences entre les établissements renforce la stigmatisation préexistante ; elle peut également se traduire par un changement des représentations parentales des inégalités scolaires.

L'étude du dispositif d'assouplissement de la carte scolaire à partir de l'entrée de sa perception par les parents d'élèves entrant en 6^e dans deux départements franciliens (les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis) nous a ainsi permis de recueillir des discours particulièrement riches, en particulier du point de vue des inégalités et des discriminations ; ces discours sur l'école s'articulent souvent dans le même temps à une réflexion plus large sur les transformations de la société française. Comme nous le verrons, cette annonce a créé des attentes qui n'ont pas été satisfaites et qui ont contribué à accentuer un sentiment de discrimination chez certains des parents qui étaient censés être les plus directement concernés par la réforme.

La question qui a guidé l'enquête par entretiens était bien de saisir comment les parents ont interprété cette réforme et comment ils ont réagi face à un refus, et en quoi cette « expérience » a pu avoir un impact sur leur perception des inégalités sociales et scolaires d'une part, des discriminations de l'autre. Le cas spécifique de l'assouplissement de la carte scolaire est d'autant plus intéressant pour traiter ces questions qu'il renvoie à une intervention publique qui met en jeu la confiance dans l'institution et sa régulation bureaucratique. En effet, la demande de dérogation s'appuie sur un protocole qui est censé se référer à des critères prioritaires, tout en annonçant que les élèves ne pourront en bénéficier qu'« en fonction des places disponibles ». La diversité des situations et des traitements a ainsi débouché sur des décisions qui n'ont pas toujours été comprises, parfois interprétées comme

discriminantes. Un verdict négatif a d'autant moins été accepté par les parents qu'ils avaient respecté à la lettre ce protocole : cela a pu conduire certains à développer un sentiment de défiance, favorable à la fraude. Un des effets pervers de cette annonce a ainsi été non seulement d'affaiblir la confiance dans une institution déjà largement perçue comme « inégale », mais aussi de consolider l'idée qu'il est plus efficace, en somme plus rationnel de frauder.

Outre les entretiens, l'approche du ressenti des parents s'appuie également sur une enquête par questionnaires autoadministrés ou administrés par téléphone à des parents qui se sont déclarés disponibles pour participer à l'enquête. Le nombre relativement faible de parents interrogés dans ce cadre nous a toutefois conduit à faire le choix d'une présentation en annexe de l'analyse de ces questionnaires (voir annexes n° 1 et 2), d'autant plus que le profil des parents qui y ont répondu est dans l'ensemble plus favorisé que celui, plus varié, des parents rencontrés pour les entretiens.

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE PAR ENTRETIENS

Trente-deux entretiens semi-directifs ont été réalisés entre juillet 2010 et avril 2011 auprès de trente-quatre parents ayant effectué une demande de dérogation à l'entrée en 6^e pour l'année scolaire 2010-2011. Vingt-deux entretiens ont été réalisés dans les Hauts-de-Seine (onze mères, quatre pères, et quatre couples), et dix en Seine-Saint-Denis (huit mères, un père, un couple). Le moindre nombre d'entretiens disponibles pour ce second terrain s'explique par la difficulté sensiblement plus prononcée de l'accès aux parents visés par l'enquête : aucune réponse de parents désireux de nous rencontrer ne nous est ainsi parvenue de Seine-Saint-Denis suite à l'envoi du courrier le proposant par l'inspection d'académie, contre plus d'une centaine dans le cas des Hauts-de-Seine – ce qui est très révélateur des contrastes urbains et scolaires observables entre ces deux départements voisins. Le nombre relativement réduit de demandes de dérogations effectuées en Seine-Saint-Denis a d'autre part contribué à rendre plus difficile la rencontre des parents concernés.

L'objet de l'enquête a pu conduire à des incompréhensions de la part de parents parfois peu au fait de certains labels administratifs, la « carte scolaire » ayant ainsi pu être confondue avec le seul dispositif d'assouplissement, mais aussi avec la carte de transports en commun pour les scolaires ou l'agencement des emplois du temps.

Quand vous dites la carte scolaire, c'est quoi ?

Mme Nobleaux²⁹ – 4 enfants – Femme de service des écoles – Bondy

Mr B : Mais qu'est-ce que vous appelez la carte scolaire ?

Mme B : La carte scolaire, c'est au niveau des salaires que ça compte, c'est ça ?

Famille Berthe – 1 fille – Ancien commercial en invalidité/Ouvrière spécialisée – Meudon

Les entretiens réalisés en Seine-Saint-Denis l'ont été à Bondy (5) et à Clichy-sous-Bois (5). La diversité des communes concernées est en revanche plus importante pour le volet altoséquanais de notre enquête, puisque les parents rencontrés résidaient dans dix communes

²⁹ Les noms de tous les enquêtés ont été modifiés.

différentes : Nanterre (8), Meudon-la-Forêt (2), Montrouge (2), Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Clamart, Clichy-la-Garenne, Issy-les-Moulineaux et Malakoff. Cette diversité territoriale a permis de recueillir des expériences et des discours contrastés, mais le focus sur la commune de Nanterre nous permet également d'envisager avec davantage de précision les dynamiques localisées. Trois des entretiens réalisés dans les Hauts-de-Seine sont des répliques d'entretiens réalisés plus de six mois plus tôt, auprès de trois mères de famille (Mmes Bry, Mbia et Petit), qu'il nous a semblé intéressant de revoir après deux trimestres de fréquentation de collègues de secteur qu'elles étaient désespérées de ne pouvoir éviter au moment du premier entretien.

Les trente-deux entretiens concernent donc vingt-neuf ménages. Cinq ont obtenu un accord immédiat pour leur demande de dérogation, un autre suite au recours gracieux. Six s'étaient vus signifier un refus et attendaient une réponse à leur recours au moment de l'entretien, et dix-sept avaient choisi de ne pas emprunter cette voie. Un ménage n'avait pas fait de demande de dérogation, mais s'était vu refuser l'inscription en 6^e dans le privé. La moitié des ménages (14) rencontrés bénéficiaient d'un logement social, selon des statuts variés (OPAC, 1 % patronal, etc.). Un tiers étaient propriétaires d'un appartement (5) ou d'une maison (5), quatre ménages étant locataires dans le privé et le dernier bénéficiant d'un logement de fonction de par l'emploi de la mère (gardienne de résidence OPHLM). Du point de vue de l'origine culturelle, plus de la moitié (17/29) des ménages rencontrés étaient composés de parents nés hors de France ou d'origine étrangère. Le Maghreb est de loin l'aire géographique la plus représentée dans notre échantillon (Maroc et Algérie, 10 ménages), devant l'Afrique subsaharienne (3), le Portugal (2), les Comores et Haïti (voir en annexe la présentation du profil des parents rencontrés pour les entretiens).

Si l'on mobilise ici les mêmes catégories que pour l'enquête par questionnaire (voir annexe n° 1), la modalité dominante du niveau de diplôme de la mère parmi les parents que nous avons rencontrés est « aucun diplôme » (12/29), ce qui illustre le profil populaire des parents rencontrés pour les entretiens. Pour des raisons diverses (séparation délicate à évoquer avec l'enquêtée notamment), les informations dont nous disposons sur le niveau de diplôme du père sont nettement moins fiables (11 réponses manquantes).

Tableau 25. Niveau de diplôme des parents interviewés

Niveau de diplôme	Mère	Père
Aucun diplôme	12	6
Certificat de fin d'études-Brevet des collèges	2	2
CAP, BEP	0	2
Bac ou équivalent	1	0
Bac+2, 3, ou 4 années d'université	6	3
Diplôme d'une grande école, doctorat	5	5
<i>Information manquante</i>	3	11
Total	29	29

LA TRAHISON DE L'ESPOIR D'UN TRAITEMENT PERSONNALISÉ

Beaucoup de parents s'attendaient à un traitement personnalisé de leur demande, alors même que la procédure (critères, vœux, principes d'affectation) ne laissait pas entrevoir un tel traitement. Cela tient pour une large part au fait qu'un certain nombre d'entre eux pensaient que la prise en compte de la situation scolaire de l'enfant (notes, appréciations, comportements, absences, etc.) allait davantage intervenir dans le processus d'évaluation de la demande. L'idée par exemple que les « bons » élèves allaient être privilégiés était largement diffuse, ce qui explique aussi l'intensité du ressentiment pour ceux dont le niveau de l'enfant était jugé très bon et qui n'ont pas obtenu satisfaction. C'est également la raison pour laquelle l'argument standard « plus de places disponibles » a été jugé non seulement irrecevable par les parents, mais aussi comme le révélateur d'une tromperie organisée. Pour reprendre leurs propos, l'assouplissement de la carte scolaire est une « plaisanterie », une « mascarade », un « attrape-nigaud », un « durcissement », une « fumisterie », un « leurre », « de la démagogie », « de la poudre aux yeux ». La notion même de « libre choix de l'école », volontairement reprise dans les entretiens, provoquait souvent de vives réactions.

C'est une vraie fumisterie... Franchement, on vous dit que vous avez le choix de faire ce que vous voulez, et en fin de compte vous vous apercevez qu'on vous met des bâtons dans les roues et on vous dit « en fin de compte, la carte scolaire existe toujours »

Mme Pollet – 1 fils – Sans profession – Bondy

L'idée que les demandes allaient donner lieu à une évaluation individualisée a conduit certains parents à constituer un dossier enrichi de documents qui n'étaient pas demandés, tels que des cartes *google maps* avec le chronométrage des trajets ; des rapports de psychologues ; des certificats médicaux ; les bulletins de notes ; une lettre de motivation ; des lettres d'appui des employeurs ; une copie des textes officiels (B.O. par exemple) ; des documents des agences immobilières ; des quittances de loyer ; etc.

Cet excès de zèle est à la hauteur des espoirs liés au lieu de scolarisation des enfants. Il s'agit bien de tout mettre en œuvre pour obtenir satisfaction, et surtout de ne rien avoir à se reprocher ultérieurement. Ce motif reviendra souvent au cours des entretiens, les parents soulignant que l'on ne pourra rien leur reprocher, qu'ils ont fait le maximum pour permettre à leur enfant d'avoir accès à un environnement scolaire de qualité. Comme nous le verrons, l'institution, l'Éducation nationale, n'en est que plus responsable et devra à leurs yeux endosser la responsabilité des éventuels problèmes scolaires que pourrait rencontrer leur enfant.

La confrontation au traitement bureaucratique et relativement anonyme de leur demande de dérogation est ainsi mal vécue, sur le mode le plus opaque et incertain de la « machine bureaucratique » et de l'espoir trahi ; les parents se heurtent aux logiques d'ajustement des acteurs en charge de la distribution et de l'accueil des élèves qui veillent à préserver leurs intérêts propres, tant en termes d'effectifs que de qualité de sa composition (Visier et Zoïa, 2010 ; Dutercq et Mons, 2011)

Pour quelle raison ils disent non ? Peut-être que pour eux c'est comme un... Un hôtel où, je sais pas, il faut compléter. *Il faut compléter les cases vides. C'est ça que je vois d'après l'académie. Ils ont des cases un peu partout et il faut qu'ils complètent. (...)* Nos enfants c'est les jetons, pour que

les écoles sont toutes complètes, sont bien, équilibrées. Non. On joue pas avec l'avenir d'un enfant ! Vous allez pas équilibrer les écoles avec l'avenir d'un enfant, non.

Mr Souiah – 4 enfants – Agent de sécurité – né en Algérie – Issy-les-Moulineaux

À ce moment-là j'ai de nouveau plusieurs contacts avec la directrice de Doisneau, qui me dit que... Qu'elle tenait à récupérer ces enfants, parce qu'en plus il y a ces éléments, je l'ai bien senti, l'autre il ne veut pas le lâcher, elle qui veut le récupérer...

Donc ça veut dire qu'il a un profil plutôt intéressant ?

Non ! Mais non... C'est quantitatif, c'est pas...

C'est pour le chiffre ?

Oui, je pense que c'est pour le chiffre. Enfin... C'est pas Albert Einstein, quoi ! Encore une fois, je vous dis, il a eu des résultats plutôt moyens (*il insiste*), donc j'ai du mal à croire qu'ils se soient dits : « C'est la perle rare qu'il nous faut, on va faire exploser les statistiques ! ». Je crains fort que ce ne soit que (*il insiste*) quantitatif, et que le même X ou Y n'ait aucune importance dans la réflexion en l'occurrence.

Mr Postier – 2 enfants – Anesthésiste-réanimateur – Malakoff

Donc... Il y a un collègue pas très loin, qui est facile d'accès, où il y a un module, qui a des trucs qui collent complètement à ce dont mon fils a besoin, et ben non, il n'y aura pas le droit, parce que le collège est plein, et qu'il n'y a pas de place et... Que personne ne veut faire un effort. Et que c'est comme ça, c'est mathématique (*elle pleure toujours*). J'ai été chercher sur Internet, ils sont à 102 % de capacité, ils ne peuvent pas en prendre un de plus. Même s'il est précoce, on s'en fout, de toutes façons c'est... *Bientôt ils vont faire des rampes pour handicapés dans les collèges, et ceux qui ont des fauteuils ils iront dans des trucs où il y a des escaliers partout. Parce qu'ils auront rempli le collège avant avec des gens qui étaient valides...*

Mme Petit – 2 enfants – Responsable administrative de la PME familiale – Asnières-sur-Seine

Ces logiques organisationnelles contrastent avec l'engagement marqué de nombreux parents dans leur démarche, dont on peut considérer qu'il relève pour certains du registre du concours ou de l'épreuve. L'investissement émotionnel est souvent intense et se manifeste par une énergie et un temps considérables consacrés à instruire le mieux possible la demande. Il s'agit de ne pas se tromper, d'utiliser l'argument le plus efficace, de convaincre de la sincérité et du bien-fondé de la demande. De nombreuses discussions à la sortie des écoles ont précisément pour objet les choix et les critères des uns et des autres pour appuyer sa demande, et se rassurer sur son propre choix ou simplement sur l'opportunité d'engager une telle démarche.

Cette intensité émotionnelle est d'autant plus forte que l'accès à un très bon collège, ou jugé comme tel, est fortement associé, parfois de façon mécanique et naïve, à une réussite scolaire garantie et donc à un meilleur avenir social. C'est bien plus qu'un changement de collège qui est en jeu pour les parents : l'espoir d'apaiser une crispation scolaire récurrente – qui semble moins vive chez les enfants concernés. Si les parents parlent de « parcours du combattant », c'est à la fois en référence à la constitution de la demande en tant que telle, des tâtonnements et des hésitations qui ont jalonné cette démarche, mais aussi de l'investissement émotionnel qui l'accompagne.

Ah mais moi j'étais dans un état, c'est vrai, mais pendant... *J'en ai pas dormi pendant des mois.* Ma fille, en juillet : « Maman, mais arrête, tu vas me faire pleurer », parce que j'étais là, « mais c'est la catastrophe, c'est pas possible, vous vous rendez compte, comment... » (*agitée*) (...) C'est vrai qu'à la fin c'est agaçant, il y a des fois où on a envie de tout abandonner et puis se dire, basta, je préfère payer et être tranquille. C'est vrai qu'on arrive à ces extrémités-là. Tellement c'est

agaçant. Moi ça m'a pris la tête, mes courriers, j'en pouvais plus. J'envoyais à une de mes frangines, prof de français, pour me corriger mes courriers... « Ma pauvre, t'en es encore là ! », c'est vrai que c'était le cauchemar, quoi. Et puis à chaque fois, il faut faire un type de courrier différent pour chaque école puisqu'il faut donner des prétextes différents, à chaque fois donner des motivations différentes... *Ça a été l'horreur.*

Mme Ziani – 5 enfants – Architecte free-lance d'origine algérienne – Nanterre

Cette année, moi j'étais moins stressée mais *mon mari était très stressé par cette histoire de dérogation. Pour lui c'était, il était presque obsédé par l'idée de trouver le maximum d'appuis pour être sûr qu'elle rentre*, parce qu'il était pas convaincu que le fait d'avoir deux critères suffirait. Moi, j'avoue qu'en discutant, comme je discute quand même plus avec d'autres parents, c'est moi qui m'en occupe, j'ai eu vraiment l'impression, au vu des expériences de parents dont les enfants étaient rentrés en sixième l'an dernier, que ça s'ouvrait effectivement (...). Mais lui c'était vraiment une angoisse, il a fallu absolument qu'il fasse le maximum, trouver le maximum d'appuis pour être sûr.

Mme Damoiseau – 2 enfants – Pianiste professionnelle – Bourg-la-Reine

La profondeur de la déception des parents transparait du rapport que nous avons entretenu avec eux tout au long de l'enquête de terrain, qui nous a confrontés de manière prononcée aux ambiguïtés propres à la situation d'enquête. Celles-ci étaient renforcées par le fait que notre principale voie d'accès aux parents reposait sur l'ajout à la réponse de l'inspection d'académie aux demandes de dérogation d'un coupon qui leur permettait de nous contacter s'ils souhaitaient participer à notre recherche, en vue notamment de la réalisation d'entretiens.

Si le logo de l'Observatoire sociologique du changement figurait en évidence sur le coupon-réponse, notre position de chercheurs étant clairement explicitée, certains des parents rencontrés, en particulier d'origine immigrée, étaient convaincus que nous pourrions leur apporter une aide décisive dans leur démarche, voire que nous venions pour évaluer le bien-fondé de leur demande de dérogation. La famille Ben Hadji de Nanterre constitue un exemple remarquable d'incompréhension franche de notre démarche ; la méprise est totale sur la nature de notre rencontre, et une violente déception accompagnée d'une sourde colère croîtront puis exploseront pendant l'entretien (juillet 2010).

Qu'est-ce que vous allez faire si jamais il doit aller à Paul Eluard ?

Mme B : (*vivement*) Et ben j'espère qu'il ne va pas aller là !

Mr B : *Si vous pouvez mettre de votre force ? Appuyez un peu pour mettre notre enfant là-bas, si vous pouvez...*

Moi je ne peux rien faire...

Mr B : C'est pas vous, mais votre direction, si vous pouvez ?

(silence) Nous on n'a rien à voir avec la décision.

Mme B : Ah bon ? (*très déçue*)

On est des gens extérieurs. On rencontre des parents pour comprendre un peu comment ça se passe, mais on ne peut pas... Je ne peux pas décider quoi que ce soit.

Mme B : Ah bon ? *Et pourquoi vous êtes là ?*

Pour vous rencontrer, pour comprendre pourquoi vous avez demandé une dérogation, et pour savoir comment vous envisagez la suite ?

Mme B : Et ben... J'ai dit tout. (*elle fait comprendre qu'elle ne veut pas poursuivre la discussion*)

Mr B : On a dit tout, exactement. Voilà. (*d'une voix très déçue. La femme peste en arabe*). Quand on a fait une demande, on a fait une demande. Ils doivent nous accepter, c'est tout. *Pourquoi chercher, faire une enquête, tout ça ?*

Mme B : Il ne faut pas faire comme ça !
(...)

Mme B : *Moi je croyais que vous étiez venu pour ça, pour régler cette question ! C'est pas la peine... Moi je croyais que vous étiez venu pour nous défendre... (la voix nouée)*

Mais, vous savez, des enquêtes comme ça, c'est aussi ce qui permet de mieux comprendre ce que veulent les familles, et ça peut permettre aussi après peut-être de changer les choses... On fait ça pour comprendre comment ça se passe, et comment les parents vivent ça... Je pense que c'est important.

Mme B : Ah ben j'espère que c'est important, j'espère bien !

Mais par contre, je dois vous dire la vérité, si je vous dis que je peux changer la situation de votre fils, je suis un menteur. Vous comprenez ?

Mme B : Allez, c'est fini. On arrête de parler. (*elle marmonne en arabe*). Allez... (*elle part dans la cuisine, semblant jurer (?)*, toujours en arabe)

Famille Ben Hadji – 4 enfants – Agent de nettoyage/Employée de maison à temps-partiel –
nés au Maroc – Nanterre

Cette ambiguïté relative à notre capacité d'intervention sur les décisions de l'inspection d'académie ne s'avéra pas le monopole des parents des catégories populaires. L'exemple de Madame Goikoetxea, directrice de la communication d'une grande école parisienne et conseillère municipale, montre bien que d'autres types de parents ne saisissent pas nécessairement le sens de notre démarche, ou tentent en tout cas de l'instrumentaliser. Celle-ci attend de fait de notre équipe de recherche que nous puissions la mettre en contact avec un représentant de l'établissement demandé, pour qu'elle « puisse comprendre » les raisons de l'échec de sa demande de dérogation : « Sans vous mettre dans l'embarras, si vous pouviez me rendre ce service ? » (Montrouge – septembre 2010).

Malgré nos efforts, notre position d'enquêteurs indépendants est ainsi souvent demeurée ambiguë, comme l'illustrent cette question posée par un parent ayant répondu par mail au questionnaire (« Quand peut-on espérer une réponse pour la dérogation ? J'aimerais bien le savoir avant la rentrée ») ou ces propos d'enquêtés rencontrés pour un entretien :

Ce n'est pas l'inspection d'académie qui vous envoie ?

Mme Sauveur – 4 enfants – Employée – née en Haïti – Nanterre

Bon. J'attends la réponse. *Je ne sais pas s'il faut que je leur dise que j'ai reçu un enquêteur de la HALDE (NB : C. Rivière) et tout ? Je ne sais pas. Je ne sais pas s'il faut que j'écrive ça. Pfff. Je vous dis, je n'ai pas envie de les influencer sur la décision, avec des éléments, je veux dire, qui n'entrent pas trop en compte avec la scolarité de l'enfant. (...) Je n'ai pas envie de les influencer. Moi je frappe à toutes les portes, et celles qui s'ouvrent tant mieux.*

Mme Mbia – 2 enfants – Garde d'enfants à domicile – née au Cameroun – Clamart

On retrouve également dans notre recherche une seconde observation classique de la réflexion méthodologique sur l'enquête de terrain. La dimension cathartique des entretiens réalisés a ainsi été soulignée de manière plus ou moins explicite par de nombreux parents, qui ressentaient le besoin d'échanger à propos de leur expérience de la demande de dérogation, en particulier lorsque celle-ci ne leur a pas été accordée.

Mme H : C'est pour ça que quand vous avez téléphoné à mon mari j'ai dit, peut-être c'est pas grave, même s'il n'y a pas d'aide, c'est, comment on dit, *je préfère parler, c'est mieux que de laisser tout à l'intérieur.*

Mr H : *Vider ton sac.*

Famille Hamid – 3 enfants – Employé à temps-partiel (RSA) d'origine algérienne/
Femme au foyer née en Algérie – Nanterre

Moi j'apprécie énormément le fait qu'on se soit vus, c'est très bien. Au contraire, j'étais demandeuse. Alors c'est peut-être aussi mon milieu de communicante, mais *j'ai besoin de parler, j'ai besoin d'être écoutée.*

Mme Goikoetxea – 2 enfants – Cadre supérieur – Montrouge

La récurrence des remerciements qui nous étaient adressés dans les questionnaires renvoyés par courrier électronique confirme le soulagement éprouvé par de nombreux parents devant cette possibilité offerte de faire part de leur frustration ou de leurs incompréhensions. Le caractère extra-ordinaire de la situation d'entretien, au-delà des ambiguïtés que nous avons évoquées, a conduit au recueil d'un discours souvent jamais encore formulé en ces termes jusqu'ici, fenêtre d'expression de la tension accumulée et d'incompréhensions et frustrations qui ont conduit plusieurs mères de famille à fondre en larmes devant nous.

SÉGRÉGATION ET MIXITÉ SOCIALE ET ETHNIQUE

S'agissant d'une question (la carte scolaire) associant fortement le territoire, le quartier et ses écoles, les parents s'expriment volontiers sur leur espace résidentiel et sa population. Il en ressort une conscience particulièrement aigüe des différenciations sociales, urbaines et ethniques inscrites dans l'espace local. Des oppositions très fortes sont indiquées concernant les différents quartiers d'une ville (notamment Nanterre, Clamart, Bondy et Clichy-sous-Bois), en particulier au sujet des populations qui y vivent et qui y sont scolarisées.

Beaucoup de parents immigrés dénoncent spontanément une logique de « ghetto », considéré comme le résultat d'un processus intentionnel de regroupement des immigrés. Ces familles insistent surtout sur la dimension ethno-raciale, en distinguant les familles françaises « blanches » qui vivent selon elles en majorité ailleurs, et/ou mettent leurs enfants dans d'autres écoles que celles du quartier où elles vivent.

Mme H : Non, mais au collège République il n'y a que des Arabes et des Noirs. Il y a tout les gens de quartier.

Mr H : Les futurs ouvriers du quartier. Voilà l'avenir qu'ils veulent leur donner.

Leur fille : Il n'y a pas de français.

Mais vous pensez que c'est... ?

Mr H : C'est exprès Monsieur. C'est exprès ! (...)

Mais quand vous dites « français », vous aussi vous êtes français ?

Mr H : Non, moi je parle français comme vous (*NB : C. Rivière*). Un vrai mélange. Il faut pas qu'ils nous disent... D'accord, on est français, on est nés en France, mais entre nous, il n'y a que des français d'origine (*il insiste*) algérienne, d'origine marocaine, d'origine tunisienne, d'origine malienne... D'origine française ? J'en vois pas.

Famille Hamid – Nanterre

Quand vous dites « français de souche »...

(elle coupe) Blanc. Blanc. Voilà, je le dis clairement. Blanc.

C'est la couleur alors.

Blanc. Oui.

Mme Mollo – Chargée de clientèle – née au Cameroun – Clichy-la-Garenne

Mais vous êtes français vous...

(Mme Fahamoé rit)

Son premier fils: Ouais mais quand je dis... y a pas de français français, leurs parents français...

Son second fils : Y'a que des Arabes...

Son premier fils : Y'a que des noirs, y'a que des Arabes, y'a pas de blancs. *Y'a pas de français français français français. Nous, on est des français mais d'origine autre.*

Famille Fahamoé – 5 enfants – Agent municipal/Mère au foyer – Clichy-sous-Bois

La peur du « ghetto » se fonde ainsi en bonne partie sur la perception du profil ethno-racial de l'école : à plusieurs reprises des parents iront jusqu'à nous montrer des photos de classes des enfants pour pointer la faiblesse du nombre d'élèves « français », c'est-à-dire « blancs ».

Quand vous mettez votre enfant dans une classe où ils sont deux blancs, l'instituteur et lui, ça fait mauvais genre quoi, sur la photo de classe. Je voulais l'envoyer, tiens, au maire de Bondy, pour lui montrer.

Mme Pollet – Bondy

Parce qu'au collège Alain-Fournier, il n'y a pas beaucoup d'élèves d'origine étrangère ?

Ah non ! Attendez, j'ai la photo *(elle part chercher des photos de classe des enfants qu'elle garde dans le « bas » de Clamart)*. Je vais vous montrer ! Ça tombe même bien ! Parce que j'ai la photo de la classe de la petite que je garde ici, hé hé, ça tombe même bien ! C'est l'école La Fontaine. Ça c'est l'école qui porte les enfants à Alain-Fournier : comptez le nombre de noirs qu'il y a ? C'est la classe de CE1, et voilà les deux enfants que je garde (...) Vous voyez ? Il y a combien de Noirs ? Il y en a deux ! *(NB : sur 29 élèves présents sur la photo)*. Et voilà encore une autre classe, là c'est en CE2. Là ils sont 3 avec le métis.

Et ici c'est pas pareil ?

Ah non, c'est pas pareil ! En classe, on trouve deux-trois français, et puis le reste c'est les Arabes, les métisses, et puis les Indiens et tout ça. Ben oui, c'est pas pareil !

Mme Mbia – Clamart

La peur du « ghetto » est directement liée à la composition raciale de l'école. Pour beaucoup de familles, demander une dérogation c'est aussi et surtout échapper à une ségrégation ethno-raciale à l'école qui n'est pas compatible avec l'idée qu'elles se font de l'avenir de leur enfant dans la société française. Il est indispensable de cohabiter avec les français « blancs », leur présence étant considérée comme le garant de la qualité de l'école et de l'éducation qui y est proposée. L'importance accordée aux « bonnes fréquentations » explique par ailleurs largement l'importance accordée à la mixité sociale et ethno-raciale par ces familles. Les deux dimensions sont fortement imbriquées, la présence des familles françaises « blanches », étant aussi considérée comme la garantie d'un niveau social relativement plus élevé.

Moi je dis, nos enfants à nous, c'est vrai, ils sont des français, mais des français d'origine africaine, noire, ou d'origine maghrébine. Donc j'estime que quand ils se retrouvent à 85 % dans une école ça pose problème. D'autant plus que souvent, quand ils se retrouvent majoritaires dans une école, il y a des parents qui ont peut-être moins de moyens, je dirais même pas forcément de difficultés, je vois bien qu'il y a des parents qui ont peut-être moins fait d'études supérieures aussi, peut-être qu'ils parlent moins bien la langue française, donc... Je ne dis pas que les enfants n'ont pas de capacités, il y a des enfants qui sont de très bons élèves, mais que ce soit pour le travail ou pour l'ouverture d'esprit, de mon point de vue ça pose problème. Et je dis que par exemple si j'étais en Afrique, que l'on ait 100 % d'enfants noirs ça ne me poserait aucun problème, parce que c'est le contexte africain, mais *je trouve anormal que l'on soit dans un pays européen, et que l'on retrouve 85 % d'élèves d'origine étrangère dans une école.*

Ça veut dire que vous accepteriez que quelqu'un dise ça aussi à propos de vos enfants, qu'il ne trouve pas que dans une classe il doive y avoir autant de personnes d'origine africaine ?

(vivement) Mais d'ailleurs, la conséquence est claire, c'est que les parents français mettent leurs enfants ailleurs ! Les parents français blancs (*elle insiste sur ce dernier mot*), majoritairement ils mettent leurs enfants ailleurs. Donc *nos enfants à nous ils se retrouvent dans un ghetto.* Je le vois exactement comme ça. (...) Moi franchement je dis que mon seuil c'est 25-30 % de natifs, enfin d'autochtones. Voilà, ça ne pose pas de problèmes, parce que les enfants côtoient toutes sortes de personnes. Mais un taux aussi bas d'autochtones dans une école, non. Qu'on ne vienne pas nous dire que c'est quelque chose de normal ! C'est faux. Et ils peuvent mettre tous les moyens qu'ils voudront, je ne crois pas que ça pourra fonctionner.

Mme Mollo – Clichy-la-Garenne

L'« ambiance » qui règne aux abords des collèges est très régulièrement évoquée : elle constitue un instrument d'évaluation du niveau d'un établissement et des élèves qui le fréquentent.

J'ai fait la sortie des collèges de secteur, et je me suis dit que ça allait pas être possible. Pour des raisons d'atroupement, juste devant le collège, de langage ordurier etc. Aucun respect... Enfin, on imagine derrière qu'il n'y a aucun respect pour ce qui se passe à l'intérieur

Mme Rateau – 2 enfants – Éducatrice spécialisée – Bondy

Oui Sellier, je le vois mal, je sais pas pourquoi. Je ne pourrais pas envoyer mes enfants là-bas ! Déjà il est tout pourri et puis quand je les vois sortir... Je vois les enfants quand ils sortent de là, il y a des bagarres, il n'y a pas une bonne ambiance entre eux. (...) Ils se disputent, il y a des bagarres, ils vont sur la route... C'est pas un bon environnement.

Mme Kettani – 3 enfants – Femme au foyer – Née au Maroc – Bondy

Le contraste est fort avec l'argumentation développée par les parents des classes moyennes supérieures, qui mettent en avant la qualité de l'enseignement et l'excellence scolaire :

Votre idée c'est de la faire intégrer Michelet en vue de faciliter l'inscription en classe prépa, ou avant tout en vue d'être dans un bon collège ?

Je dirais avant tout en vue d'être évidemment dans... Parce qu'on suppose qu'elle peut s'adapter plutôt bien dans une classe avec un meilleur niveau. Donc c'est surtout ça l'ambition première, sachant aussi qu'il y a une classe européenne à Michelet et que moi je suis de culture, enfin j'ai des origines allemandes, et si elle pouvait intégrer Michelet elle pourrait aussi intégrer par la suite la classe, à partir de la quatrième ils ont le droit d'intégrer une classe qu'ils appellent européenne je

crois, avec un enseignement, à raison de quelques heures par semaine, c'est pas énorme, mais entre autres les cours d'histoire-géographie sont donnés en allemand.

Mme Picherit – 3 enfants – Antiquaire – Montrouge

Ces stratégies orientées vers une recherche d'excellence du parcours scolaire des enfants contrastent également avec les préoccupations de parents « blancs » qui s'inquiètent de la potentielle expérience de mise en minorité de leur enfant au sein de l'établissement scolaire.

La mixité sociale, il n'y a plus de mixité sociale ! Quand j'ai été l'inscrire, on m'a dit « il va falloir prévenir votre fils, qu'il fasse attention, parce qu'il va subir le racisme ».

Qui vous a dit ça ?

La principale adjointe. C'est-à-dire que lui il est blanc, blond, il va... *C'est-à-dire que lui va faire partie de la minorité. Et c'est lui qui va subir le racisme des autres.* Lui ne sera pas musulman, maghrébin ou black, ça ne va pas aller ! (*silence*) Donc effectivement, tous les gens du quartier normalement constitués, un peu éduqués, ne mettent pas leurs enfants dans un collège comme ça.

Mme Petit – Asnières-sur-Seine

INÉGALITÉS, INJUSTICE ET DISCRIMINATIONS

Ces termes, que l'on pourrait croire réservés au sociologue, sont largement mobilisés par les parents rencontrés, de différentes façons et dans différents contextes. Il apparaît d'autant plus pertinent de s'intéresser à ces dimensions que cette enquête nous donne l'opportunité de le faire dans un contexte où le changement annoncé (« l'assouplissement de la carte scolaire ») a largement été interprété – et l'annonce politique était bien celle-ci – comme une première étape devant conduire au « libre choix de l'établissement scolaire de son enfant ». Cette réforme visait donc à réduire les inégalités territoriales produites par l'effet même de la sectorisation, qui établissait un lien étroit entre le profil social et ethnique d'un quartier (un secteur) et ses établissements scolaires. S'agissant de l'accès à une ressource perçue comme aussi déterminante pour le destin social des enfants, les attentes étaient susceptibles d'être particulièrement élevées.

La question des inégalités, lorsqu'elle est abordée par les parents, renvoie souvent à des dimensions territoriales : c'est précisément parce que « l'assouplissement de la carte scolaire » leur donnait une opportunité d'échapper à une contrainte spatiale pour accéder à des environnements et des conditions d'études jugées plus favorables que la « colère » de certains est aussi intense. Cette perception d'inégalités territoriales liées aux écarts économiques et sociaux entre les quartiers et les écoles renvoie bien évidemment à des points de vue sur la ségrégation et la mixité, et au refus d'une logique de « ghetto » (voir supra).

Un fort sentiment d'injustice s'exprime face au refus de délivrer la dérogation : c'est souvent l'incompréhension qui domine, surtout lorsque les parents mettent ce refus en miroir de bons résultats scolaires. Le refus est ainsi d'autant moins accepté que les parents considèrent que les efforts consentis par eux-mêmes, mais aussi par leur enfant pour travailler sérieusement à l'école, pour être un bon élève, constituaient nécessairement un élément favorable à la réussite de leur démarche. Sans se référer directement à cette notion, c'est bien l'idée que la méritocratie est bafouée, et qu'au-delà d'autres critères, y compris sociaux, le

sérieux et le niveau de l'élève devraient suffire à lui garantir une poursuite de sa scolarité dans les meilleures conditions possibles. De « bonnes notes » devraient *en soi* constituer une candidature recevable : plusieurs parents disent ne pas comprendre ce refus, « injuste » dans la mesure où leur enfant est bon élève et « méritait » à ce titre de rejoindre l'établissement de leur/son choix.

Dans une école primaire, quand on voit des enfants qui n'avaient pas de moyenne, et leurs parents qui ont fait une demande là-bas, et qu'ils ne sont pas acceptés, je suis d'accord avec eux. Mais comme nous, notre enfant il avait la moyenne, on vient de demander de changer notre enfant, ils ne veulent pas nous l'accepter. À cause de quoi ? C'est ça que je veux savoir, moi, pourquoi ? (...) *S'il n'avait pas la moyenne, encore... Il n'aurait pas eu le feu vert de l'école primaire ! Mais lui il a une bonne moyenne !*

Mr Ben Hadji – Nanterre

Parce que je veux bien qu'on m'explique que par exemple dans le collège où mon fils a été refusé, les 200 qui ont été pris j'espère qu'ils avaient une moyenne entre 20 et 18 ? C'est ce que ça voudrait dire. Ah ben non !

Mme Mollo – Clichy-la-Garenne

Les parents passent du registre de l'injustice à celui des discriminations lorsqu'ils associent la réponse négative à un traitement différencié et défavorable à l'égard de leur enfant en fonction de ses origines. Après avoir cherché des motifs à ce refus, et au regard de la difficulté à accepter celui du « manque de places », plusieurs parents immigrés s'en remettent de fait à une possible discrimination en fonction de leur origine.

Même les responsables, ceux qui ont des postes dans l'enseignement, dans les ministères, il faut essayer d'aider les gens. Pas... Pas faire quelques uns là et les autres là. Ou... *Les sucrés là et les salés là*. Je ne dis pas les choses... autres. Je dis comme ça.

Mais c'est ce que vous pensez quand même...

Voilà. D'accord. Vous m'avez compris... D'accord ?

La question des origines, on n'en parle pas, mais elle existe ?

(*vivement*) Elle y est. Elle y est. Elle y est ! (*fermement*)

Mr Zerouali – 2 enfants – Ouvrier retraité – né en Algérie – Meudon

Le fait de connaître d'autres parents non immigrés (« blancs ») ayant obtenu satisfaction amplifie ce sentiment d'une discrimination liée à l'origine. Le sentiment de discrimination s'exprime, pour reprendre une expression de Mme Mollo, comme une « rupture de l'égalité » (des chances), croyance qui s'effrite et conduit à penser que finalement il y a des différences de traitement entre les « français » – c'est-à-dire les « français de souche française » – et les autres.

Dans l'école de mon fils, j'ai quand même vu qu'il y a quelques parents français blancs de souche qui ont accepté de mettre leurs enfants dans ce collège. Et qui ne sont pas des familles à problèmes, hein. Alors ceux-là je leur dis « chapeau ».

C'est vrai ?

Ah oui. Parce que moi, à leur place, je ne l'aurais pas fait. Et donc j'imagine que ce sont des gens qui n'ont aucun préjugé.

Peut-être qu'ils ont fait comme vous et qu'ils n'ont pas réussi à avoir de dérogation ?

Je ne crois pas. Parce que *je suis sûre qu'un français qui se bat vraiment pour avoir une dérogation, il l'obtient.*

Mme Mollo – Clichy-la-Garenne

Et vous avez compris la réponse, quand on vous a dit qu'il n'y avait pas de place ça vous est paru normal ?

Oh... (*silence*) Oui et non. Oui et non (*rires*). Il se peut qu'il n'y ait pas de place. Il se peut. *Mais c'est toujours pareil. Pour certains il y a de la place, et pour certains il n'y a pas de place. C'est ça !*

Mr Zerouali – Meudon

Dans sa forme la plus extrême, ce sentiment de discrimination s'exprime à travers la référence à l'existence d'un racisme institutionnel :

Et quand vous avez reçu les lettres, vous avez pensé quoi ?

Mme H : J'ai pensé, c'est rac... Ra... Comme des...

Mr H : Raciste.

Mme H : Voilà.

C'est vrai ?

Mr H : Oui, bien sûr. Il y a du racisme.

Mme H : Parce qu'une dame française elle a fait la demande avec moi, elle avait aussi des problèmes avec sa famille. Elle, elle est acceptée, et ma fille non.

Famille Hamid – Nanterre

Ce sentiment de discrimination est encore amplifié lorsque, après avoir échoué dans le public, les parents reçoivent également une réponse défavorable à leur demande d'inscription dans le privé.

Pour l'école privée, quand vous n'avez eu de réponse, vous étiez en colère ?

(*silence*) Un petit peu. (*long silence*) Pourquoi ? Pourtant, il y a deux enfants que je connais, qui étaient dans la même classe, j'étais ami avec leurs parents, là, ils ont été acceptés. (*silence*) La raison... Euh... Peut-être les notes ? Mais... il vient de vous le dire, il a terminé avec 15 de moyenne. Pas très mauvais ! Pas très mauvais ! (*silence*) Pourquoi ? Je ne sais pas.

C'est une école catholique ?

Catholique. Catholique.

Et vous pensez que peut-être c'est parce que vous n'êtes pas catholique qu'ils n'ont pas pris votre fils ?

(*silence*) On peut... On peut dire ça. Je ne le dis pas, mais on peut dire ça.

Vous y avez pensé ?

Oui. Oh oui. En cherchant. En cherchant pourquoi. (*silence*) Ça rentre dans... Ça rentre dans la réponse. Je dis ça... Peut-être parce qu'il s'appelle (*prénom arabe*), il ne s'appelle pas... *Ça consonne moins que Jacques*

Mr Zerouali – Meudon

C'était trois écoles privées catholiques ?

Oui. Du secteur.

Quels sont les motifs qu'on vous a donnés pour refuser l'inscription ?

Aucun motif valable. Aucun motif valable ! (*plus fort*) (...)

Et vous pensez que le fait de ne pas être, justement, parmi les « blancs » dont vous parliez tout à l'heure...

(elle coupe) Mais sans aucune hésitation ! Pour moi c'est très clair. D'ailleurs, pour l'une des écoles, j'ai écrit à la HALDE. Je me suis aussi plainte auprès du diocèse, et j'exige *(elle insiste)* d'avoir des réponses précises. D'autant plus que des enfants ayant des moins bons résultats ont été pris ! Alors là non ! (...) Moi je n'ai aucun doute. Et d'ailleurs je le leur ai dit clairement : « *Si vous n'avez pas pris mon fils c'est parce qu'il n'est pas de la bonne couleur* ».

Mme Mollo – Clichy-la-Garenne

Quand on arrive à comprendre plus ou moins comment ça marche, y'a de la compétition, faut pas se leurrer... Déjà *la compétition elle se fait par le niveau, par l'école, par les noms aussi*. Malheureusement.

Par les noms ?

Par les noms, je sais pas, *quand vous avez un... Henri, ou je ne sais quoi, il y a quand même des sélections aussi par les prénoms, par les noms de famille aussi, hein!*

Tant que ça ?

Bah bien sûr. Bien sûr.

Par exemple, plus Henri que Mokhtar ?

Ah mais c'est clair!

Mme Ziani – Nanterre

Le sentiment d'injustice et de discrimination est d'autant plus fort que les familles restent sans réponse à leur demande de justification du refus, et ne se contentent pas du motif standardisé « faute de places disponibles ». Tandis que Madame Mollo a décidé d'écrire à la HALDE au sujet des pratiques d'écoles privées³⁰, c'est l'inspection d'académie des Hauts-de-Seine que Madame Mbia a fait le choix de poursuivre devant le tribunal administratif.

Le sentiment de discrimination renvoie également au territoire, et au stigmatisme associé au fait d'habiter certains espaces : plusieurs parents expriment clairement leur sentiment d'une méfiance ou d'un rejet se fondant également sur l'appartenance à un quartier stigmatisé. Plusieurs registres de discriminations peuvent ainsi se superposer dans un même entretien. L'origine est souvent clairement mobilisée, mais peut être fortement associée à un quartier spécifique dont la mauvaise réputation rejaillit sur les enfants.

Et puis dans son école, il était le seul qui avait demandé la dérogation pour Alain-Fournier. Donc ils ne peuvent pas dire qu'il y a beaucoup d'élèves qui demandent la dérogation pour ce collège ! Au pire des cas il y a les communes limitrophes, à la limite, *ils préfèrent encore prendre les enfants de Châtillon, parce que c'est du beau monde là-bas, que de prendre ceux du haut de Clamart*.

³⁰ Un parallèle est à faire avec le recours auprès de la HALDE de parents d'élèves d'Epinay-sur-Seine, commune de Seine-Saint-Denis, qui s'estiment être victimes de discrimination suite au non-remplacement de plusieurs enseignants sur une longue période. Les parents revendiquent le même service (présence et qualification des enseignants dans ce cas), en mettant en avant à la fois l'idée « républicaine » du service public, mais aussi la comparaison avec d'autres contextes scolaires plus favorisés où ce problème ne se pose pas, ou lorsqu'il se pose trouve une solution beaucoup plus rapidement. Voir notamment à ce sujet : « Des parents d'élèves dénoncent la "discrimination territoriale" », *Libération*, 14 mars 2011 ; « Remplacements : des parents du "93" dénoncent une discrimination territoriale », *Le Monde*, 13 mars 2011 ; « À Epinay-sur-Seine, des parents exaspérés par le non-remplacement des enseignants veulent saisir la Halde », *Le Monde*, 17 janvier 2011.

Qu'est-ce que vous voulez dire ? Qu'ils choisissent leurs...

(elle coupe) Oui ! Ben oui ! Ah ben oui ! Ah ça, il n'y a pas photo, hein, il n'y a pas photo. (...) Il y a un peu d'hypocrisie, c'est flagrant, ça se voit. Je vous dis, *qu'on fasse des caméras cachées, ils tomberont comme des petits rats*. Ben bien sûr !

Mme Mbia – Clamart

Il est intéressant de constater que l'idée d'une discrimination sur une base strictement sociale (l'appartenance aux classes populaires, à la classe ouvrière, à l'univers du travail précaire ou du chômage) est rarement indiquée : les inégalités socioéconomiques ne se trouvent ainsi mentionnées qu'au sujet de l'accès aux écoles privées et de la difficulté, voire l'impossibilité, de financer les frais de scolarité. Le recours au privé est ainsi plus directement associé à des inégalités de revenus, entre « les gens qui ont les moyens » et ceux pour qui cette option reste inenvisageable³¹.

Normalement, j'ai même pensé, aller un peu plus loin, un collège privé, mais...

Mais ?

Mais les moyens financiers... ne me permettent pas de faire plus. On a laissé tomber, on s'est dit : « Elle travaille bien, elle travaille très, très bien »

Mme Mendy – 6 enfants – Assistante de vie – Née en Afrique de l'Ouest –
Clichy-sous-Bois

LA BUREAUCRATIE, LA LÉGALITÉ ET LA FRAUDE : LA MÉRITOCRATIE MISE À MAL

La plupart des familles disent avoir agi en toute légalité, sans avoir cherché à mentir ou frauder pour obtenir leur dérogation. Souvent mise en avant par les parents, cette loyauté républicaine est en partie liée à leur faible connaissance du contenu même de la démarche (entre autres des différents critères et de leur hiérarchie), mais aussi à la place qu'elles accordaient *a priori* à la méritocratie dans le processus d'évaluation des demandes (*voir supra*). Le refus est ainsi d'autant plus mal accepté que ces familles ont mis un point d'honneur à respecter le cadre de la démarche, alors qu'elles disaient savoir que de nombreuses autres familles recouraient à la fraude (le cas des fausses adresses est souvent cité).

Après je me suis dit bon, *je ne sais pas si je regrette d'avoir pris la voie normale au lieu de tricher*, parce que comme mes patrons sont en bas, j'aurais pu prendre l'adresse d'un de mes patrons et dire qu'ils m'hébergent, compte tenu de ma situation de séparation ça aurait marché, mais je me suis dit qu'avec tout ce qu'il a comme bons résultats et puis les motifs ça devrait marcher.

Mme Mbia – Clamart

³¹ Une politique menée à Miami (USA) consiste à délivrer des « chèques » à des familles défavorisées qui peuvent utiliser ce revenu soit pour payer les frais de scolarité dans le privé, soit pour payer les surcoûts de loyer occasionnés par un déménagement dans un secteur scolaire plus favorisé (Figlio et Rouse, 2006).

Il en ressort aussi que les familles immigrées ont le sentiment que les familles qui maîtrisent le mieux les arcanes du système et savent comment manœuvrer sont principalement « françaises ». La certitude que celles-ci ont une meilleure connaissance des stratégies les plus efficaces, y compris illégales, renforce la mise à mal des croyances méritocratiques et républicaines. Des doutes émergent quant à la pertinence de la loyauté aux institutions, l'égalité républicaine se trouvant à leurs yeux écornée.

Vous connaissez des gens qui ont eu une réponse positive ?

Aussi ! Oui ! Aussi ! Il y en a même un... Vous voyez, quand on est malin ou pas malin, ou quand on est honnête ou pas honnête, il y en a même un, sympathique, il est presque mon voisin, il me dit qu'il faut tricher un peu pour que l'enfant aille en bas. Il faut avoir une adresse là-bas. Il me l'a dit.

Lui il a fait ça ?

Oui, parce que son fils est en bas. Mais il l'a fait ou pas, moi je ne l'ai pas fait.

Vous ne vouliez pas ?

Je vous ai dit... J'ai tendance à faire confiance, et ne pas tricher (*silence*). J'aurais préféré qu'ils me disent « il n'y a pas de place », s'il n'y a pas de place ou alors « oui », sans que je triche.

En fait on est presque obligés de tricher pour avoir ce qu'on veut ?

Voilà. Je ne sais pas.... Bon, je ne sais pas si c'est mon âge, ou mon éducation, mais... c'est pas propre. C'est pas propre. À tous points de vue, c'est pas bien de tricher. Pas bien. On n'est pas à la guerre (*silence*)

Mr Zerouali – Meudon

J'en ai vu de toutes les couleurs avec cette dérogation ! J'ai vu de toutes les couleurs ! Il y a des gens qui achètent les adresses, ils disent qu'ils habitent à tel endroit, ils payent le loyer, ils font comme s'ils payaient le loyer, ils ont une quittance de loyer, ils font comme s'ils prenaient EDF, et tout, et après, dès que l'enfant est inscrit ils résilient tout. (...) C'est pour vous dire à quel point les gens arrivent à contourner l'administration. Et c'est pas... C'est pas les immigrés qui le font, hein, c'est pas les immigrés ! Bon. Voilà... Parce que... On va croire que ce sont toujours les immigrés qui sont les tricheurs mais... Peut-être que nous on triche et on nous attrape facilement parce qu'on est pas assez futés mais... Les autres ils sont champions aussi !

Mme Mbia – Clamart

Les pratiques illégales tendent en conséquence à être légitimées, ainsi que le montre cet extrait d'entretien répliqué plus de six mois après l'échec d'une demande de dérogation et deux trimestres dans le collège de secteur :

Et vous allez refaire la demande pour le module de Courbevoie ?

Ah ben oui, *mais je vais gruger, là (amusée)*.

Vous prenez l'adresse du beau-frère de vos enfants ?

Oui ! (*rires*) De son frère. (...) Je me suis fait avoir une fois donc... La procédure légale, je veux bien la faire, mais si c'est pour me faire... Me faire avoir une deuxième fois, non. Donc là, *j'ai essayé la procédure légale, ça ne marche pas, donc je gruge comme les autres*. Sans vraiment gruger. *Mon but c'est d'avoir un résultat*.

Vous ne vous dites même pas « je fais les deux au cas où » ?

(*vivement*) Non ! Je ne vais pas m'embêter à faire la demande ! (...) J'ai essayé, j'en ai fait trois des dérogations, il n'y en a pas une qui a marché, donc... Et il y en a une où on m'avait dit que j'étais archi-prioritaire. Donc en étant archi-prioritaire ça ne marche pas, donc là je fais comme tout le monde (*elle insiste*), je gruge. Et, voilà, et je fais comme tout le monde (*elle insiste encore davantage*), je gruge. *Parce que si ma dérogation n'a pas marché, je pense que c'est parce qu'il y a beaucoup de gens qui ne font pas de dérogation et qui grugent*. Sinon il y aurait peut-être eu de la place. Et c'est aussi un système qui fait que comme c'est pas... C'est pas... Impartial, ou c'est

pas, voilà, il y a des... pistons, des choses comme ça, et que c'est pas forcément ceux qui en ont le plus besoin qui ont la place, donc... Voilà.

Mme Petit – Asnières

Le recours à la dérogation est présenté par de nombreux parents comme la manifestation de leur souci de garantir une bonne scolarité à leurs enfants, participant d'une volonté de remise en cause des stéréotypes sur les immigrés. C'est la raison pour laquelle, au regard de la démarche engagée, souvent coûteuse en temps et en investissement émotionnel, le refus peut donner naissance à un fatalisme de désresponsabilisation. Après avoir fait ce qu'ils considèrent être à leur portée pour tenter de donner les meilleures chances scolaires à leur enfant, certaines familles estiment que l'on ne pourra désormais plus leur renvoyer la responsabilité de son échec ou de ses difficultés scolaires. Il s'agit alors d'une forme extrême de remise de soi à l'institution (Oberti, Sanselme, Voisin, 2009) à qui on demandera d'assumer ses responsabilités face aux difficultés d'intégration sociale des jeunes. Ce transfert de responsabilité vers le système éducatif et l'administration revient à mettre la société française et son école devant leurs propres contradictions et jugements sur les enfants d'immigrés, dont on regrette d'un côté le manque d'intégration et auxquels on refuse de l'autre l'accès à de bonnes conditions d'études. Beaucoup des parents d'origine immigrée que nous avons rencontrés acceptent ainsi difficilement les refus qui leurs sont signifiés, regrettant qu'on ne leur donne dans les faits pas véritablement leur chance, au regard notamment de la stigmatisation récurrente qu'ils subissent dès lors qu'il est question de délinquance ou d'incivilités dans le débat public.

Depuis qu'il est à l'école primaire on est derrière notre enfant, on appuie, on a fait faire ci, faire ça, pour qu'il arrive à quelque chose. Maintenant qu'il est arrivé au collège, allez, c'est fini ! Va là-bas jouer avec les autres ! C'est pas la peine ! C'est pas la peine de mettre nos enfants à l'école... (*très énervé*) On va les laisser traîner à droite à gauche, hein, c'est pas la peine ! Depuis le primaire, « attention, fais ça, fais les devoirs », et après quand c'est la fin, tac ! À quoi ça sert ?

Mr Ben Hadji – Nanterre

Parce qu'on dit souvent que la réussite de l'enfant dépend de l'enfant lui-même, de la société, et des parents. *Mais là je n'ai pas l'État avec moi. Je ne suis qu'avec mon enfant pour le moment. L'État m'a laissée tomber.* Après, il va réussir, l'État va dire « Oh oui, c'est la République, c'est les enfants de la République » (*ironique*), bon... Je ne veux pas dire non plus que la République ne fait rien, mais il y a des limites, quoi. (...) Je vais garder tous les dossiers ici, parce que si mon fils a l'échec scolaire (*elle hausse la voix*), moi je vous jure que je vais péter un câble, hein, parce que ça partira de là !

Mme Mbia – Clamart

C'est quelqu'un qui suit, moi j'étais content de lui, j'ai dit « pour une fois ! ». J'ai un grand garçon, il a pas réussi dans ses études, maintenant il travaille, il a 18 ans. La fille ça va, elle est au collège, elle est moyenne. Mais lui c'est le meilleur. Je vois que son niveau il est très élevé. Et là j'ai peur pour lui si on le change d'école, il va être... *il va descendre, il va baisser dans ses études.* J'ai peur que ça lui ronge le moral, il va penser qu'à ça, il va oublier même... (...) Ça, à l'académie, je sais pas si il y a quelqu'un à qui je pourrais parler directement, il va comprendre. Parce que là ils vont le saboter. C'est-à-dire, *s'il va avoir des mauvaises notes, c'est à cause d'eux.* Le garçon là il est bien, il est content d'aller à l'école, il est calme. Mais là, si on le change d'école, ça va lui ronger la tête. Il va penser qu'à ça, ses camarades de classe ils seront là-bas, et lui il va rentrer dans une école où il connaît personne (*il insiste*), je sais pas comment il va réagir, j'ai peur pour son avenir. (...) L'académie ce qu'ils vont faire c'est ça. On lui donne un truc, il va pas aimer peut-être, mais

il va rester obligatoirement. Après si demain, il va perdre ses années, il va baisser dans ses études, ils vont dire « ben voilà c'est les parents, c'est leur faute, ils ont pas encadré leur fils, ils ont pas suivi leur fils ». Non. (*abattu*) Ça c'est leur faute à eux. *C'est eux, s'ils ont saboté le garçon, c'est eux. C'est eux les responsables.*

Mr Souiah – 4 enfants – Agent de sécurité – né en Algérie – Issy-les-Moulineaux

Le sentiment d'impuissance est d'autant plus prononcé que, à la différence de la plupart des parents des catégories moyennes et supérieures, les parents concernés se montrent généralement très réticents à l'idée de recourir aux possibilités d'appel qui leur sont ouvertes.

Vous avez essayé d'aller plus loin, de demander...

Non non, on m'a dit qu'on pouvait aller plus loin, de demander un recours à la commission, mais je me suis dit... (*rire amer*) (...) *Je me suis dit, ça va encore prendre énormément de temps, je travaille énormément aussi, donc s'il faut...* Les petits boulots que je fais, dès que je suis pas là, je perds les heures de travail, donc je me suis dit, s'il faut encore faire la queue... J'avais déjà fait une fois, mon fils qui devait normalement aller dans un lycée, je crois à Villemomble, et je me rappelle, cette année-là, on avait fait une longue queue... À l'inspection académique il fallait attendre une fois arrivés, il y avait justement un papier qu'il fallait signer, attendre encore, que la commission siège, et en plus la réponse était négative donc... (*rires*) *Ça me rappelle de vieux souvenirs, donc j'ai pas voulu faire, j'ai laissé tombé.* Il reste là et c'est terminé...

Mme Mendy – Clichy-sous-Bois

Vous allez écrire encore à l'Inspection ?

Mr B : (*vivement*) Non, c'est pas la peine qu'on réécrive, ils ne vont pas casser le jugement !

Mme B : Moi je ne sais pas écrire !

Mr B : Encore, il faut écrire, il faut répondre... Qu'est-ce que c'est ? Nous ce qu'on veut, c'est rapidement, on ne veut pas attendre ! Je n'ai pas de temps à perdre, moi. (...) *On n'a pas que ça à faire, nous, on a notre travail à faire.*

Famille Ben Hadji – Nanterre

Maintenant, si je ne suis pas d'accord, il faut que je fasse une démarche, à Nanterre, où l'inspection... Na na na na. Puis je dis... Dès qu'on rentre dans des trucs comme ça, au revoir. On va être l'un contre l'autre. C'est « moi je veux, lui il veut... », *ça crée des complications, et puis on ne sait pas si c'est bien.* On restera là, comme tout le monde. Voilà. Voilà ce que m'a dit ma tête.

Mr Zerouali – Meudon

L'institution se trouve confrontée à un « effet pervers » du dispositif d'assouplissement de la carte scolaire : en jouant le jeu de la demande de dérogation, de nombreux parents de différents milieux deviennent sensiblement plus conscients des inégalités de l'offre scolaire, ce qui contribue à amplifier leur frustration : en particulier, Internet joue un rôle central en tant qu'outil de prise d'information et de comparaison de l'offre et surtout des résultats scolaires des différents établissements. En intensifiant la hiérarchisation et la compétition entre ceux-ci, l'assouplissement de la carte scolaire a exercé un impact profond sur la perception des discriminations, qui s'est affinée et affirmée avec les espoirs frustrés, mettant à mal la croyance dans l'effectivité du principe de méritocratie.

Mais je ne crois plus, moi, au système français (*très irritée*). Donc je le subis, en attendant de pouvoir trouver des solutions.

Qu'est-ce que vous voulez dire par « je ne crois plus au système français » ?

Je ne crois plus en ses principes, que l'école, l'accès à l'éducation est le même pour tous, c'est faux ! La manière dont les enfants sont traités n'est pas (*elle insiste*) la même, la qualité même des enseignants n'est pas la même, parce qu'en dehors de quelques enseignants que je trouve de qualité dans cette école, vraiment... C'est pas vraiment ça. Alors effectivement il y a un grand nombre d'adultes pour les encadrer, mais bon... Non, je dis, dans cet établissement, si mon fils y reste quelques années, le potentiel qu'il aura sera perdu. Je le sais. Il sera perdu au bout. Alors pour le moment je me résigne, parce que je n'ai pas trouvé de solution, mais voilà. Je n'y crois plus. Je ne crois plus aux grands principes...

Mme Mollo – Clichy-la-Garenne

Jusqu'à maintenant j'y croyais vraiment à cette égalité des chances, c'est quand je suis arrivée au niveau du problème de mon fils que j'ai été confrontée vraiment à la discrimination. J'y croyais ! C'est ça que je lui dis tous les jours : fais attention, on est français, tu es français, moi je suis française, mais tu as une origine. Donc sache que tu dois travailler plus que les autres pour pouvoir y arriver !

Mme Mbia – Clamart

LE PRIVÉ PAR DÉFAUT ?

Si certaines familles envisagent l'enseignement privé comme alternative au collège public de secteur, ce n'est pas nécessairement en rapport avec une inclinaison délibérément favorable à l'enseignement privé. Leurs propos renvoient plutôt à l'idée que le public d'excellence existe, mais qu'il est rare et très difficilement accessible. Lorsque des grands établissements sont cités, il s'agit ainsi pour la plupart d'institutions publiques ; y compris pour des familles favorisées, l'accès aux établissements publics les plus prestigieux est ressenti comme très aléatoire et dépendant de circuits très sélectifs.

Pour l'instant, je suis toujours sur mon idée de... Pourquoi pas, comme c'est un bon élève, je trouve qu'il a sa place dans un bon public. Vous voyez, pour moi, c'est toujours cette idée-là : le public, le public, le public. *Parce qu'il y a des bons publics, des bons établissements publics*

Mme Goikoetxea, couple de cadres supérieurs,
2 fils scolarisés dans une école privée d'élite parisienne

Le repli vers le privé constitue donc un choix par défaut qui permet cependant d'échapper au collège public standard. Ces familles favorisées présentent ainsi le privé, surtout lorsqu'ils revendiquent une certaine sélectivité sociale et scolaire, comme un rempart contre l'absentéisme des professeurs et les grèves qui caractériseraient l'enseignement public ordinaire. Mais ce sont aussi des principes tels que l'ordre, la discipline, l'autorité, le respect, la sécurité qui sont mis en avant. Le fait de privilégier ces valeurs se traduirait par le sérieux des parents, qui seraient eux aussi plus investis dans le parcours scolaire et l'éducation de leurs enfants. Ce repli sur le privé ne va pas sans s'accompagner d'une certaine frustration, liée aux dépenses occasionnées mais aussi à l'inégalité ressentie vis-à-vis de parents pouvant accéder à une offre publique d'excellent niveau du simple fait de leur lieu de résidence.

On va dire qu'il y a bien 20 % de la classe de ma fille dont les parents souhaiteraient bénéficier d'un meilleur choix qu'uniquement celui de l'école privée. *On se sent un peu lésés, effectivement.*

Mais du fait que vous devez payer, ou du fait que le niveau vous paraît un peu...

(elle coupe) Ben du fait que pour que ça se passe bien, effectivement, on est obligés de payer. Bon, c'est pas non plus la fin du monde, mais enfin ceci dit, pour ne pas avoir de soucis, pour qu'ils puissent aller en classe avec le maximum de chances et puis surtout le minimum de problèmes au quotidien, et bien on est obligés d'acheter la tranquillité. C'est vraiment... Ça me paraît un peu dommage, pour le coup. (...) *Moi je regrette que mes enfants ne puissent pas aller au collège public dans la ville où ils habitent.*

Mme Picherit – 3 enfants dans le privé à Montrouge

De manière plus générale, l'enseignement privé semble avant tout constituer une stratégie de repli pour de nombreux parents, y compris des catégories moyennes et populaires.

Voilà c'est un peu dommage effectivement, si tous les gens qui s'intéressent à leurs enfants les sortent du système public. Mais en même temps, bon voilà, il y a un moment où on se pose vraiment beaucoup, beaucoup de questions.

Mme Rateau – Bondy

Moi je suis pas pour le privé, hein, pour moi c'est une *roue de secours* parce que le public ne me plait pas, *si le public me plaisait jamais je n'aurais pensé au privé*

Mme Petit – Asnières-sur-Seine

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Une évaluation classique de la réforme conclurait à son inefficience du point de vue du bénéfice qu'en retirent les élèves défavorisés, qui contraste avec le discours d'égalisation des chances autour duquel elle s'articulait. Non seulement le critère social est marginal parmi les motifs des demandes de dérogation (moins de 5 %), mais les refus auprès des familles populaires et immigrées ont pour effet d'amplifier leur perception des inégalités urbaines, sociales et scolaires (entre autres en accentuant la logique de hiérarchisation entre établissements) et leur sentiment d'une discrimination reposant à la fois sur leur quartier de résidence et leur origine.

L'accentuation de la frustration et du sentiment de discrimination est principalement le produit de l'opacité du processus administratif d'attribution des dérogations. Le sentiment général, surtout parmi les familles populaires et immigrées n'ayant pas obtenu satisfaction, est celui d'une opacité des procédures et des pratiques, qui seraient favorables aux groupes qui ont les ressources pour faire les « bons choix », et peser sur la décision finale.

Les différences de composition sociale et ethno- raciale entre quartiers tendent à être interprétées comme le résultat d'une intention délibérée de mettre à l'écart des populations indésirables. La perception d'une telle stigmatisation est renforcée lorsqu'il s'agit de l'école ou du collège, les familles immigrées elles-mêmes étant nombreuses à établir un lien entre la qualité scolaire d'un établissement et son niveau de ségrégation ethno- raciale. L'école est ainsi susceptible de renforcer des inégalités territoriales liées à la ségrégation. C'est la raison pour laquelle de nombreux parents immigrés ou d'origine immigrée veulent échapper aux

établissements où les immigrés sont majoritaires, et valorisent socialement et plus encore scolairement ceux où la présence des « Blancs » est significative.

Cette réforme renforce aussi une lecture de plus en plus répandue de l'éducation de qualité envisagée en tant que ressource rare, avec une compétition plus en plus intense pour l'accès à la frange la plus attractive. La capacité limitée des établissements les plus attractifs, déjà largement saturée par les seuls élèves de leur secteur, constituait d'emblée une limite forte à une déssectorisation significative qui devait profiter prioritairement aux élèves des quartiers défavorisés. Alors que cette logique renforcée de hiérarchisation des établissements pénalise surtout les collèges publics stigmatisés ou déclassés, le secteur privé en sort gagnant dans la mesure où il échappe toujours totalement aux contraintes de la sectorisation.

Le marché de l'éducation devient plus tendu, avec des enjeux qui accentuent la crispation des parents sur le choix des établissements et expliquent pour une large part l'ampleur des stratégies déployées, des attentes et des angoisses, et le fort investissement émotionnel des parents. Face à une telle situation et étant donné l'incertitude de la démarche, la fraude et les pratiques illégales tendent à être légitimées. Concernant la demande de dérogation à l'entrée en 6^e, la probabilité d'obtenir satisfaction par une fausse adresse ou par le recours à la demande formelle ne joue pas nécessairement en faveur du strict respect de la procédure légale pour de nombreux parents.

CONCLUSION

La carte scolaire est couramment présentée comme un outil essentiel de production de la mixité sociale à l'école, censé garantir l'égalité républicaine. Pour atteindre effectivement cet objectif d'égalité des chances entre les élèves, d'un même quartier et de quartiers différents, deux conditions sont nécessaires. D'une part, il faudrait que les établissements scolaires soient égaux, en termes de qualité des enseignants, des équipements, de variété des options possibles, des ressources mobilisées pour et autour de l'enseignement. De l'autre, il faudrait que la composition sociale du groupe scolarisé soit semblable d'un établissement à l'autre.

Pour ce qui est de la première condition, de nombreux travaux ont montré combien les écoles, collèges et lycées sont inégalement dotés, ce qui contraste fortement avec le mythe républicain (Duru-Bellat, 2002 ; Felouzis, 2003 ; van Zanten, 2001 ; Oberti, 2007).

Quant à la seconde condition, on peut considérer, en première analyse, que la carte scolaire, étant donné le principe d'affectation des élèves selon le lieu de résidence des parents, enregistre avant toute chose la carte de la distribution résidentielle des groupes sociaux. Pour que cette condition soit remplie et que la mixité scolaire soit réalisée, il faudrait que cette distribution soit égale, et donc que la ségrégation résidentielle soit faible ou nulle. Comme ce n'est pas le cas, on peut considérer que la carte scolaire enregistre l'état de la ségrégation urbaine. Elle peut, au mieux, empêcher son aggravation, ce qui n'est pas négligeable, mais ne comporte aucun mécanisme promouvant une mixité scolaire plus forte que la mixité résidentielle, à la différence par exemple des politiques de « busing » mises en œuvre aux Etats-Unis, qui répartissent les élèves entre les écoles d'une municipalité par un système de transport scolaire afin d'aboutir à davantage de mélange. Dans certaines villes comme Chicago, il existe également d'autres mesures de discrimination positive dans l'accès aux lycées d'élite, qui prennent en compte les caractéristiques socio-économiques du quartier de résidence pour diversifier socialement le recrutement de ces établissements sélectifs (Oberti, 2011).

Comme la ségrégation résidentielle, tant socioéconomique qu'ethno- raciale, est assez importante dans les villes françaises et dans la métropole parisienne, la seconde condition de l'égalité scolaire est loin d'être remplie, et l'on peut s'attendre à une ségrégation scolaire conséquente, certes modérée par rapport au cas extrême des États-Unis mais affaiblissant les conditions de réalisation du modèle républicain.

Appuyée sur la construction d'une typologie des établissements, l'analyse comparative des profils sociaux des collèges montre que la ségrégation scolaire est en fait plus forte encore que la ségrégation résidentielle. L'explication de ce surcroît de ségrégation tient à deux facteurs. Le premier est celui du décalage entre la distribution spatiale des groupes sociaux et la distribution des ménages avec enfants de ces mêmes groupes sociaux. Ces ménages – et donc leurs enfants – sont d'autant plus désavantagés dans leur accès aux ressources urbaines par rapport à leur groupe d'appartenance qu'il s'agit de groupes sociaux plus modestes voire pauvres. En effet, les ménages avec enfants, demandeurs de logements plus grands tout en disposant de ressources plus faibles car ils sont plus jeunes et ont plus de charges du fait de la présence des enfants, se trouvent en position relative défavorable sur le marché du logement. Le décalage est encore plus net pour les ménages d'immigrants plus récents, qui ont plus d'enfants tout en étant moins bien insérés, tant sur le marché du travail que sur celui du logement, deux domaines où les discriminations de type ethno-racial sont particulièrement marquées.

Le second facteur de décalage est celui de la distorsion entre la distribution résidentielle des enfants et leur distribution scolaire, qui résulte des pratiques parentales de recherche d'un meilleur établissement scolaire ou d'évitement de l'établissement de secteur ; nous discuterons plus loin de ce point à la lumière de l'étude des flux de dérogation.

La typologie des collèges montre l'intensité des contrastes de distribution des différents groupes d'élèves en fonction de leur origine sociale ou nationale, et les compositions sociales locales des populations scolaires qui résultent de cette ségrégation. Notons cependant que l'idéal républicain n'est pas une pure vue de l'esprit puisque près de 40 % des élèves de 6^e étaient scolarisés en 2007 dans un collège de type moyen-mélangé, où toutes les catégories sociales étaient représentées avec des écarts modérés à la moyenne. Mais la majorité des élèves, plus de 60 %, étaient scolarisés dans des établissements s'écartant fortement de cet idéal ; soit parce qu'ils accueillaient principalement des enfants des catégories supérieures et très peu d'enfants des catégories populaires et moins encore d'enfants étrangers – les collèges classés comme supérieurs dans notre typologie – ; soit parce qu'au contraire ils n'accueillaient que très peu d'enfants des catégories supérieures et comptaient une forte prédominance des enfants des catégories populaires et des enfants étrangers.

C'est cette distance entre les enfants des catégories supérieures et les enfants des catégories populaires et étrangers qui est la composante majeure de la ségrégation scolaire ; et c'est entre les enfants dont les parents sont chefs d'entreprise, cadres d'entreprise ou exercent une profession libérale et les enfants des catégories populaires et étrangers que le surcroît de ségrégation entre les distributions résidentielle et scolaire est le plus marqué.

Ce point est d'autant plus important à souligner qu'une bonne partie de la littérature impute aux classes moyennes la responsabilité de la ségrégation scolaire, alors que ces classes moyennes sont pourtant nettement plus proches résidentiellement des classes populaires, et qu'il n'y a pas de surcroît de ségrégation scolaire entre classes moyennes et classes populaires.

On relève cependant une exception, qui, si elle n'est qu'une composante mineure de la ségrégation scolaire d'ensemble, mérite d'être soulignée à nouveau ici. C'est la ségrégation scolaire extrêmement forte entre les enfants des policiers et des militaires et les enfants de classes populaires, particulièrement des ouvriers qualifiés et des immigrés (enfants étrangers). Il nous semble que cette ségrégation considérable pose problème quant au caractère républicain des forces chargées du maintien de l'ordre public, le maintien d'une telle distance sociale ne pouvant qu'encourager la méfiance réciproque et, pour les agents d'autorité, une tendance à la stigmatisation et à la discrimination des classes populaires et des immigrés.

Les collèges de type supérieur offrent aux enfants des catégories supérieures des conditions de scolarisation privilégiées du fait de la prédominance d'enfants appartenant à des familles dotées de ressources culturelles importantes, leur transmettant un patrimoine de dispositions et de connaissances rendant les apprentissages scolaires plus rapides et plus efficaces, ou pour le moins de ressources économiques permettant d'acheter les services d'accompagnement scolaire y aidant directement. De plus, des analyses localisées ont permis de montrer que, bien souvent, les collèges et lycées des beaux quartiers étaient aussi ceux qui offraient les options et activités diverses les plus variées. Dans ces beaux quartiers, l'effet des prix immobiliers et des loyers élevés garantit la quasi-exclusivité de l'entre-soi pour ces enfants des catégories supérieures, ainsi « protégés » de la confrontation avec les enfants des autres classes sociales (pour l'analyse de pratiques localisées d'organisation explicite de cet entre-soi, voir Pinçon et Pinçon-Charlot, 1989). Il est frappant que cet entre-soi scolaire des catégories supérieures soit assuré dans ces beaux quartiers et communes résidentielles par les

collèges publics, tout en étant consolidé par l'offre complémentaire des collèges privés, qui y est fort riche et encore plus sélective socialement.

Pour la part des enfants des catégories supérieures (chefs d'entreprises, professions libérales, cadres d'entreprise) qui n'est pas scolarisée dans ces espaces urbains privilégiés, le recours au privé est encore plus important et permet de recréer de l'entre-soi scolaire dans des espaces résidentiels socialement mélangés. Près de 60 % des enfants de ces catégories sont ainsi scolarisés dans des collèges privés de profil social supérieur.

À l'opposé de la hiérarchie sociale, les collèges de type populaire-immigré mélangent une grosse majorité d'enfants d'employés et d'ouvriers et une petite minorité d'enfants des classes moyennes. La moitié des enfants des classes populaires, et près de 70 % des enfants étrangers non européens, y sont scolarisés. Si les enfants étrangers n'y constituent que 7,6 % du total, on peut penser que ces collèges comptent une proportion beaucoup plus importante d'enfants d'immigrés, dont les enfants étrangers ne sont qu'une petite partie. La grande majorité de ces élèves étant peu dotés en ressources et en dispositions facilitant les apprentissages scolaires du fait de leur milieu social et/ou de leur origine, ce sont eux qui sont les plus dépendants de ce que l'école peut leur transmettre, et donc les plus fragiles devant les difficultés ou perturbations qui peuvent affecter le fonctionnement de la classe ou de l'établissement.

La forte présence et la concentration dans certains établissements d'élèves d'origine immigrée récente, et particulièrement non européenne, est une question majeure à double titre. D'une part, comme d'autres enquêtes l'avaient déjà souligné et comme la nôtre l'a confirmé, la perception par les parents, y compris ceux qui sont immigrés, des collèges posant problème quant aux conditions de scolarisation de leurs enfants est souvent liée à des phénomènes de réputation pour lesquels la présence de minorités visibles importantes, d'origine maghrébine ou africaine particulièrement, est un facteur négatif, susceptible d'entraîner des comportements d'évitement. D'autre part, la forte concentration d'élèves d'origine immigrée récente, en rassemblant des élèves qui ont a priori le plus de distance aux apprentissages de l'école française, rend plus problématique la possibilité de leur réussite. Or cette question ne peut pas être analysée de façon rigoureuse à partir des données de la Base Scolarité, car, si la nationalité des élèves étrangers permet de repérer comparativement les collèges suivant le degré de leur concentration, cette variable sous-estime considérablement le nombre absolu des élèves enfants d'immigrés :

- d'une part parce qu'elle est restrictive, puisqu'elle enregistre les seuls enfants de nationalité étrangère, et pas les enfants français de parents immigrés. Or, les problèmes de difficultés scolaires liés par exemple à de moindres compétences linguistiques en français ou à une moindre familiarité des pré-requis implicites socioculturels, concernent a priori autant ces deux groupes, de même que les « réputations négatives » des établissements liées à la perception de leur fréquentation par un nombre important d'enfants d'origine immigrée visible, susceptibles d'entraîner leur évitement par certains parents, s'appuient bien plus sur cette visibilité que sur l'invisible nationalité.
- d'autre part parce que les déclarations des parents sous-estiment notablement le nombre d'enfants de nationalité étrangère, soit par méconnaissance du droit de la nationalité et de ses fluctuations, soit par crainte de discriminations ou contrôles administratifs ou policiers.
- enfin, cette sous-déclaration s'est nettement accentuée dans les dernières années, sans qu'on puisse dire s'il s'agit d'un phénomène général et homothétique, ou si cette

tendance est liée à des mobilisations plus fortes dans certaines localités ou certains établissements.

Si cette variable permet tout de même d'obtenir des résultats significatifs et qui paraissent assez robustes dans la comparaison des différences de profil des élèves entre établissements à une date donnée, elle n'est guère cependant utilisable pour comprendre la transformation des profils.

Dans le contexte politique actuel, et au vu des conflits autour de l'introduction de la Base Scolarité dans le primaire, il ne paraît guère souhaitable de chercher à améliorer la variable dans un cadre de recueil administratif des données, ce qui supposerait d'une part des questions plus larges sur le caractère immigré ou non des parents, les origines nationales, la date d'arrivée en France des parents et éventuellement de l'enfant, la langue parlée à la maison etc., toutes questions susceptibles de rencontrer encore plus de réticences et d'oppositions.

Dans l'esprit des travaux et propositions du COMEDD (Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations, voir Héran, 2010) auquel l'un des auteurs de cette recherche a participé, on proposera plutôt que cette question de recherche très importante pour la compréhension de l'évolution du système d'éducation et pour l'évaluation des politiques publiques soit traitée par une ou des enquêtes scientifiques annuelles menées par des chercheurs indépendants sur un échantillon représentatif, soutenues par le ministère de l'éducation mais sans lien avec le recueil administratif de données et la gestion des établissements. Une telle perspective donnerait aux ménages enquêtés toutes garanties de protection du secret statistique des réponses individuelles et de déconnection avec des politiques administrativo-policières de répression des étrangers en situation irrégulière.

Les débats de ces dernières décennies sur l'école ont reconnu partiellement les inégalités de profil des établissements et leurs effets négatifs sur les « chances de vie » des élèves, essentiellement à propos des établissements situés dans les quartiers « en difficulté », et leurs risques d'évolution vers des « collèges-ghettos » pour pauvres et immigrés. Deux réponses ont été proposées, relevant de philosophies politiques à notre sens opposées. La première réponse, qui a par exemple inspiré la politique des ZEP, consiste à chercher à rétablir l'égalité républicaine du service public d'éducation en renforçant les moyens des collèges de quartiers considérés comme particulièrement défavorisés³². La logique républicaine se trouve ici réaffirmée dans la mesure où il s'agit d'assurer l'égalité d'accès de l'ensemble d'un groupe social à un service public considéré comme un droit universel.

Les résultats généralement considérés comme insatisfaisants de ces politiques servent aujourd'hui à promouvoir un type de réponse opposé, qui plutôt que de chercher à rétablir l'égalité propose d'élargir les opportunités pour les individus capables de les saisir. Ce type d'approche, largement développé aux États-Unis, réfute le droit universel au nom de la critique des effets pervers de l'assistanat et cherche à aider les seuls individus méritants, ceux qui feraient l'effort de « s'en sortir » ; au besoin en sortant de fait de leur quartier, comme dans le programme « Moving To Opportunity » (National Bureau of Economic Research, 2011), ou de leur collège comme dans le cadre de la nouvelle politique d'assouplissement de la carte scolaire, censée apporter une réponse aux problèmes scolaires dans les quartiers

³² Ces politiques sont quelquefois présentées comme des politiques de « discrimination positive » (traduction des politiques américaines d'*affirmative action*) en ce qu'elles accorderaient plus de moyens que la norme à des territoires, et travers eux à des populations, particulièrement désavantagés. En réalité, les travaux d'évaluation de ces politiques, pour les ZEP par exemple (Davezies et Tréguer, 1996), ont montré que le « surcroît » de moyens accordés ne compensait que partiellement le déficit de moyens par rapport aux collèges bien dotés des beaux quartiers.

défavorisés en permettant aux boursiers méritants d'effectuer, par dérogation, leur scolarité dans de meilleurs collèges.

Cet élargissement des opportunités pour les élèves méritants de quartiers populaires s'inscrit dans un argumentaire d'élargissement de la « liberté de choix » des parents, imputant implicitement les difficultés à la norme bureaucratique contraignante, et prônant l'optimisation par la compétition sur le marché. Dans cet argumentaire, la carte scolaire, bouteille à moitié vide et à moitié pleine, on l'a dit, mécontente « tout le monde », c'est à dire surtout : les classes moyennes supérieures contraintes à résider dans des quartiers moins huppés que les beaux quartiers du fait des prix de l'immobilier et mécontentes de devoir imposer à leur progéniture la cohabitation avec les enfants des catégories populaires et immigrés du quartier ; les parents des quartiers en difficulté, qui souhaiteraient offrir à leurs enfants de meilleures conditions de scolarité.

Notre recherche avait pour ambition de saisir les effets potentiels de cet assouplissement de la carte scolaire sur trois points principaux : le profil des établissements, les demandes de dérogation (flux, motifs, caractéristiques des collèges de départ et d'arrivée, etc.), et enfin les comportements et les représentations des parents ayant recours à cette démarche.

Le premier résultat qu'il faut souligner est celui d'un effet assez limité de la mise en pratique de la réforme sur la distribution des élèves entre les collèges, contrairement aux annonces de transformations radicales. De façon globale, l'assouplissement de la carte scolaire n'a pas conduit à la disparition de la carte scolaire, comme certains médias le disent sans trop y regarder, ni même à bouleverser la répartition des élèves. Elle n'a pas « vidé » des établissements très stigmatisés de leurs élèves au point de faire envisager leur fermeture, tout comme elle ne s'est pas traduite par une hausse impressionnante des effectifs dans les collèges, publics ou privés, les plus favorisés et les plus attractifs. Cela était bien évidemment prévisible, et s'explique pour une large part par :

- les capacités d'accueil limitées des établissements, avec des contraintes d'extension particulièrement fortes en milieu urbain dense.
- un taux d'acceptation des demandes de dérogation qui de ce fait reste modéré et baisse au fil de temps.
- le maintien d'une logique de proximité, à la fois en termes institutionnels, puisque la priorité d'inscription est maintenue pour les élèves du secteur ; mais aussi du point de vue des critères mobilisés par les parents, en particulier dans les milieux populaires.

Un deuxième résultat important est donc celui de l'impact modéré de cette réforme sur la dynamique d'ensemble des demandes de dérogations – pratique qui préexistait à la réforme. Cette pratique reste marginale au sein des catégories populaires, et semble avoir davantage profité aux catégories plus favorisées qui étaient déjà les plus concernées par cette démarche. Alors que la priorité devait être donnée aux critères sociaux, les données montrent que les familles populaires les plus précaires n'ont pas massivement demandé de dérogations. Non seulement la part des demandes justifiées par le critère social a été relativement modeste dès le départ, mais elle a nettement diminué au fil du temps, au point de devenir presque marginale. Les boursiers n'ont ainsi bénéficié que de façon très modeste de la réforme, et le décalage avec l'objectif affiché est criant.

Si ces deux premiers résultats vont dans le sens d'un effet limité de la réforme par rapport aux pratiques antérieures, il serait cependant erroné d'en conclure que la réforme n'a eu que des effets négligeables. On peut dire au contraire que, derrière ces effets apparemment modestes, la réforme a engagé un processus assez profond de déstabilisation de la scolarisation au collège, déstabilisation des collèges eux-mêmes et déstabilisation des attitudes et pratiques des parents.

Un troisième résultat est en effet celui d'une lente transformation des effectifs des collèges sous l'effet des dérogations, qui contribue à accentuer leur hiérarchisation. Chaque année, les effectifs en cause sont assez faibles, mais comme les flux de dérogation s'organisent de façon assez stable entre collèges répulsifs et collèges attractifs, les effectifs cumulés sur plusieurs années finissent par représenter des écarts d'ampleur significative. Toutefois, l'ampleur des changements varie suivant que l'offre scolaire locale est très diversifiée ou plus homogène. Certains collèges sont d'autant plus répulsifs qu'il y a dans le voisinage des collèges nettement plus attractifs, comme c'est le cas dans les Hauts-de-Seine, où l'ensemble des deux types de collèges au profil social le plus populaire-immigré – qui sont ceux où l'on trouve principalement les collèges les plus évités – perd l'équivalent des effectifs de 6^e d'un collège par an. En Seine-Saint-Denis, où l'offre est socialement moins diversifiée, ce sont les mêmes deux types de collèges qui perdent des élèves du fait des dérogations, mais ils en perdent nettement moins.

Les collèges les plus populaires et immigrés perdent donc des élèves du fait des dérogations, et l'on peut faire l'hypothèse que ceux qui partent ainsi sont probablement plutôt des « bons élèves » (qui peuvent espérer être de ce fait plus facilement acceptés ailleurs) et des élèves de milieu social plus favorisé que la moyenne du collège (le recours aux dérogations étant plus le fait des classes moyennes et supérieures, et celles-ci y ayant recours de façon plus efficace du fait de leur plus grande capacité à comprendre les règles et à s'orienter dans les interactions bureaucratiques). Si cette hypothèse était vérifiée – ce que nous n'avons pu faire, n'ayant aucune information statistique sur le profil social des élèves demandeurs et bénéficiaires de dérogations – les flux de dérogation accentueraient la sélection négative des collèges les plus populaires quant au niveau scolaire et au niveau social. On a effectivement observé une accentuation du caractère populaire et immigré d'une partie des collèges les plus populaires, mais celle-ci peut être aussi l'effet d'une évolution de la population locale, ce que nous n'avons pu contrôler.

Les collèges de type social supérieur sont ceux qui bénéficient le plus des flux positifs d'élèves ayant obtenu des dérogations. On peut penser que les effets, que nous venons d'évoquer, de double sélection scolaire et sociale de ces élèves y contribuent à l'entretien de l'excellence scolaire, et accentuent le profil social supérieur. Là encore, nous avons effectivement observé une tendance à l'accroissement du profil supérieur de ces établissements, sans qu'on puisse dire cependant si elle résulte des dérogations ou des évolutions de la population locale. Et parmi ces collèges, ce sont les collèges privés qui voient tout à la fois leurs effectifs progresser le plus et leur profil social devenir encore plus exclusif.

L'effet de la réforme sur les collèges moyens-mélangés, qui a priori ne devraient être ni particulièrement répulsifs ni particulièrement attractifs, n'est pourtant pas négligeable, mais il dépend du contexte local. Lorsque ces collèges représentent le profil social supérieur localement, comme en Seine-Saint-Denis, ce sont eux qui bénéficient le plus des flux (modérés) d'élèves bénéficiant de dérogation, et l'on peut donc penser que le double biais de sélection de ceux-ci a pour conséquence d'accroître la distance entre le profil social et scolaire de ces collèges et les collèges plus populaires et plus délaissés. Lorsque ces collèges ont dans leur environnement local d'autres collèges de statut supérieur, ils bénéficient aussi des flux positifs que nous venons d'évoquer, mais ils sont aussi affectés par des flux négatifs d'élèves

qui les quittent pour des collèges de statut supérieur, publics ou privés. Bien que leur effectif total reste stable, et qu'en apparence ils soient donc peu affectés par ces mouvements, ils sont en réalité eux aussi déstabilisés, et pris dans un processus d'accentuation de la concurrence et de la hiérarchisation sociale et scolaire entre les collèges, avec le risque d'écarts croissants entre les différents niveaux sur ces deux dimensions.

La prise en compte de plusieurs échelles territoriales (métropole, départements, bassins) dans l'analyse s'est ainsi révélée très utile. C'est notre quatrième grand résultat : certaines dynamiques mises en évidence au niveau de l'ensemble de la métropole parisienne se différencient en effet assez nettement selon les départements et les bassins, et renvoient à des différences de structure sociale, urbaine et scolaire dont on mesure ainsi l'importance pour « évaluer » rigoureusement les effets de l'assouplissement de la carte scolaire. Si en Seine-Saint-Denis l'essentiel des flux concerne majoritairement des collèges populaires, c'est aussi parce que l'offre locale est caractérisée par une absence de collèges de type supérieur et une faible présence de ceux de type moyen. En revanche, leur plus forte présence dans les Hauts-de-Seine permet des demandes plus nombreuses émanant de collèges populaires ou moyens vers des collèges supérieurs.

L'analyse à l'échelle des bassins fait aussi ressortir des mécanismes de construction locale des réputations et des hiérarchies qui montrent que l'explication de l'attractivité d'un établissement doit aller au-delà du seul profil de son recrutement. En effet, si la logique d'ensemble des demandes de dérogation des collèges est corrélée au profil social des établissements (un collège est d'autant plus attractif que son recrutement est favorisé), on voit cependant apparaître des phénomènes locaux qui ne respectent apparemment pas cette logique, avec par exemple un collège très populaire qui attire un nombre de demandes de dérogations parfois plus important qu'un collège plus favorisé, voire émanant d'un tel collège. Ces recompositions locales des hiérarchies scolaires et des niveaux d'attractivité relatifs ne peuvent être saisis qu'à travers une étude localisée prenant simultanément en compte des critères plus précis et qualitatifs de réussite scolaire et plus largement d'environnement scolaire, des éléments sur les histoires et les réputations locales liées à des micro-événements, et enfin des aspects renvoyant plus directement à la direction de l'établissement et aux corps enseignants. Autant d'éléments pas toujours pris en compte dans des évaluations classiques et plutôt très quantitatives des politiques publiques, et qui se révèlent pourtant parfois déterminants pour la compréhension non seulement de la mise en place d'une mesure, mais aussi de son « efficacité » relative. C'est également une voie pertinente pour mieux interpréter les discours des personnes concernées sur la mesure elle-même, et sa capacité à atteindre ses objectifs : sans ces éléments, il est ainsi difficile d'interpréter l'attractivité relative de certains collèges populaires.

L'espace de concurrence entre établissements se structure ainsi encore largement à l'échelle de la commune, surtout dans les banlieues populaires. L'annonce de l'assouplissement de la carte scolaire a sans doute accentué cette mise en concurrence entre établissements, dans un espace local qui demeure toutefois relativement circonscrit, ce qui explique des différences subtiles d'appréciation par les parents qui ne renvoient pas nécessairement et de façon très « stratégique » à des indicateurs de performances scolaires ou de composition sociale et ethnique de l'établissement. Le niveau municipal apparaît en particulier encore très structurant pour les catégories populaires, pour lesquelles la proximité reste un élément déterminant des « choix » ou des « préférences » scolaires.

Si les établissements scolaires sont ainsi déstabilisés par l'accroissement des flux de dérogations, bien qu'ils soient modérés, les représentations et pratiques des parents, c'est notre cinquième grand résultat, sont elles aussi déstabilisées. Dans un contexte général de préoccupation croissante des parents pour la réussite scolaire de leurs enfants, et de sentiment

des difficultés croissantes de l'institution scolaire publique, la réforme, surtout dans son effet d'annonce politique, a légitimé la défiance des parents vis-à-vis du collège de secteur, et la recherche d'une solution individuelle aux difficultés. La mise en cause officielle de la carte scolaire comme contrainte négative légitime une attitude des parents comme consommateurs devant un marché, à la recherche de la maximisation de l'avantage individuel en compétition avec les autres parents. On peut dire que la réforme valorise les stratégies individuelles d'« exit », pour reprendre les catégories de Hirschman (1970), alors que la carte scolaire légitimait les stratégies de « loyalty » et de « voice » dans l'action collective pour améliorer le collège local pour tous ses utilisateurs.

Mais, dans cette mise en concurrence des ménages pour optimiser la scolarité de leurs enfants, les catégories sociales sont inégalement armées. Moins bien informées, moins susceptibles d'apprécier la « qualité d'un établissement » ou la pertinence de délocaliser la scolarisation des enfants, mais surtout plus contraintes sur le plan économique, les marges de manœuvre des familles populaires sont réduites. Bien souvent aussi, elles apprécient le collège ou le lycée de leur quartier, et participent à une vie péri-scolaire qui leur donne une place et les intègre à la vie du quartier. L'idée que la généralisation du « libre choix », même régulé par des critères sociaux, pourrait profiter à tous et en particulier à ceux qui sont confrontés aux offres scolaires locales les plus difficiles, les familles populaires – issues ou non de l'immigration – est une incompréhension des contraintes et des conditions de socialisation de ces familles. Les logiques de proximité et les dynamiques de quartier sont des éléments à prendre en compte, qui montrent que le choix est plus « libre » pour certaines familles que pour d'autres. Autrement dit, si les familles les mieux dotées économiquement et culturellement se rapportent à l'éducation comme à un « marché », d'autres y associent des dimensions sociales et locales qui en complexifient la régulation. L'offre scolaire étant inégale sur le territoire, la composante la plus attractive devient une ressource rare, ou pour le moins inégalement accessible et compréhensible. Son accès nécessite des ressources économiques et culturelles qui profitent logiquement aux catégories les mieux dotées dans les deux domaines. Les familles populaires ou d'origine immigrée sont par ailleurs bien plus réticentes à l'idée de faire appel en cas de décision défavorable à leur demande de dérogation – si tant est qu'elles soient même informées de cette possibilité.

Des recherches menées à Londres montrent d'ailleurs que la proximité aux établissements les plus attractifs devient un facteur croissant d'inégalité. Les places y étant limitées, la proximité géographique tend à être retenue comme critère prioritaire, et profite aux ménages dont les ressources leur permettent les choix résidentiels les plus proches (Hamnett et Butler, 2011).

En assouplissant formellement les possibilités d'éviter le collège public de secteur, cette réforme a consolidé cette lecture hiérarchisée et inégale de l'Éducation nationale, et valorisé l'idée d'un « libre choix » qui s'est cependant heurté à l'inertie organisationnelle d'une « machine bureaucratique » dont l'une des fonctions essentielles est de réguler les flux et les affectations des élèves dans les établissements publics. Cette fonction reste première par rapport à celle bien plus secondaire de production de mixité à l'école. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, la capacité limitée des établissements les plus attractifs, déjà largement atteinte par les seuls élèves de leur secteur, constituait d'emblée une limite très forte à une déssectorisation qui devait profiter prioritairement aux élèves des quartiers défavorisés. Alors que cette logique renforcée de hiérarchisation des établissements pénalise surtout les collèges publics stigmatisés ou déclassés, le secteur privé en sort gagnant dans la mesure où il échappe toujours totalement aux contraintes de la sectorisation.

Ces deux dimensions tendent à élargir la logique marchande (offre et demande, évaluation de la qualité du service, mise en compétition, etc.) au secteur public dont la partie

la plus sélective et performante entre en compétition avec le secteur privé. Comme d'autres marchés, le marché de l'éducation devient plus tendu, avec des enjeux qui accentuent la crispation des parents sur le choix des établissements et expliquent pour une large part l'ampleur des stratégies déployées, des attentes et des angoisses, et le fort investissement émotionnel des parents.

Cette tension est d'autant plus forte que parallèlement, les chances relatives d'obtenir une réponse positive à une demande de dérogation à l'entrée au collège ont considérablement diminué au cours des quatre dernières années. Le ressentiment des parents s'explique pour une part par le décalage entre les attentes suscitées par l'annonce d'un assouplissement des conditions d'obtention d'une dérogation, et la forte baisse des chances réelles d'obtenir satisfaction. La profondeur de ce ressentiment est le sixième grand résultat que nous devons souligner dans cette conclusion.

Face à une telle situation, et étant donné l'incertitude de la démarche, la fraude et les pratiques illégales tendent à se trouver légitimées. À l'image de ce que montrent les travaux sur le clientélisme (Pizzorno, 1967), l'incertitude ressentie par les parents concernant l'équité de la démarche et du processus décisionnel conduit certains d'entre eux à regretter d'avoir « joué le jeu », au point de considérer aujourd'hui, tout en le regrettant, qu'il aurait sans doute été plus efficace de procéder de façon frauduleuse. Plusieurs sont décidés à tricher pour parvenir à inscrire leur enfant dans l'établissement de leur souhait.

L'accentuation de la frustration et du sentiment de discrimination sur une base ethno-raciale et/ou territoriale est principalement le produit de l'opacité du processus administratif d'attribution des dérogations. D'autres recherches mettent au jour le même mécanisme dans le cadre de dispositifs d'ouverture sociale de l'accès aux grandes écoles : plus la mesure est opaque, plus la possibilité d'en interpréter les effets en termes de discriminations, en particulier sur une base ethno-raciale, est élevée (Oberti, Sanselme et Voisin, 2009). Ici encore, le contraste avec certains dispositifs américains est saisissant (Oberti, 2011). Dans le cas états-unien, les critères et les modalités de sélection ou de discrimination positive sont clairement affichés, et la judiciarisation de la vie sociale conduit à se protéger de tous recours possibles face au non-respect des critères, surtout si cela désavantage ou discrimine un groupe ethno-racial. Le sentiment général en France, surtout parmi les familles populaires et immigrées n'ayant pas obtenu satisfaction, est plutôt celui d'une opacité des procédures et des pratiques, qui serait favorables aux groupes qui ont les ressources pour faire les « bons choix », et peser sur la décision finale.

Toujours sur le plan des perceptions, les différences de composition sociale et ethno-raciale entre quartiers tendent à être interprétées comme le résultat d'une intention délibérée de mettre à l'écart des populations indésirables. La perception d'une telle stigmatisation est renforcée lorsqu'il s'agit de l'école ou du collège, les familles immigrées elles-mêmes étant nombreuses à établir un lien entre la qualité scolaire d'un établissement et son niveau de ségrégation ethno-raciale. L'école est ainsi considérée comme susceptible de renforcer des inégalités territoriales liées à la ségrégation : c'est la raison pour laquelle de nombreux parents immigrés ou d'origine immigrée veulent échapper aux établissements où les immigrés sont majoritaires, et valorisent socialement et plus encore scolairement ceux où la présence des « Blancs » est significative. L'assouplissement de la carte scolaire tend donc à légitimer institutionnellement des différences sociales et ethniques, déjà perçues comme des inégalités et des discriminations par les parents eux-mêmes.

Références bibliographiques

- Barrault L., 2011, « Une politique auto-subversive. L'attribution des dérogations scolaires », *Sociétés contemporaines*, n° 82, p. 31-58.
- Barthon C. et Monfroy B., 2005, « Illusion et réalité de la concurrence entre collèges en contexte urbain : l'exemple de Lille », *Sociétés contemporaines*, n° 59-60, p. 43-67.
- Bonvalet C. (dir.), 1994, *Logement, mobilité et populations urbaines*, Paris, CNRS.
- Borrel C. et Simon P., 2005, « Les origines des Français », in C. Lefèvre et A. Filhon (dir.), *Histoires de famille, histoire familiale. Les résultats de l'enquête famille en 1999*, Paris, INED, p. 425-441.
- Charmes E., 2007, « Carte scolaire et "clubbisation" des petites communes périurbaines », *Sociétés contemporaines*, n° 67, p. 68-94.
- Davezies L. et Tréguer C., 1996, Les politiques publiques favorisent-elles les quartiers pauvres ? Le cas de l'Éducation Nationale, Rapport pour le PIR-Villes/CNRS.
- Desrosières A. et Thévenot L., 1988, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte.
- Duncan O. B. et Duncan D., 1955, « A methodological analysis of segregation indexes », *American Sociological Review*, vol. 20, p. 210-217.
- Dutercq Y. et Mons N., 2011, « Comment comprendre l'échec des mesures d'assouplissement de la carte scolaire promulguées au nom d'une plus grande exigence de justice sociale ? », Communication au 3^e congrès de l'Association française de sociologie, Grenoble.
- Dubé F., 1999, *Pourquoi changer l'école ?*, Paris, Textuel.
- Dubé F., 2004, *L'école des chances*, Paris, Seuil.
- Duru-Bellat M., 2002, *Les inégalités sociales à l'école*, Paris, PUF.
- Duru-Bellat M., 2004, Les effets de la ségrégation sociale de l'environnement scolaire : l'éclairage de la recherche, Rapport pour la commission du débat national sur l'avenir de l'école, Paris.
- Duru-Bellat M. et van Zanten A., 1999, *Sociologie de l'école*, A. Colin, coll. U.
- Felouzis G., 2003, « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 3, p. 413-447.
- Felouzis G. et Perroton J., 2009, « Grandir entre pairs à l'école. Ségrégation ethnique et reproduction sociale dans le système éducatif français », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 180, p. 92-100.
- Figlio D. et Rouse C., 2006, « Do accountability and voucher threats improve low-performing schools? », *Journal of Public Economics*, n° 90, p. 239-255.

- François J.-C. et Poupeau F., 2008, « Les déterminants socio-spatiaux du placement scolaire. Essai de modélisation statistique appliquée aux collèges parisiens », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 1p. 93-126.
- Hamnett C. et Butler T., 2011, « “Geography matters”: the role distance plays in reproducing educational inequality in East London », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 36, n° 4, p 479-500.
- Héran F. (dir.), 2010, *Inégalités et discriminations. Pour un usage critique et responsable de l’outil statistique*, Rapport du Comité pour la mesure et l’évaluation de la diversité et des discriminations.
http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/Rapport_COMEDD_.pdf
- Hirschman A. O., 1970, *Exit, Voice and Loyalty*. Cambridge, Harvard University Press.
- Kakpo N., 2007, *L’islam, un recours pour les jeunes*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Kokoreff M., 1996, « Jeunes et espaces urbains. Bilan des recherches en France, 1977-1994 », *Sociologie et sociétés*, vol. 28, n° 1, p. 159-176.
- Lagrange H., 2010, *Le déni des cultures*, Paris, Seuil.
- Lapeyronnie D., 2008, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd’hui*, Paris, Robert Laffont.
- Le Bras H. et Chesnais J.-C., 1976, « Cycle de l’habitat et âge des habitants », *Population*, n° 2, p. 269-298.
- Le Donné N. et Rocher T., 2010, « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles. Construction d’un indice de position sociale à partir des professions des parents », *Éducation & Formations*, n° 79, p. 103-116.
- Lepoutre D., 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob.
- Logan J. et Zhang C., 2010, « Global neighborhoods: new pathways to diversity and separation », *American Journal of Sociology*, vol. 115, n° 4, p. 1069-1109.
- Logan J., 2011, *Separate and unequal: The neighborhood gap for Blacks, Hispanics and Asians in metropolitan America*, US 2010 Project, Providence, Brown University (<http://www.s4.brown.edu/us2010/Data/Report/report0727.pdf>)
- Massey D. et Denton N., 1988, « The dimensions of residential segregation », *Social Forces*, vol. 67, n° 2, p. 281-315.
- Merle P., 2010, « Structure et dynamique de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens », *Revue française de pédagogie*, n° 170, p. 73-85.
- Merle P., 2011, « La carte scolaire et son assouplissement. Politique de mixité sociale ou de ghettoïsation des établissements ? », *Sociologie*, vol. 2, n° 1, p. 37-50.
- Mohammed M., 2011, *La formation des bandes. Entre la famille, l’école et la rue*, Paris, PUF.
- Mons N., 2007, *Les nouvelles politiques éducatives : La France fait-elle les bons choix ?*, Paris, PUF.

National Bureau of Economic Research, 2011, Moving to Opportunity for Fair Housing Demonstration Program. Final Impacts Evaluation, US Department of Housing and Urban Development.

http://isites.harvard.edu/fs/docs/icb.topic964076.files/mto_final_exec_summary.pdf

Oberti M., 2005, « Introduction au dossier École publique/École privée : Des frontières poreuses », *Sociétés contemporaines*, n° 59-60, p. 5-13.

Oberti M., 2007, *L'école dans la ville. Ségrégation - mixité - carte scolaire*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

Oberti M., Sanselme F. et Voisin A., 2009, « Ce que Sciences Po fait aux lycéens et à leurs parents : entre méritocratie et perception d'inégalités », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 180, p. 102-124.

Oberti, M., 2011, « Sélectivité et "diversité" dans les lycées publics de Chicago et Paris », *Notes & Documents*, 2011-02, Paris, OSC.

Oberti M. et Préteceille E., 2003, Les classes moyennes dans la ségrégation sociale. Le cas de la métropole parisienne. Rapport pour la DIV et le PUCA, Paris, OSC.

Pinçon M. et Pinçon-Charlot M., 1989, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil.

Pizzorno A., 1967, « Familismo amorale e marginalità storica ; ovvero perché non c'è niente da fare a Montegrano », *Quaderni di Sociologia*, vol. 16, p. 247-261.

Préteceille E., 2001, Division sociale et services urbains. Vol. II. Les inégalités d'équipement entre communes urbaines d'Île-de-France, Paris, Cultures et Sociétés Urbaines.

Préteceille E., 2003, La division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-1999, Paris, Observatoire sociologique du changement, Sciences Po-CNRS

<http://osc.sciences-po.fr/equipe/popup/DivSocIdF99.pdf>

Préteceille E., 2006, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, n° 62, p. 69-93.

Préteceille E., 2009, « La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 3, p. 489-519.

Préteceille E., 2010, « The fragile situation of cultural producers in Paris », *City, culture and society*, n° 1, p. 21-26.

Sanselme F., 2009, « L'ethnisation des rapports sociaux à l'école. », *Sociétés contemporaines*, n° 76, p. 121-147.

van Zanten, 2001, *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF.

van Zanten A., 2009, *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*, Paris, PUF.

van Zanten A., 2009b, « Le choix des autres. Jugements, stratégies et ségrégations scolaires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 180, p. 24-35.

Visier L. et Zoïa G., 2010, « Le collège, la ville et la mixité sociale. La fabrique de la distribution des élèves », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 106, p. 38-47.

ANNEXES

Annexe 1 : Mini-questionnaire soumis aux parents ayant effectué une demande de dérogation à l'entrée en 6^e

 <p>SCIENCES PO</p>	<p><i>Observatoire sociologique du changement</i> 27 rue Saint-Guillaume 75007 Paris</p>	 <p>CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE</p>
---	--	---

Enquête sur les demandes de dérogation

Cette enquête est **totale**ment anonyme, et nous nous engageons à respecter toutes les règles de confidentialité. Elle porte sur les demandes de dérogation à l'entrée au collège. Les questions portent sur le quartier, la scolarité de l'enfant concerné, et la demande de dérogation elle-même.

Merci de nous accorder du temps pour répondre aux questions qui suivent.

Consigne

Pour remplir le questionnaire, il suffit de mettre une croix (X majuscule) derrière le chiffre qui correspond à votre réponse. Il peut y avoir une ou plusieurs réponses par question. Dans certains cas, il vous faudra écrire du texte.

Ne tenez pas compte des mots qui sont dans la colonne de gauche, ils servent uniquement à l'analyse de l'enquête.

Nom de l'école d'origine:							
Nom du collège de secteur							
Nom du collège demandé							
<i>mettre une croix (X majuscule) derrière le motif qui correspond à votre réponse</i>							
Motif:	Handicap	Raison médicale	Boursiers sur critères sociaux	Parcours particulier (option, langues, etc.)	Fratrie	Proximité domicile	Autres motifs
Commune de résidence :							

Nous allons commencer par des questions sur votre domicile et votre quartier.

1	Êtes-vous :	
resid	Locataire d'un appartement dans le privé	1
	Locataire d'une maison dans le privé	2
	Locataire d'une HLM ou d'un autre logement social	3
	Propriétaire d'un appartement	4
	Propriétaire d'une maison	5
	Autre	6

2	Depuis combien de temps y habitez-vous ?	
ancres	Moins d'un an	1
	Entre 1 et 3 ans	2
	Entre 4 et 8 ans	3
	9 ans et plus	4

3	<i>Quels sont les éléments qui ont orienté le choix de votre logement actuel ? (Donnez votre avis pour TOUTES les propositions)</i>			
		Très important	Important	Pas important
protrav	Être près du travail	1	2	3
proxam	Être près de la famille, des amis	1	2	3
protran	Être près des transports en commun (RER, métro, bus)	1	2	3
prilog	(Si vous êtes locataire) Le montant du loyer	1	2	3
proplog	(Si locataire) On me l'a proposé (employeur, HLM ou autre)	1	2	3
cvilog	Le cadre de vie	1	2	3
tailog	La taille du logement	1	2	3
ecolqua	Les écoles du quartier	1	2	3

4	Est-ce que vous vous plaisez dans votre quartier ?	
plquar	Oui	1
	Non	2

5		Est-ce que dans votre quartier les éléments suivants vous conviennent ?		
		Tout à fait	Un peu	Pas du tout
voiquar	Les gens	1	2	3
cviquar	Les rues, les bâtiments	1	2	3
ecoquar	Les écoles primaires	1	2	3
colquar	Les collèges	1	2	3
lycquar	Les lycées	1	2	3
traquar	Les transports	1	2	3
comquar	Les commerces	1	2	3

6		Vous diriez que votre quartier est plutôt :	
claquar	Bourgeois, riche	1	
	Moyen	2	
	Populaire	3	
	Pauvre	4	

7		Pour vous, la population de votre quartier est-elle mélangée ?	
		Oui	Non
melori	Du point de vue des origines nationales	1	2
melsoc	Du point de vue social	1	2

8		Avez-vous, concrètement, l'intention de déménager ?	
demint	Oui bientôt	1	
	Oui dans quelque temps	2	
	Non	3	
		⇒ passer à la question 11	

9		Pour quelles principales raisons pensez-vous déménager ? Indiquez les trois critères les plus importants par ordre d'importance (de 1 à 3)	
demmot1	Changement professionnel ou familial (séparation, mariage, départ des enfants)		
demmot2	Acheter un logement et/ou avoir un logement plus grand		
demmot3	A cause du prix du loyer		
demmot4	Quitter un quartier qui vous déplaît		
demmot5	Aller dans une autre ville, en province		
demmot6	Pour que vos enfants fréquentent d'autres écoles		

10	Qu'est-ce qui comptera le plus dans le choix de l'endroit où vous habiterez ?	
nvresid		

Nous allons maintenant parler de la scolarité de votre enfant concerné par la dérogation.

11	À l'école primaire, il (elle) a été :	
scoenf	Toujours dans le public	1
	Toujours dans le privé	2
	Dans les deux, le public et le privé	3

12	Était-il (elle) :	
nivenf	Très bon élève	1
	Bon élève	2
	Moyen	3
	En difficulté	4

13	Concernant la scolarité de votre enfant :			
		Souvent	De temps en temps	Jamais
renprof	Vous avez l'habitude de rencontrer les enseignants	1	2	3
suidev	Vous suivez les devoirs de votre enfant	1	2	3
parle	Vous parlez avec lui de l'école, des études	1	2	3
pareve	Vous participez aux événements organisés dans l'école	1	2	3

14	Votre enfant était-il (elle) dans l'école de son secteur ? (Si scolarité dans le public)	
derog	Oui	1 ⇒ passer à la question 16
	Non	2

15	Pour quel motif principal était-il dans une autre école que celle de son secteur?	
motdero	Pour être avec ses frères et sœurs	1
	Pour éviter l'école de secteur (mauvaise réputation)	2
	Pour être plus près de chez vous	3
	Pour être plus près de votre travail	4
	Autre. Indiquez le motif :	5

16	Comment avez-vous été conduit à faire une demande de dérogation pour le collège?	
infderog	Suite à un conseil des enseignants, à un échange avec eux	1
	Suite à un conseil d'autres parents, à un échange avec eux	2
	Suite à l'expérience ou l'avis des frères et sœurs	3
	C'est une démarche personnelle	4
	Autre, précisez	5

17	Connaissez-vous le collège de votre secteur?	
concol	Très bien	1
	Bien	2
	Moyennement	3
	Pas du tout	4

18	Parmi les aspects suivants, quels sont ceux qui ne vous convenaient pas dans le collège de votre secteur ? Indiquez les trois critères les plus importants par ordre d'importance (de 1 à 3)	
incosec1	Ses résultats scolaires	
incosec2	Son offre scolaire (langues, options rares...)	
incosec3	Son ambiance et son cadre de vie	
incosec4	Les élèves qui le fréquentent	
incosec5	Ses professeurs	
incosec6	L'aspect et la qualité des bâtiments et des équipements	
incosec7	La sécurité	

19	Connaissez-vous le collège pour lequel vous avez demandé une dérogation?	
condeg	Très bien	1
	Bien	2
	Moyennement	3
	Pas du tout	4

20	Avez-vous cherché à avoir des informations avant de demander ce collège ?	
inflns	Oui	1
	Non	2
		⇒ passer à la question 22

21	Si oui, qui vous a donné le plus d'informations ?	
infpfr	Des maîtres ou maîtresses du primaire	1
	Le directeur de l'école	2
	Le principal du collège sollicité	3
	Des parents d'élèves	4
	Autre, précisez	5

22	En avez-vous parlé avec votre enfant?	
parenf	Oui	1
	Non	2
		⇒ passer à la question 24

23	Etait-il d'accord pour aller dans un autre collège que celui du secteur?	
accorenf	Oui	1
	Non	2

24	Est-ce que l'annonce de « l'assouplissement de la carte scolaire » vous a incité à demander une dérogation?	
assoup	Oui	1
	Non	2
	Je n'étais pas au courant	3

25	Comment jugez-vous la procédure pour faire la demande de dérogation?	
jugdeg	Simple et claire	1
	Opaque, compliquée	2
	Autre, précisez	3

26	Avez-vous rédigé une lettre justifiant votre demande ?	
letde	Oui	1
	Non	2
		⇒ passer à la question 28

27	Si oui, quels sont les motifs que vous avez mis en avant ?	
motif		

28	Votre demande de dérogation a-t-elle été acceptée ?	
accep	Oui	1 ⇒ <i>passer à la question 30</i>
	Non	2

29	En cas de refus à votre demande de dérogation, que comptez-vous faire?	
quefaire	Faire un recours auprès de l'Inspection académique	1
	Inscrire l'enfant dans un collège privé	2
	Déménager pour avoir accès à un autre collège public	3
	Accepter d'aller dans le collège de secteur	4
	Autre, précisez :	5

30	Vous attendiez-vous à une telle réponse ?	
avirep	Oui	1
	Non	2

31	Comment avez-vous perçu la décision de la commission ?	
jugcom	Juste, compréhensible	1
	Injuste	2
	Autre, précisez :	3

32		Au fond, qu'est-ce qui est important pour vous dans un collège ?		
		Très important	Important	Pas important
ressco	Ses résultats scolaires	1	2	3
offscol	Son offre scolaire (langues, options rares...)	1	2	3
proxdom	Sa proximité du domicile	1	2	3
ambcad	Son ambiance et son cadre de vie	1	2	3
elefreq	Les élèves qui le fréquentent	1	2	3
persen	Ses professeurs	1	2	3
aspect	L'aspect et la qualité des bâtiments et des équipements	1	2	3
securi	La sécurité	1	2	3

33		Êtes-vous membre d'une association de parents d'élèves ?	
asspar	Oui		1
	Non		2
assnom	Si oui, laquelle :		

34		A votre avis faut-il :			
		Tout à fait d'accord	D'accord	Contre	Indifférent
clasniv	Mettre ensemble les enfants de même niveau (les forts ensemble, les faibles ensemble)	1	2	3	4
eledif	Créer des classes spéciales pour les élèves en difficulté	1	2	3	4
memens	Proposer le même enseignement pour tous	1	2	3	4
libcol	Aller au collège de son choix	1	2	3	4
mixeco	Mélanger les milieux sociaux dans l'école	1	2	3	4
partpar	Que les parents participent plus à la vie scolaire	1	2	3	4

35		Entre l'enseignement public et l'enseignement privé vous diriez que :		
		Mieux dans le public	Mieux dans le privé	Pas de différence
difens	L'enseignement des professeurs est	1	2	3
difres	Les résultats scolaires sont	1	2	3
difloc	Les locaux et le cadre de vie sont	1	2	3
difsecu	La sécurité est	1	2	3
difdis	La discipline est	1	2	3
difperi	L'aide aux devoirs, le soutien en dehors des cours sont	1	2	3
difelev	Le mélange social des élèves est	1	2	3

36	Jusqu'ou souhaiteriez-vous que votre enfant poursuive ses études ?	
souniv	CAP, BEP	1
	Bac ou équivalent	2
	IUT, BTS (bac + 2)	3
	Licence, master (bac +3, bac +5)	4
	Écoles de commerce, d'ingénieur, Grandes écoles	5
	Ne sait pas	6

Nous allons terminer par des questions sur la situation de la famille.

37	Votre enfant vit :	
sitfam	Avec ses deux parents	1
	Avec sa mère seule (divorcée, séparée, veuve)	2
	Autre situation :	3

38	Combien l'enfant a-t-il de frères et soeurs ?	
nbenf	_____	

39	Pour vos autres enfants scolarisés, indiquez leur sexe, âge, classe et établissement scolaire				
		Sexe (M ou F)	Âge	Classe	Nom de l'établissement
	1 ^{er} enfant				
	2 ^e enfant				
	3 ^e enfant				
	4 ^e enfant				
	5 ^e enfant				
	6 ^e enfant				

40	Quelle est votre nationalité ?		
		Père [natp]	Mère [natm]
	Française	1	1
	D'un pays appartenant l'Union européenne	2	2
	D'un pays d'Europe hors Union européenne	3	3
	D'un pays du Maghreb	4	4
	D'un pays d'Afrique Noire	5	5
	Autres	6	6

41	Quel est votre pays d'origine ?		
origp	Père		
origm	Mère		

42	Actuellement êtes-vous ?		
		Père [actip]	Mère [actim]
	En emploi	1	1
	Au chômage	2	2
	Retraité	3	3
	Au foyer (sans profession)	4	4

43	Si vous êtes en emploi, au chômage ou retraité, de quelle catégorie professionnelle faites-vous partie ?		
		Père [cspp]	Mère [cspm]
	Artisans, commerçants	1	1
	Chefs d'entreprise	2	2
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	3	3
	Professions intermédiaires (cadres moyens)	4	4
	Employés	5	5
	Ouvriers qualifiés	6	6
	Ouvriers non qualifiés	7	7

44	Avec quel diplôme avez-vous terminé votre scolarité ?		
		Père [dipp]	Mère [dipm]
	Aucun diplôme	1	1
	Certificat de fin d'études, brevet des collèges	2	2
	CAP, BEP	3	3
	Bac ou équivalent	4	4
	Bac +2, 3 ou 4 années d'université	5	5
	Diplôme d'une grande école, doctorat	6	6

45	Avez-vous été scolarisé :		
		Père [scolp]	Mère [scolm]
	Uniquement dans le public	1	1
	Uniquement dans le privé	2	2
	Dans le public et le privé	3	3
	Jamais fréquenté l'école	4	4

Annexe 2 : Analyse des questionnaires

Parallèlement à la réalisation d'entretiens, nous avons eu la possibilité d'organiser la passation d'un mini-questionnaire (pour l'essentiel par document joint via Internet) adressé à des parents qui avaient demandé une dérogation à l'entrée au collège pour leur enfant. L'inspection académique des Hauts-de-Seine, qui reçoit l'ensemble des demandes de dérogations, avait accepté de joindre à la lettre officielle de réponse un encadré présentant notre enquête. Les parents qui le souhaitaient avaient ainsi la possibilité de nous donner leur accord pour être contacté par email ou par voie postale afin de recevoir ce mini-questionnaire. La plupart des parents qui ont répondu ont choisi de le faire par e-mail. Leur intérêt pour l'enquête était très lié à leur inquiétude quant au lieu de scolarisation de leur enfant. Au total, 57 parents ont accepté de remplir ce mini-questionnaire (voir Annexe 1) portant sur leur demande de dérogation à l'entrée en 6^e pour l'année scolaire 2010-2011.

Statut résidentiel et perception du quartier

La présence de catégories sociales moyennes et supérieures se reflète dans le statut d'occupation des parents interrogés. Plus de la moitié d'entre eux sont propriétaires de leur résidence principale (56 %) ; 26 % sont locataires dans le privé, et 14 % bénéficient d'un logement social. Dans plus de 42 % des cas, le père occupe une position de cadre ou profession intellectuelle du supérieur (31 % pour les mères) et pour 20 % d'entre eux une profession intermédiaire (29 % pour les mères). 15 % sont employés (26,5 % des mères), et seulement 7,5 % ouvriers. Les artisans et chefs d'entreprise représentent pour leur part 15 % des parents interrogés. Les niveaux de diplôme sont également élevés pour les deux parents, puisque 70 % des pères et des mères ont un diplôme au moins égal à la licence. Notre échantillon est donc majoritairement constitué de classes moyennes et supérieures, diplômées de l'enseignement supérieur, et constitue de ce point de vue un échantillon relativement représentatif de ces catégories sociales moyennes et supérieures des Hauts-de-Seine concerné par les questions de scolarisation à l'entrée en 6^e.

Afin de mieux faire ressortir certaines spécificités sociales et territoriales, nous utiliserons également les résultats d'une autre enquête par questionnaire menée auprès des parents d'élèves fréquentant des lycées conventionnés Sciences Po de la Seine-Saint-Denis (Enquête lycées CEP, Oberti, Sanselme, Voisin, 2009). Le choix du collège n'est certes pas au centre de cette recherche, mais plusieurs questions sont communes aux deux enquêtes et permettent des comparaisons. Celles-ci sont d'autant plus intéressantes que, comparativement à l'échantillon issu majoritairement des Hauts-de-Seine, les parents d'origine populaire et immigrée sont davantage représentés dans l'enquête CEP. Seulement 11 % des pères occupent une position de cadres, 8,2 % une profession intermédiaire, 26,4 % sont employés et enfin 30 % sont ouvriers. Du point de vue scolaire, près de 60 % des parents ont un niveau scolaire inférieur au baccalauréat. La comparaison comporte cependant des limites qui tiennent à la différence très forte de la taille de l'échantillon (près de 60 ménages dans les Hauts-de-Seine et près de 1 200 dans la Seine-Saint-Denis).

La grande majorité déclare se plaire dans son quartier (92 %), et le qualifie plutôt de « moyen » (68 %). Ils sont nombreux à dire qu'il est mélangé socialement (82 %), un peu moins sur le plan ethnique (78 %). Ce haut niveau de satisfaction à l'égard du quartier se

retrouve dans le fait que la plupart n'envisagent pas de quitter leur quartier à brève ou moyenne échéance. Cette haute satisfaction de son quartier de résidence ne constitue cependant pas une spécificité des catégories moyennes et supérieures des Hauts-de-Seine, puisque l'enquête « lycées CEP » indique des taux, certes inférieurs, mais également très élevés (80 % disent s'y plaire). Les parents de la Seine-Saint-Denis déclarent en revanche moins souvent vivre dans un quartier mélangé socialement (64 %), mais ils ont un sentiment plus marqué de mélange ethnique (90 %). Ces déclarations contrastées sur le plan de la perception du bien-être et du mélange social renvoient à des différences socio-urbaines relativement fortes entre ces deux départements, d'autant plus marquées que les parents interrogés dans les Hauts-de-Seine sont pour la plupart d'origine sociale plus favorisée. Il est cependant intéressant de constater que la perception plus marquée du mélange social dans les Hauts-de-Seine, donc d'une moindre ségrégation, ne se traduit pas par une moindre recours aux demandes de dérogations, au contraire. Comme cela avait déjà été montré dans d'autres enquêtes portant sur les mêmes espaces, l'évitement du collège de secteur ne peut être réduit à une tentative d'échapper à la ségrégation, mais renvoie également à la volonté d'accéder à des environnements scolaires jugés plus performants.

La question des écoles a constitué un élément tout à fait important du choix résidentiel pour l'immense majorité des parents (96 %). On retrouve un résultat déjà mis en évidence dans d'autres enquêtes portant sur les choix scolaires des classes moyennes supérieures (Oberti, 2007 ; van Zanten, 2009a). La question des établissements scolaires est une dimension davantage intégrée dans les « choix résidentiels » de ces groupes, comparativement à d'autres catégories sociales dont les marges de manœuvre sur le marché de l'habitat francilien sont beaucoup plus réduites. On constate qu'il s'agit également d'un élément important du choix résidentiel pour les parents de la Seine-Saint-Denis, mais dans une moindre mesure (77 %).

Le cas de Rueil-Malmaison dans notre bassin de Nanterre est particulièrement intéressant de ce point de vue. Présentée comme une commune parfaitement adaptée aux modes de vie des classes moyennes et supérieures dans de nombreux magazines et hebdomadaire, offrant une bonne qualité de vie et de bons établissements scolaires, cette ville a attiré ces catégories au cours des quinze dernières années. Or, c'est souvent en cours de scolarisation dans le primaire que ces parents découvrent que si effectivement l'offre scolaire publique et privée est plutôt attractive dans cette ville, elle est aussi très hiérarchisée dans le public comme le privé. Cette hiérarchie reflète pour une part les différences sociales entre les quartiers, et se traduit par des demandes de dérogations pour un autre collège d'un statut légèrement « supérieur » dans l'espace local. En Seine-Saint-Denis, les dynamiques locales concernant le choix du collège renvoient davantage à une forte stigmatisation de certains établissements réputés « très difficiles » et que certains parents tentent d'éviter, plutôt que le résultat de stratégies de distinction entre collèges au recrutement favorisé.

Scolarité, environnement scolaire et demande de dérogation

Dans la majorité des cas, les enfants des parents interrogés dans les Hauts-de-Seine ont été scolarisés à l'école primaire publique (95 %), et de leur secteur (69 %). Cela confirme que la question de l'évitement se pose au moment de l'entrée au collège et reste une pratique minoritaire au niveau de l'école élémentaire.

Les parents ont tendance à présenter leur enfant comme un très bon (47 %) ou bon élève (34 %), mais dans ce cas aussi de façon plus prononcée que les parents de la Seine-Saint-Denis (respectivement 21,5 % et 47 %), sans variation très significative selon les catégories sociales. Ce résultat appelle une analyse plus fouillée de la relation entre le niveau scolaire objectif de l'élève et la propension à recourir à la dérogation de la part des parents (voir chapitre IV)

Une question portait sur les personnes qui avaient pu jouer un rôle dans le recours à une demande de dérogation. Le conseil des enseignants est rarement indiqué, ce qui relativise l'idée-reçue au sujet de l'importance de leur rôle, en particulier dans l'orientation des meilleurs élèves. Les parents indiquent plutôt qu'il s'agit d'une démarche personnelle (30 %) ou qu'ils ont combiné plusieurs sources (40 %).

Nous avons cherché à savoir si, pour une part, le recours à la dérogation reposait sur un mécontentement à l'égard du collège de secteur, et si oui sur quels points. Premier élément intéressant, peu de parents disent très bien (18 %) ou bien (28 %) connaître le collège de secteur. On sait par ailleurs que, dans bien des cas, les avis des parents sur les établissements reposent principalement sur des impressions, des échanges informels, des rumeurs bien plus que sur des éléments précis concernant les établissements (le programme, les enseignants, la pédagogie, les locaux, etc., voir van Zanten, 2009a). Les discussions entre parents sont décisives, avec des effets d'entraînement parfois tout à fait importants. Cela montre surtout que la décision de ne pas scolariser l'enfant dans le collège de secteur ne repose pas sur une connaissance précise de l'établissement. L'avis des parents repose davantage sur les discours d'autres parents et les effets de réputation ou au contraire de stigmatisation qui se trouvent amplifiés par les rumeurs. Un fait divers, surtout s'il s'agit de violence ou de racket, suffit à nourrir des discours qui finissent par peser dans les décisions des parents. La partie sur l'analyse localisée des bassins (chapitre III) met bien en évidence cette dynamique qui peut conduire localement à rendre un collège au profil social populaire nettement plus attractif qu'un autre collège du même type, voire d'un profil social plus favorisé, simplement sur la base de micro-événements qui ont conduit à le dévaloriser (voir les cas de Montreuil, Saint-Denis, ou même Clichy-sous-Bois).

Quand on cherche à distinguer les facteurs de mécontentement vis-à-vis du collège de secteur (alors même que les parents disent ne pas très bien le connaître), ce sont surtout les questions liées à l'environnement scolaire (le profil des élèves, la sécurité, l'ambiance) qui apparaissent devant celles concernant plus directement la réussite et l'offre scolaires. Pour près de 60% des parents par exemple, l'ambiance du collège de secteur est citée parmi les critères de mécontentement. 53 % mentionnent « les élèves qui le fréquentent », et 48 % la sécurité. La réussite scolaire est citée par 45% d'entre eux, devant l'offre scolaire (seulement 23 %) et les professeurs (12 %). On retrouve tous ces aspects dans les entretiens qui révèlent comment les parents se font leur propre idée de « l'ambiance » ou de la « fréquentation » à partir de leur observation à la sortie des classes, des photos de classes ou encore des conversations entre parents.

À une autre question portant sur le collège en général et pas uniquement sur celui du secteur, 90 % des parents déclarent que « les élèves qui le fréquentent » sont un facteur d'évaluation très important ou important, alors que l'enquête sur les lycées révèle une hiérarchie différente des critères d'appréciation de l'établissement. Les résultats scolaires apparaissent comme le critère le plus important pour près de 80 % des parents, devant la

sécurité (70 %), puis les professeurs (58 %). En revanche le profil des élèves n'est indiqué que par 40 % des parents. Cela montre clairement une prise en compte plus importante des critères de « fréquentation » et « d'ambiance » pour le collège, comparativement au lycée où les parents continuent de privilégier la question de la sécurité, mais placent les performances scolaire au premier plan. Cela ne doit en aucun cas être interprété comme une moindre considération pour les questions strictement scolaires (résultats et performances) au niveau du collège, mais davantage comme une intrication plus étroite entre l'évaluation du « niveau » scolaire d'un établissement et son profil social. Ceci explique pour une part la crispation plus forte des parents au moment de l'entrée au collège et l'intensité des échanges entre eux sur cette question. Beaucoup de parents s'interrogent et cherchent à travers ces échanges soit à se rassurer sur le collège de secteur, soit à conforter le choix de l'évitement de ce collège, sachant que cette dernière option s'accompagne de nombreuses contraintes (transport, frais de scolarité, nouvel environnement pour l'enfant, etc.). On peut y voir également un effet de contexte social et urbain, les parents plus favorisés des Hauts-de-Seine accordant une plus grande importance à l'entre-soi et au contexte dans lequel leurs enfants seront amenés à établir des relations de sociabilité. Cela est confirmé par le fait que les parents de classes supérieures, tout comme les mères très diplômées, sont plus nombreux à déclarer que « les élèves qui le fréquentent » est un élément « très important » de son appréciation.

Ces résultats indiquent clairement que bien plus que l'évaluation de la performance scolaire en tant que telle, les parents construisent une représentation négative du collège de secteur à partir d'éléments renvoyant davantage à son profil et son environnement (les élèves qui le fréquentent, l'ambiance, la sécurité), autant d'éléments d'appréciation qui se fondent principalement sur leurs propres observations des établissements et des élèves, mais aussi sur des rumeurs. Cela est d'ailleurs cohérent avec le fait qu'ils déclarent en grand nombre ne pas très bien connaître le collège public de leur secteur. On constate par exemple qu'un certain nombre de parents établissent un lien étroit entre le profil des élèves et le niveau de désordre, la violence potentielle et les résultats scolaires. Les rumeurs, alimentées par les échanges entre parents mais aussi entre élèves sur la violence, le racket, voire l'absentéisme des enseignants, reposent donc sur des éléments hétérogènes plus ou moins fondés. Elles conduisent cependant à des réputations qui hiérarchisent durablement et parfois profondément les établissements, et expliquent pour une part le désir de certains parents « d'échapper » à la sectorisation pour accéder à un collège qui corresponde davantage à l'idée qu'ils se font d'un collège attractif. L'analyse locale, à l'échelle des bassins, met bien en évidence ce phénomène. Dans beaucoup de communes, on repère un ou deux collèges dont le caractère répulsif se maintient dans le temps, voire se renforce, et pour lesquels l'assouplissement de la carte scolaire a eu un effet d'opportunité y compris pour des parents qui, plutôt fatalistes, ont tenté leur chance. Ces logiques de stigmatisation touchent de façon différenciée des établissements dont le profil peut être similaire. En ce sens, ce que révèle l'approche localisée, c'est bien la construction locale des réputations qui ne repose pas uniquement et partout sur la composition sociale du collège. Cela concerne principalement des quartiers moyens-populaires ou populaires, les classes supérieures étant beaucoup plus attentives à la fois au profil social et scolaire de l'établissement.

En revanche, s'agissant de la démarche, la plupart des parents (74 %) ont cherché des informations sur le collège demandé par dérogation. Parmi les sources d'information, ce sont les parents d'élèves, devant les directeurs d'écoles et principaux de collège, qui apparaissent comme la source principale. Cela confirme de nouveau le poids des échanges informels entre parents à propos des établissements et des « bons » choix. Dans la plupart des cas, les parents

disent en avoir parlé avec l'enfant et que celui-ci adhère à la démarche. Des situations de co-présence parents/enfant durant des entretiens (voir chapitre IV) ont cependant révélé des tensions plus fortes entre le « choix » des parents et ceux de l'enfant. L'attachement au quartier et aux camarades de l'école primaire, souvent privilégié par l'élève, est situé au second plan par des parents qui privilégient un contexte qu'ils vont associer à la réussite scolaire. Dans certains cas, il s'agissait aussi pour des mères seules, affrontant des situations d'échec scolaire ou de relations tendues de leur enfant à l'institution, de tenter de résoudre ce problème par un changement d'environnement relationnel.

L'annonce de « l'assouplissement de la carte scolaire » sur les décisions des parents n'a pas eu le même impact pour toutes les catégories sociales. En effet, près de la moitié des parents des classes supérieures y ont vu une incitation, mais seulement 22 % des parents d'origine populaire, qui pour près de la moitié d'entre eux déclarent en revanche ne pas avoir été au courant (seulement 4 % parmi les classes supérieures). L'annonce n'a donc pas pénétré avec la même force toutes les couches de la société. Ils ont en majorité trouvé la démarche simple et claire (ce qui contraste avec certains propos recueillis par entretien auprès de parents immigrés et/ou des classes populaires en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine). Cependant, au sein-même de l'échantillon des Hauts-de-Seine, ce sont majoritairement les parents diplômés des classes supérieures qui ont trouvé la procédure claire. En revanche, plus de la moitié des parents d'origine populaire l'ont trouvé peu claire, opaque. Autre différence importante avec les parents de milieux populaires, 70 % d'entre eux ont accompagné leur demande de dérogation d'une lettre de justification l'appuyant. Or, nous avons été confrontés à plusieurs reprises lors des entretiens à des parents qui non seulement n'étaient pas en mesure d'écrire cette lettre, mais ne l'avaient tout simplement pas envisagé.

Il en va de même pour la possibilité de faire un recours à la décision auprès de l'inspection académique. Moins de la moitié des parents (42 %) déclarent qu'ils inscriront l'élève dans le collège de secteur en cas de refus, 32 % qu'ils feront un recours auprès de l'inspection académique (IA), et près de 20 % qu'ils choisiront le privé. Ce dernier choix n'est donc pas la principale réponse à un refus de demande de dérogation. La demande de dérogation à l'entrée en 6^e pourrait donc être interprétée pour une petite moitié des parents comme un moyen peu coûteux de « tenter sa chance » pour un collège jugé plus attractif, sans nécessairement aller beaucoup plus loin. Pour une autre moitié, le recours prend la forme soit d'une démarche auprès de l'inspecteur d'académie, soit d'une inscription de l'enfant dans le privé. Dans ce dernier cas, il ne s'agit donc plus vraiment d'un « choix », mais de l'ultime recours qui se traduit par un effort financier parfois très important. Dans la grande majorité des cas, les parents interrogés jugent la réponse à leur demande de dérogation (négative pour la plupart) « juste » ou « normale » (86 %). Ce contraste est saisissant avec ce qui ressort des entretiens menés auprès des parents, qui expriment plus souvent et plus vivement un sentiment d'injustice, voire de discrimination dans le cas des familles immigrées ou issues de l'immigration.

Le tableau suivant présente les résultats aux questions sur la conception et l'organisation de l'enseignement :

Tableau 26. Conceptions parentales de l'enseignement et de son organisation**À votre avis faut-il :**

	Tout à fait d'accord (%)		D'accord (%)		Contre (%)		Indifférent (%)	
	Enq Halde	Enq CEP	Enq Halde	Enq CEP	Enq Halde	Enq CEP	Enq Halde	Enq CEP
Mettre ensemble les enfants de même niveau (les forts ensemble, les faibles ensemble)	10,6	10,9	19,1	14,3	59,6	68,3	10,6	6,5
Créer des classes spéciales pour les élèves en difficulté	35,4	42,3	45,8	39,7	14,6	13,7	4,2	4,3
Proposer le même enseignement pour tous	27,7	49,3	42,6	31,7	25,5	12,1	4,3	7
Aller au collège de son choix	55,1	42,7	36,7	34,9	8,2	11,6	/	10,9
Mélanger les milieux sociaux dans l'école	63,3	58	34,7	32,1	2	3	/	6,9
Que les parents participent plus à la vie scolaire	46	28,3	44	41,1	6	3,9	4	26,7

Enquête HALDE : n=57 / Enquête CEP : n=1 200

Il en ressort clairement que « le libre choix » du collège est plébiscité par les parents, qui souhaitent massivement pouvoir choisir le collège de leur enfant. Le mélange social dans l'école est également valorisé. Or, nous avons vu que le profil des élèves était un facteur important de mécontentement du collège de secteur. Ce n'est pas la première fois que ce paradoxe est soulevé entre l'adhésion au principe de mixité, et des pratiques qui tendent plutôt à rechercher l'entre-soi et/ou à éviter certaines catégories. Mais c'est surtout l'idée même de « mélange » et de « mixité » qui est problématique. Tantôt principalement fondée sur des critères sociaux, tantôt sur des critères ethno-raciaux, ou combinant les deux, les logiques d'appréciation font l'objet d'une grande variation. Les entretiens montrent par exemple que la présence d'élèves blancs constitue un critère fondamental de la mixité pour des parents d'origine immigrée ; alors que pour d'autres la diversité des origines sociales est plus importante. Cette confusion se retrouve également dans l'enquête CEP où l'on constate que la distinction des deux critères d'appréciation de la ségrégation (sociale et ethnique) est loin d'être évidente pour les parents, qui ont tendance à les rendre indissociables dans leur perception de leur environnement scolaire et résidentiel. Cette contradiction est aussi présente sur les questions portant sur les classes de niveau. Une majorité de parents (près de 60 %) y sont plutôt opposés, mais ils sont aussi d'accord pour créer des classes spécifiques pour les élèves en difficulté et expriment une moindre adhésion à l'idée de proposer le même enseignement pour tous. La comparaison avec l'échantillon beaucoup plus important (près de 1 200 ménages) de l'enquête CEP fait clairement ressortir les caractéristiques des parents ayant eu recours à une dérogation pour l'entrée en 6^e. Ils expriment plus massivement leur adhésion au libre choix du collège, tout en étant aussi plus souvent « tout à fait d'accord pour mélanger les milieux sociaux dans l'école », mais nettement moins en faveur du « même enseignement pour tous » (seulement 28 % sont « tout à fait d'accord » contre 50 % dans l'enquête CEP). Ils sont aussi nettement plus en faveur d'une participation plus forte des parents à la vie scolaire. Leurs déclarations en faveur de la diversité sociale ressemblent plus à une adhésion formelle à un principe de mixité, qui se heurte cependant à la volonté de pouvoir choisir son collège, et de ne pas nécessairement y voir proposer le même enseignement pour tous.

Annexe 3 : Guide d'entretien

Trajectoire résidentielle et quartier de résidence

- Pourriez-vous me décrire les principales étapes de votre trajectoire résidentielle depuis que vous êtes dans la vie active ?
- Quelles sont les principales raisons qui vous ont conduit à résider aujourd'hui dans ce quartier ? Qu'avez-vous privilégié ? Quels arbitrages avez-vous dû faire ? (*relancer sur les écoles si nécessaire*). Connaissiez-vous cette ville/quartier avant de venir vous y installer ?
- Comment qualifieriez-vous votre quartier ? Les gens qui y vivent ? Vous y plaisez-vous ? (*avantages/inconvénients*). Et vos enfants ?
- A long terme, envisagez-vous de rester ici ? Pourquoi ?
Si désir de partir : Où voudriez-vous aller ?

L'école et la scolarité

- Comment s'est déroulée la scolarité de votre enfant dans le primaire ? Quel(s) établissement(s) a-t-il fréquenté ? (public, privé, secteur, etc.). Si hors secteur, pourquoi, quelles stratégies ?
- Du point de vue scolaire et du comportement, comment situez-vous votre enfant ?
- Quel a été votre rapport avec les enseignants et directeurs d'école ? avec les autres parents ?
- Avez-vous une préférence pour une pédagogie spécifique ? Si oui laquelle
- Avez-vous déjà une idée de l'orientation future de votre enfant ?

La sectorisation scolaire et le recours à la dérogation

- Pourquoi avez-vous eu recours à la dérogation ? (*motif, pour quel établissement, etc., avis sur le collège du secteur, source d'information*). En avez-vous parlé avec votre conjoint ? Était-il d'accord ?
- En avez-vous parlé avec votre enfant ? Était-il d'accord sur la décision ?
- Comment avez-vous été informé de cette possibilité, de la procédure à suivre, des critères, etc. ? Les échanges avec d'autres parents et les enseignants ont-ils été importants dans le choix du critère et de l'établissement ? Les associations de parents d'élèves ?
- Avez-vous joint une lettre à votre demande de dérogation ? Si oui, quels arguments avez-vous mis en avant ?
- Comment avez-vous perçu et interprété « l'assouplissement de la carte scolaire » ? Y êtes-vous favorable ? Pour quelles raisons ?
- Dans le débat sur la carte scolaire, on met en avant le libre choix d'un côté et le maintien de la mixité de l'autre. Comme vous situez-vous par rapport à ce débat ? Quel est votre point de vue sur la mixité à l'école (*sociale et ethnique, voire de genre*) ?
- Avez-vous obtenu votre premier choix ? Sinon êtes-vous tout de même satisfait ? En cas de refus : Qu'envisagez-vous de faire (*recours auprès de l'IA, choix du privé, déménagement, acceptation du collège de secteur*) ?
- Comment avez-vous perçu la décision de la commission ?
- Au fond, qu'est-ce qui est le plus important dans le choix de l'école, du collège, du lycée ?
- Pour conclure, auriez-vous un message à faire passer à l'Inspection d'Académie ou au Ministère ?

IDENTIFICATION de la personne interrogée

Age

Sexe

Profession (+ conjoint)

Statut matrimonial

Nombre d'enfants et âge

Trajectoire scolaire (public/privé) et niveau d'étude

Ville et Quartier de résidence (si possible IRIS)

Statut d'occupation du logement (individuel/collectif, locataire/propriétaire)

Ancienneté résidentielle

Comment vous situez-vous socialement ? (dimension subjective)

Lieu et date de réalisation de l'entretien

JOURNAL / NOTES D'ENQUÊTE

- **Indiquer si possible juste après l'entretien, des éléments de la situation d'enquête qui vous semblent pertinents pour qualifier cette situation ou mieux situer certains propos (lieu, attitude, hésitation, difficulté à répondre ou à comprendre les questions, tenue vestimentaire, etc.)**
- **caractéristiques ethno-raciales**

Annexe 4 : Profil des parents rencontrés pour les entretiens

<i>Seine-Saint-Denis</i>	AGE	SEXE	ENFANTS	PROFESSION PERE	PROFESSION MERE	ETAT-CIVIL	ORIGINE	DIPLOME PERE	DIPLOME MERE	LOGEMENT
<i>Dos Santos Bondy</i>	37	F	3	Couvreur	Employée auxiliaire de ménage	Mariés	Portugal (nés)	-	3 ^{ème} Portugal	Locataires appartement
<i>Kettani Bondy</i>	33	F	3	Maçon	Au foyer	Mariés	Maroc (nés Maroc)	-	Bac STT	Locataires appartement
<i>Nobleaux Bondy</i>	40	F	4	-	Femme de service établissements scolaires	Mère célibataire	France	-	Primaire	HLM
<i>Pollet Bondy</i>	41	F	1	-	Sans profession	Mère célibataire	France	-	Fin collège	HLM
<i>Rateau Bondy</i>	41	F	2	Chef d'entreprise	Educatrice	Concubinage	France	-	Educateur spécialisé	Propriétaires maison
<i>Akrour Clichy-sous-Bois</i>	57	H	4	Responsable de parc matériel	-	Mariés	Maroc (nés)	-	-	1% patronal
<i>Belmadi Clichy-sous-Bois</i>	44/35	H/F	3	Barman	Assistante maternelle	Mariés	Algérie (nés)	-	Primaire	Propriétaires maison
<i>Fahamoé Clichy-sous-Bois</i>	42	F	5	Agent municipal	Au foyer	Mariés	Comores	-	3 ^{ème} Comores	Locataires appartement
<i>Mendy Clichy-sous-Bois</i>	54	F	6	Educateur	Assistante de vie	Mariés	Afrique de l'Ouest (nés)	Doctorat SHS	Licence SHS	Propriétaires appartement
<i>Zohra Clichy-sous-Bois</i>	32	F	4	Chauffeur de bus	Au foyer	Mariés	Afrique du Nord	-	-	Locataires appartement

<i>Hauts-de-Seine</i>	AGE	SEXE	ENFANTS	PROFESSION PERE	PROFESSION MERE	ETAT-CIVIL	ORIGINE	DIPLOME PERE	DIPLOME MERE	LOGEMENT
<i>Ben Hadji Nanterre</i>	63 /50	H/F	4	Agent nettoyage	Repassage à domicile	Mariés	Maroc (nés au Maroc)	6 ^e Maroc	Début primaire Maroc	HLM
<i>Coentrao Nanterre</i>	36	F	2	Chef de chantier	Femme de ménage	Mariés	Portugal	Fin primaire	Fin primaire	Propriétaires appartement
<i>Flambard Nanterre</i>	44	F	3	Directeur adjoint clinique	Directrice financière	Mariés	France DOM	Ecole de commerce	HEC	Propriétaires maison
<i>Hamid Nanterre</i>	46/35	H/F	3	Employé de boulangerie	Au foyer	Mariés	Algérie (née)	Certificat d'études	Fin primaire Algérie	HLM
<i>Porte Nanterre</i>	40	F	2	Gardien d'immeuble	Adjointe résidence OPHLM	Mariés	France	-	3 ^{ème}	Logement de fonction
<i>Sauveur Nanterre</i>	39	F	4	-	Employée	Divorcée	Haïti	-	5 ^{ème}	HLM
<i>Zairi Nanterre</i>	44/45	H/F	3	Agent de liaison	Agent de restauration collective	Mariés	Algérie (nés)	5 ^{ème} Algérie	Fin primaire Algérie	HLM
<i>Ziani Nanterre</i>	47	H	5	Auto-entrepreneur	Architecte free-lance	Mariés	Algérie (né)	Lycée Algérie	Diplôme d'architecte	HLM
<i>Dujardin Meudon</i>	55/50	H/F	1	Invalide	Ouvrière spécialisée	Mariés	France	CAP Coiffure	Lycée	HLM
<i>Zerouali Meudon</i>	74	H	2	Retraité (ouvrier)	Au foyer	Remarié	Algérie (né)/Maroc (née)	« Un peu d'école coranique »	« Un peu d'école coranique »	Propriétaires appartement
<i>Goikoetxea Montrouge</i>	43	F	2	Cadre d'entreprise	Directrice de communication	Mariés	France	Bac + 5	IEP Bordeaux	Propriétaires appartement
<i>Picherit Montrouge</i>	41	F	3	Agent immobilier	Antiquaire	Mariés	France	Ingénieur	Maîtrise Histoire Art	Propriétaires maison
<i>Petit (x2) Asnières-s/S.</i>	42	F	2 (+1)	Chef entreprise	Responsable administrative	Mariés	France	CAP Menuiserie	Maîtrise Finance	Propriétaires maison
<i>Gilliot Boulogne-Bt</i>	37	F	3	Enseignant collègue	Professeur des écoles	Divorcée	France	CAPES	Maîtrise Philosophie	HLM
<i>Damoiseau Bourg-la-Reine</i>	42	F	2	Consultant (associé)	Pianiste professionnelle	Mariés	France	Ingénieur des Mines	Conservatoire National	Propriétaires appartement
<i>Mbia (x2) Clamart</i>	39	F	2	Commercial	Employée à domicile	Séparée	Cameroun (née)	BTS Compta.	BTS Secrétariat	HLM
<i>Mollo (x2) Clichy-la-G.</i>	46	F	2	Comptable	Chargée de clientèle	Mariés	Cameroun (née)	1 ^{ère}	DEA	1% patronal
<i>Souiah Issy-les-Mx</i>	45	H	4	Agent sécurité	Au foyer	Mariés	Algérie (nés)	3 ^{ème} Algérie	2 ^{de} Algérie	HLM
<i>Postier Malakoff</i>	40	H	2	Anesthésiste (APHP)	-	Séparé	France	Doctorat en médecine	-	OPAC

Annexe 5 : Lettre de l'inspection d'académie



inspection académique
Hauts-de-Seine

académie
Versailles
éducation
nationale

Division
Division de la Vie de l'Élève

Bureau
1625

Dossier suivi par
Leila MEHENNI

Téléphone :
01.40.97.34.77

Fax :
01.40.97.35.74

Courriel
ce.ia92.dve3@ac-versailles.fr

Centre administratif
départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

<http://www.ia92.ac-versailles.fr>

Nanterre, le 16 juin 2010

L'inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

à

Madame
Chez M.
8 rue
92

Objet : Notification d'affectation en classe de 6^{ème} pour la rentrée scolaire 2010

Réf. : Code de l'éducation et notamment ses articles D211-10, D 211-11, D331-23 et suivants

Vous avez demandé l'affectation de votre enfant dans un collège hors de la zone géographique de l'établissement dont dépend votre domicile.

J'ai le regret de vous informer que je ne donne pas une suite favorable à votre demande d'affectation au collège LES RENARDIÈRES (Courbevoie) faute de places disponibles dans cet établissement.

En conséquence, sous réserve de la décision du conseil des maîtres ou, le cas échéant, de celle de la commission d'appel statuant sur l'admission en 6^{ème}, l'élève M. est affectée à la rentrée prochaine au :

Collège GEORGES POMPIDOU (Courbevoie)
16 rue Victor Hugo
92400 Courbevoie

sauf si un précédent courrier de notre part vous a annoncé son affectation sur l'un de vos autres vœux.

Dès réception de ce courrier, je vous recommande vivement de prendre rendez-vous avec le chef d'établissement concerné afin d'y inscrire définitivement Manon.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'inspecteur d'académie et par délégation
l'inspecteur d'académie adjoint au DSDEN

Philippe TIQUET

Annexe 6 : Effectif des élèves de 6^e par type de collège selon l'origine sociale et la nationalité des élèves – Collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007

Catégories	SUPSUP	SUPMOY	MOYSUP	MOYMOY	PIMMOY	PIMOUQ	PIMONQ	Total
CS10FR	14	64	34	102	7	4	27	252
CS21FR	298	828	760	1 060	493	233	424	4 096
CS22FR	614	1124	939	774	561	162	410	4 584
CS23FR	990	760	428	386	121	51	70	2 806
CS31FR	1 798	1 159	1 131	495	279	62	182	5 106
CS33FR	559	639	812	573	233	53	128	2 997
CS34FR	516	681	802	594	276	59	172	3 100
CS35FR	677	458	914	263	223	24	137	2 696
CS37FR	5 362	4 991	2 666	2 467	777	167	457	16 887
CS38FR	1 847	3 408	2 693	1 853	512	117	289	10 719
CS42FR	95	214	264	250	114	41	66	1 044
CS43FR	349	713	921	921	723	241	529	4 397
CS44FR	6	28	14	8	3	1	4	64
CS45FR	98	260	378	445	345	144	227	1 897
CS46FR	199	539	520	619	295	60	166	2 398
CS47FR	324	1 083	1 157	2 181	719	269	472	6 205
CS48FR	149	581	650	1 244	377	155	256	3 412
CS52FR	215	939	1 515	2 310	1 836	647	1 304	8 766
CS53FR	247	375	478	436	167	36	90	1 829
CS54FR	373	1 295	1 607	1 943	1 324	435	798	7 775
CS55FR	233	713	1 071	1 335	1 278	503	1 036	6 169
CS56FR	218	427	868	636	1 013	292	715	4 169
CS61FR	338	1 301	1 860	5 236	2 838	3 377	3 066	18 016
CS66FR	43	169	536	780	680	542	2 939	5 689
CS69FR	0	24	25	55	12	9	12	137
CS71FR	1	0	0	0	1	0	2	4
CS72FR	8	20	10	21	9	11	10	89
CS73FR	48	71	59	39	30	4	12	263
CS76FR	25	72	152	210	244	288	358	1 349
CS8_FR	418	564	1 084	1 190	1 598	1 056	2 377	8 287
CS99FR	300	531	1 051	889	896	481	782	4 930
CS1_EU	1	0	0	0	0	0	0	1
CS2_EU	19	36	19	41	33	5	7	160
CS3_EU	69	117	33	20	6	1	4	250
CS4_EU	16	25	19	28	16	4	5	113
CS5_EU	15	40	43	20	53	10	19	200
CS6_EU	29	52	81	127	113	56	103	561
CS7_EU	1	1	0	2	2	0	0	6
CS8_EU	2	3	9	13	20	14	15	76
CS9_EU	4	4	6	9	6	10	9	48
CS2_HU	5	2	4	2	6	0	4	23
CS3_HU	12	12	8	3	2	0	1	38
CS4_HU	3	2	8	4	4	2	7	30
CS5_HU	2	6	11	2	13	2	8	44
CS6_HU	2	5	11	8	30	14	34	104
CS7_HU	0	0	1	0	1	0	0	2
CS8_HU	2	4	6	5	23	10	32	82
CS9_HU	0	4	7	6	7	2	7	33

TypoFinale	SUPSUP	SUPMOY	MOYSUP	MOYMOY	PIMMOY	PIMOUQ	PIMONQ	Total
CS1_AS	0	1	0	0	0	1	0	2
CS2_AS	24	11	44	23	38	14	44	198
CS3_AS	44	32	22	5	8	2	4	117
CS4_AS	5	4	9	5	14	5	12	54
CS5_AS	14	18	59	19	69	29	53	261
CS6_AS	4	12	70	62	155	137	251	691
CS7_AS	0	1	0	0	2	0	1	4
CS8_AS	5	3	18	18	69	40	78	231
CS9_AS	1	2	12	6	22	27	24	94
CS2_AF	12	19	41	21	56	14	53	216
CS3_AF	25	20	26	21	40	14	28	174
CS4_AF	7	17	37	33	71	29	47	241
CS5_AF	12	35	111	77	211	93	181	720
CS6_AF	12	22	87	127	287	292	407	1 234
CS7_AF	0	3	11	8	28	24	32	106
CS8_AF	6	11	66	34	137	77	160	491
CS9_AF	2	6	40	23	72	29	54	226
CS2_AM	4	4	4	2	3	2	6	25
CS3_AM	49	24	9	2	5	2	4	95
CS4_AM	0	2	6	2	9	2	6	27
CS5_AM	7	6	26	5	30	6	24	104
CS6_AM	4	8	19	12	23	17	42	125
CS7_AM	0	1	0	0	0	0	0	1
CS8_AM	1	5	5	4	15	4	16	50
CS9_AM	1	1	5	5	3	2	2	19
CS2_OC	0	0	1	1	0	0	0	2
CS3_OC	2	0	1	0	0	0	0	3
CS4_OC	1	0	0	0	0	0	1	2
Total	16 786	24 612	26 394	30 120	19 686	10 516	19 302	147 416

Annexe 7 : Coordonnées et contribution des variables sur les Facteurs de l'AFC – Origine sociale et nationalité des élèves de 6^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007

Catégories	Qlt	Poids	Inr	Coord F1	Ctr F1	Coord F2	Ctr F2	Coord F3	Ctr F3	Coord F4	Ctr F4
CS21FR	0,11	0,03	0,02	0,04	0,00	-0,25	0,02	-0,05	0,00	-0,05	0,00
CS22FR	0,13	0,03	0,02	0,22	0,01	0,04	0,00	-0,05	0,00	-0,26	0,04
CS23FR	0,46	0,02	0,03	0,83	0,04	0,31	0,02	0,12	0,00	0,16	0,01
CS31FR	0,63	0,04	0,04	0,78	0,07	0,43	0,06	0,08	0,00	-0,16	0,02
CS33FR	0,24	0,02	0,02	0,48	0,02	-0,05	0,00	-0,00	0,00	-0,07	0,00
CS34FR	0,27	0,02	0,02	0,39	0,01	0,03	0,00	-0,09	0,00	-0,27	0,03
CS35FR	0,50	0,02	0,03	0,51	0,02	0,48	0,04	-0,15	0,01	-0,76	0,18
CS37FR	0,86	0,12	0,08	0,80	0,24	0,22	0,05	0,13	0,03	0,23	0,10
CS38FR	0,58	0,08	0,05	0,66	0,11	-0,09	0,01	0,02	0,00	0,22	0,06
CS42FR	0,09	0,01	0,01	0,20	0,00	-0,21	0,00	-0,04	0,00	-0,26	0,01
CS43FR	0,12	0,03	0,01	-0,05	0,00	-0,12	0,00	-0,05	0,00	-0,22	0,02
CS45FR	0,07	0,01	0,02	-0,12	0,00	-0,24	0,01	-0,07	0,00	-0,14	0,00
CS46FR	0,12	0,02	0,03	0,20	0,00	-0,23	0,01	-0,22	0,01	-0,29	0,02
CS47FR	0,38	0,04	0,02	0,03	0,00	-0,46	0,09	-0,09	0,00	0,03	0,00
CS48FR	0,33	0,02	0,02	0,02	0,00	-0,51	0,06	-0,10	0,00	0,15	0,01
CS52FR	0,37	0,06	0,02	-0,31	0,02	-0,26	0,04	-0,07	0,00	-0,08	0,01
CS53FR	0,10	0,01	0,02	0,38	0,01	-0,27	0,01	-0,02	0,00	0,05	0,00
CS54FR	0,26	0,06	0,02	-0,09	0,00	-0,28	0,04	-0,08	0,00	-0,14	0,02
CS55FR	0,30	0,04	0,02	-0,35	0,02	-0,06	0,00	-0,09	0,00	-0,20	0,03
CS56FR	0,34	0,03	0,03	-0,33	0,01	0,12	0,00	-0,16	0,01	-0,46	0,10
CS61FR	0,75	0,13	0,06	-0,55	0,12	-0,28	0,09	0,00	0,00	0,26	0,14
CS66FR	0,90	0,04	0,08	-0,99	0,13	0,43	0,07	1,00	0,55	-0,03	0,00
CS73FR	0,06	0,00	0,01	0,49	0,00	0,05	0,00	-0,14	0,00	0,03	0,00
CS76FR	0,26	0,01	0,02	-0,82	0,02	0,16	0,00	0,21	0,01	0,15	0,00
CS8_FR	0,49	0,06	0,05	-0,59	0,06	0,27	0,04	0,10	0,01	-0,19	0,04
CS2_EU	0,03	0,00	0,01	0,05	0,00	-0,04	0,00	-0,53	0,00	0,19	0,00
CS3_EU	0,13	0,00	0,01	0,83	0,00	0,58	0,00	-0,18	0,00	-0,02	0,00
CS4_EU	0,02	0,00	0,01	0,17	0,00	0,07	0,00	-0,49	0,00	0,05	0,00
CS5_EU	0,12	0,00	0,01	-0,14	0,00	0,49	0,00	-0,76	0,01	-0,46	0,01
CS6_EU	0,14	0,00	0,01	-0,44	0,00	0,33	0,00	-0,45	0,01	0,20	0,00
CS6_HU	0,21	0,00	0,01	-0,95	0,00	1,03	0,01	-0,70	0,01	0,36	0,00
CS2_AS	0,15	0,00	0,01	-0,45	0,00	0,87	0,01	-0,69	0,01	0,06	0,00
CS3_AS	0,06	0,00	0,01	0,54	0,00	0,80	0,00	-0,41	0,00	-0,24	0,00
CS5_AS	0,35	0,00	0,02	-0,67	0,00	1,20	0,03	-1,28	0,04	-0,18	0,00
CS6_AS	0,60	0,01	0,03	-1,17	0,02	1,26	0,07	-0,93	0,06	0,75	0,05
CS8_AS	0,38	0,00	0,01	-1,14	0,01	1,22	0,02	-0,96	0,02	0,55	0,01
CS2_AF	0,19	0,00	0,01	-0,63	0,00	0,84	0,01	-0,72	0,01	-0,09	0,00
CS3_AF	0,07	0,00	0,01	-0,19	0,00	0,54	0,00	-0,60	0,01	0,08	0,00
CS4_AF	0,17	0,00	0,01	-0,66	0,00	0,58	0,01	-0,74	0,01	0,11	0,00
CS5_AF	0,51	0,01	0,02	-0,84	0,01	0,85	0,04	-0,86	0,05	0,00	0,00
CS6_AF	0,74	0,01	0,03	-1,17	0,04	0,97	0,08	-0,73	0,06	0,81	0,09
CS7_AF	0,23	0,00	0,01	-1,12	0,00	0,87	0,01	-0,72	0,01	0,63	0,01
CS8_AF	0,49	0,00	0,02	-1,05	0,01	0,98	0,03	-0,72	0,02	0,27	0,00
CS5_AM	0,15	0,00	0,01	-0,59	0,00	0,91	0,01	-0,86	0,01	-0,21	0,00
CS6_AM	0,16	0,00	0,01	-0,84	0,00	0,94	0,01	-0,54	0,00	0,28	0,00

(les valeurs en gras indiquent les contributions supérieures à la moyenne)

Annexe 8 : Distribution des élèves de 6^e par catégories d'origine sociale et de nationalité – aire urbaine de Paris en 2004, 2007 et 2011

Catégories	2004	2007	2011
Prof. lib., chefs et cadres d'entreprise	34 029	35 768	39 492
Catégories sup. du public	5 744	6 097	5 986
Prof. de l'info., arts et spectacle	2 593	2 696	2 777
Prof. interméd. admin. et services	10 684	9 736	7 479
Prof. interméd. production	10 283	9 617	10 253
Policiers et militaires	1 891	1 829	2 273
Employés de bureau	14 037	16 541	14 906
Employ. com. et serv. aux particuliers	9 046	10 338	9 938
Ouvriers qualifiés	19 607	18 016	20 485
Ouvriers non qualifiés	5 291	5 689	5 468
Catég. populaires étrangères	6 996	4 137	4 090
Cadres asiatiques	140	117	115
Cadres africains	338	174	157
Commerçants asiatiques et africains	766	414	457
Total	149 293	147 416	152 105

Annexe 9 : Indices de ségrégation des élèves de 6^e par catégories d'origine sociale et de nationalité – aire urbaine de Paris en 2004, 2007 et 2011

Catégories	2004	2007	2011
Prof. lib., chefs et cadres d'entreprise	0,339	0,331	0,321
Catégories sup. du public	0,317	0,305	0,303
Prof. de l'info., arts et spectacle	0,502	0,480	0,488
Prof. interméd. admin. et services	0,241	0,241	0,273
Prof. interméd. production	0,282	0,280	0,272
Policiers et militaires	0,480	0,471	0,434
Employés de bureau	0,242	0,210	0,220
Employ. com. et serv. aux particuliers	0,269	0,258	0,257
Ouvriers qualifiés	0,302	0,304	0,299
Ouvriers non qualifiés	0,487	0,511	0,500
Catég. populaires étrangères	0,511	0,586	0,586
Cadres asiatiques	0,893	0,925	0,920
Cadres africains	0,755	0,867	0,874
Commerçants asiatiques et africains	0,618	0,754	0,745

**Annexe 10 : Indices de dissimilarité entre catégories d'élèves de 6^e -
origine sociale et nationalité – collèges de l'aire urbaine de Paris en
2004, 2007 et 2011**

2004	PLibCentr	CsupPubl	PinfArtSp	PintAd Serv	PintProd	PoMili	EmplBur	EmplCom Serv	OuvrQual	Ouvr NQual	CatPopEtr	CadrAsie	CadrAfr	Comm AsAfr
PLibCentr	0,000	0,289	0,472	0,410	0,427	0,486	0,464	0,516	0,585	0,725	0,758	0,866	0,799	0,786
CsupPubl	0,289	0,000	0,451	0,377	0,411	0,500	0,415	0,470	0,530	0,677	0,707	0,866	0,782	0,739
PinfArtSp	0,472	0,451	0,000	0,500	0,617	0,637	0,599	0,593	0,687	0,743	0,715	0,817	0,791	0,723
PintAdServ	0,410	0,377	0,500	0,000	0,344	0,501	0,342	0,356	0,402	0,551	0,576	0,891	0,757	0,642
PintProd	0,427	0,411	0,617	0,344	0,000	0,477	0,292	0,385	0,347	0,582	0,648	0,925	0,801	0,717
PoMili	0,486	0,500	0,637	0,501	0,477	0,000	0,510	0,582	0,590	0,726	0,769	0,900	0,826	0,800
EmplBur	0,464	0,415	0,599	0,342	0,292	0,510	0,000	0,294	0,325	0,509	0,554	0,905	0,769	0,656
EmplComServ	0,516	0,470	0,593	0,356	0,385	0,582	0,294	0,000	0,347	0,474	0,452	0,899	0,727	0,593
OuvrQual	0,585	0,530	0,687	0,402	0,347	0,590	0,325	0,347	0,000	0,450	0,484	0,929	0,767	0,627
OuvrNQual	0,725	0,677	0,743	0,551	0,582	0,726	0,509	0,474	0,450	0,000	0,419	0,912	0,740	0,590
CatPopEtr	0,758	0,707	0,715	0,576	0,648	0,769	0,554	0,452	0,484	0,419	0,000	0,867	0,677	0,450
CadrAsie	0,866	0,866	0,817	0,891	0,925	0,900	0,905	0,899	0,929	0,912	0,867	0,000	0,842	0,851
CadrAfr	0,799	0,782	0,791	0,757	0,801	0,826	0,769	0,727	0,767	0,740	0,677	0,842	0,000	0,702
CommAsAfr	0,786	0,739	0,723	0,642	0,717	0,800	0,656	0,593	0,627	0,590	0,450	0,851	0,702	0,000
2007	PLibCentr	CsupPubl	PinfArtSp	PintAd Serv	PintProd	PoMili	EmplBur	EmplCom Serv	OuvrQual	Ouvr NQual	CatPopEtr	CadrAsie	CadrAfr	Comm AsAfr
PLibCentr	0,000	0,295	0,447	0,405	0,429	0,488	0,463	0,509	0,587	0,737	0,783	0,879	0,874	0,829
CsupPubl	0,295	0,000	0,448	0,372	0,384	0,483	0,398	0,456	0,526	0,677	0,740	0,904	0,875	0,787
PinfArtSp	0,447	0,448	0,000	0,499	0,590	0,608	0,578	0,569	0,671	0,749	0,760	0,890	0,873	0,755
PintAdServ	0,405	0,372	0,499	0,000	0,322	0,511	0,300	0,344	0,393	0,571	0,650	0,944	0,875	0,770
PintProd	0,429	0,384	0,590	0,322	0,000	0,477	0,285	0,388	0,362	0,603	0,689	0,954	0,892	0,802
PoMili	0,488	0,483	0,608	0,511	0,477	0,000	0,515	0,576	0,594	0,738	0,801	0,922	0,893	0,834
EmplBur	0,463	0,398	0,578	0,300	0,285	0,515	0,000	0,258	0,296	0,513	0,597	0,940	0,867	0,769
EmplComServ	0,509	0,456	0,569	0,344	0,388	0,576	0,258	0,000	0,337	0,478	0,533	0,937	0,860	0,732
OuvrQual	0,587	0,526	0,671	0,393	0,362	0,594	0,296	0,337	0,000	0,454	0,544	0,961	0,874	0,755
OuvrNQual	0,737	0,677	0,749	0,571	0,603	0,738	0,513	0,478	0,454	0,000	0,555	0,961	0,884	0,744
CatPopEtr	0,783	0,740	0,760	0,650	0,689	0,801	0,597	0,533	0,544	0,555	0,000	0,922	0,758	0,579
CadrAsie	0,879	0,904	0,890	0,944	0,954	0,922	0,940	0,937	0,961	0,961	0,922	0,000	0,868	0,878
CadrAfr	0,874	0,875	0,873	0,875	0,892	0,893	0,867	0,860	0,874	0,884	0,758	0,868	0,000	0,741
CommAsAfr	0,829	0,787	0,755	0,770	0,802	0,834	0,769	0,732	0,755	0,744	0,579	0,878	0,741	0,000
2011	PLibCentr	CsupPubl	PinfArtSp	PintAd Serv	PintProd	PoMili	EmplBur	EmplCom Serv	OuvrQual	Ouvr NQual	CatPopEtr	CadrAsie	CadrAfr	Comm AsAfr
PLibCentr	0,000	0,280	0,462	0,419	0,435	0,442	0,449	0,495	0,585	0,723	0,763	0,882	0,880	0,809
CsupPubl	0,280	0,000	0,449	0,398	0,388	0,440	0,398	0,448	0,523	0,676	0,724	0,914	0,886	0,784
PinfArtSp	0,462	0,449	0,000	0,523	0,598	0,607	0,581	0,579	0,671	0,752	0,739	0,892	0,867	0,765
PintAdServ	0,419	0,398	0,523	0,000	0,350	0,477	0,343	0,377	0,402	0,579	0,644	0,931	0,873	0,761
PintProd	0,435	0,388	0,598	0,350	0,000	0,436	0,281	0,363	0,340	0,566	0,667	0,950	0,898	0,788
PoMili	0,442	0,440	0,607	0,477	0,436	0,000	0,474	0,548	0,562	0,708	0,784	0,920	0,900	0,810
EmplBur	0,449	0,398	0,581	0,343	0,281	0,474	0,000	0,264	0,292	0,501	0,599	0,940	0,871	0,745
EmplComServ	0,495	0,448	0,579	0,377	0,363	0,548	0,264	0,000	0,317	0,478	0,551	0,935	0,861	0,732
OuvrQual	0,585	0,523	0,671	0,402	0,340	0,562	0,292	0,317	0,000	0,423	0,556	0,952	0,890	0,754
OuvrNQual	0,723	0,676	0,752	0,579	0,566	0,708	0,501	0,478	0,423	0,000	0,549	0,946	0,877	0,768
CatPopEtr	0,763	0,724	0,739	0,644	0,667	0,784	0,599	0,551	0,556	0,549	0,000	0,866	0,762	0,563
CadrAsie	0,882	0,914	0,892	0,931	0,950	0,920	0,940	0,935	0,952	0,946	0,866	0,000	0,840	0,845
CadrAfr	0,880	0,886	0,867	0,873	0,898	0,900	0,871	0,861	0,890	0,877	0,762	0,840	0,000	0,774
CommAsAfr	0,809	0,784	0,765	0,761	0,788	0,810	0,745	0,732	0,754	0,768	0,563	0,845	0,774	0,000

Annexe 11 : Typologie des changements de profil des collèges -
Variation des effectifs des élèves de 6^e par catégories d'origine sociale
et de nationalité entre 2007 et 2011 – aire urbaine de Paris

Catégories	TECOUV	MOYCAD	MOYCAD	CADENT	ETRANG	Total
CS21FR	218	-226	965	-4	-15	940
CS22FR	90	-385	719	4	-34	397
CS23FR	77	40	396	144	40	706
CS31FR	103	133	-181	20	28	113
CS33FR	43	-34	76	-4	12	96
CS34FR	28	-22	-56	-116	-44	-230
CS35FR	29	-3	109	-65	-9	57
CS37FR	113	-525	1176	300	31	1193
CS38FR	35	-88	837	410	168	1 418
CS42FR	-17	-100	-227	-43	-2	-392
CS43FR	-65	-534	-74	-216	-216	-1 116
CS45FR	-91	-235	29	-29	-71	-397
CS46FR	-68	-298	99	-140	8	-400
CS47FR	107	-183	628	-45	-23	480
CS48FR	-35	-232	263	41	6	43
CS52FR	-13	-367	307	-51	-14	-138
CS53FR	0	-98	422	45	26	414
CS54FR	-133	-279	-738	-217	-231	-1 596
CS55FR	56	-115	557	28	-13	514
CS56FR	-94	-489	-43	-138	-187	-950
CS61FR	558	993	486	150	64	2 252
CS66FR	153	446	-894	22	39	-234
CS73FR	-10	-4	31	4	14	35
CS76FR	5	-95	9	33	-53	-101
CS8_FR	-151	58	-306	-290	-276	-1149
CS2_EU	-19	9	10	6	31	37
CS3_EU	-15	35	-14	7	13	25
CS4_EU	-12	-7	15	-5	9	0
CS5_EU	-40	13	-13	3	39	3
CS6_EU	-111	86	32	17	151	175
CS6_HU	-32	4	-21	0	15	-34
CS2_AS	-33	-18	64	-1	37	49
CS3_AS	-18	11	0	1	23	18
CS5_AS	-61	7	25	3	84	58
CS6_AS	-172	17	-5	0	184	24
CS8_AS	-69	8	-8	1	51	-17
CS2_AF	-48	-42	47	-1	46	2
CS3_AF	-23	-2	-16	-1	22	-20
CS4_AF	-46	-28	44	-4	52	18
CS5_AF	-204	-35	72	-10	134	-43
CS6_AF	-333	1	-39	12	317	-41
CS7_AF	-27	-14	9	0	27	-5
CS8_AF	-121	-4	25	-7	93	-14
CS5_AM	-27	-8	8	-4	25	-6
CS6_AM	-24	22	-18	6	54	40
Total	-495	-2 581	4 808	-129	659	2 224
Nombre de collèges	102	346	495	41	104	1 088

Annexe 12 : Coordonnées et contribution des variables sur les facteurs de l'Analyse en Composantes Principales du tableau des variations du nombre d'élèves entre 2007 et 2011 selon l'origine sociale et la nationalité dans les collèges de l'aire urbaine de Paris

Catégories	Qlt	Poids	Coord F1	Ctr F1	Coord F2	Ctr F2	Coord F3	Ctr F3	Coord F4	Ctr F4
CS21FR	0,249	1	-0,134	0,006	0,159	0,013	-0,441	0,120	-0,108	0,007
CS22FR	0,159	1	-0,016	0,000	0,106	0,006	-0,378	0,088	0,069	0,003
CS23FR	0,130	1	-0,051	0,001	0,346	0,063	-0,061	0,002	-0,062	0,002
CS31FR	0,037	1	-0,034	0,000	0,107	0,006	0,064	0,003	-0,141	0,013
CS33FR	0,062	1	-0,045	0,001	0,074	0,003	-0,079	0,004	-0,220	0,031
CS34FR	0,181	1	-0,055	0,001	-0,400	0,085	-0,097	0,006	-0,092	0,005
CS35FR	0,066	1	-0,008	0,000	-0,100	0,005	-0,123	0,009	0,202	0,026
CS37FR	0,267	1	-0,025	0,000	0,452	0,108	-0,193	0,023	0,158	0,016
CS38FR	0,324	1	0,063	0,001	0,563	0,168	-0,053	0,002	0,004	0,000
CS42FR	0,020	1	-0,011	0,000	-0,132	0,009	0,014	0,000	-0,045	0,001
CS43FR	0,268	1	-0,042	0,001	-0,344	0,063	-0,370	0,085	0,108	0,007
CS45FR	0,309	1	0,082	0,002	-0,091	0,004	-0,227	0,032	0,493	0,153
CS46FR	0,343	1	0,073	0,002	-0,172	0,016	-0,234	0,034	0,503	0,160
CS47FR	0,098	1	-0,055	0,001	-0,027	0,000	-0,269	0,045	0,148	0,014
CS48FR	0,037	1	0,090	0,003	0,087	0,004	-0,145	0,013	-0,024	0,000
CS52FR	0,243	1	-0,006	0,000	0,085	0,004	-0,212	0,028	-0,436	0,120
CS53FR	0,276	1	0,045	0,001	0,470	0,117	-0,227	0,032	0,036	0,001
CS54FR	0,177	1	-0,025	0,000	-0,227	0,027	-0,058	0,002	-0,348	0,076
CS55FR	0,192	1	-0,038	0,000	0,053	0,001	-0,211	0,027	-0,379	0,091
CS56FR	0,188	1	-0,054	0,001	-0,121	0,008	-0,342	0,072	-0,232	0,034
CS61FR	0,089	1	-0,112	0,004	0,030	0,000	0,209	0,027	0,179	0,020
CS66FR	0,246	1	-0,120	0,004	0,077	0,003	0,471	0,137	0,059	0,002
CS73FR	0,018	1	0,092	0,003	0,086	0,004	-0,031	0,001	0,029	0,001
CS76FR	0,027	1	-0,067	0,001	0,148	0,012	0,022	0,000	-0,010	0,000
CS8_FR	0,466	1	-0,088	0,002	-0,656	0,228	-0,077	0,004	-0,149	0,014
CS2_EU	0,055	1	0,191	0,011	0,027	0,000	0,073	0,003	0,111	0,008
CS3_EU	0,033	1	0,144	0,006	-0,043	0,001	0,101	0,006	0,020	0,000
CS4_EU	0,195	1	0,177	0,010	-0,076	0,003	-0,112	0,008	0,381	0,092
CS5_EU	0,113	1	0,278	0,024	-0,032	0,001	0,122	0,009	-0,141	0,013
CS6_EU	0,256	1	0,457	0,065	-0,056	0,002	0,177	0,019	0,113	0,008
CS6_HU	0,118	1	0,285	0,025	0,116	0,007	0,127	0,010	-0,084	0,004
CS2_AS	0,141	1	0,302	0,028	0,069	0,003	-0,210	0,027	-0,033	0,001
CS3_AS	0,065	1	0,222	0,015	0,062	0,002	0,033	0,001	-0,104	0,007
CS5_AS	0,213	1	0,457	0,065	-0,021	0,000	0,014	0,000	-0,060	0,002
CS6_AS	0,370	1	0,595	0,110	-0,019	0,000	0,111	0,008	0,059	0,002
CS8_AS	0,197	1	0,420	0,055	-0,132	0,009	0,045	0,001	-0,035	0,001
CS2_AF	0,170	1	0,350	0,038	0,025	0,000	-0,215	0,029	-0,029	0,001
CS3_AF	0,045	1	0,209	0,014	0,001	0,000	0,028	0,000	-0,032	0,001
CS4_AF	0,205	1	0,358	0,040	-0,031	0,001	-0,230	0,033	0,150	0,014
CS5_AF	0,428	1	0,598	0,111	-0,031	0,000	-0,153	0,015	-0,214	0,029
CS6_AF	0,498	1	0,688	0,147	0,046	0,001	0,133	0,011	0,069	0,003
CS7_AF	0,170	1	0,388	0,047	0,091	0,004	-0,071	0,003	-0,078	0,004
CS8_AF	0,276	1	0,505	0,080	-0,083	0,004	-0,104	0,007	-0,047	0,001
CS5_AM	0,120	1	0,324	0,033	-0,070	0,003	-0,042	0,001	-0,094	0,006
CS6_AM	0,159	1	0,360	0,040	-0,006	0,000	0,141	0,012	-0,096	0,006

Annexe 13 : Catégories socioprofessionnelles en 1999 et 2008 dans
le bassin de Nanterre et le district 7 de Seine-Saint-Denis

Recensement de 1999										
Bassin de Nanterre										
CODE	LIBGEO	CS1	CS2	CS3	CS4	CS5	CS6	CS7	CS8	POP15P
92050	Nanterre	4	1 272	5 647	9 247	16 103	8 942	9 318	15 566	66 099
92062	Puteaux	0	1 196	6 584	5 208	6 349	3 036	5 664	5 627	33 664
92063	Rueil-Malmaison	8	1 696	12 020	10 276	9 228	3 524	10 992	10 821	58 565
92073	Suresnes	0	1 124	6 164	5 068	6 108	2 316	5 568	5 218	31 566
District 7 de Seine-Saint-Denis										
CODE	LIBGEO	CS1	CS2	CS3	CS4	CS5	CS6	CS7	CS8	POP15P
93010	Bondy	0	1 012	1 676	4 548	7 973	6 188	6 648	8 503	36 548
93014	Clichy-sous-Bois	4	572	544	1 760	4 033	4 580	2 180	6 020	19 693
93015	Coubron	0	208	376	784	732	340	596	688	3 724
93046	Livry-Gargan	5	1 162	2 238	5 121	6 016	3 853	6 748	5 245	30 388
93047	Montfermeil	0	720	816	2 408	3 420	3 144	3 060	5 037	18 605
93057	Pavillons-ss-Bois	0	628	1 028	2 176	3 016	1 904	3 268	2 790	14 810
93062	Le Raincy	0	520	1 736	1 740	1 632	716	2 460	1 976	10 780
93074	Vaujours	0	188	304	764	960	724	676	812	4 428
Recensement de 2008										
Bassin de Nanterre										
CODE	LIBGEO	CS1	CS2	CS3	CS4	CS5	CS6	CS7	CS8	POP15P
92050	Nanterre	7	1 495	8 584	10 578	15 907	7 416	11 437	15 002	70 425
92062	Puteaux	10	887	9 035	6 480	6 085	2 641	5 805	5 265	36 209
92063	Rueil-Malmaison	4	1 846	16 093	10 803	8 741	2 961	12 485	9 232	62 165
92073	Suresnes	2	1 091	9 472	6 211	5 703	2 155	6 343	5 024	36 001
District 7 de Seine-Saint-Denis										
CODE	LIBGEO	CS1	CS2	CS3	CS4	CS5	CS6	CS7	CS8	POP15P
93010	Bondy	14	1 328	2 386	5 810	8 964	6 207	7 256	9 094	41 058
93014	Clichy-sous-Bois	4	608	655	1 814	4 421	4 238	2 326	6 826	20 892
93015	Coubron	0	104	494	861	687	347	805	498	3 795
93046	Livry-Gargan	17	1 113	2 854	6 602	6 387	3 823	7 536	5 370	33 702
93047	Montfermeil	0	668	1 136	2 643	3 405	2 737	3 899	4 610	19 098
93057	Pavillons-ss-Bois	0	683	1 548	2 881	3 351	1 881	3 566	2 564	16 473
93062	Le Raincy	0	473	1 916	2 154	1 555	667	2 675	1 815	11 254
93074	Vaujours	0	173	459	833	1 046	623	928	726	4 787

Annexe 14 : Demandes de dérogation dans les Hauts-de-Seine, la
Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne

Nombre d'élèves de 6^e					
Département	2007	2008	2009	2010	2011
92	15 488	15 342	13 576	13 477	13 973
93	17 779	17 103	16 838	17 360	17 764
77	15 343	15 061	14 541	14 442	15 211
Nombre de demandes de dérogation vers les collèges du département					
	2007	2008	2009	2010	2011
Hauts-de-Seine		1 900	2 270	*2 309	**2 892
Seine-Saint-Denis	994	1 518	1 886	2 122	2 026
Seine-et-Marne			1 104	1 105	
Réponses favorables aux demandes de dérogation vers les collèges du département					
		2008	2009	2010	2011
Hauts-de-Seine		957	1 051	***909	****872
Seine-Saint-Denis	558	925	843	759	578
Seine-et-Marne			741	847	
Nombre de demandes de dérogation des boursiers					
		2008	2009	2010	2011
Hauts-de-Seine		42	73	84	92
Seine-Saint-Denis			72	85	67
Seine-et-Marne			9	6	
Réponses favorables aux demandes de dérogation des boursiers					
		2008	2009	2010	2011
Hauts-de-Seine		38	55	51	42
Seine-Saint-Denis		67	48	56	24
Seine-et-Marne			8	5	

* total moins 200, nombre estimé des demandes pour le même collège

** total moins 200, nombre estimé des demandes pour le même collège,
et 326, nombre estimé des demandes de ou vers un autre département

*** total moins 186, nombre des demandes avec réponse favorable pour le même collège en 2008

**** total moins 186, nombre des demandes avec réponse favorable pour le même collège en 2008,
et 60, nombre estimé des demandes de ou vers un autre département

Annexe 15 : Demandes de dérogation par motif dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis

Total des demandes				
Hauts-de-Seine	2008	2009	2010	2011
handicap	32	26	16	23
médical	29	22	21	36
boursier	42	73	84	92
parcours	394	396	702	983
fratrie	225	315	355	494
proximité	616	583	633	808
autre	562	855	765	992
Total	1 900	2 270	2 576	3 428
Seine-Saint-Denis	2008	2009	2010	2011
handicap	16	40	59	81
médical	64	46	39	35
boursier	67	72	85	67
parcours	64	280	240	299
fratrie	13	333	306	272
proximité	243	940	1393	539
autre	413	167		733
HC	705	8		
Total	1 518	1 886	2 122	2 034

Demandes avec réponse favorable				
Hauts-de-Seine	2008	2009	2010	2011
handicap	30	20	16	12
médical	27	17	21	22
boursier	37	55	51	42
parcours	267	262	497	641
fratrie	135	201	186	181
proximité	280	259	197	115
autre	181	237	169	105
Total	957	1 051	1 137	1 118
Seine-Saint-Denis	2008	2009	2010	2011
handicap	16	33	59	59
médical	63	40	39	16
boursier	67	48	56	24
parcours	57	164	159	198
fratrie	13	193	137	99
proximité	214	316	309	72
autre	289	49		110
HC	273			
Total	992	843	759	578

Remarque : Les totaux sont différents des chiffres du tableau précédent car nous n'avons pu faire les mêmes corrections pour les années où les chiffres incluaient des demandes de ou vers d'autres département et des demandes pour le même collège, car la ventilation des estimations entre les motifs aurait été trop hasardeuse.

LISTE DES CARTES

Carte 1. Distribution des collèges publics de type SUPSUP – aire urbaine de Paris 2007	33
Carte 2. Distribution des collèges privés de type SUPSUP – aire urbaine de Paris 2007	33
Carte 3. Distribution des collèges publics de type SUPMOY – aire urbaine de Paris 2007	36
Carte 4. Distribution des collèges privés de type SUPMOY – aire urbaine de Paris 2007	36
Carte 5. Distribution des collèges publics de type MOYSUP – aire urbaine de Paris 2007	38
Carte 6. Distribution des collèges privés de type MOYSUP – aire urbaine de Paris 2007	38
Carte 7. Distribution des collèges publics de type MOYMOY – aire urbaine de Paris 2007	40
Carte 8. Distribution des collèges privés de type MOYMOY – aire urbaine de Paris 2007	40
Carte 9. Distribution des collèges publics de type PIMMOY – aire urbaine de Paris 2007	42
Carte 10. Distribution des collèges privés de type PIMMOY – aire urbaine de Paris 2007	42
Carte 11. Distribution des collèges publics de type PIMOUQ – aire urbaine de Paris 2007	43
Carte 12. Distribution des collèges publics de type PIMONQ – aire urbaine de Paris 2007	44
Carte 13. Localisation résidentielle des jeunes dans la métropole parisienne 2007	77
Carte 14. Distribution spatiale des enfants des ménages immigrés dans la métropole parisienne – TRIRIS 1999	85
Carte 15. Distribution spatiale des enfants des ménages immigrés dans la métropole parisienne – TRIRIS 1999 – Paris et première couronne	86
Carte 16. Typologie socioprofessionnelle 1999 des IRIS des communes du bassin scolaire de Nanterre	118
Carte 17. Typologie socioprofessionnelle 1999 des IRIS des communes du district scolaire 7 de la Seine-Saint-Denis.....	119

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Valeurs propres de la première AFC – Origine sociale et nationalité des élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007	24
Graphique 2. Projection des variables sur le plan factoriel F1F2 de l'AFC – Origine sociale et nationalité des élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007	26
Graphique 3. Projection des collèges sur le plan factoriel F1F2 de l'AFC – Origine sociale et nationalité des élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007	27
Graphique 4. Projection des collèges sur le plan factoriel F1F3 de l'AFC – Origine sociale et nationalité des élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007	28
Graphique 5. Projection des collèges sur le plan factoriel F1F2 – Origine sociale et nationalité des élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007.....	29
Graphique 6. Projection des types et des variables sur le plan factoriel F1F2 de la première AFC – Élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007	30
Graphique 7. Évolution des principales catégories d'élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris entre 2004, 2007 et 2011	52
Graphique 8. Indices de dissimilarité entre élèves de 6 ^e , enfants français d'ouvriers qualifiés et enfants des autres catégories	54
Graphique 9. Indices de dissimilarité entre élèves de 6 ^e , enfants français d'ouvriers non qualifiés et enfants des autres catégories	55
Graphique 10. Indices de dissimilarité entre élèves étrangers de 6 ^e , enfants des catégories populaires et enfants des autres catégories	55
Graphique 11. Indices de dissimilarité entre élèves de 6 ^e , enfants des professions libérales, chefs et cadres d'entreprise, et enfants des autres catégories.....	57
Graphique 12. Indices de dissimilarité entre élèves de 6 ^e , enfants des catégories supérieures du secteur public et enfants des autres catégories.....	58

Graphique 13. Indices de dissimilarité entre élèves de 6 ^e , enfants des professions de l'information, des arts et du spectacle et enfants des autres catégories	58
Graphique 14. Indices de dissimilarité entre élèves de 6 ^e , enfants des professions intermédiaires de l'administration et des services, et enfants des autres catégories	59
Graphique 15. Indices de dissimilarité entre élèves de 6 ^e , enfants des professions intermédiaires de la production, et enfants des autres catégories	59
Graphique 16. Indices de dissimilarité entre élèves de 6 ^e , enfants des policiers et militaires, et enfants des autres catégories	60
Graphique 17. Valeurs propres de l'ACP sur les changements de profil des élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris 2007-2011	61
Graphique 18. Projection des variables sur le plan factoriel F1F2 de l'ACP – changements de profil des élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris 2007-2011.....	62
Graphique 19. Indice de dissimilarité entre immigrés et non-immigrés, pour les individus et les enfants des ménages. TRIRIS Île-de-France 1999.....	81
Graphique 20. Indice d'isolement des immigrés et des enfants des ménages immigrés. TRIRIS Île-de-France 1999	82
Graphique 21. Part des immigrés et des enfants des ménages immigrés. TRIS Île-de-France 1999..	84
Graphique 22. Évolution des demandes de dérogation	101
Graphique 23. Évolution des demandes de dérogation par rapport au nombre d'élèves.....	102
Graphique 24. Évolution de la part des demandes de dérogation satisfaites.....	103
Graphique 25. Évolution de la part des boursiers dans les demandes de dérogation	104
Graphique 26. Évolution de la part des boursiers dans les dérogations accordées	105
Graphique 27. Évolution du taux de réponses favorables aux demandes de dérogation des boursiers	106
Graphique 28. Demandes de dérogation selon les motifs – Hauts-de-Seine	107
Graphique 29. Demandes de dérogation acceptées selon les motifs – Hauts-de-Seine	107
Graphique 30. Demandes de dérogation selon les motifs – Seine-Saint-Denis	108
Graphique 31. Demandes de dérogation acceptées selon les motifs – Seine-Saint-Denis	108
Graphique 32. Évolution de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active des communes du bassin scolaire de Nanterre 1999-2008.....	120
Graphique 33. Évolution de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active des communes du district scolaire 7 de Seine-Saint-Denis 1999-2008	121
Graphique 34. Évolution de la part des immigrés dans la population des communes du bassin de Nanterre et du district scolaire 7 de Seine-Saint-Denis 1999-2008	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Origine sociale et nationalité des élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris et des jeunes de 11 ans d'Île-de-France en 2007	22
Tableau 2. Variables définissant les quatre premiers facteurs de l'AFC– Origine sociale et nationalité des élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007	25
Tableau 3. Distribution des types de collèges par département et secteur – Élèves de 6 ^e des collèges de l'aire urbaine de Paris en 2007.....	31
Tableau 4. Densité relative par type de collège des élèves de 6 ^e par catégories d'origine sociale et de nationalité – aire urbaine de Paris en 2007.....	35
Tableau 5. Distribution entre les types des élèves de 6 ^e par catégories d'origine sociale et de nationalité – aire urbaine de Paris en 2007, collèges publics et privés	46
Tableau 6. Distribution par département des collèges selon les types de changements entre 2007 et 2011 – aire urbaine de Paris	64
Tableau 7. Distribution des collèges selon les types de profils en 2007 et les types de changements entre 2007 et 2011 – aire urbaine de Paris.....	65
Tableau 8. Distribution des collèges publics et privés selon les types de profils en 2007 et les types de changements entre 2007 et 2011 – aire urbaine de Paris	66

Tableau 9. Distribution par âge des enfants des ménages en 2007 dans la métropole parisienne	80
Tableau 10. Ensemble des individus et enfants des ménages selon l'origine nationale en 1999 dans la métropole parisienne	80
Tableau 11. Distribution des enfants des ménages d'origines maghrébines, subsahariennes, moyen-orientales et asiatiques selon leur poids dans le TRIRIS de résidence en 1999	84
Tableau 12. Profil des types de TRIRIS selon la densité relative des différentes catégories d'origine des enfants des ménages – Île-de-France 1999.....	87
Tableau 13. Demandes de dérogation cumulées 2008-2009 – collèges des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis.....	110
Tableau 14. Demandes de dérogation 2009 – Hauts-de-Seine : type du collège d'affectation et du collège sollicité	111
Tableau 15. Demandes de dérogation 2009 – Seine-Saint-Denis: type du collège d'affectation et du collège sollicité	112
Tableau 16. Solde par collège des dérogations accordées – cumul 2008-2009, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis	113
Tableau 17. Solde par collège des dérogations accordées selon les types de collège d'affectation initiale et sollicité – 2009, Hauts-de-Seine	114
Tableau 18. Solde par collège des dérogations accordées selon les types de collège d'affectation initiale et sollicité – 2009, Seine-Saint-Denis	114
Tableau 19. Variation 2007-2011 par type de collège des effectifs d'élèves de 6 ^e dans les public et le privé – collèges de l'aire urbaine de Paris.....	115
Tableau 20. Variation 2007-2011 par type de collège des effectifs d'élèves de 6 ^e dans les public et le privé – collèges des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis	116
Tableau 21. Collèges du bassin de Nanterre par commune, types, nombre de demandes de dérogation à l'entrée en 6 ^e – rentrée 2009.....	125
Tableau 22. Collèges du district 7 de la Seine-Saint-Denis par commune, types, nombre de demandes de dérogation à l'entrée en 6 ^e – rentrée 2009.....	126
Tableau 23. Bassin de Nanterre – demandes de dérogation à l'entrée en 6 ^e selon le collège de secteur et le collège – rentrée 2009.....	127
Tableau 24. District 7 de Seine-Saint-Denis – demandes de dérogation à l'entrée en 6 ^e selon le collège de secteur et le collège – rentrée 2009.....	131
Tableau 25. Niveau de diplôme des parents interviewés.....	143
Tableau 26. Conceptions parentales de l'enseignement et de son organisation.....	197